

Rebonjour!

Bien sûr, nous
nous connaissons
depuis longtemps.
Mais nous aimerions
nous présenter
de nouveau.

Aujourd'hui, Bell est une entreprise qui va de l'avant en toute confiance. Grâce aux changements fondamentaux que nous avons apportés en 2008, nous sommes maintenant une entreprise à la structure allégée qui s'efforce de mieux répondre aux besoins de ses clients. Nous sommes résolus à réaliser notre objectif : que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

la vie est **Bell**

Faits saillants financiers et de l'exploitation

Bell abonnés (en milliers)	2008	2007	2006
Abonnés			
Services sans fil	6 497	6 216	5 954
Services Internet haute vitesse	2 054	2 004	1 877
Services vidéo	1 852	1 822	1 820
Service téléphonique local (ajusté)	7 436	7 859	8 439

BCE exploitation			
Produits d'exploitation (en millions)	17 698	17 752	17 554
BAlIA ¹ (en millions)	7 004	6 994	6 790
Bénéfice d'exploitation (en millions)	2 864	3 479	3 314
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires (en millions)	819	3 926	1 937
Bénéfice net ajusté ^{1,2} (en millions)	1 811	1 884	1 676
Bénéfice net par action ordinaire	1,02	4,88	2,25
Bénéfice net ajusté par action ordinaire ^{1,2}	2,25	2,34	1,95
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,73	1,46	1,32
Ratio de distribution sur actions ordinaires	71,7%	29,2%	60,4%
Flux de trésorerie disponibles ¹ (en millions)	1 689	1 960	1 810
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (en millions)	5 912	5 733	5 357
Dépenses en immobilisations (en millions)	2 988	3 144	3 121
Intensité du capital	16,9%	17,7%	17,8%

BCE situation financière			
Total de l'actif (en millions)	39 663	38 230	37 415
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (en millions)	14 541	14 462	11 697
Total de la dette/total de l'actif (fois)	0,31	0,30	0,35
Dette à long terme/total des capitaux propres (fois)	0,70	0,65	0,97
Capitalisation boursière (en millions)	20 182	31 930	25 359
Ratio cours/bénéfice	24,64	8,13	13,96

¹ Le BAlIA, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non définies par les PCGR. Veuillez vous reporter à la section intitulée Mesures financières non définies par les PCGR du rapport de gestion ci-joint pour plus de détails concernant ces mesures financières non définies par les PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières canadiennes les plus comparables définies par les PCGR.

² Avant frais de restructuration autres, et pertes nettes (gains nets) sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant.



LETTRE DE Thomas C. O'Neill AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

2008 a été une année exceptionnellement fertile en événements pour votre entreprise. Elle a commencé avec le projet de fermeture du capital et, lorsqu'elle s'est terminée, BCE était mieux positionnée que jamais pour réussir en tant que société ouverte.

Le résultat, le 12 décembre 2008, du projet de transaction amorcé en 2007 a énormément déçu nos actionnaires ainsi que notre équipe. Nous considérons à l'époque cette transaction comme la meilleure façon de créer de la valeur pour nos actionnaires – mais les choses ont évolué rapidement, et la détérioration des marchés mondiaux des capitaux a fait en sorte que la transaction ne s'est pas conclue.

Pourtant, pendant que la transaction approchait de sa conclusion, l'entreprise connaissait une transformation fondamentale.

Stimulée par le vent de renouveau qui animait Bell Canada, BCE a accéléré sa transformation en société exploitante. En juillet 2008, notre nouveau chef de la direction, George Cope, et son équipe ont établi un objectif clair – que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada – et ont élaboré une stratégie visant à améliorer radicalement l'expérience offerte aux clients, tout en établissant une structure d'exploitation concurrentielle et rentable.

Une excellente exécution de ce plan par l'équipe Bell a entraîné une amélioration constante des résultats financiers et d'exploitation. Ce progrès est soutenu par une stratégie financière saine, fondée sur de fortes liquidités et sur notre capacité de générer des flux de trésorerie disponibles pour financer nos obligations financières. BCE se trouve donc dans une position de confiance en pleine période d'incertitude économique.

Tous ces éléments soutiennent l'objectif de BCE visant à retourner de la valeur à ses actionnaires, maintenant et dans l'avenir. En décembre 2008, nous avons rapidement rétabli le dividende sur les actions ordinaires, déclaré un dividende pour le quatrième trimestre de 2008 et instauré un programme de rachat d'actions. De plus, en février 2009, nous avons annoncé que le dividende sur les actions ordinaires augmenterait de 5 %.

Même si 2008 a effectivement été une année tumultueuse pour BCE et ses actionnaires, quand elle s'est terminée, l'entreprise s'était engagée dans une voie bien tracée comme société ouverte sûre d'elle-même et société exploitante de plus en

plus concurrentielle et rentable. Nous avons mis en place un plan prudent et une stratégie claire en vue d'atteindre nos objectifs opérationnels et financiers, qui visent tous à créer de la valeur que nous pourrions vous retourner, aujourd'hui et dans l'avenir.

Bell a un objectif clair et la stratégie pour l'atteindre, comme George Cope l'explique plus amplement. Le Conseil a entièrement confiance en votre équipe de direction et dans sa capacité de poursuivre l'exécution de ses cinq impératifs stratégiques.

Déjà, les résultats indiquent que notre entreprise progresse.

J'en profite pour souligner le travail de James A. Pattison, qui se retirera du conseil d'administration à notre prochaine assemblée générale annuelle, le 7 mai 2009. Jim a admirablement bien servi votre entreprise comme administrateur et membre du comité de régie d'entreprise, et je tiens à lui exprimer ma gratitude pour le dévouement, la sagesse et le leadership dont il a fait preuve pendant plus de quatre ans à votre service.

Par ailleurs, trois nouvelles candidatures aux postes d'administrateurs ont été proposées pour l'assemblée générale annuelle :

- Barry K. Allen, conseiller principal de Providence Equity, et membre du conseil d'administration de Harley Davidson Inc. et de Fiduciary Management, Inc.
- Robert E. Brown, président et chef de la direction de CAE inc., et membre du conseil d'administration de CAE inc., également président du conseil du Groupe Aéroplan et membre du conseil d'administration de Gestion ACE Aviation Inc.
- Paul R. Weiss, associé de KPMG à la retraite et membre du conseil d'administration de l'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et de E-L Financial Services Ltd.

Ces membres distingués ont tous exercé un leadership au sein d'entreprises et possèdent une grande expérience des conseils d'administration. Je serai des plus heureux de travailler avec eux.

(signé) Thomas C. O'Neill
Président du Conseil
BCE Inc.

LETTRE DE George A. Cope AUX ACTIONNAIRES

Bonjour à tous,

C'est tout un honneur pour moi d'avoir été nommé président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada en juillet 2008. Pour quelqu'un qui, depuis près de 25 ans, fait partie du dynamique secteur canadien des communications en croissance rapide, aussi bien à Bell qu'ailleurs, la direction de l'entreprise de communications la plus importante et la mieux connue au pays est un réel privilège.

L'équipe Bell est résolue à améliorer l'expérience de ses clients. Nous réalisons que dans un marché de plus en plus concurrentiel et exigeant, l'amélioration de chaque interaction possible avec nos clients actuels et futurs est la clé pour bâtir une valeur à long terme pour votre entreprise et pour vous.

À cette fin, nous avons amorcé la marche de Bell vers l'avant en mettant en œuvre, en juillet, un plan de 100 jours qui mettait l'accent sur l'amélioration de l'expérience client à tous les niveaux, et ce, d'une façon plus efficace et rentable que jamais. Nous avons entrepris de restructurer et de redynamiser l'entreprise afin de nous concentrer sur un nouvel objectif clair pour Bell, ainsi que sur la stratégie et la structure nécessaires pour l'atteindre.

Notre objectif est simple :

QUE BELL SOIT RECONNUE PAR LES CLIENTS COMME LA PREMIÈRE ENTREPRISE DE COMMUNICATIONS DU CANADA.

Nous réalisons ces cinq impératifs stratégiques dans le but d'atteindre cet objectif le plus rapidement et le plus efficacement possible :

1. AMÉLIORER LE SERVICE À LA CLIENTÈLE
2. ACCÉLÉRER LE SANS-FIL
3. TIRER MEILLEUR PARTI DU SUR-FIL
4. INVESTIR DANS LES RÉSEAUX ET LES SERVICES LARGE BANDE
5. ÉTABLIR UNE STRUCTURE DE COÛTS CONCURRENTIELLE

Nous avons également mis en place une nouvelle structure organisationnelle plus efficace pour soutenir notre objectif et nos impératifs stratégiques. En ramenant de 11 à un maximum de 8 le nombre de niveaux hiérarchiques, nous nous sommes tous rapprochés du client, nous avons accéléré notre prise de décision et augmenté notre vitesse de réaction.

Tous ces efforts nous ont permis de réaliser des progrès soutenus dans l'atteinte du niveau de performance et de la souplesse financière voulus pour accroître la valeur que nous retournons à nos actionnaires.

Bell a enregistré pour l'ensemble de l'exercice des produits d'exploitation de 14,9 milliards \$ et un BAIIA de 5,6 milliards \$, soit un taux de croissance de 1,5 % et 2,2 % respectivement. L'amélioration des produits d'exploitation résulte de la hausse des produits d'exploitation tirés des services sans fil, vidéo et

Internet haute vitesse, ainsi que de l'augmentation des ventes de services de connectivité IP et large bande et de solutions TIC. La croissance du BAIIA est attribuable à une augmentation solide des produits d'exploitation tirés des services sans fil, à la baisse du coût d'acquisition des abonnés, à la meilleure rentabilité des unités Services vidéo, Grandes entreprises et PME, ainsi qu'aux économies substantielles découlant de la mise en œuvre du plan de 100 jours. Nous avons atteint cette croissance du BAIIA et maintenu nos marges bénéficiaires malgré la détérioration de la conjoncture économique au dernier semestre de 2008.

Si on fait abstraction de notre investissement de 741 millions \$ dans de nouvelles licences de spectre, les flux de trésorerie disponibles pour nos actionnaires ont augmenté de 24 % en 2008 grâce à un plus grand apport des activités d'exploitation et à une gestion serrée des dépenses en immobilisations, même si nous avons accéléré nos investissements dans nos réseaux large bande sans fil et sur fil. Nos flux de trésorerie disponibles et solides, ainsi que notre bénéfice net ajusté en 2008 de plus de 1,8 milliard \$, ou 2,25 \$ par action ordinaire, constituent une solide base pour assurer notre croissance future et le versement de distributions à nos actionnaires.

La prochaine section du rapport annuel se concentrera sur chacun des cinq impératifs stratégiques de Bell, mettant particulièrement en lumière plusieurs initiatives en matière de service, de réseau et de marketing qui soutiennent nos impératifs et qui changent la donne. Vous aurez constaté que la plus visible des initiatives mises en œuvre pour soutenir notre stratégie a été le lancement de la nouvelle marque Bell.

Le lancement de la nouvelle marque Bell épurée et dynamique a été pour nous l'occasion de renommer certains de nos services – Sympatico et ExpressVu sont ainsi devenus Bell Internet et Bell Télé – afin qu'ils soient plus clairement associés à Bell. La nouvelle marque met également l'accent sur l'exploitation de nos activités de la façon la plus simple et la plus efficace possible. Elle évoque le meilleur de la fière histoire de Bell tout en nous ouvrant un avenir encore plus florissant.

Bell a jeté des bases solides qui lui permettront d'aller de l'avant en tant qu'entreprise de communications orientée client et concurrentielle, une entreprise qui s'emploie à vous offrir de la valeur. Nous avons la structure et la stratégie voulues pour livrer concurrence et l'emporter sur le marché, et je m'engage personnellement à tout mettre en œuvre, tous les jours et de toutes les façons nécessaires, pour tenir cette promesse.

C'est un honneur pour moi de diriger une équipe Bell ainsi résolue à poursuivre l'excellent travail accompli par nos prédécesseurs afin de saisir les occasions que l'avenir nous réserve à tous.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada



IMPÉRATIF UN

Améliorer le service à la clientèle

Attirer des clients et les garder, tels sont les principes clés qui permettent d'assurer la réussite de Bell et d'atteindre notre objectif. Pour progresser sur ces deux fronts, nous devons offrir une meilleure expérience client globale à tous les niveaux. C'est précisément dans ce but que Bell investit dans son service de première ligne, ses réseaux large bande et ses canaux de distribution.

Bell a ajouté des centaines de personnes à ses équipes de première ligne afin de soutenir directement nos clients. Nous avons étendu nos programmes de formation et de soutien à tous nos groupes de service, tant chez Bell que chez nos fournisseurs externes. Nous avons aussi jugé que les appels les plus complexes sont mieux traités ici. Pour cette raison, nous avons annoncé que nous rapatrierons au Canada environ un million d'appels par année actuellement confiés à nos fournisseurs à l'étranger.

Nous avons acheté 2 000 camions entièrement équipés et arborant la nouvelle marque afin de moderniser notre parc de véhicules et d'améliorer les capacités des Services extérieurs. Nous nous efforçons d'offrir le service mobile plus rapidement que tout autre concurrent, et nous confirmons maintenant toutes les transactions par messagerie texte ou par courriel afin que nos clients des services sans fil aient l'esprit tranquille. De plus, nous réaménageons nos points de vente afin d'améliorer l'expérience globale des ventes et du service en magasin, y compris les nouveaux centres de service SPA (services et produits – assistance), qui offrent une garantie, un service de réparation et le soutien complet d'une équipe de centre d'appels à même nos magasins.

Même si nous ne faisons que commencer à offrir une meilleure expérience client, les investissements faits dans nos équipes, nos programmes de service et nos réseaux nous permettront d'aller de l'avant et d'atteindre notre objectif : que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

Les changements les plus marquants au niveau du service sont les programmes que nous avons élaborés dans le cadre du plan de 100 jours à l'intention de nos clients résidentiels : les services Jour même ou lendemain, Installation express et, depuis 2009, Installation Internet complète. Grâce à tous



Un important investissement dans nos véhicules des Services extérieurs permet aux clients de Bell de profiter des services du plus vaste parc automobile au pays.

ces services qui gagnent rapidement en popularité, les services résidentiels de Bell, déjà fort populaires, sont encore plus attrayants par rapport à ceux des concurrents.

SERVICE JOUR MÊME OU LENDEMAIN

Dans le cas du service Jour même ou lendemain, un technicien de Bell est envoyé pour régler les problèmes du service résidentiel le jour même ou le lendemain – sans frais pour le client. Avec des taux de résolution de 95 % des problèmes de services courants comme Bell Téléphonie et Bell Internet (contre 86 % en 2007), le service Jour même ou lendemain est exactement le genre de soutien que nos clients attendent d'une entreprise résolue à améliorer leur expérience globale.

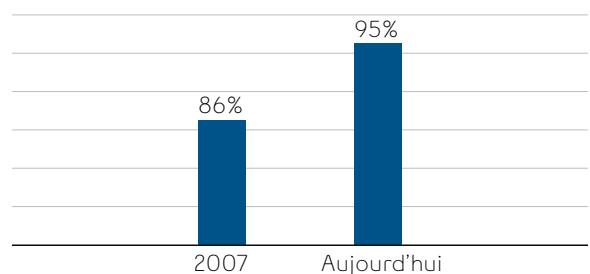
SERVICE INSTALLATION EXPRESS

Le service Installation express est un service de choix qui offre au client l'installation le jour suivant des services Bell Télé, Bell Internet et Bell Téléphonie moyennant des frais uniques, que le client fasse installer un, deux ou trois services. Même s'ils peuvent toujours opter pour l'installation normale gratuite de l'un ou l'autre de ces services, de nombreux clients veulent que leurs nouveaux produits de Bell fonctionnent aussi rapidement que possible et qu'ils soient installés au moment qui leur convient le mieux.

INSTALLATION INTERNET COMPLÈTE

Le tout dernier programme de service est le service Installation Internet complète par un technicien, la meilleure façon de se brancher à Internet sans tracas pour les nouveaux clients qui veulent s'assurer que leur service Bell Internet haute vitesse fonctionne correctement dès le premier jour, service qui comprend la configuration des adresses de courriel et l'optimisation du système. Comme nous avons l'intention de former plus de 90 % des techniciens (seulement 28 % avaient reçu la formation en 2007), nous prévoyons effectuer plus de 300 000 installations complètes du service Internet haute vitesse par un technicien en 2009, comparativement à seulement 5 000 il y a deux ans.

Réparation Internet Jour même ou lendemain



Accélérer le sans-fil

L'explosion continue de la croissance des services de données – les produits d'exploitation tirés des services de données sans fil ont augmenté d'environ 45 % dans l'ensemble de l'industrie – et l'introduction constante de nouveaux téléphones intelligents et d'autres appareils de données continueront de favoriser le secteur canadien des services sans fil. Entre-temps, le taux de pénétration du sans-fil au Canada est de près de 70 %, ce qui signifie que plus de 30 % des Canadiens n'ont pas encore adopté le sans-fil.



Bell est prête à saisir pleinement ces occasions. Nous améliorons et étendons rapidement nos canaux de distribution pour qu'il soit plus facile pour les Canadiens d'acheter nos produits sans fil. Nous ouvrons de nouveaux magasins et kiosques pour nos services Bell Mobilité et Solo Mobile, notre marque économique, dans les zones les plus achalandées. Nous nous associons avec des détaillants renommés comme HMV pour vendre nos produits sans fil. En mars 2009, nous avons aussi annoncé notre plan pour acquérir les magasins du détaillant canadien de produits électroniques grand public La Source.

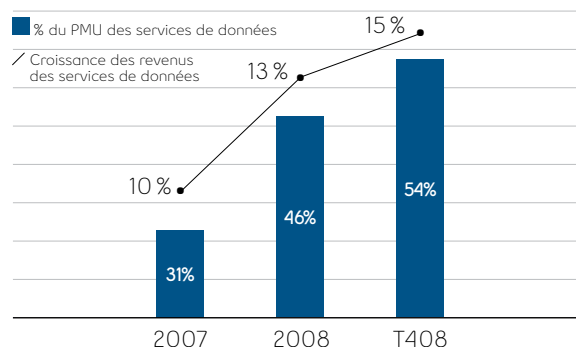
Avec l'ajout de La Source, qui compte plus de 750 magasins partout au pays, le réseau de distribution de Bell deviendra le plus important dans le secteur canadien des communications. Ces magasins offriront les produits sans fil de Bell – y compris Bell Mobilité, Solo Mobile et éventuellement Virgin Mobile – ainsi que les services Bell Télé, Bell Internet et Bell Téléphonie.

Nous étendons constamment notre gamme de téléphones intelligents fabriqués par de grands fournisseurs comme LG, HTC, Palm, RIM et Samsung, gamme qui rivalise déjà avec celle de tous nos concurrents. Les téléphones intelligents représentent maintenant plus de la moitié de la sélection d'appareils mobiles de Bell, et le nombre d'activations d'appareils de données a augmenté de 167 % au quatrième trimestre de 2008 par rapport à l'année précédente.

Nos téléphones intelligents offrent encore plus de valeur grâce à nos services de données d'avant-garde comme la plus grande collection de musique mobile au Canada, de nouvelles options de messagerie mobile et de réseautage social, une gamme de nouveaux services à l'intention des entreprises, et du contenu exclusif comme le service vidéo HBO Mobile et l'accès vidéo et audio illimité à des centaines de matchs de la Ligue nationale de hockey et à du contenu exclusif de la LNH, par exemple des sonneries et des fonds d'écran.

Au quatrième trimestre de 2008, les revenus des services de données ont affiché une croissance de 54 %, ce qui représente 15 % de notre PMU – comparativement à 10 % en 2007.

Revenus des services de données sans fil



Le service Jour même ou lendemain est exactement le genre de soutien que nos clients attendent d'une entreprise résolue à améliorer leur expérience globale.





SHAMESH RAMSUNDER
Coordonnateur d'équipe -
centre de promotion des services
Marchés consommateurs
Toronto

IMPÉRATIF TROIS

Tirer meilleur parti du sur-fil

Nous rapatrions un nombre croissant de clients résidentiels à Bell, et ils sont plus nombreux à acheter plusieurs de nos produits. Le rythme de pertes de services d'accès au réseau (SAR) total a reculé à 5,4 % en 2008. Bell est maintenant la seule compagnie de téléphone en Amérique du Nord ayant réussi à ralentir le rythme des pertes de lignes d'accès locales résidentielles.

Et nous sommes prêts à maintenir cette tendance positive en 2009 et au-delà.

Les Forfaits de Bell, sous l'impulsion de nos ensembles Téléphonie résidentielle et de nos nouvelles offres d'interurbain international, ont le vent dans les voiles. Bell Télé continue de dominer la scène des canaux de télévision haute définition, et cette avance s'accroîtra encore davantage grâce au lancement des derniers satellites Nimiq entièrement réservés à Bell. Et nous continuons de renforcer notre position en tant que chef de file des services Internet haute vitesse en proposant de nouveaux services innovateurs comme la Boutique vidéo Bell et de nouvelles offres très populaires de musique et d'autres formes de divertissement.

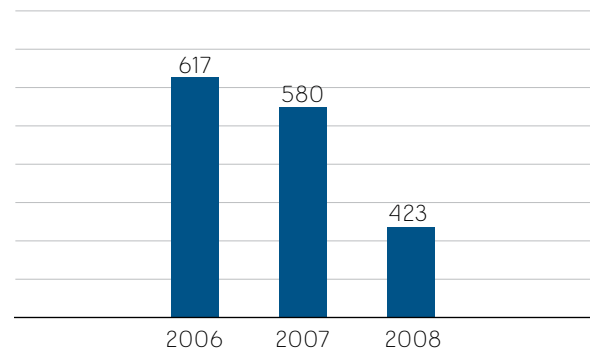
Les entreprises canadiennes comptent sur Bell. Nous avons établi des relations avec la majorité des 800 plus importantes entreprises au pays, fournissant les applications les plus névralgiques des secteurs gouvernementaux, financiers, du transport et des affaires, et nous continuons d'occuper une place prépondérante dans le marché des petites et moyennes entreprises (PME).

À partir de cette position de force, nous allons continuer d'offrir les solutions IP les plus évoluées, les réseaux les plus sécurisés et les plus fiables, de même que les services de vente et de soutien les plus complets et les plus fiables assurés par la plus grande équipe de spécialistes des TIC au Canada.



La technologie MPLS (commutation multiprotocole avec étiquette) est au cœur de notre réseau. L'ensemble de nos services et applications de la prochaine génération, notamment nos solutions de collaboration, de communications unifiées, de gestion de la sécurité, de gestion du réseau et de réseau privé virtuel sur protocole Internet (RPV IP), utilisent cette plate-forme, considérée comme la meilleure du genre en Amérique du Nord.

Pertes nettes rajustées de SAR (en milliers)



SAR : services d'accès au réseau.

Investir dans les réseaux et les services large bande

Nos réseaux large bande sont à la base des produits et services de communications d'avant-garde de Bell et contribuent énormément à l'amélioration de l'expérience client.

Des investissements soutenus dans la fibre optique et l'expansion et l'amélioration constantes de notre réseau sans fil haute vitesse nous permettront d'attirer et de garder un nombre beaucoup plus grand de clients large bande. Bell a investi près de 3 milliards \$ dans ses réseaux Internet large bande et haute vitesse sans fil rien que dans les quatre dernières années.

Nous accélérons grandement le déploiement de notre réseau FTTN (fibre jusqu'au voisinage). Quelque 2,4 millions de foyers sont maintenant desservis et ce chiffre devrait passer à 5 millions d'ici 2012. La FTTN est un élément clé qui nous aidera à améliorer la performance de nos produits, à réduire le taux de désabonnement de la clientèle et à augmenter le produit moyen par utilisateur.

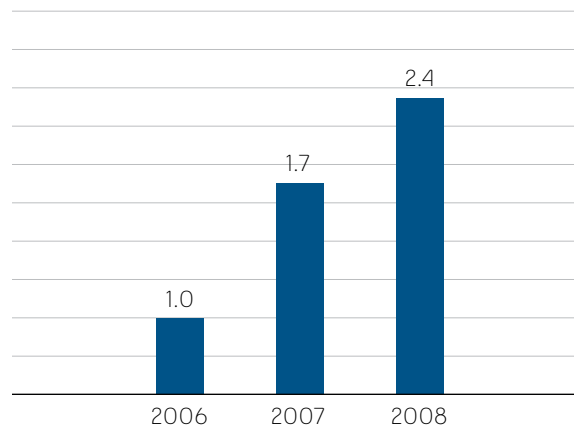
Le nouveau programme Fibre jusqu'aux ILM (immeubles à logements multiples) annoncé dans le cadre du plan de 100 jours offre les avantages de la fibre optique haute vitesse à des milliers de personnes vivant dans des centaines de nouvelles tours d'habitation. Dans les grands marchés comme Toronto et Montréal, jusqu'à 25 % de nos clients habitent dans des ILM.

Le réseau MPLS de Bell, sans équivalent en Amérique du Nord, offre un réseau IP moderne aux grandes entreprises. Nos investissements dans notre réseau fédérateur IP ont permis de réduire considérablement les pannes et les délais de réparation pour nos clients grandes entreprises, et ils ont contribué à créer un élan exceptionnellement positif dans ce secteur.

Du côté du sans-fil, nous couvrons 90 % de la population canadienne avec notre réseau EV-DO qui offre aux clients de Bell l'accès au plus vaste réseau 3G au Canada.

D'ici le début de 2010, nous aurons ajouté un réseau large bande national HSPA parallèlement à notre réseau EV-DO, offrant ainsi à nos clients le plus vaste choix possible de produits et de services sans fil de la troisième génération (3G). Le réseau HSPA prépare aussi notre passage aux normes haute vitesse de la quatrième génération (4G) dans les années à venir.

Foyers desservis par la FTTN (en milliers)



Établir une structure de coûts concurrentielle

Bell veut s'assurer que ses coûts sont équivalents ou inférieurs à ceux de ses concurrents. C'est pourquoi elle s'efforce d'établir la structure la plus rentable possible et de maximiser son efficacité et sa productivité dans l'ensemble de ses processus et activités.

Chaque dollar investi doit contribuer à attirer et à fidéliser les clients en améliorant notre service, nos réseaux et nos capacités de distribution ou en déployant les produits que nos clients utilisent le plus.

La nouvelle structure organisationnelle de Bell met davantage l'accent sur l'expérience client et une meilleure prestation du service. Nous avons ramené de 11 à un maximum de 8 le nombre de niveaux hiérarchiques dans l'entreprise, ce qui a entraîné une réduction de 30 % des postes de cadres supérieurs et de 15 % des postes de cadres.

Ces réductions sont le fruit d'une simplification structurelle et d'une consolidation organisationnelle planifiées avec soin, d'une augmentation de la portée de direction et de l'élimination de fonctions qui ne soutiennent pas notre objectif ou notre stratégie. Combinées à d'autres initiatives de réduction réalisées en 2008, elles devraient représenter des économies annuelles d'environ 400 millions \$.

Nous mettons en place une culture de rémunération au rendement chez Bell, où la rémunération de base des cadres n'a pas changé depuis 2007. Le rendement est ainsi lié à une rémunération variable qui est elle-même liée aux cinq impératifs stratégiques.

Parmi les autres initiatives de contrôle des coûts, mentionnons une gestion plus stricte des immobilisations, une gouvernance rigoureuse, la gestion des fournisseurs et un resserrement des niveaux d'approvisionnement du réseau ayant pour effet de prolonger la durée de vie des actifs, et l'exploitation de plates-formes TI communes. Nous continuons d'améliorer la perception des comptes et le paiement de nos fournisseurs et de réduire les coûts de soutien grâce à d'importantes réductions des dépenses discrétionnaires. Nous avons également intégré des filiales et des unités d'affaires, et nous nous sommes départis d'activités non stratégiques comme Bell Nouveaux investissements.

Parallèlement, nous accélérons nos investissements dans les secteurs qui permettront à l'entreprise d'aller de l'avant en 2009 et au-delà – 80 % de nos investissements sont directement liés à nos cinq impératifs stratégiques, y compris le déploiement du réseau sans fil national HSPA et l'accélération du déploiement de la FTTN.

Compte à rebours vers les Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver

À moins d'un an des Jeux olympiques d'hiver de 2010 qui se tiendront à Vancouver et à Whistler en février prochain, Bell est prête pour l'occasion et a hâte de présenter au monde entier les premiers Jeux olympiques et paralympiques d'hiver « tout IP » (protocole Internet).

Chaque image télévisuelle des Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver, chaque reportage lu partout dans le monde, chaque score transmis en temps réel empruntera une solution technologique conçue et mise en œuvre par Bell. L'engagement de Bell envers les Jeux d'hiver de 2010 comprend la fourniture d'une solution technologique qui sera au cœur des communications des Jeux – une solution de télécommunications intégrale, un soutien complet à la radiodiffusion nationale et internationale, et des services Internet, de portail et de communications complets.

LIVRAISON LA PLUS RAPIDE D'UN RÉSEAU DANS L'HISTOIRE DES JEUX OLYMPIQUES

Plus d'un an avant les cérémonies d'ouverture qui auront lieu en février prochain, les techniciens de Bell ont transféré tous les besoins de communications du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN) du réseau commercial de Bell à un nouveau réseau technologique spécialisé pour les Jeux.

Jamais un réseau n'a été mis en place aussi rapidement par un pays hôte pour les Jeux olympiques, et les comités d'organisation des Jeux de 2012 à Londres et de 2014 à Sotchi étudient les services fournis par Bell pour 2010, considérés comme une solution de télécommunications hors pair.

Le réseau optique offrira tous les services voix, données et de radiodiffusion aux spectateurs, aux journalistes, aux athlètes et aux officiels venus des quatre coins du monde, ce qui comprendra 400 000 appels radio privés, plus de 10 000 heures de couverture télévisée spécialisée pour plus de trois milliards de téléspectateurs, ainsi que la présentation des résultats de tous les événements – entièrement sur un réseau spécialisé.

La solution technologique de Bell comprend aussi la prise en charge des demandes de communications sans fil de plus d'un million de visiteurs canadiens, nord-américains et internationaux, de près de

30 000 membres du personnel et bénévoles, d'au moins 10 000 représentants des médias et d'environ 5 000 athlètes.

CROISSANCE ET INVESTISSEMENT À LONG TERME

La réalisation de notre solution pour 2010 n'est pas seulement un engagement envers les Jeux, mais aussi envers nos plans de croissance et d'investissement à long terme. Chaque élément de notre réseau large bande s'inscrit dans notre volonté de laisser un héritage durable à notre entreprise et aux Canadiens.

Outre la technologie, Bell est déterminée à laisser un héritage durable qui se traduira par des avantages économiques et sociaux pour toutes les communautés qui participeront aux Jeux d'hiver de 2010. Par exemple, nous étendons l'accès à la technologie aux quartiers du centre-ville, en collaborant avec des organismes subventionnaires sans but lucratif afin d'affecter des capitaux à des projets locaux à Vancouver et en offrant un soutien continu aux athlètes et aux sports.


Bell est aussi un commanditaire principal de l'un des événements marquants des Jeux d'hiver de 2010, l'Olympiade culturelle de Vancouver 2010. Celle-ci mettra en vedette certains des plus grands talents des arts et de la culture populaire du Canada et du monde entier, dans le cadre d'une série de festivals en 2009 et en 2010.

Et lorsque la flamme olympique entreprendra son périple à travers le Canada, le 30 octobre, Bell sera présente en tant que premier supporteur officiel du relais de la flamme olympique de Vancouver 2010. La flamme franchira 45 000 kilomètres, visitera plus de 1 000 communautés et sera portée par 12 000 porteurs de flambeau, ce qui en fait le plus long relais de la flamme de l'histoire dans un seul pays.



Des techniciens de Bell analysant des données à une épreuve de sport alpin assurent un accès sans faille aux services de connectivité en préparation des Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver.

Les techniciens des services d'affaires et des services résidentiels de Bell suivent les programmes de formation continue les plus rigoureux de l'industrie pour s'assurer que nos clients obtiennent le plus haut niveau de soutien.





LYNE MORIN
Technicienne - Service d'affaires
Services extérieurs
Montréal

Responsabilité d'entreprise

En tant qu'entreprise citoyenne responsable et active, Bell et son équipe nationale sont résolues à soutenir la croissance économique, à créer des liens entre les communautés et à protéger l'environnement naturel.

L'entreprise applique de rigoureux principes d'éthique en affaires et adhère aux principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs à des enjeux touchant les droits humains, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

En 2008, Bell a publié son Code de conduite des fournisseurs, qui fait partie intégrante de tous les nouveaux contrats. Ce code précise les attentes de l'entreprise à l'égard de toute personne ou firme qui fait affaires avec Bell en matière de main-d'œuvre, d'éthique, de santé et sécurité, et d'environnement. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils prennent toutes les mesures raisonnables pour respecter le Code, non seulement dans le cadre de leurs propres activités, mais aussi dans toute leur chaîne d'approvisionnement.

Les clients de Bell comptent sur la disponibilité et la sécurité de notre réseau. Nous portons une grande attention aux aspects sécurité et résilience de tous nos réseaux – local, national, sur fil et sans fil – ainsi que de nos services. Nous mettons tout en œuvre pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité du service. À cette fin, nous révisons constamment nos politiques et nos procédures de sécurité afin de nous assurer qu'elles reflètent les tendances actuelles en matière de sécurité et les normes technologiques internationales.

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Notre programme primé « le bac Bell » a permis de détourner des sites d'enfouissement plus de 625 000 téléphones mobiles et 100 tonnes métriques de piles et d'accessoires. De plus, pour chaque téléphone mobile ou assistant numérique personnel ainsi recueilli, nous versons un dollar à WWF-Canada pour appuyer les efforts de lutte contre les changements climatiques et de conservation de l'environnement.

Environ un million de clients de Bell sont maintenant abonnés au service de facturation électronique sans papier, ce qui fait économiser plus de 70 millions de feuilles de papier par année – soit l'équivalent

**Vous faites
4000 pas par jour.
Le 3 mai,
faites-en un de plus
pour aider les jeunes.**

**Marche pour
Jeunesse, J'écoute**

Tous les jours, les intervenants de Jeunesse, J'écoute s'assurent que les jeunes puissent parler et recevoir de l'aide, et ce, quels que soient leurs problèmes. Vous pouvez faire votre part en appuyant la Marche pour Jeunesse, J'écoute. Le dimanche 3 mai, marchez pour que les jeunes puissent parler.

Bell **Marche pour Jeunesse, J'écoute** **marchepourjeunessejecoute.ca**

d'une forêt de 13 000 arbres. Pour l'ensemble de ses besoins administratifs, de facturation et de marketing, Bell utilise du papier certifié par le Forest Stewardship Council (FSC) ou qui contient un minimum de 25 % de fibres recyclées après consommation.

INVESTIR DANS NOS COMMUNAUTÉS

Grâce à notre initiative Près des communautés, nous soutenons les hôpitaux pour enfants et les innovations en pédiatrie. Nous établissons des partenariats avec des organisations comme Cyberaide.ca et le Réseau Éducation-Médias afin de tenir les jeunes informés et de contribuer à leur sécurité en ligne.

Nous soutenons aussi des programmes comme Jeunesse, J'écoute, une ressource toujours à l'écoute des jeunes qui ont besoin d'une aide personnelle et confidentielle, ce que les conseillers professionnels de l'organisme fournissent chaque année à plus de 2,2 millions de jeunes issus de 3 000 communautés partout au Canada.

L'équipe Bell travaille sans relâche à soutenir ses communautés, versant des millions de dollars en dons et investissant plus de 440 000 heures de bénévolat dans les milieux où nous vivons et travaillons, d'un océan à l'autre.

Avec des investissements de quelque 20 millions \$ dans des œuvres de bienfaisance, ce qui comprend des contributions équivalentes à celles des employés à Centraide/United Way et des subventions aux employés qui font du bénévolat au sein de divers organismes de bienfaisance – sport communautaire, hôpitaux locaux, associations de soins de santé et autres organismes de services –, Bell demeure un chef de file national au chapitre des investissements communautaires.

RAPPORT DE GESTION

Au sujet des déclarations prospectives	18
Au sujet de nos activités	19
Impératifs stratégiques	25
Perspectives commerciales	26
Faits saillants de l'exploitation en 2008	28
Faits saillants annuels et trimestriels	30
Analyse des résultats financiers	
Analyse consolidée	33
Analyse sectorielle	41
Gestion financière et des capitaux	49
Environnement concurrentiel	57
Cadre réglementaire	60
Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats	66
Nos conventions comptables	73
Contrôles et procédures	79
Mesures financières non définies par les PCGR	79

RAPPORTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	82
Rapport des comptables agréés inscrits indépendants	83

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	84
Rapport des comptables agréés inscrits indépendants	85
États consolidés des résultats	86
États consolidés du résultat étendu	86
États consolidés du déficit	86
Bilans consolidés	87
États consolidés des flux de trésorerie	88

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 1	Principales conventions comptables	89
Note 2	Opération de transformation en société fermée	95
Note 3	Information sectorielle	95
Note 4	Frais de restructuration et autres	98
Note 5	Autres (charges) produits	99
Note 6	Intérêts débiteurs	99
Note 7	Impôts sur les bénéficies	100
Note 8	Activités abandonnées	101
Note 9	Résultat par action	102
Note 10	Débiteurs	102
Note 11	Stocks	103
Note 12	Immobilisations	103
Note 13	Autres actifs à long terme	104
Note 14	Écart d'acquisition	104
Note 15	Créditeurs et charges à payer	106
Note 16	Dette à court terme	106
Note 17	Dette à long terme	107
Note 18	Autres passifs à long terme	108
Note 19	Part des actionnaires sans contrôle	108
Note 20	Gestion financière et des capitaux	108
Note 21	Capital-actions	111
Note 22	Régimes de rémunération à base d'actions ..	114
Note 23	Cumul des autres éléments du résultat étendu	117
Note 24	Régimes d'avantages sociaux	117
Note 25	Engagements et éventualités	121
Note 26	Garanties	123
Note 27	Informations supplémentaires relatives aux états des flux de trésorerie	124
	Glossaire	125
	Conseil d'administration	126
	Haute direction	127
	Renseignements aux actionnaires – Renseignements fiscaux	128

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions nous, notre/nos et BCE désignent BCE Inc., ses filiales et ses coentreprises. Bell Canada est, sauf indication contraire, désignée dans les présentes par le terme Bell, et comprend nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell. Les références faites à Bell Aliant se rapportent aux questions relatives à Aliant Inc. et ses entités affiliées et aux mesures prises par ces dernières avant le 7 juillet 2006, et aux questions relatives au Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et ses entités affiliées et aux mesures prises par ces derniers à compter de cette date.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à notre glossaire, à la page 125, pour une liste des expressions définies.

Veuillez vous reporter aux états financiers consolidés vérifiés de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 lorsque vous lirez ce rapport de gestion. Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 11 mars 2009, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez des renseignements additionnels sur nous, y compris les états financiers consolidés vérifiés de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et la notice annuelle de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 datée du 11 mars 2009 (notice annuelle 2008 de BCE) ainsi que les derniers rapports financiers, sur le site Web de BCE Inc., au www.bce.ca, sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov.

Ce rapport de gestion traite de nos activités, de notre rendement et de notre situation financière pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006.

AU SUJET DES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le rapport annuel 2008 de BCE, y compris ce rapport de gestion et, en particulier, les rubriques intitulées *Impératifs stratégiques* et *Perspectives commerciales*, contient des déclarations prospectives portant notamment sur les objectifs, les plans, les priorités stratégiques, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives commerciales de BCE. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Les déclarations prospectives peuvent recourir à des termes comme hypothèse, but, prévoir, croire, s'attendre à, viser, avoir l'intention de, chercher à, planifier de, objectif, stratégie, prévision, cible ainsi qu'à des temps et des modes comme le futur et le conditionnel. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions refuges prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

À moins d'indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2008 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, décrivent nos attentes en date du 11 mars 2009. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour toute autre raison. Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de nombreux risques et incertitudes et reposent sur plusieurs hypothèses donnant lieu à la possibilité que les résultats réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives

et que nos objectifs, plans, priorités stratégiques et perspectives commerciales ne soient pas atteints. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont présentées dans le rapport annuel 2008 de BCE, y compris dans le présent rapport de gestion, en vue de donner de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres parties de mieux comprendre le contexte dans lequel nous exerçons nos activités. Le lecteur est toutefois prié de tenir compte du fait que ces déclarations prospectives pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

Les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2008 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, reposent sur un certain nombre d'hypothèses que nous jugeons raisonnables le jour où elles ont été faites. Il y a lieu de se reporter en particulier aux rubriques du rapport de gestion intitulées *Impératifs stratégiques*, *Perspectives commerciales* et *Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats* pour une analyse de certaines hypothèses que nous avons formulées dans la préparation de ces déclarations prospectives.

Les facteurs en conséquence desquels nos résultats réels pourraient différer de manière considérable des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives comprennent, entre autres : la conjoncture économique et les conditions du marché du crédit, le niveau de confiance et des dépenses des consommateurs, la demande de produits et de services ainsi que des prix de ceux-ci; notre capacité de mettre en œuvre nos stratégies et notre plan afin de produire les avantages attendus; notre capacité de poursuivre la mise en œuvre de nos initiatives de réduction des coûts et de contenir l'intensité du capital tout en nous efforçant d'améliorer le service à la clientèle; l'intensité de l'activité de nos concurrents, y compris l'intensification de l'activité de nos concurrents dans les services sans fil qui pourrait découler de l'attribution par Industrie Canada de licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil évolués, ainsi que l'incidence connexe sur notre capacité de conserver nos clients actuels et d'en attirer de nouveaux de même que sur nos stratégies d'établissement des prix et nos résultats financiers; les contributions accrues aux régimes d'avantages sociaux; notre capacité de nous adapter aux changements technologiques et d'offrir rapidement de nouveaux produits et services; les événements touchant la fonctionnalité de nos réseaux et de nos systèmes et logiciels de technologie de l'information (TI) ainsi que notre capacité de les protéger, de les maintenir et de les remplacer; les événements ayant une incidence sur la capacité des fournisseurs de tierce partie de nous fournir des produits et services essentiels; les interruptions de travail; les répercussions négatives éventuelles sur nos services Internet et sans fil de l'accroissement marqué de la demande de larges bandes; les événements touchant nos fournisseurs de services qui exercent leurs activités à l'extérieur du Canada; notre capacité de mobiliser le capital nécessaire à la mise en œuvre de notre plan d'affaires, y compris en ce qui a trait au programme de rachat d'actions et aux paiements de dividendes de BCE Inc. et pour financer les dépenses en immobilisations et autres; notre capacité de cesser de fournir certains services traditionnels, au besoin, en vue de l'amélioration de la productivité du capital et de l'efficacité de l'exploitation; des initiatives ou des démarches réglementaires, des litiges et des modifications apportées aux lois ou aux règlements; les risques liés au lancement des satellites utilisés par Bell ExpressVu, société en commandite (Bell Télé) ou touchant ces satellites lorsqu'ils sont en orbite; la concurrence exercée par les services de télévision par satellite de radiodiffusion (SRD) américains non réglementés

vendus illégalement au Canada, et le vol de nos services de télévision par satellite; la dépendance de BCE Inc. quant à la capacité de ses filiales de lui verser des dividendes; la volatilité des marchés boursiers; l'impossibilité de garantir que la politique en matière de dividendes de BCE Inc. sera maintenue, compte tenu, en particulier, de l'évolution de l'environnement économique, concurrentiel et technologique, et sous réserve de la déclaration d'un dividende par le conseil d'administration; la capacité de Bell Aliant de verser des distributions à BCE Inc. et à Bell Canada; les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils sans fil; les retards dans l'achèvement de la superposition de la technologie d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets (HSPA) à notre réseau sans fil et la réussite de la mise en œuvre de l'arrangement sur la construction et le partage du réseau conclu avec Société TELUS Communications afin de réaliser des économies de coûts et de réduire les risques liés au déploiement; l'échéancier et la réalisation de l'acquisition proposée par Bell Canada du détaillant national de produits électroniques *La Source par Circuit City*, qui sont assujettis à des conditions de clôture et à d'autres risques et incertitudes; la perte de cadres supérieurs clés. Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés tout au long de ce rapport de gestion et, en particulier, aux rubriques intitulées *Environnement concurrentiel*, *Cadre réglementaire* et *Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes, que pour l'instant nous ignorons ou jugeons négligeables, pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments inhabituels ni de cessions, monétisations, fusions, acquisitions, regroupements d'entreprises ou autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après la date des présentes. L'incidence financière de ces transactions ou éléments non récurrents ou d'autres éléments inhabituels peut s'avérer complexe et dépend des faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ou la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

AU SUJET DE NOS ACTIVITÉS

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada. Nous offrons, sous un même toit, des services de communications sur fil et sans fil, d'accès Internet, de données et vidéo à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros. En 2008, nous avons présenté les résultats de nos activités selon trois secteurs : Services sur fil de Bell, Services sans fil de Bell et Bell Aliant. Bell, qui comprend nos activités principales, est la plus importante entreprise de services locaux en Ontario et au Québec, et englobe nos

secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell. Nous détenons également une participation de 44,2 % dans Bell Aliant ainsi que le contrôle dans cette entreprise canadienne qui est titulaire dans les provinces de l'Atlantique et dans les zones rurales en Ontario et au Québec. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, nous avons dégagé des produits d'exploitation consolidés de 17 698 millions \$, un bénéfice d'exploitation consolidé de 2 864 millions \$ et un BAIIA⁽¹⁾ de 7 004 millions \$.

Notre structure de présentation des résultats reflète la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Nous analysons nos résultats d'exploitation consolidés dans ce rapport de gestion de même que les résultats d'exploitation de chaque secteur. Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés pour obtenir des renseignements supplémentaires sur nos secteurs d'exploitation. Nous présentons également une analyse de nos résultats par gammes de produits afin de donner un meilleur aperçu de nos activités.

Résiliation de l'opération de transformation en société fermée

BCE Inc. a conclu une entente définitive datée du 29 juin 2007 (dans sa version modifiée par la suite, l'entente définitive) visant son acquisition par une société (l'acquéreur) détenue par un groupe d'investisseurs dirigé par Teachers' Private Capital, la division d'investissement privé du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, et des sociétés affiliées de Providence Equity Partners Inc., Madison Dearborn Partners, LLC et Merrill Lynch Global Private Equity. L'opération devait être conclue dans le cadre d'un plan d'arrangement, au plus tard le 11 décembre 2008.

La clôture de l'opération de transformation en société fermée (la transformation en société fermée) était conditionnelle au respect de plusieurs conditions, y compris, conformément à l'alinéa 8.1 f) de l'entente définitive, la réception à l'heure de la prise d'effet (le 11 décembre 2008, soit la date limite de la conclusion de la transformation en société fermée) d'une opinion positive de KPMG s.r.l. (KPMG) sur la solvabilité établissant que BCE Inc. serait « solvable » (conformément aux tests de solvabilité définis dans l'entente définitive) à l'heure de la prise d'effet et immédiatement après la clôture de la transformation en société fermée.

Le 11 décembre 2008, BCE Inc. annonçait qu'elle avait reçu de l'acquéreur, le 10 décembre 2008, un avis prétendant résilier l'entente définitive. BCE Inc. allègue que l'acquéreur n'avait pas le droit de mettre fin à l'entente définitive le 10 décembre 2008, cet avis ayant été livré prématurément, avant la date limite prévue de clôture de la transformation en société fermée (c.-à-d. le 11 décembre 2008), et que cet avis est par conséquent invalide. Également le 11 décembre 2008, BCE Inc. a annoncé qu'elle avait reçu la confirmation que KPMG ne serait pas en mesure d'émettre une opinion selon laquelle BCE Inc. satisferait, après l'opération, aux tests de solvabilité présentés dans l'entente définitive. Toutes les conditions de la clôture avaient été satisfaites par BCE Inc., sauf celle qui se rapporte à l'opinion sur la solvabilité, une condition de clôture qui devait être satisfaite, par sa nature, à l'heure de prise d'effet.

(1) Le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels) est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section BAIIA de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus semblable.

Compte tenu de ces faits nouveaux, BCE Inc. a résilié l'entente définitive conformément à ses modalités le 12 décembre 2008 et a exigé le paiement par l'acquéreur d'une indemnité de rupture de 1,2 milliard \$. La demande d'indemnité a été refusée ou n'a pas été prise en compte par l'acquéreur et ses garants (le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et des sociétés affiliées de Providence Equity Partners Inc. et Madison Dearborn Partners, LLC). Le 17 décembre 2008, BCE Inc. a déposé une requête introductive d'instance contre l'acquéreur et ses garants devant la Cour supérieure du Québec à l'égard du paiement de l'indemnité de rupture de 1,2 milliard \$.

Nouvelle équipe de direction

Le 11 juillet 2008, M. George Cope a été nommé membre du conseil d'administration ainsi que président et chef de la direction de BCE Inc. et de Bell Canada. Nous avons simultanément dévoilé une structure organisationnelle simplifiée, qui comprend une nouvelle équipe de direction dirigée par M. Cope, au sein de laquelle le nombre total de hauts dirigeants de BCE Inc. et de Bell Canada est passé de 17 à 12, soit une réduction d'environ 30 %. La nouvelle équipe de direction souligne la priorité accordée à l'expérience client et à l'amélioration de la prestation du service.

Nouvelle plateforme créative

Nous avons lancé notre nouvelle plateforme créative le 8 août 2008 comprenant un logo, une signature et une campagne de publicité tout nouveaux. La nouvelle plateforme est simple et orientée sur les avantages, et elle appuie directement notre stratégie visant à offrir une meilleure expérience à nos clients, à tous les niveaux. Pour mieux souligner la nature très simple de la nouvelle plateforme, nous avons changé le nom de certains services de Bell au moment du lancement, pour clarifier ce qu'ils offrent aux clients. Le service vidéo de Bell ExpressVu, société en commandite est devenu Bell Télé, le service d'accès Internet de Bell Sympatico est devenu Bell Internet et le service de téléphonie résidentielle de Bell est devenu Bell Téléphonie.

Retour sur investissement pour les actionnaires

Le 11 février 2009, BCE Inc. a annoncé, sous réserve de déclaration par son conseil d'administration, une augmentation de 5 % du dividende annualisé sur les actions ordinaires, qui passe de 1,46 \$ à 1,54 \$ par action.

Le 12 décembre 2008, BCE Inc. a annoncé son intention de procéder à un rachat d'actions au moyen d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le 19 décembre 2008, BCE Inc. a annoncé que la Bourse de Toronto (TSX) avait approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Dans le cadre de cette offre, la société sera autorisée à racheter à des fins d'annulation jusqu'à concurrence de 40 millions d'actions ordinaires sur la période de 12 mois commençant le 23 décembre 2008 et se terminant le 22 décembre 2009, ce qui représente environ 5 % des actions ordinaires de BCE Inc. émises et en circulation. Les rachats peuvent être effectués par l'intermédiaire de la TSX et ils peuvent également être effectués par l'intermédiaire de la Bourse de New York (NYSE), ainsi que par tout autre moyen que pourraient permettre la TSX et la NYSE. Le conseil d'administration de BCE Inc. a donné son aval à ce programme, car il estimait que le rachat par BCE Inc. de ses actions ordinaires

constitue une utilisation appropriée des fonds en vue d'accroître la valeur pour les actionnaires. Afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la société a mis sur pied un régime d'achat automatique d'actions chez un courtier. En vertu de ce régime, le courtier peut racheter des actions dans le cadre de l'offre publique en tout temps, y compris, sans restriction, à des moments où BCE Inc. n'y serait pas autorisée en raison de restrictions réglementaires ou de périodes d'interdiction volontairement imposées. Au 28 février 2009, 22,2 millions d'actions ordinaires, soit 55 % des actions visées par l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, avaient été rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de BCE Inc.

Secteur Services sur fil de Bell

Le secteur Services sur fil de Bell offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données (y compris des services d'accès Internet et des solutions de technologie de l'information et des communications [TIC]) et d'autres services de communications aux clients résidentiels ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux grandes entreprises clientes, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec. Nous commercialisons nos services téléphoniques locaux et interurbains sous la marque Bell Téléphonie et nos services d'accès Internet sous la marque Bell Internet. Par Bell ExpressVu, nous fournissons également des services vidéo par SRD à l'échelle nationale sous la marque Bell Télé, et nous sommes la seule entreprise de télécommunications en Amérique du Nord à offrir une gamme de services vidéo nationaux détenus en propriété exclusive et établis de longue date, ce qui nous permet de proposer un forfait complet comprenant les quatre services de communications. Ce secteur comprend également les résultats de nos activités de gros, qui fournissent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications; de notre unité Bell West, qui constitue notre entreprise de services locaux concurrents (ESLC) consacrée aux clients d'affaires en Alberta et en Colombie-Britannique; ainsi que les activités sur fil de Northwestel Inc. (Northwestel), qui offre des services de télécommunications dans des régions moins densément peuplées des territoires du Nord canadien.

Secteur Services sans fil de Bell

Le secteur Services sans fil de Bell offre des produits et services de communications voix et données sans fil aux clients résidentiels ainsi qu'aux PME et aux grandes entreprises clientes partout au Canada. Nos services sans fil, qui sont déployés sur des réseaux nationaux des plus évolués sur le plan de la technologie, sont rendus accessibles à la quasi-totalité de la population canadienne. Au 31 décembre 2008, notre clientèle des services sans fil totalisait environ 6,5 millions d'abonnés, desquels 73 % avaient choisi des plans de services postpayés. Le secteur Services sans fil de Bell comprend les résultats d'exploitation de Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité), de Virgin Mobile Canada (Virgin), une coentreprise dans laquelle nous détenons une participation de 50 %, ainsi que les activités de Northwestel dans les services sans fil. Virgin est un exploitant de réseau virtuel mobile qui fournit des services mobiles à l'échelle du pays.

Secteur Bell Aliant

Le secteur Bell Aliant offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services d'accès Internet, des services de données, des services vidéo, des services sans fil et d'autres services de TIC aux clients résidentiels et d'affaires dans les provinces du Canada atlantique et dans les zones rurales en Ontario et au Québec. Bell Aliant fournit des services de TI par le truchement de xwave, sa division de TI. Formée le 7 juillet 2006, Bell Aliant est l'un des plus importants fournisseurs régionaux de services de télécommunications en Amérique du Nord. Au 31 décembre 2008, BCE détenait une participation d'environ 44,2 % dans Bell Aliant, la tranche restante de 55,8 % étant détenue par le public. BCE a le droit d'élire la majorité des membres du conseil d'administration de Placements Bell Aliant Communications régionales inc. et, de ce fait, elle contrôle Bell Aliant.

Produits et services de Bell

Le tableau suivant présente les principales données sur l'exploitation de Bell de 2006 à 2008.

SERVICES SUR FIL DE BELL	2008	2007	2006
SERVICES SUR FIL			
Pertes nettes liées aux services d'accès au réseau (SAR) local (en milliers) ^{(1), (2)}	(423)	(511)	(463)
SAR local (en milliers) ^{(1), (2), (3)}	7 436	8 176	8 745
Pertes nettes ajustées liées aux SAR local (en milliers) ⁽⁴⁾	(423)	(580)	(617)
Nombre ajusté de lignes des SAR local (en milliers) ⁽⁴⁾	7 436	7 859	8 439
Minutes de conversation interurbaines (en millions)	11 771	12 500	13 256
Produit moyen par minute des appels interurbains (en cents)	8,9	9,1	9,2
SERVICES DE DONNÉES			
Activations nettes de services d'accès Internet haute vitesse (en milliers)	50	124	154
Abonnés des services d'accès Internet haute vitesse (en milliers) ⁽⁵⁾	2 054	2 004	1 877
SERVICES VIDÉO			
Activations nettes de services vidéo (en milliers)	30	2	93
Abonnés des services vidéo (en milliers)	1 852	1 822	1 820
Produit moyen par abonné (PMA) (\$/mois)	65,37	59,69	53,85
Taux de désabonnement (%) (moyenne par mois)	1,2 %	1,2 %	1,0 %
SERVICES SANS FIL DE BELL			
SERVICES SANS FIL			
Activations nettes (en milliers) ⁽⁶⁾	351	408	513
Abonnés (en milliers) ^{(6), (7), (8), (9)}	6 497	6 216	5 954
Produit moyen par unité (PMU) (\$/mois) ⁽¹⁰⁾	54,29	53,92	51,18
Taux de désabonnement (%) (moyenne par mois) ⁽¹⁰⁾	1,6 %	1,7 %	1,5 %
Coût d'acquisition (\$/abonné) ⁽¹⁰⁾	395	404	420

(1) Au début de 2008, un ajustement de 44 000 lignes a été effectué à l'égard du nombre d'abonnés à nos lignes SAR, ce qui traduit la révision en profondeur de nos registres de comptes clients, sur une base historique.

(2) En 2008, nous avons ajusté le nombre de nos lignes SAR d'affaires d'ouverture en radiant 273 000 lignes, après qu'un important client de gros nous eut avisés de manière officielle en 2007 qu'il procédait à la migration de la totalité de ses abonnés vers son propre réseau.

(3) En 2007, 58 000 lignes ont été retranchées du nombre de nos lignes SAR d'affaires d'ouverture pour tenir compte d'un ajustement du calcul des interconnexions locales. Cet ajustement n'a pas eu d'incidence sur les pertes nettes de 2007.

(4) Le nombre de nos lignes SAR pour les exercices 2006 et 2007 a été ajusté pour tenir compte des notes 1) et 2) ci dessus.

(5) En 2007, notre clientèle des services Internet haute vitesse a augmenté de 18 000 abonnés à la suite d'un ajustement au titre des désactivations de l'exercice précédent dans la foulée d'une importante mise à niveau de notre système de gestion des commandes. De plus, notre clientèle des services Internet haute vitesse a diminué de 15 000 abonnés pour tenir compte du retrait d'abonnés qui n'avaient pas utilisé le réseau en 2007.

(6) Le total de nos activations nettes de services sans fil et d'abonnés à la fin de la période comprend la totalité des abonnés à Virgin.

(7) En 2008, notre clientèle des services sans fil reflétait le retrait de 37 000 abonnés du service analogique (11 000 abonnés des plans de services postpayés et 26 000 abonnés des plans de services prépayés) en raison de la mise hors service du réseau analogique. De plus, le resserrement du crédit et des processus d'activation chez Virgin ont entraîné le retrait de 32 000 abonnés des plans de services postpayés de Virgin. Ces ajustements ne sont pas inclus dans les paramètres sur les activations nettes ou le taux de désabonnement.

(8) En 2008, notre clientèle des services sans fil d'ouverture a diminué de 1 000 abonnés (le nombre d'abonnés des plans de services postpayés a augmenté de 6 000 et le nombre d'abonnés des plans de services prépayés a diminué de 7 000) par suite de l'intégration du système de facturation d'Aliant Mobility.

(9) En 2007, notre clientèle des services sans fil a diminué de 146 000 abonnés en raison de la modification de notre politique en matière de désactivation des plans de services prépayés.

(10) Pour les services sans fil, le PMU, le taux de désabonnement et le coût d'acquisition ne reflètent que la tranche de 50 % des résultats de Virgin qui sont consolidés.

Secteur TéléSAT Canada (TéléSAT)

Le 31 octobre 2007, nous avons vendu notre placement dans TéléSAT. TéléSAT fournit des services de télécommunications par satellite et de gestion de systèmes et il offre également des services de consultation en matière d'établissement, d'exploitation et de mise à niveau de systèmes par satellite dans le monde entier. Parallèlement à la vente, une série d'ententes commerciales ont été établies entre TéléSAT et Bell Télé qui fournissent à cette dernière un accès à la capacité actuelle et élargie des installations par satellite. TéléSAT n'est pas comptabilisée dans les activités abandonnées par suite de ces ententes commerciales en cours. Compte tenu de la vente de TéléSAT, les résultats financiers et d'exploitation de BCE réalisés après le 31 octobre 2007 ne comprennent plus la contribution de TéléSAT.

Bell est le pivot et l'élément le plus important de notre entreprise.

Les services traditionnels, comme ils sont appelés dans le présent rapport de gestion, sont notamment les services téléphoniques interurbains et locaux, les lignes téléphoniques privées et les services de ligne privée numérique spécialisée que nous offrons au moyen de nos réseaux traditionnels voix et données à commutation par circuits. Les services de croissance, ainsi nommés dans le présent rapport de gestion, comprennent nos services sans fil, vidéo et haute vitesse Internet ainsi que d'autres services, comme les solutions de TIC.

Les produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell sont tirés de cinq principales branches d'activité :

- services locaux et d'accès
- services interurbains
- services de données
- services vidéo
- équipements et autres.

Services locaux et d'accès

Bell exploite un vaste réseau d'accès local qui fournit des services téléphoniques locaux à des clients résidentiels et à des clients d'affaires, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec, notamment dans les grands centres urbains comme Toronto, Montréal, Ottawa, la ville de Québec, Hamilton et London. Nous fournissons également des services téléphoniques locaux à des clients d'affaires en Alberta et en Colombie-Britannique, par le truchement de notre unité Bell West, et dans des régions moins densément peuplées des territoires du Nord canadien, par le truchement de Northwestel. Les 7,4 millions de lignes SAR que nous fournissons à notre clientèle jouent un rôle essentiel dans l'établissement de nos relations avec cette clientèle et nous servent d'assise pour l'offre de nos autres produits et services. Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès proviennent principalement du service téléphonique local. Les autres sources de produits d'exploitation dans les services locaux et d'accès sont :

- les services à valeur ajoutée, comme l'afficheur, l'appel en attente et la messagerie vocale
- les services fournis aux concurrents pour l'accès à notre réseau local
- les connexions de nos clients du service téléphonique local pour les fournisseurs de services interurbains concurrents
- les subventions du Fonds de contribution national pour financer le service local dans des zones de desserte à coût élevé.

Nous offrons une variété d'ensembles de Bell Téléphonie incluant des appels locaux illimités, assortis de plusieurs services à valeur ajoutée différents selon le forfait choisi par le client. Lorsqu'ils les regroupent en forfait, avec d'autres produits que nous offrons, les clients peuvent bénéficier d'un rabais mensuel. Pour y avoir droit, ils doivent choisir au moins deux des produits suivants : Bell Téléphonie, Bell Interurbain, Bell Internet, Bell Télé et Bell Mobilité. Les clients qui choisissent une de nos possibilités de forfait reçoivent une facture unique pour tous leurs services de Bell.

En 2007, nous avons commencé à offrir un nouveau forfait d'appels locaux illimités entre abonnés de Bell, du service cellulaire ou du service conventionnel à fil, pour un tarif mensuel fixe.

Nous avons subi la forte pression concurrentielle des entreprises de câblodistribution en 2008, puisque ces dernières offrent désormais des services téléphoniques sur leurs réseaux. La téléphonie par câble, en particulier, connaît un essor du fait qu'elle est incluse dans des forfaits à prix réduits et qu'elle est maintenant

offerte par les câblodistributeurs dans plusieurs marchés comme Toronto, Montréal, la ville de Québec, Ottawa-Gatineau, Hamilton, London et Kitchener-Waterloo ainsi que dans certaines autres villes de moindre envergure. L'expansion de la place occupée par les entreprises de câblodistribution continue de comprimer nos parts de marché, en particulier dans le marché résidentiel.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) réglemente les prix dans nos territoires établis qui sont assujettis à la réglementation. La concurrence s'est intensifiée dans le marché des services de téléphonie au Canada depuis 2005, surtout du fait que les câblodistributeurs ont lancé ce genre de services et en ont étendu la portée; cependant, les récentes modifications réglementaires ont assaini l'environnement concurrentiel, du point de vue de Bell, car en cessant de favoriser ses concurrents, la nouvelle réglementation ouvre un marché plus équitable pour tous. Avant que ces modifications ne soient apportées, les stratégies de Bell relatives à la commercialisation, à l'établissement des prix, au groupement de produits et à la reconquête de clients dans les services locaux étaient soumises à des restrictions, ce qui désavantageait l'entreprise sur rapport aux câblodistributeurs et aux fournisseurs de services voix sur protocole Internet (voix sur IP), qui eux n'étaient pas visés par ces restrictions. Le 4 avril 2007, le ministre de l'Industrie du Canada a aboli les restrictions en matière de reconquête et relatives aux promotions visant les services locaux. Nous croyons que ces modifications, de pair avec les récentes décisions du CRTC de déréglementer plus de 90 % des lignes d'accès téléphonique résidentielles de Bell Canada et plus de 80 % des lignes d'accès téléphonique d'affaires de Bell Canada, favorisent grandement notre souplesse opérationnelle, améliorent notre position concurrentielle face aux autres fournisseurs de services locaux et nous permettent de regrouper nos services et d'offrir une plus grande valeur à nos clients.

Voir la rubrique intitulée *Cadre réglementaire* pour obtenir une description plus détaillée de l'abstention de la réglementation à l'égard des services téléphoniques locaux résidentiels et d'affaires.

Services interurbains

Nous fournissons des services téléphoniques interurbains nationaux et internationaux à des clients résidentiels et d'affaires. Ces services comprennent une vaste gamme de plans – plans mensuels d'appels illimités dans la province ou en Amérique du Nord visant les grands utilisateurs et divers plans d'appels à la minute pour les utilisateurs occasionnels.

Nous fournissons également un service d'accès de gros aux autres entreprises et revendeurs de télécommunications, et nous recevons des paiements d'autres entreprises de télécommunications pour l'acheminement des appels interurbains de leurs clients dans notre territoire.

En juin 2008, nous avons commencé à offrir un plan interurbain mondial illimité aux abonnés du Forfait de Bell; ce plan permet de faire des appels interurbains illimités vers plus de 50 pays, y compris au Canada et aux États-Unis, pour un tarif mensuel abordable.

Nous subissons une vive concurrence dans la prestation du service interurbain de la part, notamment, de fournisseurs de services voix sur IP et d'entreprises de câblodistribution et autres, de fournisseurs de services de base et de fournisseurs de télécartes, ainsi que de concurrents traditionnels comme les entreprises et les revendeurs de télécommunications interurbaines. Nous avons également commencé à affronter la concurrence de

fournisseurs de services de télécommunications comme Skype Technologies (une division de eBay), qui offrent des services interurbains équivalents à bas prix, au moyen de connexions PC et large bande.

La concurrence pour obtenir des contrats visant la prestation de services interurbains aux grandes entreprises est très intense. Les clients peuvent choisir de se tourner vers des concurrents qui offrent des prix plus bas afin d'obtenir des parts de marché. De tels concurrents peuvent être moins préoccupés par la qualité du service ou par l'incidence sur leurs marges que nous le sommes.

Services de données

Nous offrons des services d'accès Internet haute vitesse, sous la marque Bell Internet, fournis au moyen de la technologie du service de ligne d'accès numérique (DSL) pour la clientèle résidentielle et d'affaires. Au 31 décembre 2008, nous offrons l'accès Internet haute vitesse à plus de deux millions de clients, par le service DSL, par fibre optique ou par le service sans fil large bande. La place que nous occupons dans le marché des services Internet haute vitesse en Ontario et au Québec a atteint plus de 92 % des lignes résidentielles et des lignes d'affaires activées au 31 décembre 2008.

Nous offrons actuellement trois forfaits DSL répondant aux besoins autant des petits que des grands utilisateurs, commercialisés sous les noms Essentiel, Performance et Max, à des vitesses allant jusqu'à 500 Kbps, 7 Mbps et 16 Mbps, respectivement.

Nous offrons également le service Bell WiMAX, un service large bande sans fil portable à l'échelle du Canada qui offre l'accès Internet sans fil à des vitesses allant jusqu'à 3 Mbps, grâce au fournisseur de réseau Inukshuk Wireless Inc. (Inukshuk), une coentreprise formée par Bell Canada et Rogers Communications Inc. (Rogers). Inukshuk a été lancée en 2003 afin de fournir un accès à Internet haute vitesse sans fil partout au Canada en utilisant le spectre radio dans la gamme des 2,5 GHz. Au 31 décembre 2008, la couverture du réseau large bande sans fil d'Inukshuk englobait environ 7,8 millions de foyers, représentant plus de 63 % de la population dans 45 centres urbains du Canada.

Nous collaborons également avec Microsoft Corporation pour offrir aux Canadiens le portail Sympatico.MSN.ca. Ce portail reçoit plus de 20 millions de visiteurs uniques par mois et rejoint environ 86 % des internautes canadiens.

Nous offrons en outre une gamme complète de services de données à des clients d'affaires. En plus de l'accès Internet, voici certains des services que nous offrons :

- *Services sur protocole Internet (IP)* : Bell exploite le plus important réseau IP MPLS (commutation par étiquettes multiprotocole) parmi tous les fournisseurs canadiens. Nos services IP comprennent les réseaux privés virtuels IP, le service Ethernet, Internet affaires et voix sur IP
- *Solutions de TIC* : Bell offre des solutions de TIC incluant les services professionnels, les services gérés et les services d'infrastructure.

Nous continuons également d'offrir des services de données traditionnels, comme le réseau numérique de services intégrés, les services de relais de trame et mode de transfert asynchrone à nos clients actuels. Le marché pour ces services se replie avec le temps, les clients se tournant vers de nouvelles technologies.

Services vidéo

Nous nous classons au premier rang des fournisseurs de télévision numérique au Canada, diffusant à l'échelle nationale plus de 500 canaux vidéo et canaux audio entièrement numériques et offrant une programmation nationale et internationale diversifiée. Nous fournissons des services vidéo à plus de 1,8 million d'abonnés.

Nos principaux services vidéo sont commercialisés sous la marque Bell Télé et exécutés par notre filiale en propriété exclusive Bell Télé, qui offre le service par satellite de radiodiffusion directe depuis 1997. Bell Télé jouit d'une couverture nationale et offre le service à plus de 1,8 million d'abonnés. Nos services SRD utilisent actuellement quatre satellites. Télésat, notre ancienne filiale, exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation. Nous utilisons le plein potentiel de cette capacité des installations par satellite pour offrir un choix d'options de programmation, comme une vaste gamme d'émissions en direct et spécialisées, plus de 60 canaux haute définition (HD) présentant des films de qualité supérieure et des émissions de sport et d'autres formes de divertissement, ainsi qu'une grande sélection d'offres de services de télé à la carte.

Nous offrons également divers types de matériel, notamment des récepteurs vidéo personnels, des services de télévision interactive (TVi) et la gamme la plus étoffée de canaux de télé HD au Canada.

Les autres composantes de nos services vidéo qui complètent nos services par SRD comprennent ce qui suit :

- *la technologie DSL à très haut débit (VDSL)* – Nous offrons actuellement des services vidéo par la technologie VDSL dans certains immeubles à logements multiples, dans des centres urbains restreints en Ontario et au Québec. Ce service constitue un service vidéo sur fil qui offre aux abonnés une solution vidéo entièrement numérique et concurrentielle sur une ligne DSL. Cette technologie a été déployée dans les zones urbaines à titre de solution de rechange au service par SRD dans le marché des immeubles à logements multiples.
- *la fibre coaxiale hybride* – Nous fournissons des services vidéo résidentiels par le truchement de Câble VDN, une entreprise de câblodistribution montréalaise que nous avons acquise en août 2005. Câble VDN offre des services vidéo analogiques et numériques dans certains quartiers de la région du Grand Montréal au moyen de son réseau exclusif de fibre coaxiale.
- *la télévision IP* – Nous offrons actuellement des services de télévision IP à titre d'essais à petite échelle dans des quartiers choisis de Toronto. Les essais du service visent à obtenir des informations précieuses en matière d'exploitation et de commercialisation et à s'assurer que la plateforme de télévision IP et les services offerts sont stables et solides avant d'amorcer la prochaine étape, soit le lancement commercial.

Équipements et autres

Cette catégorie comprend les produits d'exploitation découlant d'un certain nombre d'autres sources, notamment :

- la location, la vente et l'entretien d'équipements terminaux d'affaires
- la vente de décodeurs vidéo
- les services d'installation et de maintenance de réseaux pour des tierces parties.

Services sans fil

Nous offrons une vaste gamme de produits et services de communications voix et données sans fil à des clients dans nos secteurs de la consommation et d'affaires partout au Canada. Nous fournissons également un éventail de services à valeur ajoutée, comme l'afficheur et la messagerie vocale, le courriel et la vidéo en continu, le téléchargement de musique, les sonneries et les jeux, ainsi que des services d'itinérance à d'autres fournisseurs de services sans fil. Les clients peuvent choisir de payer pour les services selon un plan mensuel (services postpayés) ou en payant à l'avance (services prépayés). Nos plans de services postpayés, dont les frais doivent être payés sur une base mensuelle, sont offerts avec un contrat de un an, de deux ans ou de trois ans assorti de rabais sur les combinés, mais ils peuvent également être obtenus sans contrat. Au 31 décembre 2008, notre clientèle se composait d'environ 6,5 millions d'abonnés des services sans fil, dont environ 4,7 millions ayant choisi les plans de services postpayés.

Nous fournissons des services de communications sans fil sous les marques Bell Mobilité et Solo Mobile. La marque Solo Mobile, qui est détenue et exploitée par Bell Mobilité, est positionnée pour concurrencer d'autres marques économiques au Canada. Nous avons également conclu une coentreprise avec Virgin, qui est arrivée sur le marché canadien en mars 2005 en offrant un service sans fil prépayé et a fait son entrée dans le marché des services postpayés en 2008.

Nous offrons une vaste gamme de forfaits de services postpayés, pour utilisateur individuel ou à partager, pour les appels locaux et interurbains. Des options peuvent également être ajoutées au service téléphonique. Nous offrons un large éventail de services de données sans fil aux consommateurs et aux clients d'affaires, y compris des services de messagerie texte et de courriel, de messagerie photo et vidéo, la navigation mobile sur Internet, les sonneries ainsi que les écrans de veille, le réseautage social, la messagerie instantanée, le multimédia comme le téléchargement de musique (y compris le catalogue le plus détaillé de musique mobile au Canada), la vidéo en continu, la télé mobile (y compris les émissions de HBO, en exclusivité), des films pleine durée ainsi que d'autres services comme la navigation GPS et les services de localisation. Les services mobiles d'affaires comprennent l'automatisation des ventes et les outils de gestion des relations avec la clientèle, l'automatisation des services extérieurs ainsi que les outils de localisation des ressources et des biens.

Bell cherche avant tout à offrir des marques et des modèles prépondérants, y compris des appareils RIM BlackBerry, des appareils mobiles Microsoft Windows et d'autres téléphones intelligents avec clavier QWERTY complet et écran tactile conçus pour des services de données comme le courriel, la messagerie, l'accès Internet et le réseautage social. Bell offre également un téléphone intelligent bimode avec couverture internationale entièrement compatible avec le réseau d'accès multiple par répartition en code (AMRC) et le réseau mondial de téléphonie mobile (GSM) partout dans le monde.

Au total, notre réseau sans fil couvrirait 99 % de la population de l'Ontario et du Québec et environ 97 % de la population de la région du Canada atlantique au 31 décembre 2008. Notre réseau sans fil couvre également les principales villes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Réagissant au foisonnement de services de données sans fil, nous continuons d'étendre notre réseau de données haute vitesse, ou réseau évolution à données optimisées (EVDO), lancé en octobre 2005. À la fin de 2008, le réseau EVDO

de Bell couvrirait 90 % de la population canadienne. Le réseau EVDO permet de fournir des services mobiles haute vitesse comportant un contenu riche en données comme le courriel, la messagerie vidéo, les jeux, la vidéoconférence, la télématique et le divertissement en continu.

En octobre 2008, nous avons annoncé une initiative stratégique visant à superposer à notre réseau national sans fil AMRC/EVDO de troisième génération (3G) existant la technologie réseau HSPA. Nous investissons dans le perfectionnement de la technologie réseau afin d'offrir à nos clients partout au Canada le plus large éventail d'options en matière de services sans fil de pointe 3G et de préparer le terrain pour notre transition, au cours des prochaines années, vers la norme mondiale de quatrième génération (4G) en matière de services sans fil. Cette superposition de la technologie HSPA devrait être achevée au début de 2010, grâce à notre entente de partage de réseau avec Société TELUS Communications. Chaque entreprise construira la moitié des installations nécessaires à la couverture HSPA partout au Canada, ce qui réduira nos coûts totaux pour le déploiement et permettra de lancer le nouveau réseau plus tôt.

Afin de pouvoir étendre les technologies de prochaine génération et les services futurs, nous avons acquis de nouvelles licences pour les services sans fil de la vente aux enchères de licences du spectre pour les services sans fil évolués, qui s'est terminée le 21 juillet 2008. Nous avons acquis 20 MHz de spectre en Ontario (y compris Toronto et sa périphérie), dans les provinces du Canada atlantique et dans le Nord canadien, ainsi que 10 MHz au Québec et dans l'Ouest canadien, pour un investissement total de 741 millions \$.

Employés

Au 31 décembre 2008, notre effectif était composé de 50 102 personnes à temps plein ou à temps partiel, comparativement à 53 131 à la fin de 2007. La diminution d'un exercice à l'autre est imputable à la diminution de l'effectif chez Bell et Bell Aliant.

Le nombre total d'employés de Bell à la fin de 2008 s'établissait à 40 863, en baisse contre 43 391. La réduction de l'effectif de Bell découle principalement de la réduction de la taille de l'équipe de direction dans le cadre d'une restructuration organisationnelle visant à établir une structure de coûts concurrentielle. Le nombre de départs de cadres de Bell en 2008 a été d'environ 2 500, ce qui représente approximativement 6 % de l'effectif total de Bell, ou 15 % du nombre de cadres. Le coût estimatif des réductions de personnel, lesquelles sont substantiellement terminées, s'établit à 230 millions \$. Nous prévoyons que ces changements, combinés aux autres réductions de l'effectif effectuées en 2008, donneront lieu à des économies annualisées de 300 millions \$. Nous avons des conventions collectives visant des employés syndiqués et comportant diverses dates d'expiration jusqu'au 30 novembre 2012. Environ 46 % des employés de Bell sont représentés par des syndicats. Le 20 janvier 2009, Bell Canada a annoncé qu'elle offrira un programme de retraite anticipée à environ 1 500 employés admissibles représentés par le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP).

Chez Bell Aliant, le nombre total d'employés a diminué, passant à 9 239 en 2008 contre 9 740 en 2007, principalement du fait des initiatives de réduction de la main-d'œuvre. En outre, en janvier 2009, Bell Aliant a annoncé la poursuite de la simplification de sa structure organisationnelle qui donnera lieu à la réduction d'environ 500 postes de cadres en 2009, ce qui représente environ 15 % des cadres ou 5 % de l'ensemble de la main-d'œuvre.

IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES

La présente rubrique, intitulée Impératifs stratégiques, contient des déclarations prospectives et des hypothèses connexes. Pour obtenir une description des hypothèses supplémentaires formulées à l'égard de certaines de ces déclarations prospectives, se reporter aux rubriques intitulées Perspectives commerciales et Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats. Pour obtenir une description de certains facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de façon importante des attentes qui sont décrites ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives, se reporter en particulier aux rubriques intitulées Environnement concurrentiel, Cadre réglementaire et Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats.

En juillet 2008, nous avons institué plusieurs initiatives en matière de marketing, de réseau et de nouveaux services dans le cadre du nouveau plan d'exploitation stratégique visant à mettre le cap sur l'avenir de Bell, mettant en place l'objectif, la stratégie et la structure requises pour favoriser l'évolution de Bell comme entreprise de communications orientée client, concurrentielle et efficiente.

Notre objectif est d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada. Notre principal objectif commercial est d'augmenter autant que possible le nombre d'abonnés, les produits d'exploitation, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme l'un des plus importants fournisseurs de services de communications complets et novateurs à des clients résidentiels et d'affaires au Canada. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour nos clients et pour les autres parties intéressées.

Notre stratégie, qui consiste à offrir une meilleure expérience à nos clients à tous les niveaux, repose sur nos cinq impératifs stratégiques :

- améliorer le service à la clientèle
- accélérer les services sans fil
- tirer meilleur parti des services sur fil
- investir dans les réseaux et les services à large bande
- établir une structure de coûts concurrentielle.

Ces impératifs stratégiques visent avant tout à fournir des services de communications de grande qualité, fiables et uniformes à nos clients, de manière efficiente et rentable, à gérer l'érosion des produits d'exploitation des services traditionnels en faisant preuve d'initiative et en accroissant notre clientèle de manière rentable. Nous comptons mettre en œuvre notre plan d'affaires en nous appuyant sur une position prépondérante sur le marché et sur un équilibre entre croissance rentable et part de marché.

De plus, le 2 mars 2009, nous avons annoncé la conclusion d'une entente visant l'acquisition de la quasi-totalité des actifs du détaillant national de produits électroniques *La Source par Circuit City*, laquelle s'inscrit dans la stratégie de Bell visant à accélérer les services sans fil et à tirer meilleur parti des services de télévision numérique, Internet haute vitesse et de téléphonie résidentielle. Cette acquisition, qui ajoutera plus de 750 magasins de détail, dont la plupart sont situés dans des centres commerciaux très achalandés, est un moyen beaucoup plus rapide et rentable

d'étendre le réseau de distribution national de Bell que de construire de nouveaux magasins. L'opération, qui est assujettie à l'approbation du tribunal et à d'autres conditions habituelles de clôture, devrait être conclue au troisième trimestre de 2009.

Améliorer le service à la clientèle

Nous sommes résolus à répondre de manière constante aux attentes de nos clients, voire à les dépasser, ainsi qu'à offrir à ces derniers une expérience globale plus riche chez Bell. Nous croyons qu'en nous efforçant d'améliorer l'expérience client dans son ensemble, c'est-à-dire en tenant nos promesses en matière de service, qu'il s'agisse de l'efficacité des centres d'appels, de satisfaire nos engagements quant à la prestation de nouveaux services, des réparations exécutées rapidement, de la qualité supérieure du réseau et de l'amélioration des processus visant à simplifier les transactions des clients, nous pourrions nous distinguer de nos concurrents et fidéliser nos clients dans une perspective à long terme.

Accélérer les services sans fil

Nos services sans fil sont un vecteur clé de croissance et de rendement financier. Nous les soutiendrons en offrant un éventail élargi de combinés ainsi que de nouveaux produits et fonctions, en accentuant notre présence sur le marché, en augmentant la pénétration et l'utilisation des services de données, en procédant au déploiement de la superposition de la technologie HSPA et en améliorant continuellement la qualité globale du réseau. Nous axons nos efforts sur la maximisation du PMU et de l'utilisation des services de données, tout en recherchant avant tout des abonnés générant une valeur élevée et en veillant à acquérir une part croissante du nombre d'activations brutes dans le secteur. Les éléments clés de notre stratégie en ce qui a trait aux services sans fil sont les suivants :

- mettre l'accent sur des services voix et données attrayants tant pour les clients résidentiels que d'affaires
- maintenir le réseau sans fil le plus évolué sur le plan de la technologie, de la meilleure qualité et offrant la plus grande couverture possible
- offrir une vaste gamme de combinés de grande qualité
- améliorer le service à la clientèle tout en réduisant le taux de désabonnement
- accroître le nombre de canaux de distribution afin d'augmenter nos points de présence ainsi que la fréquentation de nos points de vente au détail.

Tirer meilleur parti des services sur fil

Nous prévoyons la poursuite de l'érosion du nombre total de nos lignes SAR par suite de la concurrence exercée par les fournisseurs de services de téléphonie par câble et de la migration d'abonnés par des clients de gros vers leurs propres réseaux. Cependant, la déréglementation du service téléphonique local a eu comme résultat direct, dans la plupart de nos marchés locaux, de renforcer notre position concurrentielle sur le marché, en nous permettant d'ajuster nos prix, de regrouper nos services et de lancer immédiatement des offres visant la reconquête de clients. Nous croyons que cette plus grande marge de manœuvre, qui nous permet de lancer plus rapidement de nouveaux forfaits sur le marché et de mieux composer avec la fidélisation de la clientèle, nous aide à atteindre notre objectif, qui est de ralentir le

rythme de pertes de lignes locales résidentielles d'un exercice à l'autre. En ce qui a trait à nos lignes SAR d'affaires, nous continuerons de concentrer nos efforts sur la fidélisation des petites entreprises, dans un contexte où les clients doivent composer avec le ralentissement économique. Nos services vidéo et Internet demeurent des éléments clés de notre stratégie d'implantation de produits multiples dans chaque foyer; nous avons l'intention de continuer de tirer parti de ces produits pour acquérir de nouveaux abonnés et pour les fidéliser ainsi que pour accroître la rentabilité globale de notre clientèle d'abonnés. Nous avons également l'intention de gérer de manière prévoyante le rythme d'érosion des produits d'exploitation grâce à l'établissement stratégique des hausses de tarifs, à la gestion prudente de la migration de nos clients d'affaires vers l'IP, et à la commercialisation sélective des services voix et données sur fil actuels. En outre, dans notre unité des grandes entreprises, nous prévoyons continuer de mettre l'accent sur l'obtention de contrats rentables, tout en tirant parti de la force de notre réseau IP MPLS et de l'étendue de nos services de TIC pour atténuer la baisse des produits d'exploitation des services voix et données traditionnels.

Investir dans les réseaux et les services à large bande

Nous continuerons d'investir dans l'amélioration de nos réseaux évolués, comme le déploiement continu de notre réseau de fibre optique jusqu'aux nœuds afin de répondre à la demande croissante dans un environnement multimédia enrichi, et d'améliorer la performance de notre réseau DSL. Notre réseau de fibre optique jusqu'aux nœuds permettra d'atteindre des vitesses allant jusqu'à 26 Mbps. À l'avenir, pour soutenir la demande croissante des consommateurs pour des applications qui exigent beaucoup de bande passante, nous croyons que la vitesse de la bande passante du réseau de fibre optique jusqu'aux nœuds peut être augmentée à plus de 40 Mbps. Notre objectif est de faire passer les abonnés d'Internet haute vitesse à notre réseau de fibre optique jusqu'aux nœuds, compte tenu de la demande et de l'acquiescement des abonnés de payer pour obtenir une vitesse plus élevée. Nous comptons également élaborer et lancer des mesures de commercialisation sélectives visant à stimuler les ventes de services de connectivité IP au sein de notre clientèle d'affaires et à maximiser les produits d'exploitation tirés de l'utilisation de nos réseaux à large bande. En ce qui a trait aux services sans fil, le déploiement de la technologie HSPA, laquelle devrait être offerte commercialement au début de 2010, nous fournit un accès bien défini aux services de données de prochaine génération ainsi qu'un choix accru, une amélioration de la couverture du réseau en zone rurale et un accès aux services d'itinérance internationale.

Établir une structure de coûts concurrentielle

La maîtrise des coûts est un volet central du rendement financier et demeure un élément essentiel de notre stratégie. Notre objectif est de contrebalancer les pressions exercées sur les marges du fait de la poursuite prévue de la diminution des produits d'exploitation tirés des services traditionnels et de l'orientation continue du portefeuille de produits vers les services de croissance, grâce au contrôle rigoureux des coûts, aux améliorations au chapitre de l'efficacité opérationnelle et aux gains de productivité. Également, nous nous concentrons sur l'amélioration de la productivité du capital en gérant prudemment les dépenses en immobilisations afin d'augmenter autant que possible les flux de trésorerie. Par conséquent, nous prévoyons que la majeure partie de nos dépenses en immobilisations à court terme seront engagées dans

l'amélioration du service à la clientèle, la valorisation de nos activités dans les services sans fil et la poursuite de l'expansion de notre réseau large bande résidentiel.

Afin de soutenir la réalisation de nos impératifs stratégiques, nous avons mis en œuvre un certain nombre d'initiatives en 2008, ce qui comprend :

- La réduction du nombre de paliers de direction et de la taille de l'équipe de direction de Bell dans le cadre d'une restructuration organisationnelle visant à établir une structure de coûts concurrentielle et à rapprocher du client tous les membres de l'équipe de direction. Cette restructuration organisationnelle comprenait environ 2 500 départs de cadres chez Bell, ce qui représente environ 6 % de l'effectif total de Bell, ou environ 15 % du nombre de cadres.
- Le lancement de nouveaux services comme le service Jour même ou lendemain et le service Installation express. Avec le service Jour même ou lendemain, les abonnés résidentiels qui ont des problèmes de service standard bénéficient d'un soutien rapide et gratuit pour tous leurs services résidentiels de Bell – Bell Téléphonie, Bell Internet ou Bell Télé. Si le problème ne peut être réglé depuis nos bureaux, nous dépêchons une équipe de techniciens professionnels chez le client le jour même ou le lendemain pour effectuer les réparations nécessaires. Avec le service Installation express, les clients peuvent opter pour l'installation le lendemain des services Bell Télé, Bell Internet et Bell Téléphonie (des frais uniques s'appliquent). Nous avons également investi dans le personnel et les systèmes de première ligne afin de soutenir directement l'impératif stratégique *Améliorer le service à la clientèle*.
- L'annonce de nouveaux investissements dans les réseaux à large bande, sur fil et sans fil, y compris le déploiement d'un accès haute vitesse par fibre optique directement dans de nouveaux immeubles en copropriété et dans d'autres immeubles à logements multiples partout dans le corridor Québec-Windsor, les augmentations de la vitesse et de la capacité de notre infrastructure de réseau fédérateur IP et le déploiement d'un réseau sans fil HSPA 3G attendu à l'échelle nationale au début de 2010.
- Le lancement d'une nouvelle marque visant à illustrer clairement que Bell occupe une place grandissante tant dans le marché des services d'affaires que dans celui de la consommation.

PERSPECTIVES COMMERCIALES

La présente rubrique, intitulée Perspectives commerciales, contient des déclarations prospectives et des hypothèses connexes. Pour obtenir une description des hypothèses supplémentaires formulées à l'égard de certaines de ces déclarations prospectives, se reporter à la rubrique intitulée Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats. Pour obtenir une description de certains facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de façon importante des attentes qui sont décrites ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives, se reporter en particulier aux rubriques intitulées Environnement concurrentiel, Cadre réglementaire et Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats.

Services sur fil de Bell

Tant dans nos secteurs de la consommation que d'affaires en 2009, nous tenterons de minimiser la baisse des produits d'exploitation tirés des services voix et données traditionnels, grâce à des mesures stratégiques relativement aux prix, à la gestion

prévoyante du rythme de la migration des clients vers les réseaux IP, à la commercialisation sélective des services actuels et à l'utilisation du potentiel inhérent à la force de notre portefeuille de services de connectivité de base.

Nous exerçons nos activités dans l'un des secteurs les plus à l'abri des aléas de la conjoncture, et bon nombre de nos branches d'activité offrent une résilience élevée et sont outillées pour faire face à un ralentissement économique. Par conséquent, nous prévoyons que les dépenses des clients à l'égard de nos activités principales de services téléphoniques sur fil ne seront pas fortement touchées, compte tenu de l'importance de ces services tant pour la clientèle résidentielle que d'affaires. Nous prévoyons que la diminution des mises en chantier et des déménagements dans le secteur résidentiel contribuera à l'atténuation de la rotation de la clientèle. Nous prévoyons également que les taux de croissance des services Internet et vidéo seront inférieurs aux taux des exercices précédents, en raison des taux de pénétration déjà relativement élevés pour ces services ainsi que d'une baisse de l'intérêt des détaillants indirects pour la vente active de ces produits et le soutien de cette gamme de produits. Dans le marché des grandes entreprises, la demande pourrait se replier en 2009, car les clients des services d'affaires réévaluent leurs programmes d'investissement dans le contexte du resserrement des conditions du crédit, de l'incertitude économique, de la concurrence persistante des fabricants étrangers et de la contraction des dépenses du secteur public. De surcroît, l'affaiblissement continu prévu dans le marché des PME en Ontario et au Québec pourrait entraîner une augmentation de l'érosion des SAR d'affaires. Toutefois, des investissements plus prudents des grandes entreprises clientes pourraient donner lieu à une baisse des besoins en matière de dépenses en immobilisations visant à soutenir la clientèle d'affaires.

Les produits tirés du marché des services de télécommunications vocaux résidentiels au Canada devraient continuer de diminuer, en raison de la substitution par les services sans fil et d'autres facteurs, y compris la substitution par le courriel et la messagerie instantanée. Nous nous attendons à ce que la concurrence subsiste avec la même intensité dans le marché des services locaux résidentiels et d'affaires de téléphonie vocale, les câblodistributeurs et autres fournisseurs de services de télécommunications maintenant l'intensité de leurs campagnes de commercialisation et continuant de tirer parti de la place occupée par leur réseau pour soutenir leur percée dans nos régions. Même si le nombre total de nos lignes locales continuera de diminuer, principalement par suite de la concurrence soutenue exercée par les fournisseurs de services de téléphonie par câble, nous ciblons d'autres réductions du rythme d'érosion des lignes SAR, nous appuyant sur le succès que nous avons remporté en 2008 à ce chapitre.

Notre unité des grandes entreprises continuera d'offrir des solutions de TIC orientées réseau à des grandes entreprises et à des clients du secteur public, qui accroissent la valeur des services de connectivité. Nous prévoyons une intensification de la concurrence dans le marché des PME, les câblodistributeurs poursuivant de manière plus active leur percée du marché des services d'affaires, élargissant ainsi leur clientèle jusqu'ici composée uniquement de clients résidentiels. Tandis que notre unité des PME continuera d'offrir des nouveaux services pour soutenir sa stratégie en matière de chef de l'information virtuel, une plus grande attention sera portée sur la fidélisation des abonnés des lignes locales et de l'accès Internet ainsi que sur le maintien des niveaux du PMU. Pour atteindre cet objectif, nous comptons lancer de nouveaux produits, majorer les prix et améliorer le service à la

clientèle. Notre unité des PME prévoit également accroître ses canaux de distribution pour certains services choisis en vue d'accaparer une plus grande part du marché, en termes de produits d'exploitation totaux.

Les autres priorités du secteur des services sur fil pour 2009 comprennent l'amélioration continue de l'expérience des clients et le lancement de nouveaux produits et services afin de fournir des solutions innovatrices et de la valeur au client, tout en augmentant la rentabilité de la société.

Services sans fil de Bell

Le marché des services sans fil au Canada devrait continuer de croître pendant plusieurs années encore en raison de la plus grande pénétration du marché des services sans fil. À l'heure actuelle, le taux de pénétration du marché canadien des services sans fil s'établit à environ 65 % de la population, comparative-ment à 61 % et à 57 % à la fin de 2007 et de 2006, respectivement. Nous prévoyons que la croissance du taux de pénétration du secteur des services sans fil en 2009 sera semblable à celle de 2008; le contexte économique pourrait toutefois entraîner un ralentissement de la croissance. De plus, en 2009, le contexte de récession économique et l'intensification de la concurrence exercée sur les prix ainsi que l'arrivée de nouveaux concurrents dans le secteur des services sans fil dès le deuxième semestre de 2009 exerceront des pressions sur la croissance du PMU et il sera dorénavant encore plus important de marquer des points au chapitre de la satisfaction et de la fidélisation de la clientèle. De plus, les entreprises de services sans fil continuent d'investir dans des réseaux de données haute vitesse afin de pouvoir élargir leur gamme de produits et services de données sans fil offerte sur le marché. En 2010, Bell prévoit lancer son nouveau réseau HSPA 3G au Canada, ce qui lui permettra d'offrir une nouvelle gamme de services et de combinés.

Nous prévoyons que notre unité des services sans fil continuera de contribuer grandement aux produits d'exploitation et au BAIIA de Bell en 2009. Le rendement financier du secteur des services sans fil de Bell dépendra de sa capacité de continuer à centrer ses efforts sur une croissance rentable et une solide exécution de ses stratégies de marché. Nous prévoyons que la progression des produits d'exploitation tirés de nos services sans fil découlera du PMU tiré de nouveaux services, de la gestion prudente des tarifs et de l'expansion constante et ordonnée de notre clientèle. Nous prévoyons atteindre nos objectifs fixés pour le PMU grâce à une croissance dans les services de données découlant de l'augmentation de la demande pour les services de données et de l'utilisation accrue de services sans fil comme la messagerie texte et la messagerie photo, la navigation sur le Web, le téléchargement de musique et de vidéos et les portails communautaires comme Facebook et YouTube. Nous prévoyons également tirer parti du perfectionnement technologique continu de notre portefeuille de combinés et d'appareils par les fabricants et de l'accélération des vitesses de téléchargement qui permettent à nos clients d'utiliser nos services de manière encore plus intensive.

Nous avons l'intention de continuer de lancer de nouveaux produits et services tout aussi innovateurs que rentables et dont la commercialisation se fait en temps opportun. Le perfectionnement continu des technologies de transmission de données sans fil a favorisé l'apparition d'appareils sans fil encore plus évolués et dotés de fonctions de plus en plus poussées; ces appareils permettent notamment à leur utilisateur de se brancher au courriel et à d'autres plateformes TI d'entreprise, à des sites de nouvelles, de sport, d'information financière et de services

connexes, de télécharger des photos, de la musique et des vidéos en continu ainsi que d'avoir accès à la télévision mobile et à d'autres fonctions. Nous croyons que le lancement de ces nouvelles applications stimulera la croissance des services de transmission de données. Par conséquent, nous avons l'intention de lancer de nouvelles applications données en haute vitesse ainsi que d'autres services afin d'accroître la valeur des services sans fil que nous offrons à nos clients.

Compte tenu des perspectives de l'économie canadienne, nous avons intégré des prévisions plus prudentes quant à la croissance du PMU et du nombre d'abonnés dans notre plan pour 2009, qui préconise toujours la réduction continue des coûts pour atténuer l'incidence des réductions tarifaires encore plus audacieuses de nos concurrents, de la hausse des dépenses liées à la fidélisation et de l'émergence éventuelle de nouveaux concurrents à partir du deuxième semestre de l'exercice.

Bell Aliant

Bell Aliant a l'intention de chercher à atteindre cinq objectifs stratégiques en 2009. Premièrement, elle a l'intention d'améliorer l'expérience offerte à ses clients en perfectionnant continuellement les fondements du service grâce à des améliorations opérationnelles de ses processus, de ses outils et de sa formation. Deuxièmement, elle prévoit réduire le taux de désabonnement en augmentant ses efforts de fidélisation, en accroissant la pénétration de tous ses produits et en s'efforçant de tirer parti de la force de ses marques. Bell Aliant a également l'intention d'apporter des améliorations à ses ensembles à prix réduit et à ses forfaits en 2009, ceux-ci s'étant révélés être des outils efficaces pour contrer le désabonnement dans le passé. Troisièmement, Bell Aliant prévoit augmenter son investissement dans l'expansion des services à large bande et dans les nouveaux services, comparativement à 2008, ce qui lui permettra d'augmenter davantage sa présence et de développer plus de services IP. Bell Aliant continuera de déployer la technologie DSL et de rendre la technologie de la fibre optique plus accessible pour ses clients. De plus, elle mettra à profit sa technologie et ses actifs à large bande actuels et développera davantage les services IP comme la télévision IP, le service Internet haute vitesse résidentiel et les services liés à la fibre optique. Le quatrième objectif stratégique de Bell Aliant consiste à devenir plus rentable et plus concurrentielle en remaniant sa structure de coûts. Par suite d'un réalignement de la structure organisationnelle mis en œuvre à la fin de 2008, Bell Aliant a réduit de 15 % la taille de son équipe de direction. En outre, Bell Aliant prévoit mettre l'accent sur l'augmentation de la productivité tout au long de 2009 en réduisant ses charges non liées à la main-d'œuvre et ses dépenses en immobilisations. Finalement, en 2009, Bell Aliant travaillera à l'élaboration d'une culture fondée sur le rendement en harmonisant davantage le rendement personnel aux objectifs de la société. S'appuyant sur les programmes de formation actuels, elle cherchera à continuer d'investir dans de nouvelles occasions d'apprentissage pour ses leaders et ses cadres de première ligne.

FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION EN 2008

Nous avons réalisé d'importants progrès au chapitre de l'exploitation en 2008, en ralentissant le rythme d'érosion de nos services voix et données traditionnels, en stabilisant les marges des services sur fil grâce à la réduction des pertes de lignes locales, à l'amélioration de la rentabilité dans notre unité des grandes entreprises et au contrôle rigoureux des coûts, en générant de solides résultats pour les services sans fil et vidéo, et en améliorant la prestation des services et la performance du réseau. Cette priorité accordée à l'exécution a eu pour effet de consolider davantage nos bases opérationnelles et de contribuer à l'amélioration de notre rendement financier en 2008. Parallèlement, nous avons rationalisé notre structure de gestion, lancé une nouvelle plateforme créative et de nouveaux services, apporté des améliorations aux produits et cerné de nouvelles occasions d'économie des coûts afin d'établir une structure de coûts concurrentielle.

La croissance des produits d'exploitation, de 1,5 % en 2008 chez Bell, découle de l'augmentation des produits d'exploitation des services sans fil, vidéo et Internet, ainsi que de l'accroissement des ventes de services IP et de connectivité large bande et de solutions de TIC à nos clients d'affaires et de gros, contrebalançant la baisse des produits d'exploitation découlant de l'érosion continue dans nos services locaux sur fil et services interurbains.

Le rendement des services sans fil de Bell en 2008 découle de l'amélioration constante des résultats des plans de services post-payés et de la croissance importante des services de données et d'itinérance. Les services sans fil ont consolidé leur emprise dans le marché en 2008 avec des activations nettes en hausse de 61 %, ce qui reflète nos offres promotionnelles attrayantes et la demande croissante pour des appareils de données haut de gamme, ainsi que le nombre accru de points de vente au détail offrant nos marques affiliées et le maintien de bas taux de désabonnement. Le PMU est demeuré stable, d'un exercice à l'autre, malgré les fortes réductions tarifaires de nos concurrents et le ralentissement de l'économie.

Dans le secteur Services sur fil de Bell, en 2008, le nombre total de lignes locales perdues a diminué de 27 % d'un exercice à l'autre, malgré la vive concurrence, pratiquée en particulier par les câblodistributeurs, grâce à l'efficacité de notre stratégie de commercialisation axée sur l'implantation de nos produits dans chaque foyer, à la réaction toujours très positive des clients à nos ensembles de Bell Téléphonie et à des résultats stables au chapitre de la reconquête de clients. Ces facteurs, alliés à la gestion diligente du rythme de migration des clients d'affaires vers les services IP, ont contribué à l'amélioration marquée du rythme annuel d'érosion de nos lignes SAR en 2008. Chez Bell Internet, même si notre clientèle des services haute vitesse a augmenté de 2,5 % en 2008, le nombre total des nouvelles activations nettes a diminué de 60 % d'un exercice à l'autre, surtout par suite de la diminution globale de la demande du marché, étant donné que le taux de pénétration des services Internet large bande est élevé au Canada, et du fait que nos concurrents continuent d'accorder

des rabais substantiels. En ce qui a trait à nos services vidéo, la croissance des produits d'exploitation découle de l'augmentation de 9,5 % du PMU et de celle des activations nettes, qui se sont établies à 30 000 en 2008, contre 2 000 en 2007, principalement du fait de la croissance des ventes dans nos canaux de vente directs, qui ont tiré parti de la stratégie de commercialisation axée sur l'implantation des produits de Bell dans chaque foyer.

Le BAIIA de Bell a progressé de 2,2 % en 2008. Cette amélioration reflète la contribution importante de son secteur Services sans fil découlant de la solide croissance des produits d'exploitation ainsi que de la diminution des coûts d'acquisition d'abonnés, des bons résultats financiers de nos unités des services vidéo, des grandes entreprises et des PME, de la gestion prudente des charges et de la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux.

Chez Bell, les dépenses en immobilisations ont augmenté de 1,8 % en 2008 pour s'établir à 2 459 millions \$, contre 2 415 millions \$ en 2007, ce qui représente un ratio d'intensité du capital stable de 16,5 % d'un exercice à l'autre. La majeure partie des dépenses étaient concentrées sur les priorités stratégiques dans les secteurs de croissance de notre entreprise. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle principalement des nouveaux investissements dans nos réseaux à large bande, sur fil et sans fil, y compris le déploiement d'un réseau sans fil HSPA 3G attendu à l'échelle nationale au début de 2010.

Les produits d'exploitation de BCE sont demeurés relativement inchangés en 2008, en baisse de 0,3 % d'un exercice à l'autre, tandis que le BAIIA a augmenté légèrement, soit de 0,1 %. Ces taux de croissance sont manifestement plus bas que ceux de Bell, du fait de la vente de Télésat le 31 octobre 2007. Par suite de cette vente, les résultats d'exploitation de BCE ne reflètent plus l'apport de Télésat, tandis que les résultats de 2007 comprenaient l'apport de cette entreprise.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE se sont chiffrés à 5 912 millions \$ en 2008, comparativement à 5 733 millions \$ en 2007. Les flux de trésorerie disponibles⁽²⁾ pour les actionnaires ordinaires de BCE Inc. se sont établis à 1 689 millions \$ en 2008, par rapport à 1 960 millions \$ à l'exercice

précédent. Cette diminution est imputable à nos investissements dans de nouvelles licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil, acquises au coût de 741 millions \$ lors de l'enchère de fréquences de licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil évolués, mais elle a été en partie compensée par la croissance des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et la diminution des dépenses en immobilisations.

Les dépenses en immobilisations de BCE se sont élevées à 2 988 millions \$ en 2008, comparativement à 3 144 millions \$ en 2007, ce qui s'explique principalement par la vente de Télésat, le 31 octobre 2007, en raison de laquelle aucune dépense en immobilisations n'a été enregistrée pour Télésat en 2008, comparativement à 188 millions \$ en 2007.

Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'est chiffré à 819 millions \$, ou 1,02 \$ par action ordinaire, en 2008, comparativement à 3 926 millions \$, ou 4,88 \$ par action ordinaire, en 2007. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement imputable à la hausse des frais de restructuration et autres liée à des réductions de la main-d'œuvre et à des fermetures de locaux, ainsi qu'à des pertes nettes sur placements découlant de pertes de valeur, comparativement à un gain net réalisé à la vente de Télésat en 2007. En excluant l'incidence de ces éléments, le bénéfice net ajusté⁽³⁾ a diminué de 0,09 \$ par action ordinaire, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 2,25 \$ en 2008, principalement en raison de la hausse de la charge d'impôts et de l'amortissement, contrebalancée en partie par la hausse du BAIIA, la baisse des intérêts débiteurs nets et les gains de change.

Une partie des produits d'exploitation de nos secteurs varie légèrement selon les saisons. Par exemple, les produits d'exploitation du secteur des services sur fil ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre en raison des ventes accrues d'équipements voix et données. Notre bénéfice d'exploitation peut également varier d'une saison à l'autre. Par exemple, le bénéfice d'exploitation du secteur Services sans fil est habituellement inférieur au quatrième trimestre en raison des coûts d'acquisition d'abonnés plus élevés découlant du nombre plus important d'activations de nouveaux abonnés pendant la période des fêtes.

(2) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section Flux de trésorerie disponibles de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus semblable.

(3) Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section Bénéfice net ajusté de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR la plus semblable.

FAITS SAILLANTS ANNUELS ET TRIMESTRIELS

Information financière annuelle

Les tableaux suivants présentent les principales données financières consolidées de BCE, préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, pour chaque exercice compris entre 2004 et 2008. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des trois derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2008	2007	2006	2005	2004
RÉSULTATS D'EXPLOITATION					
Produits d'exploitation	17 698	17 752	17 554	17 463	16 951
Coût des ventes, déduction faite de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	(4 428)	(4 095)	(3 965)	(3 995)	(3 822)
Frais de vente, généraux et administratifs	(6 266)	(6 663)	(6 799)	(6 630)	(6 287)
BAIIA	7 004	6 994	6 790	6 838	6 842
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 537)	(2 547)	(2 504)	(2 511)	(2 499)
Amortissement des actifs incorporels	(732)	(637)	(618)	(550)	(501)
Frais de restructuration et autres	(871)	(331)	(354)	(55)	(1 218)
Bénéfice d'exploitation	2 864	3 479	3 314	3 722	2 624
Autres (charges) produits	(253)	2 405	(187)	12	420
Intérêts débiteurs	(791)	(859)	(940)	(934)	(942)
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	1 820	5 025	2 187	2 800	2 102
Impôts sur les bénéfices	(469)	(735)	(75)	(792)	(594)
Part des actionnaires sans contrôle	(320)	(331)	(219)	(192)	(123)
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 031	3 959	1 893	1 816	1 385
Activités abandonnées	(88)	98	114	145	139
Bénéfice net avant gain extraordinaire	943	4 057	2 007	1 961	1 524
Gain extraordinaire	–	–	–	–	69
Bénéfice net	943	4 057	2 007	1 961	1 593
Dividendes sur actions privilégiées	(124)	(131)	(70)	(70)	(70)
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	819	3 926	1 937	1 891	1 523
Inclus dans le bénéfice net					
(Pertes nettes) gains nets sur placements					
Activités poursuivies	(358)	2 125	419	33	410
Activités abandonnées	(62)	123	106	(6)	11
Frais de restructuration et autres	(572)	(206)	(222)	(37)	(770)
Coûts engagés pour former Bell Aliant	–	–	(42)	–	–
Bénéfice net par action ordinaire					
Activités poursuivies – de base	1,13	4,76	2,12	1,88	1,42
Activités poursuivies – dilué	1,12	4,75	2,12	1,88	1,42
Bénéfice net – de base	1,02	4,88	2,25	2,04	1,65
Bénéfice net – dilué	1,01	4,87	2,25	2,04	1,65
Ratios					
Marge du BAIIA (%)	39,6 %	39,4 %	38,7 %	39,2 %	40,4 %
Marge bénéficiaire (%)	16,2 %	19,6 %	18,9 %	21,3 %	15,5 %
Rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires (%)	5,6 %	30,0 %	15,7 %	14,9 %	12,6 %

	2008	2007	2006	2005	2004
BILAN					
Total de l'actif	39 663	38 230	37 415	40 834	39 339
Encaisse	3 059	2 652	562	339	292
Dettes à court terme (y compris les avances bancaires et les effets à payer)	2 201	721	1 004	1 178	1 289
Dettes à long terme	10 099	10 766	12 007	12 033	11 390
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	14 541	14 462	11 697	13 051	12 354
Ratios					
Total de la dette/total de l'actif (fois)	0,31	0,30	0,35	0,32	0,32
Dettes à long terme/total des capitaux propres (fois)	0,70	0,65	0,97	0,89	0,89
Flux de trésorerie					
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 912	5 733	5 357	5 315	5 252
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(3 950)	(61)	(3 684)	(3 762)	(3 551)
Dépenses en immobilisations	(2 988)	(3 144)	(3 121)	(3 353)	(3 272)
Acquisitions d'entreprises	(56)	(163)	(65)	(226)	(1 118)
Cessions d'entreprises	(10)	3 123	-	-	2
Formation de Bell Aliant	-	(7)	(255)	-	-
Autres activités d'investissement	(726)	14	(3)	39	183
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(1 559)	(3 914)	(3 639)	(1 613)	(2 571)
Rachat d'actions ordinaires	(92)	(227)	(1 241)	-	-
Émission nette d'instruments de capitaux propres	50	153	29	25	32
Remboursement net d'instruments d'emprunt	(451)	(1 766)	(432)	(47)	(1 140)
Activités de financement de filiales avec des tiers	1	(333)	(292)	(77)	(17)
Dividendes en espèces sur actions ordinaires	(587)	(1 147)	(1 169)	(1 195)	(1 108)
Dividendes en espèces sur actions privilégiées	(129)	(124)	(84)	(86)	(85)
Dividendes/distributions en espèces versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(366)	(404)	(293)	(169)	(179)
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées	2	319	2 102	126	528
Ratios					
Flux de trésorerie disponibles	1 689	1 960	1 810	1 803	1 664
Intensité du capital (%)	16,9 %	17,7 %	17,8 %	19,2 %	19,3 %
INFORMATION SUR LES ACTIONS					
Nombre moyen d'actions ordinaires (en millions)	805,8	804,8	861,4	926,8	924,6
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions)	803,1	805,3	807,6	927,3	925,9
Capitalisation boursière	20 182	31 930	25 359	25 844	26 777
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,73	1,46	1,32	1,32	1,20
Valeur comptable par action (en dollars)	18,11	17,96	14,48	14,07	13,34
Total des dividendes déclarés sur actions ordinaires	(588)	(1 172)	(1 132)	(1 222)	(1 110)
Total des dividendes déclarés sur actions privilégiées	(124)	(131)	(70)	(70)	(70)
Cours des actions ordinaires (en dollars)					
Haut	40,23	41,74	32,92	32,95	30,00
Bas	21,23	29,13	25,56	26,60	25,75
Clôture	25,13	39,65	31,40	27,87	28,92
Ratios					
Rendement du dividende sur actions ordinaires (%)	2,9 %	3,6 %	4,6 %	4,6 %	4,1 %
Ratio de distribution sur actions ordinaires (%)	71,7 %	29,2 %	60,4 %	63,2 %	72,8 %
Ratio cours/bénéfice (fois)	24,64	8,13	13,96	13,66	17,53
Ratio cours/valeur comptable (fois)	1,39	2,21	2,17	1,98	2,17
Ratio cours/flux de trésorerie (fois)	6,92	12,31	12,08	13,15	13,51
Autres données					
Nombre d'employés (en milliers)	50	53	53	55	51

Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées pour chacun des trimestres de 2008 et de 2007. Cette information trimestrielle n'est pas vérifiée, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2008				2007			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits d'exploitation	4 488	4 450	4 400	4 360	4 518	4 465	4 408	4 361
BAIIA	1 740	1 770	1 743	1 751	1 675	1 794	1 781	1 744
Amortissement des immobilisations corporelles	(683)	(619)	(612)	(623)	(617)	(649)	(649)	(632)
Amortissement des actifs incorporels	(187)	(175)	(175)	(195)	(166)	(163)	(155)	(153)
Frais de restructuration et autres	(207)	(310)	(71)	(283)	(146)	(78)	(71)	(36)
Bénéfice d'exploitation	663	666	885	650	746	904	906	923
Bénéfice provenant des activités poursuivies	23	302	415	291	2 412	448	568	531
Activités abandonnées	(41)	(22)	(23)	(2)	(24)	(8)	132	(2)
(Perte nette) bénéfice net	(18)	280	392	289	2 388	440	700	529
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	(48)	248	361	258	2 354	406	667	499
Inclus dans le bénéfice net								
(Perttes nettes) gains nets sur placements								
Activités poursuivies	(346)	(14)	4	(2)	1 883	7	132	103
Activités abandonnées	(26)	(16)	(20)	–	(13)	–	135	1
Frais de restructuration et autres	(117)	(210)	(48)	(197)	(93)	(43)	(45)	(25)
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire								
Activités poursuivies – de base	(0,01)	0,34	0,48	0,32	2,96	0,51	0,67	0,62
Activités poursuivies – dilué	(0,01)	0,33	0,48	0,32	2,95	0,51	0,67	0,62
Bénéfice net – de base	(0,06)	0,31	0,45	0,32	2,93	0,50	0,83	0,62
Bénéfice net – dilué	(0,06)	0,30	0,45	0,32	2,92	0,50	0,83	0,62
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	806,4	806,0	805,6	805,3	805,2	804,9	803,2	806,0

Points saillants du quatrième trimestre

Les produits d'exploitation de BCE se sont établis à 4 488 millions \$ au quatrième trimestre de 2008, ou 0,7 % de moins qu'au trimestre correspondant de 2007.

Les produits d'exploitation de Bell ont légèrement progressé, de 0,2 %, pour s'établir à 3 800 millions \$ au quatrième trimestre de 2008, du fait de la croissance de 1,2 % des produits d'exploitation tirés des services, qui reflète la solide croissance découlant des services sans fil, vidéo, de connectivité large bande IP ainsi que des solutions de TIC, largement contrebalancée par le recul de 9,3 % des produits d'exploitation tirés des produits en raison de la réduction des ventes d'équipements aux clients d'affaires et de gros et de la diminution, d'un exercice à l'autre, des activations brutes de services sans fil. L'érosion au chapitre des services traditionnels a continué de se stabiliser, une diminution des pertes de lignes SAR ayant été enregistrée pour un cinquième trimestre consécutif; par ailleurs, les majorations de tarifs ont partiellement atténué le rythme d'érosion des produits d'exploitation tirés des services locaux.

Au quatrième trimestre de 2008, le bénéfice d'exploitation de BCE s'est établi à 663 millions \$, comparativement à 746 millions \$ au quatrième trimestre de 2007. Le BAIIA de BCE s'est établi à 1 740 millions \$ au quatrième trimestre de 2008, ou 3,9 % de plus qu'au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Au quatrième trimestre de 2008, le bénéfice d'exploitation de Bell s'est chiffré à 520 millions \$, comparativement à 557 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le BAIIA de Bell a augmenté de 3 % pour s'établir à 1 381 millions \$ au quatrième trimestre de 2008, par rapport à 1 341 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La croissance du BAIIA dans notre secteur des services sans fil découle de la contribution positive des ajouts nets aux services postpayés ainsi que de la poursuite d'une gestion efficace du taux de désabonnement et des coûts. Le maintien de bons résultats financiers dans notre secteur des services sur fil découle de la diminution du rythme d'érosion de nos lignes SAR, l'amélioration de la rentabilité de notre unité des grandes entreprises, malgré une charge de 28 millions \$ enregistrée relativement à une perte sur le contrat à long terme d'un client, ainsi que le contrôle rigoureux des coûts ont contribué à la croissance du BAIIA de Bell.

Les frais de restructuration et autres, de 207 millions \$ au quatrième trimestre de 2008, ont augmenté de 61 millions \$, alors qu'ils se situaient à 146 millions \$ au trimestre correspondant de 2007. Cette augmentation de 61 millions \$ comprend les éléments suivants :

- l'augmentation de 72 millions \$ découlant des initiatives de réduction de la main-d'œuvre et des frais relatifs à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite des initiatives de réduction de la main-d'œuvre, dont 56 millions \$ provenait de Bell Aliant
- la diminution des autres frais de 11 millions \$ se rapportant principalement aux coûts accrus subis au quatrième trimestre de

2008 relativement à la transformation en société fermée, y compris d'autres coûts liés aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil. Ces variations ont été plus que contrebalancées par les coûts liés au maintien en poste d'employés et le montant de 37 millions \$ pour l'expansion non rentable des services à large bande approuvé par le CRTC en 2007 relativement à l'utilisation des fonds du compte de report.

Le bénéfice provenant des activités poursuivies de 23 millions \$ au quatrième trimestre de 2008 inclut une charge de 372 millions \$ relativement en grande partie à la réduction de valeur de la plupart de nos placements disponibles à la vente.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse du rendement que nous avons enregistré en 2008 par rapport à 2007 et en 2007 par rapport à 2006. Elle met l'accent sur nos résultats d'exploitation consolidés et fournit de l'information financière sur chacun de nos secteurs d'exploitation.

Analyse consolidée

	2008	2007	2006	% DE VARIATION	
				2008 PAR RAPPORT À 2007	2007 PAR RAPPORT À 2006
Produits d'exploitation	17 698	17 752	17 554	(0,3)%	1,1 %
Coût des ventes, déduction faite de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	(4 428)	(4 095)	(3 965)	(8,1)%	(3,3)%
Frais de vente, généraux et administratifs	(6 266)	(6 663)	(6 799)	6,0 %	2,0 %
BAlIA	7 004	6 994	6 790	0,1 %	3,0 %
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 537)	(2 547)	(2 504)	0,4 %	(1,7)%
Amortissement des actifs incorporels	(732)	(637)	(618)	(14,9)%	(3,1)%
Frais de restructuration et autres	(871)	(331)	(354)	n.s.	6,5 %
Bénéfice d'exploitation	2 864	3 479	3 314	(17,7)%	5,0 %
Autres (charges) produits	(253)	2 405	(187)	n.s.	n.s.
Intérêts débiteurs	(791)	(859)	(940)	7,9 %	8,6 %
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	1 820	5 025	2 187	(63,8)%	n.s.
Impôts sur les bénéfices	(469)	(735)	(75)	36,2 %	n.s.
Part des actionnaires sans contrôle	(320)	(331)	(219)	3,3 %	(51,1)%
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 031	3 959	1 893	(74,0)%	n.s.
Activités abandonnées	(88)	98	114	n.s.	(14,0)%
Bénéfice net	943	4 057	2 007	(76,8)%	n.s.
Dividendes sur actions privilégiées	(124)	(131)	(70)	5,3 %	(87,1)%
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	819	3 926	1 937	(79,1)%	n.s.
Bénéfice par action	1,02	4,88	2,25	(79,1)%	n.s.

n.s. : non significatif

Produits d'exploitation

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Les produits d'exploitation totaux de BCE se sont établis à 17 698 millions \$ en 2008, comparativement à 17 752 millions \$ en 2007. Malgré l'augmentation des produits d'exploitation chez Bell, la diminution d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation totaux est imputable principalement à la vente de TéléSAT, le 31 octobre 2007, dont l'apport aux produits d'exploitation s'était élevé à 458 millions \$ en 2007. La diminution des produits d'exploitation chez Bell Aliant a également contribué à la diminution annuelle du total des produits d'exploitation de BCE.

Les produits d'exploitation de Bell ont augmenté de 1,5 % pour s'établir à 14 873 millions \$ en 2008, contre 14 656 millions \$ en 2007. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle de la croissance des produits d'exploitation de 7,6 % du secteur Services sans fil de Bell, ce qui reflète l'incidence combinée de l'augmentation du nombre d'abonnés, la croissance de l'utilisation des services de données et la hausse des produits d'exploitation découlant de l'itinérance. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une baisse de 0,7 % dans le secteur Services sur fil de Bell, causée principalement par des pertes au chapitre des lignes locales résidentielles et des services interurbains découlant du fait que certains de nos clients se sont tournés vers d'autres fournisseurs de services, par les pressions concurrentielles qui s'exercent sur nos services de gros et par la baisse des ventes globales de produits, qui concorde avec nos efforts soutenus en vue de cesser les activités qui génèrent de faibles marges. La croissance des produits d'exploitation de nos services vidéo, Internet, de connectivité large bande IP ainsi que de TIC a atténué la diminution d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell en 2008.

Les produits d'exploitation chez Bell Aliant ont diminué de 0,4 % en 2008, comparativement à l'exercice précédent, en raison principalement de la réduction progressive des activités d'Atlantic Mobility Products (AMP) au troisième trimestre de 2008, Bell Canada ayant fait part de sa décision de résilier le contrat d'AMP à titre de distributeur exclusif dans le Canada atlantique, ainsi que de l'érosion continue des produits d'exploitation dans ses services locaux sur fil et ses services interurbains. Ce résultat a été amplement compensé par l'augmentation des produits d'exploitation découlant de la croissance des services de données (y compris Internet), sans fil et de TI.

Se reporter à la rubrique intitulée *Analyse sectorielle* pour une analyse des produits d'exploitation par secteurs d'exploitation.

COMPARAISON DES EXERCICES 2007 ET 2006

Les produits d'exploitation totaux de BCE ont progressé pour s'établir à 17 752 millions \$ en 2007, en hausse de 1,1 % par rapport à des produits d'exploitation de 17 554 millions \$ en 2006. L'amélioration d'un exercice à l'autre découle principalement de l'augmentation des produits d'exploitation de Bell et de Bell Aliant, la croissance des services Internet et de TI ayant plus que compensé la diminution des produits d'exploitation des services locaux sur fil et des services interurbains. Ces résultats ont été partiellement contrebalancés par la diminution des produits d'exploitation chez TéléSAT, ce qui reflète l'inclusion de produits d'exploitation pour seulement 10 mois en 2007, du fait de la vente de cette entreprise, comparativement à 12 mois en 2006.

Les produits d'exploitation de Bell ont augmenté de 1,5 % en 2007 pour s'établir à 14 656 millions \$, contre 14 439 millions \$ en 2006. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle de la croissance des produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell, en partie contrebalancée par la diminution des produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell. Les produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell ont progressé de 8,2 % en 2007, surtout grâce à l'augmentation marquée du PMU et à la croissance du nombre d'abonnés. La baisse de 1,0 % des produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell en 2007 était imputable à l'érosion persistante des produits d'exploitation des services voix et données traditionnels découlant des pertes continues de lignes locales résidentielles et de la poursuite de la migration des clients d'affaires vers les services IP, ainsi qu'aux pressions constantes exercées par la concurrence dans nos activités de gros. Nous avons tout de même continué de contrôler le rythme d'érosion des produits d'exploitation de nos services sur fil traditionnels, grâce à nos initiatives de fidélisation de la clientèle du service résidentiel, à des hausses de tarifs stratégiques et à la gestion prudente de la migration vers les réseaux IP. La poursuite d'une croissance robuste des produits d'exploitation des services vidéo, Internet et de connectivité large bande IP en 2007 a également ralenti la diminution, d'un exercice à l'autre, des produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell.

Se reporter à la rubrique intitulée *Analyse sectorielle* pour une analyse des produits d'exploitation par secteurs d'exploitation.

Charges d'exploitation

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Les charges d'exploitation totales de BCE ont diminué de 0,6 % en 2008 pour s'établir à 10 694 millions \$, alors qu'elles se situaient à 10 758 millions \$ en 2007. Cette hausse, d'un exercice à l'autre, s'explique par la diminution des frais de vente, généraux et administratifs, partiellement contrebalancée par la hausse du coût des ventes. La part de TéléSAT dans les charges d'exploitation totales s'était établie à 195 millions \$ en 2007, jusqu'à la vente de l'entreprise conclue le 31 octobre 2007.

Le coût des ventes s'est établi à 4 428 millions \$ en 2008, comparativement à 4 095 millions \$ l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 8,1 % d'un exercice à l'autre. Cette hausse est surtout imputable à l'augmentation des produits d'exploitation chez Bell, qui a entraîné :

- la hausse des charges d'exploitation des services sans fil pour soutenir la croissance des produits d'exploitation des services de données, découlant du contenu, des coûts des licences pour les services de données et de la hausse des coûts de l'itinérance liée principalement à l'utilisation des services de données, ainsi que la hausse des coûts du réseau nécessaires à la prestation de services à une clientèle plus nombreuse et pour tenir compte de l'augmentation du nombre total de minutes d'utilisation des services téléphoniques
- la hausse du coût lié à la vente des produits du secteur Services sans fil de Bell découlant des ventes d'appareils de données plus haut de gamme et du nombre accru de mises à niveau de combinés
- l'augmentation du coût des ventes de notre unité des services vidéo
- l'augmentation du coût des ventes de notre unité des grandes entreprises découlant des ventes accrues de solutions de TIC.

De surcroît, le coût des ventes a été négativement touché par des éléments inhabituels en 2008 : une charge de 31 millions \$ comptabilisée au deuxième trimestre de 2008, relativement à la décision de la Cour d'appel fédérale rendue au début de 2008 à l'égard des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC pour la période allant de septembre 2006 à juin 2008, et une charge de 28 millions \$ comptabilisée au quatrième trimestre de 2008, au titre d'une perte découlant d'un contrat à long terme pour un client de l'unité des grandes entreprises.

La hausse du coût lié à la vente des produits chez Bell Aliant, principalement imputable à la croissance des ventes liées aux TI, a également contribué à la hausse du coût des ventes en 2008.

Ces facteurs ont été en partie compensés par la baisse du coût des ventes de produits du secteur Services sur fil de Bell découlant principalement de la réduction des ventes d'équipements liées au programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet, qui a été supprimé au deuxième trimestre de 2008, ainsi que de la diminution des coûts de terminaison du réseau découlant d'un trafic d'appels en baisse vers les États-Unis. La diminution des ventes d'équipements dans notre unité Bell West a également ralenti l'augmentation, d'un exercice à l'autre, du coût des ventes en 2008.

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les salaires et avantages sociaux qui ne sont pas directement imputables à un service ou à un produit, la charge nette au titre des avantages sociaux, les créances irrécouvrables, les impôts et taxes autres que les impôts sur les bénéfices, les frais relatifs à la commercialisation et à la publicité et les commissions de vente, les frais liés à la facturation des clients, aux centres d'appels et aux TI, les honoraires professionnels ainsi que les loyers.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont diminué de 6,0 % pour s'établir à 6 266 millions \$ en 2008, alors qu'ils s'établissaient à 6 663 millions \$ en 2007. L'amélioration d'un exercice à l'autre découle principalement :

- de la compression des coûts de la main-d'œuvre chez Bell découlant de la réduction de l'effectif
- des subventions moindres sur les combinés sans fil chez Bell Mobilité
- de la diminution des créances irrécouvrables découlant principalement des efforts que nous déployons de manière continue à l'égard du recouvrement des débiteurs et des flux de trésorerie
- de la diminution des impôts sur l'exploitation découlant principalement de la réduction des taux de l'impôt sur le capital
- des coûts de publicité et de promotion moindres
- de la maîtrise des coûts chez Bell et chez Bell Aliant
- de la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux.

Cette diminution des coûts a été partiellement contrebalancée par un certain nombre d'augmentations des coûts, y compris :

- l'augmentation des coûts d'impartition chez Bell découlant de la hausse des volumes d'appels des centres d'appels et du recours accru à de la main-d'œuvre contractuelle pour les services de TI
- l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre chez Bell Aliant, entraînée par les augmentations de salaire annuelles et l'accroissement des coûts de la main-d'œuvre contractuelle pour les services de TI
- l'augmentation des coûts de fidélisation de la clientèle découlant d'un nombre accru d'offres de mises à niveau de combinés sans fil chez Bell Mobilité et la poursuite des activités de fidélisation de la clientèle résidentielle dans nos unités Bell Téléphonie, Bell Internet et Bell Télé

- l'augmentation des commissions sur les ventes d'appareils sans fil
- l'augmentation des frais du parc de véhicules par suite de la hausse des coûts du carburant.

Les frais de vente, généraux et administratifs en 2008 comprenaient également un montant de 14 millions \$ découlant des réductions de valeur d'actifs effectuées au deuxième trimestre de 2008 liées à la suppression du programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet.

COMPARAISON DES EXERCICES 2007 ET 2006

Les charges d'exploitation totales de BCE ont diminué de 0,1 % en 2007 pour s'établir à 10 758 millions \$, contre 10 764 millions \$ en 2006. Cette légère amélioration, d'un exercice à l'autre, s'explique par la diminution des frais de vente, généraux et administratifs, contrebalancée en grande partie par l'augmentation du coût des ventes.

Le coût des ventes a augmenté de 3,3 % en 2007 pour s'établir à 4 095 millions \$, comparativement à 3 965 millions \$ en 2006. Cette hausse d'un exercice à l'autre découle des éléments suivants :

- l'augmentation des produits d'exploitation totaux chez Bell et Bell Aliant
- l'augmentation des charges d'exploitation du réseau sans fil principalement attribuable aux volumes accrus relatifs à l'itinérance combinée à l'accroissement des minutes d'utilisation du réseau et des charges liées à la transmission, nécessaires à la prestation de services à une clientèle plus nombreuse, au nombre accru de stations cellulaires, aux fournisseurs de contenu et à l'amélioration de la qualité et de la couverture du réseau
- l'augmentation du coût lié à la vente des produits découlant de la hausse des activations brutes d'abonnés des services sans fil et Internet haute vitesse, de l'activité plus soutenue au chapitre de la fidélisation de la clientèle des services sans fil, des ventes accrues d'équipements dans notre unité Bell West et des ventes accrues de produits chez Bell Aliant.

Ces pressions sur les coûts ont été atténuées par l'incidence positive de la diminution des paiements effectués à d'autres entreprises de télécommunications, ce qui reflète la baisse des tarifs et du volume de minutes, de la diminution des coûts de terminaison du réseau découlant d'un trafic d'appels nord-sud en baisse aux États-Unis, et d'autres initiatives au chapitre de la maîtrise des coûts.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont diminué de 2,0 % en 2007 pour s'établir à 6 663 millions \$, alors qu'ils s'établissaient à 6 799 millions \$ en 2006. La baisse d'un exercice à l'autre découle principalement des éléments suivants :

- la baisse des frais de commercialisation et de vente reflétant la diminution des subventions sur les combinés chez Bell Mobilité et celle des coûts de publicité
- la compression des coûts de la main-d'œuvre chez Bell découlant du recours moins intensif à des consultants
- la diminution des coûts liés aux locaux découlant des initiatives de réduction de la main-d'œuvre et de la diminution au titre des loyers
- la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux, découlant principalement du rendement accru de l'actif des régimes et de l'élimination graduelle, en 2006, des autres avantages postérieurs à l'emploi accordés aux futurs retraités.

Cette diminution des coûts a été partiellement contrebalancée par un certain nombre d'augmentations de coûts au cours de l'exercice, y compris : l'augmentation des coûts d'impartition des centres d'appels afin de traiter un volume plus important d'appels et d'améliorer le service à la clientèle, l'augmentation des coûts de fidélisation de la clientèle découlant des mises à niveau des combinés plus fréquentes dans notre secteur Services sans fil de Bell et de l'activité plus soutenue en matière de reconquête de clients dans le secteur Services sur fil de Bell, ainsi que la hausse des créances irrécouvrables du fait de l'accent mis sur la gestion des débiteurs. La hausse des coûts totaux de la main-d'œuvre chez Bell Aliant, l'augmentation de la main-d'œuvre liée aux contrats de services de TI et l'intensification de l'activité d'impartition ont également contrebalancé l'amélioration globale des frais de vente, généraux et administratifs en 2007.

Bénéfice d'exploitation

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Le bénéfice d'exploitation de BCE s'est établi à 2 864 millions \$ en 2008, comparativement à 3 479 millions \$ en 2007. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement imputable à la baisse du bénéfice d'exploitation de Bell, découlant surtout de la hausse des frais de restructuration et autres en 2008, comme il est décrit ci-dessous, et à la réduction du bénéfice d'exploitation en raison de la vente de TéléSAT conclue le 31 octobre 2007. L'apport de TéléSAT au bénéfice d'exploitation de BCE s'était élevé à 157 millions \$ en 2007. La hausse du bénéfice d'exploitation chez Bell Aliant, attribuable principalement à la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux et aux initiatives de maîtrise des coûts, a ralenti la diminution, d'un exercice à l'autre, du bénéfice d'exploitation de BCE en 2008.

Le bénéfice d'exploitation de Bell a totalisé 2 143 millions \$ en 2008, en baisse contre 2 652 millions \$ en 2007. Les résultats de 2008 comprennent des frais de restructuration et autres totalisant 810 millions \$, ce qui reflète les montants comptabilisés au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre, de l'expansion non rentable des services à large bande dans le cadre des décisions du CRTC relativement à l'utilisation des fonds des comptes de report, des coûts de transaction et des coûts connexes liés à la transformation en société fermée, ainsi que de la réinstallation d'employés et de la fermeture de locaux rendus inutiles par suite de la réduction de la main-d'œuvre et de notre déménagement dans des bureaux périphériques de Calgary, Toronto et Montréal. Le bénéfice d'exploitation de l'exercice précédent comprenait des frais de restructuration et autres de 308 millions \$.

Le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres⁽⁴⁾ de Bell en 2008 s'est établi à 2 953 millions \$, en baisse de 0,2 %, alors qu'il s'établissait à 2 960 millions \$ en 2007. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement imputable à l'augmentation des charges d'exploitation principalement dans le secteur Services sans fil de Bell, à l'amortissement accru des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi qu'à l'incidence négative découlant d'un certain nombre d'éléments inhabituels, notamment une charge de 31 millions \$ comptabilisée

au deuxième trimestre de 2008 relativement à la décision de la Cour d'appel fédérale à l'égard des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC pour la période allant de septembre 2006 à juin 2008; une charge de 14 millions \$ relativement à la réduction de valeur d'actifs liée à la suppression du programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet au deuxième trimestre de 2008; et une charge de 28 millions \$ comptabilisée au quatrième trimestre de 2008 au titre d'une perte découlant d'un contrat à long terme pour un client de l'unité des grandes entreprises. L'augmentation des produits d'exploitation et la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux ont atténué la diminution du bénéfice d'exploitation de Bell en 2008.

Se reporter à la rubrique intitulée *Analyse sectorielle* pour une analyse du bénéfice d'exploitation par secteurs d'exploitation.

Se reporter au paragraphe *Engagements en vertu du mécanisme du compte de report du CRTC*, à la sous-section *Principales questions de réglementation* de la section *Loi sur les télécommunications* à la rubrique *Cadre réglementaire* pour une analyse des charges comptabilisées au titre de l'expansion non rentable des services à large bande.

COMPARAISON DES EXERCICES 2007 ET 2006

Le bénéfice d'exploitation de BCE s'est établi à 3 479 millions \$ en 2007, comparativement à 3 314 millions \$ en 2006, ce qui représente une augmentation de 5,0 % d'un exercice à l'autre. De même, le bénéfice d'exploitation de Bell a augmenté de 5,8 % en 2007 pour s'établir à 2 652 millions \$, contre 2 507 millions \$ en 2006. Ces augmentations d'un exercice à l'autre sont attribuables en grande partie à la hausse des produits d'exploitation de notre secteur Services sans fil de Bell et de Bell Aliant, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges d'exploitation, l'amortissement accru et la hausse des frais de restructuration et autres découlant principalement des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre et des coûts associés à la transformation en société fermée. Les améliorations en cours de la productivité ont également contribué à l'augmentation du bénéfice d'exploitation en 2007.

Se reporter à la rubrique intitulée *Analyse sectorielle* pour une analyse du bénéfice d'exploitation par secteurs d'exploitation.

BAlIA

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Le BAlIA de BCE a augmenté de 0,1 % pour s'établir à 7 004 millions \$ en 2008, contre 6 994 millions \$ l'exercice précédent, en raison de l'amélioration du BAlIA chez Bell et Bell Aliant. La vente de TéléSAT le 31 octobre 2007, à la suite de laquelle aucun BAlIA n'a été comptabilisé pour TéléSAT dans nos résultats consolidés en 2008, comparativement à 263 millions \$ en 2007, a en grande partie contrebalancé l'amélioration.

Le BAlIA de Bell a totalisé 5 638 millions \$ en 2008, en hausse de 2,2 % comparativement à 5 519 millions \$ en 2007. L'augmentation découle de la hausse du BAlIA du secteur Services sans fil de Bell, tandis que le BAlIA du secteur Services sur fil de Bell est demeuré relativement inchangé.

(4) Le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus semblable.

La croissance du BAIIA du secteur Services sans fil de Bell en 2008 découle principalement de l'augmentation des produits d'exploitation et de la diminution des coûts d'acquisition d'abonnés, qui ont plus que compensé l'incidence négative de la hausse du coût des ventes ainsi que des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle et à la mise à niveau des combinés découlant d'une clientèle plus nombreuse d'un exercice à l'autre.

Le BAIIA dans notre secteur Services sur fil de Bell a été passablement constant d'un exercice à l'autre, la perte de produits d'exploitation au chapitre des services voix et données traditionnels générant des marges plus élevées ayant été compensée par l'augmentation des produits d'exploitation tirés des services de croissance, la compression des coûts de la main-d'œuvre découlant principalement de la réduction de l'effectif, la gestion prudente des frais de vente, généraux et administratifs ainsi que la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux.

Le BAIIA de Bell a aussi été négativement touché en 2008 par trois éléments inhabituels : une charge de 31 millions \$ à l'égard des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC, une charge de 14 millions \$ relativement à la suppression du programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet et une charge de 28 millions \$ à l'égard d'une perte sur le contrat à long terme d'un client de l'unité des grandes entreprises.

Le BAIIA de Bell Aliant a augmenté de 5,2 % d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 1 366 millions \$ en 2008, contre 1 299 millions \$ en 2007. Cette amélioration découle principalement de la hausse des produits d'exploitation et de la baisse de la charge nette au titre des avantages sociaux, partiellement contrebalancée par la hausse du coût des ventes découlant principalement de l'augmentation des ventes de produits et des coûts de la main-d'œuvre, en raison de l'augmentation de la main-d'œuvre liée aux contrats de services de TI et des augmentations de salaire annuelles.

La diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux a eu une incidence positive sur le BAIIA dans tous les secteurs de BCE en 2008. La charge nette au titre des avantages sociaux a totalisé 250 millions \$ en 2008, ce qui représente une diminution de 39 % comparativement à 410 millions \$ en 2007. La baisse d'un exercice à l'autre traduit principalement la réduction de l'amortissement des pertes actuarielles découlant de l'augmentation du taux d'actualisation, de l'incidence des gains de l'exercice précédent, d'un nombre accru d'actifs et de la contrepassation d'une provision pour moins-valeur chez Bell Aliant, en partie contrebalancées par le rendement moindre de l'actif des régimes.

COMPARAISON DES EXERCICES 2007 ET 2006

Le BAIIA de BCE a augmenté de 3,0 % en 2007 pour s'établir à 6 994 millions \$, contre 6 790 millions \$ en 2006, ce qui reflète l'amélioration de la performance chez Bell. Ce résultat a été en partie contrebalancé par la diminution, en 2007, du BAIIA de Bell Aliant, pour laquelle la hausse des coûts de la main-d'œuvre et des charges associées à la croissance des ventes de TI ainsi que l'augmentation de la charge nette au titre des avantages sociaux découlant d'un ajustement au titre de la provision pour moins-valeur de la caisse de retraite ont largement contrebalancé la hausse des produits d'exploitation. Ce résultat a été également contrebalancé par la diminution du BAIIA chez TéléSAT du fait que les résultats ont été constatés pour 10 mois seulement en 2007, comparativement à 12 mois en 2006, en raison de la vente de l'entreprise conclue le 31 octobre 2007. L'incidence combinée de l'augmentation des produits d'exploitation et du BAIIA en 2007 a contribué à l'amélioration de 0,7 point de pourcentage de la

marge du BAIIA de BCE, qui est passée à 39,4 % en 2007, par rapport à 38,7 % en 2006.

Le BAIIA de Bell a augmenté de 4,4 % en 2007 pour s'établir à 5 519 millions \$, contre 5 288 millions \$ en 2006. Ce résultat correspond à une marge du BAIIA de 37,7 %, représentant une amélioration de 1,1 point de pourcentage par rapport à 2006. L'augmentation d'un exercice à l'autre du BAIIA reflète principalement la croissance de la contribution de notre secteur Services sans fil de Bell, pour lequel la hausse de produits d'exploitation et la baisse des frais de commercialisation et de vente ont été les vecteurs de l'amélioration du rendement financier. Malgré l'érosion continue de nos produits d'exploitation des services voix et données traditionnels, générant des marges élevées, et la hausse des créances irrécouvrables, le BAIIA du secteur Services sur fil de Bell s'est légèrement accru d'un exercice à l'autre du fait de la diminution des coûts de la main-d'œuvre, de la gestion prudente du coût des produits d'exploitation et de la réduction des frais de vente et de commercialisation.

La diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux a également eu une incidence positive sur le BAIIA de BCE et de Bell en 2007, en diminuant de 19,8 % en 2007 pour s'établir à 410 millions \$, par rapport à 511 millions \$ en 2006. Cette diminution découle principalement d'une modification des régimes en 2006 relativement à l'élimination graduelle, au cours des 10 prochaines années, d'autres avantages postérieurs à l'emploi pour les futurs retraités, et de l'amélioration de la valeur liée au marché de l'actif des régimes de retraite, surtout du fait des rendements réels favorables des caisses de retraite en 2007.

Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

Le montant de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels que nous constatons dans un exercice donné est touché par :

- le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations au cours d'exercices antérieurs
- le nombre d'actifs que nous avons mis hors service au cours de l'exercice
- les modifications apportées aux règles et aux estimations comptables.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement de 2 537 millions \$ en 2008 a diminué de 10 millions \$, ou 0,4 %, comparativement à 2 547 millions \$ en 2007. Cette baisse de 10 millions \$ reflète la diminution de 62 millions \$ découlant de la vente de TéléSAT, contrebalancée par une augmentation de 52 millions \$, ou 2,1 %, de nos activités poursuivies. L'augmentation de 52 millions \$ s'explique principalement par le volume accru d'immobilisations et la diminution des mises hors service d'immobilisations en 2008, et par la charge de 23 millions \$ comptabilisée au premier trimestre de 2008 découlant d'une perte de valeur relative à certaines immobilisations.

L'amortissement de 2 547 millions \$ en 2007 a augmenté de 43 millions \$, ou 1,7 %, comparativement à 2 504 millions \$ en 2006. Cette augmentation est principalement imputable aux dépenses en immobilisations, qui ont été plus élevées que les mises hors service d'immobilisations, en partie compensées par la diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles chez TéléSAT en raison de la vente de l'entreprise, le 31 octobre 2007, et par la légère augmentation de la durée de vie moyenne des immobilisations.

AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS

L'amortissement des actifs incorporels de 732 millions \$ a augmenté de 95 millions \$, ou 14,9 % en 2008 et de 19 millions \$, ou 3,1 % en 2007. En 2008, nous avons continué d'investir dans des actifs incorporels. La conclusion de la répartition du prix d'achat à l'égard de Bell Nordiq a entraîné une augmentation au chapitre des listes de clients et une charge de 16 millions \$ au titre de l'amortissement. Ces deux éléments ont contribué à l'augmentation de l'amortissement des actifs incorporels. En 2007, l'augmentation était imputable au volume accru d'immobilisations.

Frais de restructuration et autres

Les frais de restructuration et autres comprennent divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits d'exploitation générés au cours de l'exercice.

2008

Nous avons comptabilisé un montant de 871 millions \$ au titre des frais de restructuration et autres en 2008, comprenant :

- des frais de 274 millions \$ relativement aux initiatives de réduction de la main-d'œuvre à l'égard du départ involontaire d'environ 2 770 employés
- des frais de 81 millions \$ au titre des coûts liés aux locaux dont un montant de 32 millions \$ relatif à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite des initiatives de réduction de la main-d'œuvre et un montant de 49 millions \$ relatif à nos coûts visant la réinstallation d'employés dans des bureaux périphériques
- des frais de 61 millions \$ chez Bell Aliant liés principalement aux initiatives de réduction de la main-d'œuvre à l'égard du départ involontaire d'employés
- des frais de 455 millions \$ imputables à une charge de 236 millions \$ relativement à la décision du CRTC d'approuver l'utilisation de fonds des comptes de report pour l'expansion non rentable des services à large bande, ainsi qu'au montant de 187 millions \$ relatif au maintien en poste d'employés, aux autres coûts liés aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil associés à la transformation en société fermée et aux coûts liés à la nouvelle image de Bell.

2007

Nous avons comptabilisé un montant de 331 millions \$ au titre des frais de restructuration et autres en 2007, comprenant :

- des frais de 37 millions \$ relativement aux initiatives de réduction de la main-d'œuvre à l'égard du départ involontaire d'environ 650 employés
- des frais de 26 millions \$ relatifs à un régime de retraite anticipée volontaire accepté par environ 250 employés. Le programme est terminé.
- des frais de 77 millions \$ au titre des coûts liés aux locaux dont un montant de 61 millions \$ relatif à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite des initiatives de réduction de la main-d'œuvre et un montant de 16 millions \$ relatif à notre plan visant la réinstallation d'employés dans des bureaux périphériques
- des frais de 27 millions \$ chez Bell Aliant liés principalement aux initiatives de réduction de la main-d'œuvre

- des frais de 164 millions \$ principalement liés aux coûts de transaction découlant de la transformation en société fermée et aux coûts liés au maintien en poste d'employés, et une charge de 37 millions \$ au titre de l'expansion non rentable des services à large bande approuvée par le CRTC.

2006

Nous avons comptabilisé un montant de 354 millions \$ au titre des frais de restructuration et autres en 2006, comprenant :

- des frais de 81 millions \$ relativement aux initiatives de réduction de la main-d'œuvre à l'égard du départ involontaire d'environ 1 780 employés
- des frais de 72 millions \$ pour la relocalisation d'employés et la fermeture de locaux rendus inutiles par suite des initiatives de réduction de la main-d'œuvre
- des frais de 11 millions \$ chez Bell Aliant liés aux initiatives de réduction de la main-d'œuvre
- d'autres frais de 190 millions \$, lesquels se rapportent principalement aux coûts de transaction découlant de la formation de Bell Aliant. Les coûts de transaction sont principalement liés aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil.

Autres (charges) produits

Les autres charges ou les autres produits comprennent notamment des charges ou des produits qui découlent d'activités qui ne font pas partie de nos principales activités d'exploitation, comme :

- les gains nets sur placements, y compris les gains ou les pertes constatés lorsque nous cédon des placements ou que nous en réduisons la valeur ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements
- les gains ou les pertes de change
- les intérêts créditeurs tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie
- les autres produits ou charges divers.

2008

Les autres charges de 253 millions \$ en 2008 comprennent les pertes sur placements de 308 millions \$ en 2008 découlant de la réduction de la valeur de la plupart de nos placements disponibles à la vente, en partie compensées par les intérêts créditeurs tirés des placements.

2007

Les autres produits de 2 405 millions \$ en 2007 comprennent un gain de 2 300 millions \$ découlant de la vente de Télésat le 31 octobre 2007, et un gain sur dilution de 92 millions \$ du fait de l'émission, par Bell Aliant, de parts dans lesquelles nous ne détenions pas de participation, en relation avec la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq.

2006

Les autres charges de 187 millions \$ en 2006 comprennent une charge de 148 millions \$ à l'égard des coûts de la prime pour le remboursement anticipé de la dette de Bell Aliant, dont une tranche de 122 millions \$ a été comptabilisée par suite de la formation de Bell Aliant.

Intérêts débiteurs

En 2008, les intérêts débiteurs ont diminué de 68 millions \$, ou de 7,9 %, pour s'établir à 791 millions \$ comparativement à 2007, exercice pour lequel ils avaient diminué de 81 millions \$, ou de 8,6 %, pour s'établir à 859 millions \$ comparativement à 940 millions \$ en 2006. Ces deux diminutions sont attribuables à des soldes d'endettement moyens moins élevés et au refinancement de la dette à des taux d'intérêt plus avantageux.

Impôts sur les bénéfiques

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Les impôts sur les bénéfiques ont diminué de 266 millions \$, ou de 36 %, pour s'établir à 469 millions \$ en 2008, comparativement à 735 millions \$ en 2007. En 2008, la baisse du bénéfice avant impôts attribuable à la charge au titre de l'expansion non rentable des services à large bande et à la hausse des frais de restructuration a contribué à la diminution de la charge d'impôts ainsi qu'à une diminution du taux d'imposition statutaire en 2008. Les impôts sur les bénéfiques en 2007 comprennent une charge d'impôts de 407 millions \$ relative au gain réalisé à la vente de Télésat, qui a été partiellement contrebalancé par la contrepassation d'un passif d'impôts en 2007 découlant du règlement d'une position fiscale incertaine relativement à la vente d'un placement au cours d'un exercice précédent, ainsi qu'au gain sur dilution non imposable découlant de l'émission de parts par Bell Aliant relativement à la transformation en société fermée de Bell Nordiq au premier trimestre de 2007.

Compte tenu de ces éléments, le taux d'imposition effectif a augmenté pour s'établir à 25,8 % en 2008, alors qu'il était de 14,6 % en 2007.

COMPARAISON DES EXERCICES 2007 ET 2006

Les impôts sur les bénéfiques ont augmenté de 660 millions \$, pour s'établir à 735 millions \$ en 2007, comparativement à 75 millions \$ en 2006. Nous avons constaté une charge d'impôts de 407 millions \$ en 2007 relative au gain réalisé à la vente de Télésat. En 2006, nous avons constaté un actif d'impôts futurs de 434 millions \$ relativement à un montant approximatif de 2 341 millions \$ de reports prospectifs de pertes en capital qui n'avaient pas été comptabilisées auparavant, en raison du processus de vente de Télésat en cours.

Cette augmentation a été partiellement compensée par l'incidence de la tranche non imposable du bénéfice de Bell Aliant au premier semestre de 2007, la réduction du taux d'imposition fédéral qui s'appliquera dans les années futures et les ententes conclues avec les autorités fiscales en 2007 relativement à des positions fiscales incertaines liées à la vente d'un placement au cours d'un exercice antérieur et à d'autres questions de vérification. En 2006, nous avons réalisé des économies d'impôts au titre des ajustements découlant de la baisse du taux d'imposition fédéral, de l'élimination de l'impôt des grandes sociétés annoncée dans le budget fédéral de 2006 et des règlements favorables au titre de la vérification.

Compte tenu de ces éléments, le taux d'imposition effectif a augmenté pour s'établir à 14,6 % en 2007, alors qu'il était de 3,4 % en 2006.

Part des actionnaires sans contrôle

La part des actionnaires sans contrôle indiquée dans l'état des résultats reflète le pourcentage de participation d'une filiale détenue par des tiers multiplié par le montant du bénéfice après impôts de la filiale.

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

La part des actionnaires sans contrôle de 320 millions \$ en 2008 représente une diminution de 11 millions \$, ou 3,3 %, comparativement à 331 millions \$ en 2007. Cette diminution découle de l'augmentation des frais de restructuration et de l'amortissement des actifs incorporels ayant une durée de vie limitée de Bell Aliant résultant de la conclusion, au premier trimestre de 2008, de la répartition du prix d'achat à l'égard de la transformation en société fermée de Bell Nordiq.

COMPARAISON DES EXERCICES 2007 ET 2006

La part des actionnaires sans contrôle a augmenté de 112 millions \$, ou de 51 %, pour s'établir à 331 millions \$ en 2007, comparativement à 219 millions \$ en 2006. L'augmentation s'explique par la hausse du bénéfice net chez Bell Aliant en 2007, le remboursement de la dette et les coûts de transaction inhérents à Bell Aliant en 2006 ainsi que par la réduction de notre participation après la formation de Bell Aliant au troisième trimestre de 2006. Cette augmentation découlant de Bell Aliant a été partiellement compensée par la diminution des dividendes versés aux actionnaires sans contrôle par suite de l'échange des actions privilégiées de Bell Canada contre les séries correspondantes d'actions privilégiées de BCE Inc.

Activités abandonnées

2008

La perte nette découlant des activités abandonnées, de 88 millions \$ en 2008, est principalement imputable aux pertes subies et à la dépréciation d'actifs liée à nos décisions de cesser les activités de certaines de nos unités d'affaires ou d'en vendre certaines autres, y compris notre décision de vendre notre placement dans Expertech Network Installation (U.S.) Inc. (Expertech US). La perte prévue à la suite de la vente d'Expertech US s'élève à 15 millions \$.

2007

Le gain net découlant des activités abandonnées, de 98 millions \$ en 2007, est principalement lié au gain d'environ 110 millions \$ de Bell Aliant découlant de la cession de ses activités annuaires, Aliant Directory Services (ADS).

2006

En août 2006, nous avons réduit notre participation dans CTVglobemedia Inc. (CTVglobemedia), qui est passée de 68,5 % à 20 %. En septembre 2006, CTVglobemedia a clos son offre publique d'achat visant CHUM Limitée. Par suite de l'opération, notre participation dans CTVglobemedia a été réduite à 15 %. Notre placement résiduel dans CTVglobemedia est comptabilisé selon la méthode de comptabilisation à la valeur de l'acquisition.

Le gain net découlant des activités abandonnées, de 114 millions \$ en 2006, représente le gain de 79 millions \$ découlant de la cession de Groupe CGI inc. (CGI), le gain de 52 millions \$ réalisé sur le remboursement de capital de Bell Canada International Inc. (BCI), le gain de 7 millions \$ réalisé à l'acquisition du reste de nos actions de CGI par la caisse de retraite de Bell Canada et le bénéfice d'exploitation de CTVglobemedia. Ce résultat est en partie contrebalancé par une réduction de valeur de 17 millions \$ sur notre placement résiduel dans CGI.

Dividendes sur les actions privilégiées

En 2008, les dividendes sur actions privilégiées ont diminué de 7 millions \$, ou de 5,3 %, pour s'établir à 124 millions \$, comparativement à 2007. Les dividendes sur actions privilégiées ont augmenté de 87 %, ou de 61 millions \$, pour s'établir à 131 millions \$ en 2007, comparativement à 70 millions \$ en 2006. Cette augmentation découle des nouvelles séries d'actions privilégiées créées aux fins d'un plan d'arrangement de Bell Canada selon lequel toutes les séries d'actions privilégiées de Bell Canada émises et en circulation, dont les dividendes étaient auparavant classés à titre de part des actionnaires sans contrôle chez BCE, ont été échangées contre les séries correspondantes d'actions privilégiées de premier rang de BCE Inc. Le plan d'arrangement de Bell Canada était en vigueur le 31 janvier 2007.

Bénéfice net et bénéfice par action

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'est chiffré à 819 millions \$, ou 1,02 \$ par action ordinaire, en 2008, une diminution de 79 % par rapport au bénéfice net de 3 926 millions \$, ou de 4,88 \$ par action ordinaire, à la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net de 2008 comprend une charge nette de 572 millions \$ au titre des frais de restructuration et autres, dont une charge de 166 millions \$ au titre de l'expansion non rentable des services à large bande et une perte nette sur placements de 420 millions \$.

Les pertes nettes sur placements comprennent les réductions de valeur de nos placements disponibles à la vente et les pertes découlant des activités abandonnées.

En 2007, le bénéfice net a été touché par une charge nette de 206 millions \$ au titre des frais de restructuration et autres et des gains nets sur placements de 2 248 millions \$. Les gains nets sur placements, après impôts, comprenaient :

- un gain net de 1 893 millions \$ à la vente de Télésat
- la contrepassation d'une charge d'impôts en raison du règlement d'une position fiscale incertaine liée à la vente d'un placement au cours d'un exercice antérieur

- un gain net découlant des activités abandonnées d'environ 110 millions \$ à la vente d'ADS par Bell Aliant
- un gain sur dilution de 92 millions \$ découlant de l'émission de parts par Bell Aliant relativement à la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq.

Exclusion faite de l'incidence de ces éléments, le bénéfice net ajusté a diminué de 73 millions \$ en 2008.

La hausse du BAIIA, la baisse des intérêts débiteurs et l'augmentation des intérêts créditeurs et des gains de change ont été amplement contrebalancées par la hausse de la charge d'impôts et l'amortissement accru, résultant en une diminution de 73 millions \$. Par conséquent, pour ce qui est du bénéfice par action, le bénéfice net ajusté a diminué de 0,09 \$ par action ordinaire, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 2,25 \$ en 2008.

COMPARAISON DES EXERCICES 2007 ET 2006

Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'est chiffré à 3 926 millions \$, ou 4,88 \$ par action ordinaire, en 2007, soit une augmentation par rapport au bénéfice net de 1 937 millions \$, ou de 2,25 \$ par action ordinaire, en 2006. Le bénéfice net de 2006 comprenait une charge nette de 222 millions \$ au titre des frais de restructuration et autres, des gains nets sur placements de 525 millions \$ et des coûts de 42 millions \$ engagés pour former Bell Aliant. Les gains nets sur placements en 2006 comprenaient la constatation d'un actif d'impôts futurs totalisant 434 millions \$ relativement à un montant approximatif de 2 341 millions \$ de reports prospectifs de pertes en capital qui n'avaient pas été constatés auparavant et qui ont été constatés en raison du processus de vente de Télésat qui est en cours. Exclusion faite de l'incidence de ces éléments, le bénéfice net ajusté a augmenté de 208 millions \$ en 2007.

L'augmentation de 208 millions \$ en 2007 est attribuable à la hausse du BAIIA, à la baisse des intérêts débiteurs et à la diminution des impôts sur les bénéfices découlant principalement du règlement favorable de positions fiscales incertaines et de la réduction des taux d'imposition futurs. L'incidence de ces éléments a amplement contrebalancé l'augmentation de la part des actionnaires sans contrôle et de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. Par conséquent, pour ce qui est du bénéfice par action, le bénéfice net ajusté a augmenté de 0,39 \$ par action ordinaire, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 2,34 \$ en 2007.

Analyse sectorielle

En 2008, certains éléments de nos secteurs d'exploitation ont été réaménagés pour tenir compte des changements apportés quant à la répartition des responsabilités au sein de la direction en ce qui a trait à l'exploitation. Nos secteurs isolables n'ont pas changé.

PRODUITS D'EXPLOITATION	2008	2007	2006	% DE VARIATION	
				2008 PAR RAPPORT À 2007	2007 PAR RAPPORT À 2006
Services sur fil de Bell	10 640	10 719	10 830	(0,7)%	(1,0)%
Services sans fil de Bell	4 481	4 164	3 849	7,6 %	8,2 %
Éliminations intersectorielles	(248)	(227)	(240)	(9,3)%	5,4 %
Bell	14 873	14 656	14 439	1,5 %	1,5 %
Bell Aliant	3 332	3 347	3 301	(0,4)%	1,4 %
TéléSAT	–	458	479	n.s.	(4,4)%
Éliminations intersectorielles	(507)	(709)	(665)	28,5 %	(6,6)%
Total des produits d'exploitation	17 698	17 752	17 554	(0,3)%	1,1 %

n.s. : non significatif

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	2008	2007	2006	% DE VARIATION	
				2008 PAR RAPPORT À 2007	2007 PAR RAPPORT À 2006
Services sur fil de Bell	902	1 454	1 523	(38,0)%	(4,5)%
Services sans fil de Bell	1 241	1 198	984	3,6 %	21,7 %
Bell	2 143	2 652	2 507	(19,2)%	5,8 %
Bell Aliant	721	714	699	1,0 %	2,1 %
TéléSAT	–	157	142	n.s.	10,6 %
Éliminations intersectorielles	–	(44)	(34)	n.s.	(29,4)%
Total du bénéfice d'exploitation	2 864	3 479	3 314	(17,7)%	5,0 %

n.s. : non significatif

Secteur Services sur fil de Bell

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR SERVICES SUR FIL DE BELL

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR SERVICES SUR FIL DE BELL	2008	2007	2006	% DE VARIATION	
				2008 PAR RAPPORT À 2007	2007 PAR RAPPORT À 2006
Services locaux et d'accès	3 360	3 617	3 785	(7,1)%	(4,4)%
Services interurbains	1 165	1 219	1 327	(4,4)%	(8,1)%
Services de données	3 721	3 574	3 521	4,1 %	1,5 %
Services vidéo	1 450	1 317	1 150	10,1 %	14,5 %
Équipements et autres	576	652	691	(11,7)%	(5,6)%
Total des produits d'exploitation externes	10 272	10 379	10 474	(1,0)%	(0,9)%
Produits intersectoriels	368	340	356	8,2 %	(4,5)%
Total des produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell	10 640	10 719	10 830	(0,7)%	(1,0)%

Comparaison des exercices 2008 et 2007

Les produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell ont totalisé 10 640 millions \$ en 2008, en baisse de 0,7 %, contre 10 719 millions \$ en 2007. Les améliorations des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre, de 147 millions \$ dans les services de données et de 133 millions \$ dans les services vidéo, ont été plus que contrebalancées par les diminutions de 257 millions \$, de 54 millions \$ et de 76 millions \$ dans les services locaux et d'accès, les services interurbains et les équipements et autres, respectivement.

Services locaux et d'accès

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès, de 3 360 millions \$ en 2008, représentent une diminution de 7,1 %, comparativement à 3 617 millions \$ en 2007. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement imputable à l'érosion

continue du nombre d'abonnés des lignes résidentielles SAR et à la perte connexe de produits d'exploitation tirés des services optionnels, ainsi qu'aux rabais et autres mesures incitatives promotionnelles découlant de nos initiatives de commercialisation liées à nos ensembles de Bell Téléphonie et à nos activités de reconquête de clients. La contrepassation d'une provision réglementaire en 2007 relativement au compte de report dans le cadre du régime de plafonnement des prix a également contribué à la diminution d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation des services locaux et d'accès en 2008. L'incidence positive sur les produits d'exploitation que les majorations de tarifs appliquées au cours de l'exercice précédent ont eue sur certains produits et services téléphoniques de base ainsi que divers autres services d'affaires et d'accès aux services de gros a contribué à ralentir la baisse, d'un exercice à l'autre, des produits d'exploitation des services locaux et d'accès en 2008.

Au 31 décembre 2008, notre clientèle combinée d'abonnés résidentiels et d'affaires des lignes SAR totalisait 7 436 000 lignes, contre 8 176 000 lignes à la fin de 2007, ce qui représente un rythme annuel d'érosion des lignes SAR de 9,1 % en 2008, comparativement à 6,5 % en 2007. La diminution du total des lignes SAR perdues a été touchée également par un certain nombre d'ajustements que nous avons apportés au début de 2008. À ce moment-là, nous avons ajusté le nombre de nos lignes SAR d'affaires d'ouverture en radiant 273 000 lignes, après qu'un important client de gros nous eut avisés, au quatrième trimestre de 2007, qu'il procédait à la migration de la totalité de ses abonnés vers son propre réseau. Par conséquent, les données sur le nombre total d'abonnés de nos lignes SAR ont été ajustées en 2007. En outre, nous avons apporté un ajustement à la baisse de 44 000 lignes à l'égard du nombre de nos lignes SAR résidentielles d'ouverture, pour refléter les résultats de la révision en profondeur de nos registres de comptes clients, sur une base historique.

Exclusion faite de l'incidence de ces ajustements, le rythme annuel d'érosion de nos lignes SAR au 31 décembre 2008 était de 5,4 %, comparativement à 6,9 % au 31 décembre 2007. Nos pertes nettes de lignes SAR, après ajustement, se sont établies à 423 000 lignes en 2008, comparativement à 580 000 en 2007. L'amélioration approximative de 27 % d'un exercice à l'autre du nombre total ajusté des pertes de lignes SAR peut être attribuée à l'efficacité de notre campagne de commercialisation axée sur l'implantation de nos produits dans chaque foyer, au maintien d'une forte demande pour nos ensembles de Bell Téléphonie, à nos succès en matière de reconquête de clients ainsi qu'à la réduction des pertes de clients se tournant vers des ESLC en dépit de la vive concurrence que livrent sans discontinuer les principaux câblodistributeurs dans le service téléphonique local et de la substitution des services sur fil par des services sans fil. À la fin de 2008, nous avions 4 231 000 lignes résidentielles et 3 205 000 lignes d'affaires, comparativement à une clientèle composée, après ajustement, de 4 606 000 et de 3 253 000 abonnés, respectivement, il y a un an.

Services interurbains

Les produits d'exploitation des services interurbains ont totalisé 1 165 millions \$ en 2008, comparativement à 1 219 millions \$ en 2007. La diminution de 4,4 %, d'un exercice à l'autre, reflète l'incidence de l'érosion continue des lignes SAR, de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet, des pertes de clients en faveur d'autres fournisseurs de services interurbains, des pressions exercées sur les tarifs dans nos marchés des services d'affaires et de gros, des tarifs moindres sur les volumes de trafic transfrontalier et de la diminution du volume total de minutes de conversation. La majoration de tarifs appliquée au début de 2008 aux clients résidentiels et aux PME a ralenti le rythme de diminution des produits d'exploitation des services interurbains en 2008, tandis que l'augmentation des frais de réseau mensuels pour les clients résidentiels, de 4,50 \$ à 5,95 \$, au troisième trimestre de 2007, a également contribué à freiner l'érosion des services interurbains en 2008.

Dans la suite logique de l'érosion des lignes SAR et de la perte de clients au profit des concurrents, le volume total de minutes de conversation a diminué de 5,8 % en 2008 pour s'établir à 11 771 millions de minutes de conversation, contre 12 500 millions en 2007. La baisse d'un exercice à l'autre traduit la baisse des volumes de minutes de conversation, tant au pays qu'à l'étranger, dans nos secteurs de la consommation et d'affaires, ainsi que les pressions concurrentielles qui s'exercent sur les services de gros. Malgré

l'incidence positive de la majoration des tarifs, le produit moyen par minute (PMPM) a diminué de 0,002 \$ en 2008, s'établissant à 0,089 \$, comparativement à 0,091 \$ l'exercice précédent, principalement par suite de la diminution du nombre total de minutes d'utilisation.

Services de données

Les produits d'exploitation des services de données ont progressé de 4,1 % d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 3 721 millions \$ en 2008, contre 3 574 millions \$ l'exercice précédent. Les principaux moteurs de la croissance des produits d'exploitation des services de données en 2008 comprennent la hausse des produits d'exploitation du service Internet, qui découle de l'augmentation du nombre total de connexions clients à Internet haute vitesse et des majorations de tarifs appliquées par nos unités des services Internet et des PME au cours de l'exercice écoulé, la progression des produits d'exploitation des services IP et de connectivité large bande générés par les clients d'affaires et de gros, les ventes accrues des solutions de services professionnels de TIC à nos clients de l'unité des grandes entreprises, la croissance des ventes de services à valeur ajoutée pour ordinateurs de bureau et de services hébergés aux PME, ainsi que l'augmentation des produits d'exploitation tirés des services de portail Internet. Ces facteurs, qui ont eu une incidence positive sur les produits d'exploitation des services de données en 2008, ont été en partie contrebalancés par la baisse des produits d'exploitation tirés des produits et services traditionnels. Les produits d'exploitation des services de données traditionnels ont continué de s'éroder, surtout en raison de la migration des clients d'affaires vers les systèmes IP, du transfert continu des services opéré par nos clients de gros vers leurs propres réseaux et des pressions de la concurrence sur les prix.

Nous avons ajouté 50 000 abonnés nets des services Internet haute vitesse en 2008, comparativement à 124 000 en 2007. Ainsi, le nombre total d'abonnés aux services Internet a été porté à 2 054 000 au 31 décembre 2008, ce qui représente une augmentation de 2,5 % depuis la fin de l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre des activations nettes en 2008 est imputable principalement aux offres accrocheuses de recrutement d'abonnés de nos concurrents et à la réduction globale de la demande du marché étant donné le taux de pénétration des services Internet large bande relativement élevé au Canada. L'accroissement de la demande pour le service WiMAX offert par Bell a atténué la diminution des activations nettes d'abonnés.

Services vidéo

Les produits d'exploitation des services vidéo ont augmenté de 10,1 % en 2008 pour s'établir à 1 450 millions \$, comparativement à 1 317 millions \$ en 2007, en raison de l'augmentation du PMU et de celle du nombre d'abonnés. Le PMU des services vidéo s'est considérablement amélioré en 2008, augmentant de 5,68 \$ pour atteindre 65,37 \$ par mois, contre 59,69 \$ par mois l'exercice précédent. L'amélioration d'un exercice à l'autre du PMU des services vidéo découle principalement de la transition d'abonnés vers des blocs de programmation d'émissions dont le prix est plus élevé, qu'explique en partie le fait que les clients optent de plus en plus pour des décodeurs de qualité supérieure, des majorations de prix appliquées au cours de l'exercice écoulé et de l'augmentation des revenus de location tirés de la location de décodeurs.

Nous avons ajouté 30 000 nouveaux abonnés nets des services vidéo en 2008, comparativement à 2 000 l'exercice précédent. L'amélioration d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la hausse des ventes dans nos centres d'appels, surtout par suite de notre campagne de commercialisation axée sur l'implantation de nos produits dans chaque foyer et de l'augmentation du nombre d'abonnements provenant des immeubles à logements multiples. Au 31 décembre 2008, notre clientèle des services vidéo totalisait 1 852 000 abonnés.

Le taux de désabonnement de nos services vidéo en 2008 est demeuré stable, d'un exercice à l'autre, à 1,2 %.

Équipements et autres

En harmonie avec nos efforts soutenus en vue de cesser les activités qui génèrent de faibles marges, les produits d'exploitation des équipements et autres ont diminué de 11,7 % en 2008 pour s'établir à 576 millions \$, contre 652 millions \$ l'exercice précédent, principalement par suite de la réduction des ventes d'équipements dans notre unité Bell West, de la diminution des ventes globales et de la réduction des services de maintenance de l'équipement téléphonique traditionnel à nos clients d'affaires, ainsi que de la réduction des ventes d'équipements en 2007 découlant du programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet, lequel a été supprimé au deuxième trimestre de 2008.

Comparaison des exercices 2007 et 2006

Services locaux et d'accès

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont diminué de 4,4 %, pour s'établir à 3 617 millions \$ en 2007, comparativement à 3 785 millions \$ en 2006. La baisse des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre est principalement imputable à l'érosion continue du nombre d'abonnés des lignes résidentielles SAR et à la diminution conséquente des produits d'exploitation tirés des services évolués optionnels, de même qu'aux rabais découlant de nos initiatives de commercialisation axées sur nos nouveaux ensembles de Bell Téléphonie et nos activités de reconquête de clients des services résidentiels. Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont aussi été négativement touchés en 2007 par la décision du CRTC relative au compte de report établi dans le cadre du régime de plafonnement des prix, laquelle a pris effet le 1^{er} juin 2006 et ordonne une réduction des tarifs des services locaux. L'incidence positive sur les produits d'exploitation que les majorations de tarifs instaurées en septembre 2006 ont eue sur notre éventail de services d'accès d'affaires et de gros et l'application des majorations de tarifs en 2007 à l'égard de certains autres produits téléphoniques de base ont contribué à ralentir la baisse des produits d'exploitation des services locaux et d'accès d'un exercice à l'autre.

Le nombre total de lignes SAR a fléchi de 511 000 en 2007, comparativement à une baisse de 463 000 en 2006, pour s'établir à 8 176 000 lignes au 31 décembre 2007. L'augmentation du nombre total de lignes d'accès local perdues, d'un exercice à l'autre, reflète la perte nette de 58 000 lignes d'affaires découlant de la décision d'un important client de gros, au quatrième trimestre de 2007, de transférer la quasi-totalité de ses abonnés vers son propre réseau. Un ajustement au solde d'ouverture de nos lignes SAR d'affaires a été effectué au début de 2008 afin de constater la poursuite de la migration des 273 000 autres lignes de ce client de gros. La migration de ces lignes de gros n'a entraîné aucune incidence importante sur les produits d'exploitation. De

surcroît, au début du troisième trimestre de 2007, 58 000 abonnés ont été retranchés de notre clientèle des lignes SAR d'affaires pour tenir compte de l'ajustement apporté à notre méthode de calcul des interconnexions locales. La diminution du nombre total de lignes SAR en 2007 découle également de la vive concurrence que nous livrent sans discontinuer les principaux câblodistributeurs dans le service téléphonique local, des pertes continues de clients en faveur des ESLC non liées et de la substitution des services sur fil par les services sans fil.

Exclusion faite de l'incidence de ces ajustements, le rythme annuel d'érosion de nos lignes SAR en 2007 était de 6,9 %, comparativement à 6,8 % en 2006. Quant à nos lignes SAR, nos pertes nettes après ajustement en 2007 se sont établies à 580 000 lignes, comparativement à 617 000 lignes en 2006. À la fin de 2007, nous avions 4 606 000 lignes résidentielles, après ajustement, et 3 253 000 lignes d'affaires, après ajustement, comparativement à une clientèle composée, après ajustement, de 5 117 000 et de 3 322 000 abonnés, respectivement, un an auparavant.

Services interurbains

Les produits d'exploitation des services interurbains ont totalisé 1 219 millions \$ en 2007, ce qui reflète une diminution d'un exercice à l'autre de 8,1 %, comparativement à des produits d'exploitation de 1 327 millions \$ en 2006. Les produits d'exploitation des services interurbains continuent de subir l'incidence négative de l'érosion continue des lignes SAR, de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet, des pertes de clients en faveur d'autres fournisseurs de services interurbains, des pressions exercées sur les tarifs dans nos marchés des services d'affaires et de gros, des tarifs moindres sur les volumes de trafic transfrontalier et de la diminution du volume total de minutes de conversation. La majoration des tarifs appliquée en 2007 a ralenti le rythme de diminution des produits d'exploitation des services interurbains. Dans la suite logique de l'érosion des lignes SAR ainsi que des tendances à l'échelle du secteur, le volume total de minutes de conversation a diminué de 5,7 % en 2007, pour s'établir à 12 500 millions de minutes de conversation, contre 13 256 millions en 2006, ce qui reflète une baisse des volumes de minutes de conversation, tant au pays qu'à l'étranger, dans nos secteurs de la consommation et d'affaires, ainsi que les pressions concurrentielles qui s'exercent dans les services de gros. Par conséquent, le PMPM a diminué de 0,001 \$ en 2007, s'établissant à 0,091 \$, comparativement à 0,092 \$ en 2006.

Services de données

Les produits d'exploitation des services de données ont augmenté de 1,5 % en 2007 pour s'établir à 3 574 millions \$, en hausse par rapport à 3 521 millions \$ en 2006. La croissance des produits d'exploitation des services de données est surtout attribuable à l'augmentation des produits d'exploitation des services Internet découlant d'une hausse du nombre total de connexions aux services d'accès, de l'augmentation des ventes de PC Fusion et des majorations de prix pour le service Bell Internet et dans notre unité des PME. L'augmentation des produits d'exploitation des services IP et de connectivité large bande dans nos unités des grandes entreprises, des PME et de gros a également contribué à l'amélioration d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation des services de données. L'incidence des décisions réglementaires défavorables sur les produits d'exploitation des services de données s'est traduite par un manque à gagner d'environ

10 millions \$ en 2007 par rapport à 2006. Les pressions de la concurrence sur les prix, la migration continue du trafic voix et données de clients d'affaires vers nos services IP, les ventes moindres de solutions de TIC à nos grandes entreprises clientes et le transfert continu des services opéré par nos clients de gros vers leurs propres réseaux ont atténué l'augmentation des produits d'exploitation des services de données en 2007. Bien que les produits d'exploitation tirés des produits et services traditionnels aient diminué d'un exercice à l'autre, le rythme de diminution a ralenti en raison, en grande partie, des hausses de prix de services traditionnels, de l'élargissement de nos gammes de produits et de la gestion efficace de la migration des clients vers les services IP dans notre unité des grandes entreprises.

Le nombre d'abonnés à Internet haute vitesse a augmenté de 124 000 en 2007, comparativement à 154 000 activations nettes de nouveaux abonnés en 2006. Au quatrième trimestre de 2007, nous avons réduit de 11 000 le total des activations nettes afin de tenir compte des ajustements effectués au taux de désabonnement au cours des trois premiers trimestres de 2007. La diminution des activations nettes en 2007 est imputable à l'intense concurrence, en particulier dans nos marchés de la consommation dans lesquels nos concurrents se sont employés à accorder des rabais substantiels sur les forfaits de produits groupés, et au fait que nous n'avons pas proposé d'offres visant à fidéliser la clientèle et comprenant des plans qui proposent un volume illimité d'utilisation. La vigueur de la demande sur l'ensemble du marché ainsi que l'incidence positive d'une campagne de commercialisation ciblée offrant, pour une période limitée, des rabais promotionnels spéciaux dans notre marché du Québec, avaient également contribué au nombre relativement plus élevé d'activations nettes en 2006. Ces facteurs ont été en partie compensés par la croissance des ventes du service WiMAX offert par Bell Internet et par l'accroissement de la demande de gros pour des connexions au service d'accès en 2007. Au 31 décembre 2007, nous avions 2 004 000 abonnés des services Internet haute vitesse, ce qui représente une augmentation de 6,8 % par rapport à 2006. Ce chiffre inclut un ajustement de 3 000 abonnés du total de notre clientèle, reflétant l'incidence nette de l'accroissement de 18 000 abonnés au début du premier trimestre de 2007 à la suite d'un ajustement au titre des désactivations de l'exercice précédent dans la foulée d'une importante mise à niveau de notre système de gestion des commandes et du retrait global, au début des deux premiers trimestres de 2007, de 15 000 abonnés qui n'avaient pas utilisé le réseau en 2007. Ces ajustements n'ont pas été pris en compte pour déterminer les activations nettes en 2007.

Services vidéo

Les produits d'exploitation des services vidéo ont progressé de 14,5 % en 2007, pour atteindre 1 317 millions \$, contre 1 150 millions \$ en 2006, surtout en raison de l'augmentation du PMU. Le PMU des services vidéo s'est sensiblement amélioré, augmentant à 59,69 \$ par mois en 2007, contre 53,85 \$ par mois en 2006. L'amélioration découle principalement des majorations de prix appliquées au dernier exercice, de la transition des abonnés vers des blocs de programmation d'émissions dont le prix est plus élevé et de l'augmentation des revenus tirés des frais de location dans le sillage de notre option de location de décodeurs.

Le taux de désabonnement de nos services vidéo s'est établi à 1,2 % en 2007, alors qu'il s'établissait à 1,0 % en 2006. Cette situation découle en grande partie du nombre plus élevé de clients résiliant leurs contrats et de l'application de plusieurs majorations de tarifs en 2007, ce qui a entraîné une augmentation des désactivations volontaires de comptes en 2007. L'accélération du traitement de nos comptes en recouvrement, qui a entraîné un nombre accru de désactivations de comptes d'abonnés en défaut de paiement, a également eu un effet négatif sur le taux de désabonnement. Par suite de l'augmentation du taux de désabonnement et de la diminution des ventes dans nos canaux de détail indépendants, les activations nettes se sont chiffrées à 2 000 en 2007, par rapport à des activations nettes de 93 000 en 2006. Au 31 décembre 2007, notre clientèle des services vidéo totalisait 1 822 000 abonnés.

Équipements et autres

Les produits d'exploitation tirés des ventes d'équipements et autres ont diminué de 5,6 % en 2007, pour s'établir à 652 millions \$, contre 691 millions \$ en 2006. La baisse d'un exercice à l'autre traduit principalement la diminution des ventes et des contrats de maintenance de l'équipement téléphonique traditionnel à nos clients d'affaires, ce qui reflète notre décision stratégique de cesser les activités qui génèrent de faibles marges, ainsi que la contribution non récurrente aux produits d'exploitation du premier trimestre de 2006 découlant d'un contrat obtenu en vue de l'installation d'une infrastructure réseau pour aider à restaurer le service de télécommunications dans les régions des États-Unis touchées par l'ouragan Katrina. Cette diminution des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre a été partiellement compensée par l'augmentation des ventes d'équipements dans notre unité Bell West.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DU SECTEUR SERVICES SUR FIL DE BELL

Comparaison des exercices 2008 et 2007

Le bénéfice d'exploitation de notre secteur Services sur fil de Bell s'est établi à 902 millions \$ en 2008, en baisse par rapport à 1 454 millions \$ l'exercice précédent. Les résultats de 2008 comprennent des frais de restructuration et autres totalisant 773 millions \$, ce qui reflète les montants comptabilisés au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre, de l'expansion non rentable des services à large bande dans le cadre des décisions du CRTC relativement à l'utilisation des fonds des comptes de report, de la réinstallation d'employés et de la fermeture de locaux rendus inutiles, ainsi que les coûts associés à l'opération de transformation en société fermée, tandis que le bénéfice d'exploitation de 2007 comprenait des frais de restructuration et autres de 304 millions \$. Exclusion faite de l'incidence de ces éléments, le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres en 2008 a diminué de 4,7 % pour s'établir à 1 675 millions \$ contre 1 758 millions \$ en 2007, surtout du fait des éléments suivants :

- la perte de produits d'exploitation au chapitre des services voix et données traditionnels générant des marges plus élevées, du fait de l'érosion de notre clientèle d'abonnés résidentiels des lignes SAR et de la migration des clients d'affaires vers les réseaux IP

- l'augmentation des coûts d'impartition découlant de la hausse des volumes d'appels des centres d'appels et de la main-d'œuvre liée aux contrats de services de TI
- l'augmentation des charges associées à l'amélioration du service
- l'augmentation des frais du parc de véhicules par suite surtout de la hausse des coûts du carburant
- l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels accru.

Par ailleurs, un certain nombre d'éléments inhabituels ont été enregistrés en 2008, ce qui a défavorablement touché le bénéfice d'exploitation. Il s'agit notamment d'une charge de 31 millions \$ relativement à la décision de la Cour d'appel fédérale à l'égard des droits de licence de radiodiffusion vidéo du CRTC pour la période allant de septembre 2006 à juin 2008, d'une charge nette de 14 millions \$ relativement à la réduction de valeur d'actifs liée à la suppression du programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet au deuxième trimestre de 2008 et d'une charge de 28 millions \$ comptabilisée au quatrième trimestre de 2008 au titre d'une perte sur le contrat à long terme d'un client de l'unité des grandes entreprises.

Ces facteurs, qui ont eu une incidence défavorable d'un exercice à l'autre sur le bénéfice d'exploitation en 2008, ont été en partie compensés par :

- l'augmentation des produits d'exploitation des services vidéo, Internet, de connectivité large bande et de TIC
- la compression des coûts de la main-d'œuvre découlant de la réduction de l'effectif et de la diminution de la charge de rémunération
- la diminution du coût lié à la vente de produits concordant avec la diminution des ventes d'équipements globales découlant principalement de la réduction des ventes d'équipements dans notre unité Bell West et de la suppression du programme de ventes d'équipements PC de Bell Internet au deuxième trimestre de 2008
- la diminution du coût des produits vendus découlant de la baisse du trafic interurbain et des tarifs internationaux plus bas
- la diminution des créances irrécouvrables découlant principalement des efforts que nous déployons de manière continue à l'égard du recouvrement des débiteurs et des flux de trésorerie

Secteur Services sans fil de Bell

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR SERVICES SANS FIL DE BELL

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR SERVICES SANS FIL DE BELL	2008	2007	2006	% DE VARIATION	
				2008 PAR RAPPORT À 2007	2007 PAR RAPPORT À 2006
Service	4 058	3 773	3 464	7,6 %	8,9 %
Produit	377	332	333	13,6 %	(0,3)%
Total des produits d'exploitation externes	4 435	4 105	3 797	8,0 %	8,1 %
Produits intersectoriels	46	59	52	(22,0)%	13,5 %
Total des produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell	4 481	4 164	3 849	7,6 %	8,2 %

- la baisse des frais de commercialisation et de vente en raison de la diminution des dépenses visant les activités promotionnelles et la fidélisation de la clientèle ainsi que de la baisse des acquisitions d'abonnés des services Internet haute vitesse
- la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux.

Comparaison des exercices 2007 et 2006

Le bénéfice d'exploitation de notre secteur Services sur fil de Bell s'est établi à 1 454 millions \$ en 2007, en baisse de 4,5 % par rapport à 1 523 millions \$ en 2006. Les facteurs suivants ont eu une incidence négative sur le bénéfice d'exploitation des services sur fil en 2007 :

- l'érosion de notre clientèle d'abonnés résidentiels des lignes SAR
- les pertes au chapitre des services voix et données d'affaires traditionnels, qui génèrent des marges plus élevées, du fait de la concurrence et de la migration des clients vers les réseaux IP
- l'augmentation des frais de commercialisation et de vente associés aux activités de reconquête et de fidélisation de clients des services résidentiels
- l'augmentation des créances irrécouvrables découlant de l'accent que nous avons continué de mettre sur la gestion des débiteurs
- la hausse des coûts liés à l'amélioration de la qualité du service dans les centres d'appels
- l'amortissement accru
- la hausse des frais de restructuration et autres éléments.

Ces pressions sur le bénéfice d'exploitation ont été compensées en partie par l'augmentation des produits d'exploitation des services vidéo, la diminution du coût des produits vendus découlant de la baisse du trafic national et international des services interurbains ainsi que la diminution de la vente de produits, la compression des coûts de la main-d'œuvre découlant du recours moins intensif à des consultants et de la réduction de la main-d'œuvre, les initiatives en cours visant l'amélioration de la productivité et la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux.

Comparaison des exercices 2008 et 2007

Les produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell, comprenant les produits d'exploitation tirés des services réseau et des produits, ont augmenté de 7,6 % pour s'établir à 4 481 millions \$ en 2008, contre 4 164 millions \$ l'exercice précédent. Les produits d'exploitation des services sans fil ont progressé de 7,6 % pour s'établir à 4 058 millions \$ en 2008; ces résultats sont surtout attribuables à une combinaison de facteurs, comme l'accroissement de la clientèle, l'utilisation beaucoup plus grande des services de données et la hausse des produits d'exploitation découlant de l'itinérance. Les produits d'exploitation tirés des produits ont enregistré une progression de 13,6 % en 2008, pour s'établir à 377 millions \$, comparativement à 332 millions \$ en 2007. Cette amélioration d'un exercice à l'autre reflète la croissance du volume de ventes de combinés et les mises à niveau effectuées par les clients, principalement du fait de la croissance continue du nombre de nos abonnés, ainsi que l'augmentation du prix moyen des combinés en raison de la vente d'une plus forte proportion d'appareils de données haut de gamme.

En 2008, le PMU des plans de services postpayés ainsi que des plans de services prépayés a légèrement augmenté d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 66,09 \$ par mois et à 17,14 \$ par mois, respectivement, par rapport à 65,88 \$ par mois et à 17,11 \$ par mois en 2007. Par conséquent, en considérant les services postpayés et les services prépayés sur une base combinée, le PMU pondéré a augmenté en 2008, pour s'établir à 54,29 \$ par mois, comparativement à 53,92 \$ par mois pour l'exercice précédent.

Nous avons enregistré un nombre sans précédent d'activations brutes de plans de services sans fil en 2008, qui représente une augmentation de 0,7 %, soit de 1 640 000 en 2007 à 1 651 000, en raison de la hausse des activations brutes de plans de services postpayés d'un exercice à l'autre. Ce résultat a été surtout contrebalancé par le ralentissement au chapitre de l'acquisition d'abonnés des plans de services prépayés, qui concorde avec les efforts que nous déployons à l'égard des abonnés des plans de services postpayés, qui génèrent une valeur plus élevée, et l'accentuation de la concurrence du fait de l'arrivée d'une nouvelle marque sur le marché. Les activations brutes des plans de services postpayés ont augmenté de 6,7 % en 2008, ce qui reflète nos offres promotionnelles, la demande croissante pour des combinés haut de gamme et des téléphones intelligents, un nombre accru de points de vente, de même que le lancement, par Virgin, de plans de services postpayés au début de 2008. La diminution de 6,6 % d'un exercice à l'autre des activations brutes des plans de services prépayés en 2008 est principalement imputable à Virgin et à la grande attention que nous continuons de porter à l'acquisition d'abonnés des plans de services postpayés.

Notre taux de désabonnement pondéré en 2008 a légèrement diminué d'un exercice à l'autre, à 1,6 %, contre 1,7 % en 2007. Le taux de désabonnement des plans de services postpayés a diminué pour s'établir à 1,2 % en 2008, contre 1,3 % en 2007, surtout du fait de nos stratégies de fidélisation de la clientèle et d'amélioration du service, tandis que le taux de désabonnement de nos plans de services prépayés a augmenté pour s'établir à 3,1 %, alors qu'il était de 2,8 % en 2007, surtout par suite de l'augmentation des désactivations de comptes inactifs.

Le nombre d'activations nettes de plans de services postpayés s'est considérablement amélioré en 2008, augmentant de 61 % pour s'établir à 332 000, contre 206 000 en 2007. Cette amélioration d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à l'incidence combinée de l'augmentation des activations brutes de plans de services postpayés et de la diminution du taux de

désabonnement de plans de services postpayés. Malgré la hausse importante du nombre d'activations nettes de plans de services postpayés, le total des activations nettes de nos plans de services sans fil a diminué pour s'établir à 351 000 en 2008, contre 408 000 l'exercice précédent, du fait de la baisse des activations nettes de plans de services prépayés, qui se sont établies à 19 000 en 2008, comparativement à 202 000 en 2007.

À la fin de 2008, nous avons ajusté notre clientèle des services sans fil à la fin de la période. Au cours du quatrième trimestre de 2008, nous avons mis hors service notre réseau sans fil analogique, qui avait été déployé au milieu des années 1980 et qui était arrivé à la fin de sa durée de vie utile. Nous avons commencé à aviser nos clients de ce retrait imminent à peu près un an plus tôt. Nous avons offert à ces clients des combinés numériques, sans frais, ainsi que la possibilité d'obtenir des téléphones à longue portée, plus puissants, à un prix abordable. La désactivation du reste des abonnés analogiques a entraîné le retrait d'environ 37 000 abonnés (11 000 pour les plans de services postpayés et 26 000 pour les plans de services prépayés) de notre clientèle d'abonnés des services sans fil. En outre, nous avons ajusté notre clientèle des services sans fil à la fin de la période, de 32 000 abonnés des plans de services postpayés, afin de tenir compte des clients éprouvant des problèmes de crédit lorsque l'option de plans de services postpayés a été introduite chez Virgin au début de 2008. Ces ajustements n'ont pas été inclus dans la détermination des activations nettes ou du taux de désabonnement de 2008.

Compte tenu des ajustements de la clientèle susmentionnés, au 31 décembre 2008, nous fournissons le service à 6 497 000 abonnés des services sans fil, ce qui représente une augmentation de 4,5 % depuis la fin de 2007.

Comparaison des exercices 2007 et 2006

Les produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell ont augmenté de 8,2 % pour s'établir à 4 164 millions \$ en 2007, comparativement à 3 849 millions \$ en 2006. Les produits d'exploitation tirés des services sans fil ont progressé de 8,9 % en 2007, pour s'établir à 3 773 millions \$, contre 3 464 millions \$ en 2006, ce qui reflète l'incidence combinée de l'augmentation du PMU et de la croissance du nombre d'abonnés. Les produits d'exploitation tirés des produits sont demeurés relativement stables, à 332 millions \$, par rapport à 333 millions \$ en 2006. La légère diminution d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation tirés des produits en 2007 est principalement imputable à l'augmentation des rabais promotionnels destinés à contrer, dans une certaine mesure, l'offre prépondérante de combinés gratuits sur le marché, mais elle a été presque entièrement compensée par la croissance des ventes de combinés découlant du nombre accru d'activations brutes et de mises à niveau effectuées par les clients.

Le PMU des plans de services postpayés a atteint 65,88 \$ par mois en 2007, ce qui représente une augmentation de 2,6 % d'un exercice à l'autre. Cette amélioration marquée découle principalement des majorations de tarifs pour un certain nombre de services et de fonctions, incluant l'augmentation de 2 \$ des frais d'accès mensuels au système pour les abonnés des plans de services postpayés de Bell Mobilité, de la croissance continue de l'utilisation des services de données et de la hausse des produits d'exploitation découlant de l'itinérance. Le PMU des plans de services prépayés a atteint 17,11 \$ par mois en 2007, ce qui représente une augmentation de 19,7 % par rapport à 2006. Cette augmentation reflète la hausse du nombre de minutes d'utilisation, une plus forte utilisation des services de données et l'introduction de frais d'accès au système de 3,95 \$ en octobre 2006 pour toutes

les nouvelles activations de services prépayés. Par suite de la croissance du PMU des plans de services postpayés et de services prépayés, le PMU pondéré a augmenté de 5,4 % en 2007, pour atteindre 53,92 \$ par mois, comparativement à 51,18 \$ par mois en 2006.

Les activations brutes de plans de services sans fil ont augmenté de 7,1 % en 2007, ce nombre s'établissant à 1 640 000, comparativement à 1 531 000 en 2006, en raison de la hausse des activations brutes de plans de services prépayés d'un exercice à l'autre. Bien que les activations brutes de plans de services postpayés soient demeurées pratiquement inchangées par rapport à celles de 2006, une amélioration progressive d'un trimestre à l'autre au cours de l'exercice 2007 a été réalisée au chapitre des acquisitions d'abonnés des plans de services postpayés, ce qui reflète la réaction positive des clients à nos offres, le lancement de nouveaux combinés et l'accentuation de notre présence sur le marché. Notre taux de désabonnement pondéré s'est établi à 1,7 % en 2007, alors qu'il était de 1,5 % en 2006, ce qui reflète à la fois l'augmentation du taux de désabonnement de nos plans de services postpayés et celle de nos plans de services prépayés. Le taux de désabonnement de nos plans de services postpayés a augmenté de 0,2 point, d'un exercice à l'autre, pour atteindre 1,3 %, en raison principalement du contexte d'intensité soutenue de la concurrence découlant des offres de recrutement d'abonnés proposant des combinés gratuits et des rabais promotionnels sur les forfaits. La mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil à l'échelle du secteur et la perte d'un contrat de services sans fil dans le secteur public au premier trimestre de 2007 ont également contribué à l'augmentation du taux de désabonnement en 2007. Au début de l'exercice 2007, nous avons appliqué une modification de notre politique en matière de désactivation de nos plans de services prépayés, laquelle a entraîné l'élimination de 146 000 comptes ne générant pas de produits d'exploitation de notre clientèle des plans de services prépayés au début de 2007. Comme il s'agissait d'un ajustement rétroactif, le taux de désabonnement de nos plans de services prépayés pour 2007 n'a pas été touché. Par suite de cette modification de politique, nous avons désactivé un nombre accru de comptes inactifs, ce qui a contribué à la hausse du taux de désabonnement, qui s'est établi à 2,8 % en 2007, comparativement à 2,6 % en 2006.

Surtout par suite de l'augmentation des désactivations de comptes, le total des activations nettes de nos plans de services sans fil a diminué pour s'établir à 408 000 en 2007, contre 513 000 en 2006. La clientèle des plans de services postpayés constituait un peu plus de la moitié des activations nettes enregistrées en 2007, soit 206 000, comparativement à 57 %, ou 293 000, en 2006. Au 31 décembre 2007, notre clientèle des services sans fil totalisait 6 216 000 abonnés, ce qui représente une augmentation annuelle de 4,4 %.

Secteur Bell Aliant

PRODUITS D'EXPLOITATION DE BELL ALIANT

PRODUITS D'EXPLOITATION DE BELL ALIANT	2008	2007	2006	% DE VARIATION	
				2008 PAR RAPPORT À 2007	2007 PAR RAPPORT À 2006
Services locaux et d'accès	1 394	1 426	1 455	(2,2)%	(2,0)%
Services interurbains	429	445	471	(3,6)%	(5,5)%
Services de données	598	522	488	14,6 %	7,0 %
Services sans fil	72	53	47	35,8 %	12,8 %
Équipements et autres	498	503	479	(1,0)%	5,0 %
Total des produits d'exploitation externes	2 991	2 949	2 940	1,4 %	0,3 %
Produits d'exploitation intersectoriels	341	398	361	(14,3)%	10,2 %
Total des produits d'exploitation de Bell Aliant	3 332	3 347	3 301	(0,4)%	1,4 %

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DU SECTEUR SERVICES SANS FIL DE BELL

Comparaison des exercices 2008 et 2007

Notre secteur Services sans fil de Bell a enregistré un bénéfice d'exploitation de 1 241 millions \$ en 2008, soit une hausse de 3,6 % comparativement à 1 198 millions \$ en 2007. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable à l'augmentation des produits d'exploitation et à la diminution des coûts d'acquisition d'abonnés. Les coûts d'acquisition d'abonnés comprennent principalement les subventions au titre des combinés, les commissions de vente et les frais de commercialisation. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la hausse des charges d'exploitation du réseau pour soutenir la prestation de services à une clientèle plus nombreuse et l'utilisation accrue des services de données et d'itinérance
- les coûts accrus inhérents à l'offre de contenu et à la prestation des services offerts
- la hausse du coût lié à la vente des produits cadrant avec l'augmentation des produits d'exploitation tirés des équipements
- la hausse des coûts de fidélisation de la clientèle ainsi que de mise à niveau des combinés
- la hausse des coûts de la main-d'œuvre découlant de la hausse des volumes d'appels des centres d'appels et des nouveaux magasins.

Les coûts d'acquisition d'abonnés des services sans fil ont diminué de 2,2 % en 2008 pour s'établir à 395 \$ par activation brute, contre 404 \$ par activation brute en 2007. L'amélioration d'un exercice à l'autre découle principalement de la diminution des subventions au titre des combinés, malgré l'accroissement des ventes d'appareils de données haut de gamme, ainsi que de la réduction des frais de commercialisation.

Comparaison des exercices 2007 et 2006

Notre secteur Services sans fil de Bell a enregistré un bénéfice d'exploitation de 1 198 millions \$ en 2007, ce qui représente une augmentation de 22 % par rapport à 984 millions \$ en 2006. L'amélioration d'un exercice à l'autre découle principalement de l'augmentation des produits d'exploitation et de la diminution des créances irrécouvrables. La hausse des coûts de fidélisation de la clientèle et de mise à niveau des combinés a freiné la croissance du bénéfice d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell en 2007. Les coûts d'acquisition d'abonnés sont inchangés d'un exercice à l'autre.

Les coûts d'acquisition d'abonnés des services sans fil ont diminué de 3,8 % pour s'établir à 404 \$ par activation brute en 2007, contre 420 \$ par activation brute en 2006, principalement par suite de la diminution des subventions au titre des combinés conjuguée à l'augmentation des activations brutes.

Comparaison des exercices 2008 et 2007

Les produits d'exploitation du secteur Bell Aliant ont diminué de 0,4 % pour s'établir à 3 332 millions \$ en 2008, contre 3 347 millions \$ en 2007. La baisse d'un exercice à l'autre traduit principalement la réduction progressive des activités d'AMP au troisième trimestre de 2008, Bell Canada ayant fait part de sa décision de résilier le contrat d'AMP à titre de distributeur exclusif dans le Canada atlantique, ainsi que la diminution continue des produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès et des services interurbains, qui a été amplement compensée par l'augmentation des produits d'exploitation tirés des services de données (y compris Internet), de TI et sans fil.

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont diminué de 2,2 % en 2008, pour s'établir à 1 394 millions \$, contre 1 426 millions \$ en 2007. Ce résultat est imputable à la baisse de 3,4 % du nombre d'abonnés aux lignes SAR depuis la fin de 2007, ce qui reflète les pertes de clients découlant de la concurrence du fait de l'expansion de la place occupée par les câblodistributeurs dans le marché de la téléphonie locale ainsi que la substitution d'autres services, y compris les services sans fil et voix sur IP. La diminution des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre a été plus faible que le rythme d'érosion du nombre de lignes SAR de Bell Aliant, surtout en raison de l'incidence des majorations de tarifs dans certaines zones du territoire de Bell Aliant et de la pénétration accrue des fonctions à valeur ajoutée et des services groupés. Au 31 décembre 2008, Bell Aliant comptait 3 092 000 lignes SAR en service, comparativement à 3 202 000 il y a un an.

Les produits d'exploitation des services interurbains ont totalisé 429 millions \$ en 2008, en baisse de 3,6 %, comparativement à 445 millions \$ en 2007. Ce résultat est imputable en grande partie à la baisse des minutes d'interurbains annuelles de 3,7 %, principalement en raison des pertes dues à la concurrence et du phénomène de substitution technologique favorisant les appels sans fil et les services IP. Le fait que les clients délaissent les plans de services à la minute pour donner la préférence aux plans offrant un volume d'utilisation illimité ou un gros volume d'utilisation, pour un prix mensuel fixe, a aussi contribué à la baisse des produits d'exploitation des services interurbains en 2008. Le PMPM a diminué pour s'établir à 0,095 \$ en 2008, contre 0,096 \$ en 2007.

Les produits d'exploitation des services de données, incluant Internet, ont augmenté de 14,6 % en 2008 pour s'établir à 598 millions \$, contre 522 millions \$ en 2007. Cette amélioration est en grande partie attribuable à l'augmentation des produits d'exploitation du service Internet découlant d'une augmentation de 10,7 % du nombre d'abonnés au service haute vitesse ainsi qu'à la croissance enregistrée dans les services large bande de connectivité IP, comme le RPV. Au 31 décembre 2008, Bell Aliant comptait 762 000 abonnés à Internet haute vitesse, comparativement à 689 000 il y a un an.

Les produits d'exploitation des services sans fil ont progressé de 35,8 % en 2008 pour s'établir à 72 millions \$, contre 53 millions \$ en 2007. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable à l'incidence combinée d'une clientèle plus nombreuse et de la hausse du PMU découlant principalement de la croissance des services de données. Au 31 décembre 2008, Bell Aliant comptait 114 000 abonnés des services sans fil, ce qui représente une hausse d'environ 20 % depuis la fin de 2007.

Les produits d'exploitation des équipements et autres ont diminué de 1,0 % en 2008 pour s'établir à 498 millions \$, contre 503 millions \$ en 2007. La diminution en 2008 découle principalement de la réduction progressive des activités d'AMP, partiellement

compensée par la hausse d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation tirés des services de TI du fait de la croissance de l'activité liée aux projets de TI dans le secteur des soins de santé, et par l'augmentation des ventes totales d'un exercice à l'autre des produits de TI surtout par suite de la réalisation de quelques ventes importantes de produits pour les entreprises à des clients clés.

Comparaison des exercices 2007 et 2006

Les produits d'exploitation du secteur Bell Aliant ont augmenté de 1,4 % en 2007 pour s'établir à 3 347 millions \$, par rapport à 3 301 millions \$ en 2006, la croissance des services de données (y compris les services Internet), des services sans fil, des ventes de produits et des services de TI ayant plus que compensé la diminution des produits d'exploitation des services locaux et d'accès et des services interurbains.

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont diminué de 2,0 % en 2007, s'établissant à 1 426 millions \$, contre 1 455 millions \$ en 2006. Ce résultat est surtout imputable à la baisse de 3,2 % du nombre global d'abonnés aux lignes SAR, ce qui reflète les pertes de clients découlant de la concurrence et la réduction du nombre de lignes principales du fait que les clients choisissent les technologies sans fil et voix sur IP. L'incidence des majorations de tarifs dans certaines zones du territoire de Bell Aliant et de la pénétration accrue des fonctions à valeur ajoutée et des services groupés a atténué la diminution des produits d'exploitation des services locaux et d'accès, d'un exercice à l'autre. À la fin de 2007, Bell Aliant comptait 3 202 000 lignes SAR en service, comparativement à 3 309 000 il y a un an.

Les produits d'exploitation des services interurbains ont diminué de 5,5 % en 2007, pour s'établir à 445 millions \$, contre 471 millions \$ en 2006. Ces résultats sont imputables principalement à la diminution de 6,1 % des minutes d'interurbains en raison des pertes de lignes SAR du fait de la concurrence, du phénomène de substitution technologique favorisant les appels sans fil et les services IP et de l'érosion des services de base. Le PMPM global a légèrement augmenté en 2007, la baisse du nombre de minutes ayant été largement compensée par l'incidence du relèvement des tarifs et des modifications apportées aux plans offerts aux abonnés.

Les produits d'exploitation des services de données, incluant le service Internet, ont augmenté de 7,0 % en 2007 pour s'établir à 522 millions \$, comparativement à 488 millions \$ en 2006, principalement par suite de l'augmentation des produits d'exploitation du service Internet découlant d'une augmentation de 17,2 % du nombre d'abonnés au service Internet haute vitesse. La croissance enregistrée dans les nouveaux services large bande de connectivité IP a également contribué à l'amélioration, d'un exercice à l'autre, des produits d'exploitation des services de données. Ces résultats ont été en partie contrebalancés par l'incidence des tarifs promotionnels rendus nécessaires pour réagir aux pressions exercées par la concurrence dans le marché. Au 31 décembre 2007, Bell Aliant comptait 689 000 abonnés à Internet haute vitesse, comparativement à 588 000 il y a un an.

Les produits d'exploitation des services sans fil ont progressé de 12,8 % en 2007 pour s'établir à 53 millions \$, contre 47 millions \$ en 2006. Ces résultats, d'un exercice à l'autre, sont attribuables à l'augmentation du nombre moyen d'abonnés, légèrement contrebalancée par la diminution du PMU découlant du nombre accru de clients adoptant les services prépayés. À la fin de 2007, Bell Aliant comptait 94 925 abonnés des services sans fil, ce qui représente une hausse de 8,2 % par rapport à 2006.

Les produits d'exploitation tirés des ventes d'équipements et autres ont progressé de 5,0 % en 2007, pour s'établir à 503 millions \$, comparativement à 479 millions \$ en 2006. La croissance d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à l'augmentation des ventes de produits de données et à la croissance des produits d'exploitation des services de TI du fait des services gérés et de l'activité liée aux projets de TI dans le secteur des soins de santé. L'augmentation des produits d'exploitation tirés des services d'exécution découlant de la hausse des ventes conclues avec des organismes gouvernementaux et des organismes connexes a également contribué à cette croissance. Les produits d'exploitation tirés des services de TI et d'exécution découlent principalement de la division xwave de Bell Aliant, du fait de la prestation des services suivants : intégration de systèmes, génie logiciel, conseils aux entreprises et services liés à l'infrastructure, comme les services de centres de données, de dépannage, de sécurité et de soutien technique.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DE BELL ALIANT

Comparaison des exercices 2008 et 2007

Le bénéfice d'exploitation du secteur Bell Aliant a augmenté de 1,0 %, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 721 millions \$ en 2008, contre 714 millions \$ en 2007. La diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux et les initiatives de maîtrise des coûts qui ont entraîné une diminution des frais de vente, généraux et administratifs ont amplement contrebalancé la diminution des produits d'exploitation, la hausse du coût des ventes qui cadre avec la croissance des ventes liées aux TI, l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, et la hausse des frais de restructuration et autres découlant d'une charge comptabilisée au quatrième trimestre de 2008 relativement à une initiative de réduction de la main-d'œuvre visant à supprimer environ 500 postes de cadres en 2009.

Comparaison des exercices 2007 et 2006

Le bénéfice d'exploitation de Bell Aliant a augmenté de 2,1 % en 2007 pour s'établir à 714 millions \$, contre 699 millions \$ en 2006. Les produits d'exploitation plus élevés et les économies de coûts réalisées au chapitre de la productivité ont été partiellement contrebalancés par la hausse des coûts de la main-d'œuvre, la hausse du coût des produits d'exploitation inhérent à la croissance des ventes de produits et d'exécution des contrats de TI ainsi que l'augmentation de la charge nette au titre des avantages sociaux. La hausse des frais de restructuration et autres éléments en 2006, imputable aux coûts de transaction inhérents à la formation de Bell Aliant, a également eu une incidence favorable, d'un exercice à l'autre, sur le bénéfice d'exploitation en 2007.

Secteur Télésat

PRODUITS D'EXPLOITATION DE TÉLÉSAT

Comparaison des exercices 2008 et 2007

Nous n'avons pas comptabilisé de produits d'exploitation pour Télésat en 2008, comparativement à 458 millions \$ en 2007, car Télésat a été vendue le 31 octobre 2007. Télésat n'est pas comptabilisée dans les activités abandonnées, en raison des arrangements commerciaux en vigueur avec Bell Télé.

Comparaison des exercices 2007 et 2006

Les produits d'exploitation de Télésat en 2007 ne comprennent que les résultats enregistrés jusqu'à la date de la vente de cette entreprise, le 31 octobre 2007. Par conséquent, les produits d'exploitation de Télésat se sont établis à 458 millions \$ en 2007, par rapport à 479 millions \$ en 2006.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DE TÉLÉSAT

Comparaison des exercices 2008 et 2007

Du fait de la vente de Télésat le 31 octobre 2007, le bénéfice d'exploitation de cette entreprise pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2008 a été nul, comparativement à 157 millions \$ en 2007.

Comparaison des exercices 2007 et 2006

Le bénéfice d'exploitation de Télésat en 2007 a augmenté de 10,6 % pour s'établir à 157 millions \$, alors qu'il se situait à 142 millions \$ en 2006, surtout en raison de la constatation de charges d'exploitation et de l'amortissement jusqu'au 31 octobre 2007 seulement.

GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

Dettes nettes

	2008	2007
Dettes à court terme ⁽¹⁾	2 201	721
Dettes à long terme	10 099	10 766
Titrisation de créances	1 305	1 332
Actions privilégiées	2 770	2 770
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 059)	(2 652)
Total de la dette nette	13 316	12 937

(1) Inclut les avances bancaires et les effets à payer.

La dette nette a augmenté de 379 millions \$ pour s'établir à 13 316 millions \$ en 2008, une situation principalement attribuable aux facteurs suivants :

- les obligations d'un montant de 1 056 millions \$ en vertu de contrats de location-acquisition additionnels se rapportant en grande partie à notre nouveau satellite, Nimiq IV, qui est devenu opérationnel au quatrième trimestre de 2008, ainsi qu'à l'ouverture de nos bureaux périphériques à Toronto, Calgary et Montréal
- les dividendes en espèces versés sur actions ordinaires de 587 millions \$
- les frais de transformation en société fermée de 163 millions \$ au titre des coûts de maintien en poste d'employés et des coûts de transaction, liés aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil
- le rachat et l'annulation par BCE Inc. de 4,0 millions d'actions ordinaires en circulation, pour un montant de 92 millions \$ dans la foulée de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités
- des acquisitions d'entreprises totalisant un montant de 56 millions \$.

Ces augmentations ont été partiellement compensées par des flux de trésorerie disponibles de 1 689 millions \$.

Données liées aux actions en circulation

(en millions)	2008	2007
Actions ordinaires	803,1	805,3
Options sur actions	15,0	17,7

Nous avons 803,1 millions d'actions ordinaires en circulation à la fin de 2008, soit une diminution de 2,2 millions par rapport à 2007, découlant du rachat par BCE Inc. de 4,0 millions de ses actions ordinaires en circulation à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, contrebalancée en partie par les options sur actions qui

ont été exercées en 2008. Au 28 février 2009, 785,4 millions d'actions ordinaires étaient en circulation.

Le nombre d'options sur actions en cours à la fin de 2008 s'est établi à 15,0 millions, soit une diminution de 2,7 millions par rapport à 2007. Le prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions en cours au 31 décembre 2008 était de 33 \$. Du total des options sur actions en cours au 31 décembre 2008, 11,6 millions pouvaient être exercées au prix d'exercice moyen pondéré de 34 \$. En 2008 :

- 0,8 million d'options sur actions ont été attribuées le 22 décembre 2008
- 1,8 million d'options attribuées antérieurement ont été exercées
- 1,7 million d'options attribuées antérieurement avaient expiré ou étaient éteintes.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente un sommaire des rentrées et des sorties de fonds.

	2008	2007	2006	% DE VARIATION	
				2008 PAR RAPPORT À 2007	2007 PAR RAPPORT À 2006
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 912	5 733	5 357	3,1 %	7,0 %
Distributions de Bell Aliant à BCE	290	282	309	2,8 %	(8,7)%
Dépenses en immobilisations	(2 988)	(3 144)	(3 121)	5,0 %	(0,7)%
Autres activités d'investissement	(726)	14	(3)	n.s.	n.s.
Dividendes en espèces versés sur actions privilégiées	(129)	(124)	(84)	(4,0)%	(47,6)%
Dividendes/distributions en espèces versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(366)	(404)	(293)	9,4 %	(37,9)%
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	(304)	(399)	(383)	23,8 %	(4,2)%
Flux de trésorerie disponibles de Télésat	–	2	28	(100,0)%	(92,9)%
Flux de trésorerie disponibles	1 689	1 960	1 810	(13,8)%	8,3 %
Flux de trésorerie disponibles non distribués de Bell Aliant	14	117	74	(88,0)%	58,1 %
Flux de trésorerie disponibles de Télésat	–	(2)	(28)	100,0 %	92,9 %
Acquisitions d'entreprises	(56)	(163)	(65)	65,6 %	n.s.
Cessions d'entreprises	(10)	3 123	–	n.s.	n.s.
Formation de Bell Aliant	–	(7)	(255)	100,0 %	97,3 %
Frais de transformation en société fermée	(163)	(49)	–	n.s.	n.s.
Augmentation des placements	(8)	(27)	(304)	70,4 %	91,1 %
Diminution des placements	1	192	64	(99,5)%	n.s.
Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires	(587)	(1 147)	(1 169)	48,8 %	1,9 %
Émission d'actions ordinaires	50	153	29	(67,3)%	n.s.
Rachat d'actions ordinaires	(92)	(227)	(1 241)	59,5 %	81,7 %
(Remboursement net) émission nette d'instruments d'emprunt	(451)	(1 766)	(432)	74,5 %	n.s.
Rachat de titres de participation par des filiales auprès des actionnaires sans contrôle	–	(333)	(305)	100,0 %	(9,2)%
Émission de titres de participation par des filiales auprès des actionnaires sans contrôle	1	–	13	n.s.	(100,0)%
Autres activités de financement	15	(66)	(157)	n.s.	58,0 %
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées	2	319	2 102	(99,4)%	(84,8)%
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	405	2 077	136	(80,5)%	n.s.

n.s. non significatif

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 5 912 millions \$ en 2008, une augmentation de 179 millions \$, ou de 3,1 %, comparativement à 5 733 millions \$ en 2007. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation reflètent l'incidence favorable :

- d'une diminution de 152 millions \$ des paiements d'intérêts en raison de la diminution des soldes d'endettement moyens et de l'augmentation des intérêts créditeurs

- d'une diminution de 33 millions \$ des cotisations versées au régime de retraite de Bell Canada
- d'une amélioration au chapitre du fonds de roulement principalement attribuable à l'échelonnement des paiements aux fournisseurs.

Ces améliorations ont été en partie contrebalancées par :

- l'augmentation de 187 millions \$ au titre de paiements liés à la restructuration et autres en raison des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre, dans le sillage de notre plan de 100 jours

- la diminution du bénéfice en comptabilité de caisse découlant d'une baisse du BAIIA, compte non tenu de la charge nette au titre des avantages sociaux
- l'augmentation de 76 millions \$ des impôts payés en raison des remboursements plus élevés reçus en 2007
- la diminution de 21 millions \$ des encaissements au titre de la titrisation de créances.

COMPARAISON DES EXERCICES 2007 ET 2006

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 5 733 millions \$ en 2007, une augmentation de 376 millions \$, ou de 7,0 %, comparativement à 5 357 millions \$ en 2006. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation reflètent l'incidence favorable :

- d'une augmentation du bénéfice en comptabilité de caisse découlant de l'augmentation du BAIIA, en excluant la charge nette au titre des avantages sociaux
- d'une diminution des impôts sur les bénéfices payés principalement par suite de la formation de la fiducie de revenu Bell Aliant en juillet 2006 et de remboursements d'impôt plus élevés
- d'une diminution de 107 millions \$ des frais de restructuration et autres découlant principalement du paiement de 66 millions \$ effectué en 2006 relativement à un règlement sur l'équité salariale
- des montants compensatoires de 67 millions \$ accordés à des cadres supérieurs et à d'autres employés clés en 2006 dans le cadre de notre régime d'unités d'actions restreintes
- d'une diminution de 49 millions \$ des paiements d'intérêts en raison de la diminution des soldes d'endettement moyens, des taux d'intérêt ainsi que des intérêts créditeurs.

Ces améliorations ont été en partie contrebalancées par une augmentation de 93 millions \$ des prestations de retraite et par une diminution au chapitre du fonds de roulement.

Flux de trésorerie disponibles

Nos flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 1 689 millions \$ en 2008, en baisse de 271 millions \$, ou de 13,8 %, par rapport aux flux de trésorerie disponibles de 1 960 millions \$ en 2007. Ce résultat découle de la hausse des autres activités d'investissement par suite de notre achat de licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil évolués, pour un montant de 741 millions \$; il a été en partie compensé par une augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et une diminution de 156 millions \$ des dépenses en immobilisations.

Nos flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 1 960 millions \$ en 2007, en hausse de 150 millions \$, ou de 8,3 %, par rapport aux flux de trésorerie disponibles de 1 810 millions \$ en 2006. Ce résultat découle de l'augmentation de 376 millions \$ des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Cette situation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de 111 millions \$ provenant principalement des distributions versées aux actionnaires sans contrôle de Bell Aliant.

Dépenses en immobilisations

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Les dépenses en immobilisations de BCE se sont élevées à 2 988 millions \$ en 2008, comparativement à 3 144 millions \$ en 2007. En pourcentage des produits d'exploitation, les dépenses en immobilisations de BCE ont diminué pour s'établir à 16,9 % en 2008, contre 17,7 % en 2007. La diminution s'explique principalement par la vente de Télésat, le 31 octobre 2007, qui a résulté en

l'absence de dépenses en immobilisations pour Télésat en 2008, comparativement à 188 millions \$ en 2007.

La baisse des dépenses chez Bell Aliant, particulièrement au premier semestre de 2008, a également contribué à la diminution globale des dépenses en immobilisations de BCE en 2008. Ces réductions découlent de l'achèvement de la phase accélérée de son investissement dans la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds en 2007 et de la diminution planifiée des dépenses en immobilisations pour 2008. Les dépenses en immobilisations de Bell Aliant en 2008 ont diminué de 2,2 %, pour s'établir à 529 millions \$, comparativement à 541 millions \$ l'exercice précédent.

Chez Bell, les dépenses en immobilisations ont augmenté de 1,8 % en 2008 pour s'établir à 2 459 millions \$, contre 2 415 millions \$ en 2007, ce qui représente un ratio d'intensité du capital stable de 16,5 % d'un exercice à l'autre. La majeure partie des dépenses étaient concentrées sur les priorités stratégiques dans les secteurs de croissance de notre entreprise, y compris les investissements visant à améliorer et à mettre à niveau notre réseau sans fil, à étendre l'accès et les capacités large bande grâce au programme de technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds de Bell, ainsi qu'à répondre à la demande des clients et à leurs attentes en matière de service. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle principalement des nouveaux investissements dans nos réseaux à large bande, sur fil et sans fil, y compris le déploiement d'un réseau sans fil HSPA 3G attendu à l'échelle nationale au début de 2010, le déploiement d'un accès haute vitesse par fibre optique directement dans de nouveaux immeubles en copropriété et dans d'autres immeubles à logements multiples partout dans le corridor Québec-Windsor, ainsi que les augmentations de la vitesse et de la capacité de notre infrastructure de réseau fédérateur IP. L'augmentation des dépenses liées à la capacité des stations cellulaires sans fil et à la qualité du signal, l'instauration d'un programme de cartes à puce chez Bell Télé et notre déménagement dans des bureaux périphériques de Calgary, Toronto et Montréal ont également contribué à l'accroissement des dépenses en immobilisations d'un exercice à l'autre. Cette situation a été en partie compensée par la diminution des dépenses en vue de maintenir notre infrastructure réseau traditionnelle, la réduction des dépenses liées aux TI affectées aux mises à niveau des systèmes, au matériel de bureau et aux améliorations des procédures, ainsi que les capitaux moindres affectés au soutien de la clientèle d'affaires.

COMPARAISON DES EXERCICES 2007 ET 2006

Les dépenses en immobilisations se sont établies à 3 144 millions \$ en 2007 pour BCE, comparativement à 3 121 millions \$ en 2006. Les dépenses en immobilisations de Bell ont légèrement augmenté en 2007, soit de 0,7 %, passant de 2 399 millions \$ en 2006 à 2 415 millions \$. La majeure partie des dépenses en immobilisations chez Bell en 2007 étaient concentrées sur les priorités stratégiques dans les secteurs de croissance de notre entreprise. L'écart qui existe entre les dépenses en immobilisations de BCE et celles de Bell reflète l'investissement chez Bell Aliant pour maintenir l'infrastructure des services sur fil traditionnels et améliorer l'accès large bande et les dépenses liées à la construction de satellites chez Télésat. L'augmentation des dépenses en immobilisations, d'un exercice à l'autre, découle principalement de l'augmentation des dépenses à l'égard de l'expansion de la capacité dans les services sans fil, de l'investissement dans la technologie sans fil EVDO haute vitesse, de l'implantation de notre technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds pour fournir un accès large

bande à plus haute vitesse, des améliorations apportées au système de facturation, de la conception de nouveaux produits et services, ainsi que des dépenses plus élevées chez Bell Aliant en raison de l'accélération du programme d'expansion du réseau de fibre optique jusqu'aux nœuds. Ces facteurs ont été largement compensés par la baisse des dépenses à l'égard de l'infrastructure réseau traditionnelle, de la nouvelle phase d'expansion de la place que nous occupons dans le marché des services DSL, des infrastructures et systèmes de TI soutenant nos initiatives de maîtrise des coûts et de la non-réurrence des dépenses engagées en 2007 dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil à l'échelle du secteur, en mars 2007.

En pourcentage des produits d'exploitation, les dépenses en immobilisations de BCE ont diminué, passant de 17,8 % en 2006 à 17,7 % en 2007, tandis que l'intensité du capital de Bell a légèrement diminué, passant de 16,6 % en 2006 à 16,5 %.

Dividendes/distributions en espèces versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle

Les dividendes ou les distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle se sont établis à 366 millions \$ en 2008 et à 404 millions \$ en 2007, soit une baisse de 38 millions \$, ou 9,4 %, en raison surtout du fait qu'un dividende extraordinaire avait été versé aux actionnaires privilégiés de Bell Canada en 2007 au moment de l'échange des actions privilégiées de Bell Canada contre des actions privilégiées de BCE Inc.

Les dividendes ou les distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle se sont établis à 404 millions \$ en 2007 et à 293 millions \$ en 2006, soit une hausse de 111 millions \$, ou de 38 %. Cette situation s'explique surtout par la réduction de notre participation dans Bell Aliant à partir du deuxième semestre de 2006, par suite de la formation de la fiducie.

Acquisitions d'entreprises

Nous avons investi 56 millions \$ en 2008 dans diverses acquisitions d'entreprises, tandis que nous avons investi 163 millions \$ en 2007, principalement en raison de la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq par Bell Aliant, et 65 millions \$ en 2006 dans diverses acquisitions d'entreprises.

Cessions d'entreprises

Le 31 octobre 2007, nous avons vendu Télésat, notre filiale de services par satellite, qui constitue notre secteur Télésat. Nous avons réalisé un produit net en espèces de 3 123 millions \$.

Formation de Bell Aliant

Les flux de trésorerie affectés au paiement des coûts liés à la formation de Bell Aliant se sont élevés à 255 millions \$ en 2006. Cette somme comprenait un montant de 133 millions \$ au titre des coûts de transaction comprenant la convention de placement et les honoraires professionnels et de conseil ainsi qu'un montant de 122 millions \$ par suite de la prime payée au remboursement anticipé de la dette de Bell Aliant.

Frais de transformation en société fermée

En 2008, les frais de transformation en société fermée se sont établis à 163 millions \$, en hausse de 114 millions \$ par rapport à 49 millions \$ en 2007. Les montants engagés en 2008 comprennent les coûts liés au maintien en poste d'employés et les coûts

associés à la transformation en société fermée se rapportant aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil.

Augmentation/diminution des placements

Les flux de trésorerie utilisés aux fins des placements en 2006, et provenant des placements en 2007, se rapportaient principalement aux achats et aux ventes de divers placements disponibles à la vente effectués au cours de ces périodes.

Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires

En 2008, nous avons versé des dividendes de 0,73 \$ par action ordinaire, ce qui représente une diminution comparativement aux dividendes de 1,425 \$ par action ordinaire versé en 2007. BCE Inc. n'a pas versé de dividende sur ses actions ordinaires aux deuxième et troisième trimestres de 2008, dans l'attente de la conclusion prévue de l'opération de transformation en société fermée. À la suite de la résiliation de l'entente définitive par BCE Inc. conformément à ses modalités le 12 décembre 2008, le conseil d'administration de BCE Inc. a rétabli le paiement des dividendes sur actions ordinaires, et ce, dès le quatrième trimestre de 2008, et il a annoncé un rachat d'actions au moyen d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vertu de laquelle la société est autorisée à racheter à des fins d'annulation jusqu'à concurrence de 40 millions d'actions ordinaires, ou environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de BCE Inc., sur la période de 12 mois commençant le 23 décembre 2008.

En 2007, nous avons versé un dividende de 1,425 \$ par action ordinaire, soit une augmentation par rapport au dividende de 1,32 \$ par action ordinaire qui a été versé en 2006. Le total du dividende en espèces versé a diminué de 22 millions \$, la majoration du taux de dividende ayant été largement compensée par la diminution du nombre d'actions ordinaires en circulation de BCE Inc. par suite de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de BCE Inc. et de la réduction du nombre d'actions ordinaires en circulation de BCE Inc., concurremment avec la distribution de parts de fiducie de Bell Aliant, par la voie d'un remboursement de capital, aux détenteurs d'actions ordinaires de BCE Inc. au troisième trimestre de 2006.

Rachat d'actions ordinaires

2008

Au quatrième trimestre de 2008, BCE Inc. a racheté 7,5 millions d'actions ordinaires en circulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal de 2008, pour un décaissement total de 178 millions \$. Parmi les actions rachetées, une tranche de 4 millions d'actions a été annulée en 2008, pour un coût total de 92 millions \$, et la tranche restante de 3,5 millions d'actions a été annulée au début de 2009, pour un coût total de 86 millions \$.

2007

Au premier trimestre de 2007, BCE Inc. a racheté et annulé 7,4 millions d'actions ordinaires en circulation, pour un décaissement total de 227 millions \$, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2007 lancée en février de cette même année. Aucune action ordinaire n'a été rachetée à des fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pendant le reste de 2007, le

programme ayant été suspendu en attendant la conclusion de l'examen des options stratégiques de la société et après l'annonce de la transformation en société fermée. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2007 s'est conclue le 8 février 2008.

2006

En 2006, BCE Inc. a racheté à des fins d'annulation 45 millions d'actions ordinaires, soit environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation, au coût total de 1 241 millions \$, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2006.

Instruments d'emprunt

Nous avons recours à une combinaison d'une dette à court terme et d'une dette à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée de facilités bancaires et d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme.

2008

En 2008, nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 451 millions \$, déduction faite des émissions. Il s'agissait principalement de paiements en vertu de contrats de location-acquisition.

2007

En 2007, nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 1 766 millions \$, déduction faite des émissions. Les remboursements comprennent un montant de 1 175 millions \$ au titre de débetures en ce qui a trait à Bell Canada, un montant de 1 135 millions \$ au titre de facilités de crédit en ce qui a trait à Bell Aliant, et d'autres remboursements, notamment au titre des contrats de location-acquisition. Cette situation a été en partie contrebalancée par les émissions nettes par Bell Aliant de billets à moyen terme pour un montant de 900 millions \$ et par une augmentation des emprunts au titre d'effets à payer et d'avances bancaires.

2006

En 2006, nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 432 millions \$, déduction faite des émissions, y compris les remboursements suivants :

- BCE Inc. a remboursé des titres d'emprunt pour un montant de 1 350 millions \$
- Bell Canada a remboursé des titres d'emprunt pour un montant de 463 millions \$
- Bell Aliant a remboursé des effets, des débetures et des obligations pour un montant de 785 millions \$
- TéléSAT a remboursé des effets à payer pour un montant de 150 millions \$
- nous avons effectué d'autres remboursements, notamment au titre des contrats de location-acquisition.

Cette situation a été en partie compensée par le montant de 1 235 millions \$ que Bell Aliant a prélevé de ses facilités de crédit et par l'émission de titres d'emprunt pour un montant de 1 250 millions \$.

Activités de financement de filiales avec des tiers

2007

Les activités de financement de filiales avec des tiers, de 333 millions \$ en 2007, avaient trait au rachat par Bell Aliant de 10,6 millions de parts dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour un décaissement total de 330 millions \$.

2006

En 2006, les activités de financement de filiales avec des tiers, de 292 millions \$, avaient trait aux paiements effectués par Bell Aliant, le Groupe Bell Nordiq Inc. et TéléSAT lors du rachat d'actions privilégiées de 175 millions \$, de 60 millions \$ et de 50 millions \$, respectivement.

Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées

2007

En 2007, les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées se sont établis à 319 millions \$, dont un produit net de 327 millions \$ a été tiré de la vente d'ADS par Bell Aliant.

2006

En 2006, les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées se sont établis à 2 102 millions \$. Ils étaient constitués principalement :

- du produit net de 665 millions \$ découlant de la vente de notre placement dans CTVglobemedia, contrebalancé par la déconsolidation de l'encaisse disponible de CTVglobemedia de 35 millions \$
- du remboursement de capital par CTVglobemedia de 607 millions \$ dans le cadre de la restructuration de son capital
- du produit net de 849 millions \$ découlant de la cession de CGI, contrebalancé en partie par la déconsolidation de l'encaisse disponible de CGI de 81 millions \$ et par le montant de 21 millions \$ engagé pour l'exercice des bons de souscription de CGI
- du remboursement de capital par BCI d'un montant de 156 millions \$, contrebalancé par l'apport de 61 millions \$ versé par BCE à BCI visant à remplir son obligation relative à l'opération d'utilisation des pertes fiscales de 2005
- des flux de trésorerie de 23 millions \$ provenant des activités de CTVglobemedia.

Cotes de crédit

Les taux d'intérêt que nous payons sont en partie fonction de la qualité de nos cotes de crédit. Au 11 mars 2009, Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (S&P), DBRS Limited (DBRS) et Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) ont attribué à BCE Inc. et à Bell Canada des cotes de solvabilité élevées et des perspectives stables. Le fait d'avoir des cotes de solvabilité élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les cotes sont moins élevées.

Le 9 février 2009, Moody's a confirmé les cotes de crédit de BCE Inc. et de Bell Canada. Le 10 février 2009, S&P a rehaussé de trois crans les cotes de crédit d'entreprise à long terme de BCE Inc. et de Bell Canada, les faisant passer de BB+ à BBB+, et les

a retirées de la catégorie sous surveillance. Le 11 février 2009, DBRS a modifié la cote de crédit attribuée à BCE Inc., la faisant passer à BBB (élevée), et la cote des titres d'emprunt de premier rang et des titres d'emprunt subordonnés de Bell Canada, les faisant passer à A (faible) et à BBB, respectivement, et a retiré les

cotes de BCE Inc. et de Bell Canada de la catégorie sous surveillance. En outre, DBRS et S&P ont baissé d'un cran la cote des actions privilégiées de BCE Inc. à Pfd-3 (élevée) et à P-2 (faible), respectivement, conformément et simultanément à leur attribution de nouvelles cotes pour les titres d'emprunt de BCE Inc.

Le tableau suivant présente les cotes de crédit clés de BCE Inc. et de Bell Canada au 11 mars 2009.

BCE INC.			
	DBRS	MOODY'S	S&P
Papier commercial	R-1 (faible)	P-2	–
Dettes à long terme	BBB (élevée)	Baa2	BBB+
Actions privilégiées	Pfd-3 (élevée)	–	P-2 (faible)

BELL CANADA			
	DBRS	MOODY'S	S&P
Papier commercial	R-1 (faible)	P-2	A-2
Dettes à long terme	A (faible)	Baa1	BBB+
Dettes à long terme subordonnée	BBB	Baa2	BBB

Les cotes de solvabilité élevées confirmées en février 2009 par Moody's, S&P et DBRS reflètent la solidité de notre bilan et les perspectives de notre plan d'affaires dans le contexte économique actuel.

Notre ligne de conduite financière consiste à maintenir des cotes de solvabilité élevées nous permettant d'avoir une plus grande marge de manœuvre financière et d'emprunter à des coûts peu élevés. Les objectifs de notre ligne de conduite financière relativement à Bell consistent à maintenir un ratio dette nette/BALIA ajusté d'entre 1,5 et 2,0 fois et un ratio BALIA ajusté/intérêts débiteurs nets supérieur à 7,5 fois. Dans ces ratios cibles, la dette nette inclut les montants impayés au titre de notre programme de titrisation de créances et le total de nos actions privilégiées en circulation. En outre, les intérêts débiteurs nets comprennent les dividendes sur les actions privilégiées et les pertes découlant des ventes en raison de notre programme de titrisation de créances, tandis que le BALIA ajusté inclut les distributions en espèces reçues de Bell Aliant. Le calcul et les composantes de ces ratios visent à refléter les méthodologies généralement utilisées par les agences d'évaluation du crédit.

Liquidité

En 2009, nous prévoyons générer suffisamment d'encaisse de nos activités d'exploitation pour couvrir les dépenses en immobilisations et augmenter les flux de trésorerie disponibles pour tout l'exercice.

Nos soldes d'encaisse à la fin de 2008 dépassent 3 000 millions \$. Nous estimons que ce montant, auquel s'ajoutent les flux de trésorerie disponibles estimatifs pour 2009, nous permettra d'autofinancer la totalité de nos obligations au titre de la dette et des contrats de location-acquisition, ainsi que l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de BCE Inc. et les paiements de dividendes. Des liquidités additionnelles peuvent être obtenues des facilités de crédit bancaire engagées de BCE Inc. et de Bell Canada, d'un montant de 1 400 millions \$, qui arriveront à échéance en août 2009, lesquelles nous prévoyons renouveler d'ici là. Nous n'avons prélevé pratiquement aucune somme de ces facilités.

Besoins de liquidités

En 2009, nous prévoyons que nous aurons besoin de liquidités surtout pour couvrir les dépenses en immobilisations, le règlement d'obligations contractuelles et de la dette impayée, la capitalisation des régimes d'avantages sociaux, les paiements de dividendes, les activités en cours et d'autres besoins de trésorerie. Nos soldes d'encaisse existants et les flux de trésorerie disponibles attendus devraient être suffisants en 2009 pour répondre à nos besoins.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

En 2009, nos dépenses en immobilisations seront concentrées sur les priorités stratégiques, la croissance de la demande et la qualité du service. Nous prévoyons que Bell enregistrera une légère baisse de son ratio d'intensité du capital par rapport à 2008, tout en maintenant à un niveau approprié les investissements dans nos réseaux et services.

CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Nos régimes d'avantages sociaux comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées, ainsi que d'autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi. Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages sociaux, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes et les règlements sur les pensions. Notre capitalisation prévue pour 2009 est présentée en détail dans le tableau suivant et est assujettie aux évaluations actuarielles qui seront menées à terme en 2009. La dernière évaluation actuarielle effectuée pour la plupart de nos régimes de retraite date du 31 décembre 2007.

CAPITALISATION PRÉVUE	BELL	BELL ALIANT	TOTAL
Prestations déterminées – coût des prestations au titre des services rendus	200	55	255
Prestations déterminées – déficit	170	90	260
Prestations déterminées	370	145	515
Autres avantages postérieurs à l'emploi	100	10	110
Cotisations déterminées	40	10	50
Total – régimes d'avantages sociaux	510	165	675

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 515 millions \$ à nos régimes de retraite à prestations déterminées en 2009, y compris les régimes des filiales et les régimes d'avantages complémentaires de retraite sous réserve d'évaluations actuarielles en voie d'être finalisées. Nous prévoyons également pour 2009, verser environ 110 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des autres régimes d'avantages sociaux et faire une cotisation d'environ 50 millions \$ aux régimes de retraite à cotisations déterminées.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2008, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2009	2010	2011	2012	2013	PAR LA SUITE	TOTAL
Dettes à long terme	1 626	1 039	1 006	511	86	5 608	9 876
Effets à payer et avances bancaires	246	–	–	–	–	–	246
Contrats de location-acquisition	475	299	333	207	246	1 849	3 409
Contrats de location-exploitation	181	163	142	116	109	684	1 395
Engagements à l'égard des dépenses en immobilisations	113	92	87	86	86	809	1 273
Obligations d'achats	1 112	664	496	207	169	465	3 113
Autres passifs à long terme (y compris la tranche à court terme)	41	43	46	–	–	–	130
Total	3 794	2 300	2 110	1 127	696	9 415	19 442

Grâce à notre stratégie en matière de trésorerie, mise de l'avant au cours des derniers exercices, nous avons un calendrier intéressant pour les échéances de titres d'emprunt à long terme.

Nous avons une dette à long terme d'environ 1 600 millions \$ arrivant à échéance en 2009 et principalement constituée de billets à moyen terme à 6,15 %, série M2, de Bell Canada pour un montant de 700 millions \$, de billets à 10,35 %, série EC, de Bell Canada pour un montant de 150 millions \$ et de billets à 7,35 %, série C, de BCE Inc. pour un montant de 650 millions \$.

En ce qui a trait aux contrats de location-acquisition, nos intérêts théoriques totalisent 1 255 millions \$.

Les loyers versés relativement aux contrats de location-exploitation ont été de 234 millions \$ en 2008, de 261 millions \$ en 2007 et de 273 millions \$ en 2006.

Les obligations d'achats comprennent principalement les obligations contractuelles en vertu de contrats de service. Nos engagements en matière de dépenses en immobilisations comprennent des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux, de même que la satisfaction de la demande des clients.

Les autres passifs à long terme présentés dans le tableau se rapportent aux paiements futurs de Bell Canada pendant la durée résiduelle de son contrat avec Amdocs Canadian Managed Services, Inc., pour le développement du système de facturation de Bell Canada. Le montant total de ce passif à long terme s'établissait à 130 millions \$ au 31 décembre 2008.

En raison de la crise sur les marchés financiers au second semestre de 2008, les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées de Bell ont accusé un déficit, soit un rendement de -19,5 % en 2008. Du fait de la réduction de la valeur des actifs des régimes de retraite, les besoins de capitalisation pour 2009 devraient augmenter au niveau décrit dans le tableau qui précède. Notre estimation des besoins de capitalisation est fondée sur les mesures d'allègement annoncées par le gouvernement fédéral afin de permettre la capitalisation des déficits de solvabilité de 2008 sur une période de 10 ans, sous réserve du respect de certains critères.

Bell Canada a cessé d'accepter de nouveaux participants à son régime de retraite à prestations déterminées en janvier 2005 afin de supprimer la volatilité de son obligation au titre des prestations constituées relativement à tous les nouveaux employés, lesquels participent dorénavant au régime à cotisations déterminées. De même, en 2006, nous avons annoncé l'abandon graduel sur une période de 10 ans des avantages sociaux postérieurs à l'emploi pour tous les employés; en conséquence, la capitalisation des avantages sociaux postérieurs à l'emploi de Bell sera graduellement éliminée après 2016.

En date du 31 décembre 2008, nous avons d'autres passifs à long terme qui sont exclus du tableau, y compris une obligation au titre des prestations constituées, des passifs d'impôts futurs, des produits reportés, et divers autres passifs à long terme.

L'obligation au titre des prestations constituées et les passifs d'impôts futurs sont exclus puisque nous ne pouvons pas déterminer avec certitude le moment ni les besoins de liquidités comme :

- les cotisations futures aux régimes de retraite qui dépendent principalement de la situation de capitalisation de ces régimes, laquelle varie en fonction des résultats des évaluations actuarielles effectuées périodiquement, ainsi que du rendement de placement des actifs de la caisse de retraite.

- les paiements futurs d'impôts, qui dépendent du montant du bénéfice imposable et de l'existence de reports de pertes fiscales pouvant servir à diminuer les passifs d'impôts futurs.

Les produits et gains reportés sur les actifs ont été exclus, car ils ne représentent pas des paiements futurs en espèces.

AUTRES BESOINS DE LIQUIDITÉS

Nos besoins de liquidités peuvent également être touchés par les risques d'illiquidité liés à nos éventualités, à nos arrangements hors bilan et à nos instruments dérivés. Il est possible que nous ne puissions quantifier tous ces risques pour les raisons décrites ci-après.

Arrangements hors bilan

GARANTIES

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnités et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location-exploitation.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnité. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risques de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu de tels engagements d'indemnité dans le passé. Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements.

TITRISATION DE CRÉANCES

Bell Canada et Bell Aliant ont conclu des ententes de cession de créances qui leur procurent un moyen de financement qui, à notre avis, est attirant par rapport au financement par emprunts.

En vertu de ces ententes, Bell Canada et Bell Aliant ont cédé des créances à des fiduciaires de titrisation pour un montant total de 1 305 millions \$.

Les créances cédées doivent atteindre des cibles de rendement minimales. Ces cibles sont établies en fonction de calculs définis en matière de défaillance, de défaut et de ratio de rotation des créances, et doivent répondre à des critères minimaux relatifs aux cotes de crédit. Si ces créances n'atteignaient pas ces cibles de rendement, Bell Canada et Bell Aliant ne seraient plus en mesure de vendre leurs débiteurs et devraient trouver une autre source de financement.

Ces ententes de titrisation constituent un volet important de notre structure du capital et de notre liquidité. Si nous n'avions pu compter sur ces ententes, nous aurions dû émettre 1 305 millions \$ de titres d'emprunt ou de participation additionnels pour remplacer le financement qu'ils ont fourni à la fin de l'exercice. Se reporter à la note 10 des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements.

ENGAGEMENTS EN VERTU DU MÉCANISME DU COMPTE DE REPORT DU CRTC

Se reporter à la rubrique *Cadre réglementaire* à la section *Engagements en vertu du mécanisme du compte de report du CRTC* pour une analyse plus détaillée.

Instruments dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de taux d'intérêt et de change ainsi que notre risque à l'égard de la fluctuation du cours des actions ordinaires de BCE Inc. qui peuvent être émises en vertu de montants compensatoires spéciaux et de nos unités d'actions à dividende différé. Nous n'utilisons pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation. Comme nous ne négocions pas activement d'instruments dérivés, nous ne sommes pas exposés aux importants risques d'illiquidité qui en découlent.

La valeur comptable des instruments dérivés en cours correspondait à un actif net de 103 millions \$ au 31 décembre 2008. La juste valeur correspondait à un actif net de 103 millions \$. Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements.

Litiges

Nous nous trouvons mêlés à divers litiges et réclamations dans le cadre de nos activités et des opérations que nous effectuons. Même si nous ne pouvons pas prédire l'issue des réclamations et litiges décrits en cours au 31 décembre 2008, d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges, la direction estime que leur dénouement n'aura pas de répercussions négatives importantes sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Pour obtenir une description plus détaillée des réclamations et litiges importants en cours au 31 décembre 2008, se reporter à la notice annuelle 2008 de BCE et à la note 25 des états financiers consolidés.

Politique en matière de dividendes

Le 10 février 2009, le conseil d'administration de BCE Inc. a adopté une nouvelle politique en matière de dividendes sur actions ordinaires, laquelle prévoit un ratio de distribution cible se situant entre 65 % et 75 % du bénéfice par action ajusté, et il a augmenté de 5 % le dividende annuel payable sur les actions ordinaires de BCE Inc., qui est passé de 1,46 \$ à 1,54 \$ par action, à compter du dividende trimestriel sur actions ordinaires de BCE Inc. payable le 15 avril 2009, le tout à la discrétion du conseil d'administration de BCE Inc. La nouvelle politique en matière de dividendes a été adoptée dans le but d'offrir une souplesse financière suffisante pour continuer à investir dans les activités de BCE Inc. tout en offrant un rendement croissant aux actionnaires. En vertu de cette politique de dividendes, l'augmentation du dividende sur actions ordinaires sera directement liée à la croissance du bénéfice par action ajusté de BCE Inc.

Sources de liquidités

Si nos besoins de liquidités devaient excéder les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation, nous prévoyons combler cette insuffisance au moyen des soldes d'encaisse actuels, des facilités de financement engagées et non engagées dont nous disposons actuellement ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Grâce à ces soldes d'encaisse et facilités de financement, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance future. Au besoin, nous pourrions, dans la mesure du possible, accroître nos sources de liquidités en procédant à l'émission de titres d'emprunt ou de participation additionnels, ou en vendant des actifs non essentiels, ce que nous pourrions faire pour soutenir le financement des acquisitions d'entreprises ou pour parer aux éventualités.

Le tableau ci-après est un résumé de nos marges de crédit, de nos facilités bancaires et de nos marges de crédit sous forme de papier commercial engagées en vigueur au 31 décembre 2008.

	ENGAGÉES	UTILISÉES (2)	DISPONIBLES
Facilités de crédit sous forme de papier commercial (1)	1 951	467	1 484
Autres facilités de crédit	884	493	391
Total	2 835	960	1 875

(1) Les facilités de crédit sous forme de papier commercial actuelles de BCE Inc. et de Bell Canada viennent à échéance en août 2009 et les facilités de crédit sous forme de papier commercial actuelles de Bell Aliant viennent à échéance en juillet 2011.

(2) Comprend des lettres de crédit émises de 273 millions \$ en vertu de nos facilités de crédit sous forme de papier commercial et de 312 millions \$ en vertu d'autres facilités de crédit.

BCE Inc., Bell Canada et Bell Aliant peuvent émettre, en vertu de leurs programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, des effets jusqu'à concurrence du montant disponible des marges de crédit engagées les appuyant. Ces marges de crédit engagées de soutien sont disponibles et des montants peuvent y être prélevés en tout temps. BCE Inc., Bell Canada et Bell Aliant n'avaient aucun papier commercial en cours au 31 décembre 2008.

BCE Inc., Bell Canada et Bell Aliant ont également des facilités de crédit non engagées totalisant 2 668 millions \$ sur lesquelles des montants pourraient être prélevés. Au 31 décembre 2008, aucun montant n'avait été prélevé sur le montant total de 2 668 millions \$.

ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Nous sommes exposés à la vive concurrence que nous livrent les câblodistributeurs et les ESLC autres que les câblodistributeurs. L'évolution rapide de nouvelles technologies ainsi que de nouveaux produits et services a supprimé les lignes traditionnelles entre les services de télécommunications, d'Internet et de radiodiffusion et a favorisé l'émergence de nouveaux concurrents sur nos marchés. La substitution technologique, particulièrement la voix sur IP, a réduit les obstacles à l'accès à l'industrie. Cela a permis aux concurrents de lancer rapidement de nouveaux produits et services et d'acquérir des parts de marché en ayant à consacrer des ressources financières, commerciales, humaines et technologiques de beaucoup moindre importance que les ressources qu'il était historiquement nécessaire d'affecter. Nous prévoyons que cette tendance se maintiendra dans l'avenir, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance et notre rendement financier.

La concurrence nuit à nos stratégies d'établissement des prix et pourrait réduire nos produits d'exploitation et notre rentabilité. Elle pourrait également influencer sur notre capacité de conserver nos clients actuels et d'en attirer de nouveaux. Nous sommes soumis à une pression constante pour maintenir la compétitivité de nos prix et de nos offres. La modification de nos stratégies d'établissement des prix entraînant la majoration du prix de certains services ou produits, ou encore la modification des stratégies d'établissement des prix de nos concurrents, pourraient aussi influencer sur notre capacité d'attirer de nouveaux clients et de conserver nos clients actuels. Nous devons donc être capables de prévoir les changements continus dans nos secteurs et nos marchés et de nous y adapter rapidement. En cas d'échec à ce chapitre, des effets négatifs pourraient se faire sentir sur nos activités et notre position dans le marché.

Le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services d'accès de base dans les zones où il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des utilisateurs. Depuis août 2007, le CRTC a jugé que la concurrence était suffisante pour accorder l'abstention de la réglementation des prix à l'égard de plus de 90 % des lignes téléphoniques locales résidentielles de Bell Canada et de plus de 80 % des lignes

téléphoniques locales d'affaires de Bell Canada en Ontario et au Québec. Pour obtenir plus de renseignements, voir la rubrique intitulée *Cadre réglementaire*.

Nos concurrents comprennent déjà plusieurs entreprises locales et étrangères. Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a examiné les restrictions relatives à la propriété étrangère pour les entreprises de télécommunications et les entreprises de distribution de radiodiffusion. Le 26 juin 2008, le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence a présenté son rapport au gouvernement du Canada et a suggéré que le gouvernement fédéral adopte une approche en deux étapes relativement à la participation étrangère dans le secteur des télécommunications et de la radiodiffusion. La suppression ou l'assouplissement des restrictions relatives à la propriété étrangère pourrait donner lieu à l'arrivée sur le marché canadien de plus nombreuses entreprises étrangères par la voie d'acquisitions ou de placements. Ainsi, nos concurrents pourraient obtenir plus facilement des capitaux et de nouveaux concurrents d'envergure internationale pourraient faire leur entrée, ce qui intensifierait la pression concurrentielle. Il nous est impossible de prédire les mesures que pourrait adopter le gouvernement du Canada à la suite de ces examens, le cas échéant, ni quelle incidence elles auraient sur nous.

Services sur fil

Nos principaux concurrents dans le secteur des services locaux et d'accès sont : Rogers Cable Inc. (Rogers Cable); Vidéotron Itée (Vidéotron), au Québec; Cogeco Câble inc. (une filiale de Cogeco inc.) (Cogeco Câble), en Ontario et au Québec; TELUS Corporation (TELUS); la division Solutions de l'entreprise d>Allstream (une division de MTS Allstream Inc.) (Allstream); Télécommunications Primus Canada inc. (Primus); Bragg Communications Inc., qui exerce ses activités sous la marque Eastlink, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard; Maskatel Inc., au Québec; Shaw Communications Inc. (Shaw), en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba; Vonage Canada (une division de Vonage Holdings Corp.) (Vonage).

Nos principaux concurrents dans les services interurbains sont : Allstream; Rogers Cable; TELUS; Vidéotron, au Québec; Primus; Vonage; des revendeurs de services de base comme Yak et Loo-ney Call, qui sont des divisions de YAK Communications (Canada) Inc., laquelle a été acquise par Globalive Communications Corporation; Cogeco Câble, en Ontario et au Québec; Eastlink, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard; des fournisseurs d'interurbains prépayés, comme le groupe de Gold Line; Vonage.

Nous continuons de faire face à une concurrence multiplateforme, les clients délaissant les services traditionnels pour se tourner vers de nouvelles technologies non traditionnelles. Par exemple, dans nos activités sur fil, nous nous trouvons en concurrence avec des entreprises de services voix sur IP, de services sans fil et de services Internet, y compris les services de dialogue en ligne, de messagerie instantanée et de courriel. L'attribution par Industrie Canada de licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil évolués à des nouveaux concurrents des services sans fil potentiels, comme il en est question de façon plus détaillée ci-après, pourrait entraîner davantage de substitutions technologiques.

Nous subissons la forte pression concurrentielle des entreprises de câblodistribution, puisque ces dernières offrent désormais des services téléphoniques sur leurs réseaux. La téléphonie par câble, en particulier, connaît un essor du fait qu'elle est incluse dans des forfaits à prix réduits et qu'elle est maintenant offerte par les câblodistributeurs dans plusieurs marchés comme

Toronto, Montréal, la ville de Québec, Ottawa-Gatineau, Hamilton, London et Kitchener-Waterloo ainsi que dans certains autres centres de moindre envergure. Bien que la poursuite de l'expansion de la place occupée par les entreprises de câblodistribution sur le marché devrait ralentir, celles-ci continueront de comprimer nos parts de marché, en particulier dans le marché résidentiel. Cette situation pourrait continuer d'avoir un effet négatif sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Même si nous prévoyons le ralentissement du rythme de nos pertes de lignes SAR résidentielles en 2009, il est possible que l'évolution défavorable de certains facteurs, y compris, en particulier, les actions prises par les câblodistributeurs qui nous livrent concurrence, se traduise par l'accroissement du rythme de nos pertes de lignes SAR résidentielles à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles. Cette situation pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation.

L'intensification de la concurrence dans nos activités d'affaires et de gros découle également d'autres nouveaux concurrents comme les services d'électricité. Ces autres technologies, produits et services font maintenant des percées importantes dans le marché de nos services traditionnels, lesquels représentent généralement nos activités générant les marges les plus élevées.

Les tarifs de nos services interurbains régressent continuellement depuis l'ouverture de ce marché à la concurrence. Nos services interurbains continuent d'être entravés par la vive concurrence exercée par la présence grandissante de la téléphonie par câble et par l'incidence continue des fournisseurs de services non traditionnels, y compris les fournisseurs de télécartes et de services de base et les fournisseurs de services voix sur IP ainsi que de concurrents traditionnels comme les entreprises et les revendeurs de télécommunications interurbaines. Nous affrontons également la concurrence de fournisseurs de services de télécommunications comme Skype Technologies (une division de eBay), qui offrent des services interurbains équivalents à bas prix, au moyen d'ordinateurs personnels et de connexions large bande.

La concurrence pour obtenir des contrats visant la prestation de services interurbains aux grandes entreprises est très intense. Les clients peuvent choisir de se tourner vers des concurrents qui offrent des prix plus bas afin d'obtenir des parts de marché. De tels concurrents peuvent être moins préoccupés par la qualité du service ou par l'incidence sur leurs marges que nous le sommes. Les concurrents offrent également la téléphonie IP aux clients d'affaires à des prix intéressants.

Sur les marchés résidentiels de Bell Aliant, les concurrents pour la plupart de nos gammes de produits sont bien établis. La concurrence dans le secteur des services téléphoniques locaux est particulièrement bien établie en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, provinces où elle existe dans le marché résidentiel depuis 1999 et 2001, respectivement. Au cours des dernières années, la concurrence a continué de s'étendre sur le marché des services locaux avec l'arrivée de fournisseurs de services locaux au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi qu'en Ontario et au Québec. En ce qui concerne les clients d'affaires, Bell Aliant exerce ses activités dans un marché de plus en plus concurrentiel, du fait de l'émergence des fournisseurs de services voix sur IP, des câblodistributeurs et des intégrateurs de systèmes sur ce terrain.

L'environnement concurrentiel actuel semble indiquer que le nombre d'abonnés de nos services traditionnels sur fil et le volume de notre trafic d'interurbains continueront dorénavant de diminuer. La poursuite de ce ralentissement réduira les économies d'échelle découlant de ces activités et entraînera, par ricochet, un rétrécissement des marges bénéficiaires. Notre stratégie consiste à atténuer ces diminutions au moyen de la réduction des

coûts et en préparant notre entreprise à offrir de nouveaux services de croissance, mais comme les marges découlant des nouveaux services sont généralement inférieures aux marges générées par nos services traditionnels, nous ne pouvons garantir que nos efforts seront couronnés de succès. Si le rythme de régression des marges de nos services traditionnels est plus rapide que le rythme de croissance des marges des nouveaux services de croissance, notre rendement financier pourrait subir un effet négatif. De plus, si une large part de notre clientèle n'utilisant plus nos services téléphoniques cesse également d'utiliser nos autres services, notre rendement financier pourrait subir des répercussions défavorables. Le lancement de nouveaux produits et services de croissance sur le marché est une entreprise coûteuse et forcément risquée, car il faut engager des dépenses en immobilisations et autres investissements à un moment où la demande pour ces produits ou services est incertaine. Cela peut également nous obliger à livrer concurrence, dans des secteurs autres que nos activités principales de connectivité, à des fournisseurs très compétents. Le lancement de nouveaux produits ou services peut être retardé ou annulé du fait que le capital disponible pour des investissements a diminué. Si un tel retard ou une telle annulation survenait, nos activités, nos flux de trésorerie et nos résultats d'exploitation pourraient subir un effet négatif.

Services sans fil

La concurrence pour obtenir des abonnés des services sans fil est fondée sur le prix, les produits, les services et les améliorations, la qualité technique des réseaux sans fil, le service à la clientèle, la distribution, la couverture et les capacités de transmission. L'industrie canadienne des télécommunications sans fil est très concurrentielle. En ce qui a trait aux abonnés des services sans fil, aux concessionnaires et aux points de vente, à l'accès au contenu et aux appareils, ainsi qu'au personnel, nous sommes en concurrence directe avec les fournisseurs de services sans fil suivants : Rogers Sans-fil Inc. (y compris sa filiale Fido Solutions Inc.) et TELUS Mobilité (unité d'exploitation de TELUS), ainsi qu'une multitude de revendeurs désignés par l'expression « exploitants de réseau virtuel mobile », dont la commercialisation de produits et de services, les prix et la mise en marché sont audacieux. Nous nous attendons à ce que la concurrence s'intensifie avec la mise au point de nouvelles technologies ainsi que de nouveaux produits et services, ce qui pourrait nuire à notre capacité de réaliser nos objectifs pour ce qui est des ajouts d'abonnés et de la croissance du PMU. Par exemple, des combinés portatifs qui peuvent être connectés au réseau d'accès Internet sans fil sont maintenant offerts par de nombreux fabricants et fournisseurs de services. Si ces produits envahissent le marché, l'utilisation de notre réseau sans fil pourrait décroître, ce qui nuirait à nos produits d'exploitation tirés des services sans fil.

La concurrence pourrait également s'intensifier par suite de l'attribution par Industrie Canada de licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil évolués en 2008. Les politiques d'Industrie Canada relativement à la vente aux enchères et à l'attribution de licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil évolués ont favorisé l'accès des nouveaux concurrents sur le marché canadien des services sans fil et se sont traduites, lors de la vente aux enchères, par l'obtention de blocs de spectre par plusieurs nouveaux concurrents potentiels, la plupart étant des concurrents régionaux. Dans la mesure où certains ou la totalité de ces nouveaux concurrents potentiels commenceront à exercer leurs activités, l'intensité de la concurrence dans le secteur des services sans fil au Canada augmentera probablement.

Le nombre et la viabilité des nouveaux concurrents demeureront inconnus jusqu'à ce qu'ils commencent à exercer leurs activités ou fassent des annonces précises à cet effet. Se reporter à la sous-section *Spectre pour les services sans fil évolués* de la section *Loi sur la radiocommunication* à la rubrique intitulée *Cadre réglementaire* pour obtenir plus de précisions à ce sujet.

Accès Internet

Nous faisons concurrence à des entreprises de câblodistribution et à des fournisseurs de service Internet pour la prestation de services d'accès Internet haute vitesse et par réseau commuté ainsi que de services connexes. En particulier, la concurrence que nous livrent les entreprises de câblodistribution a été principalement dirigée sur l'accroissement de la bande passante et sur la diminution des prix des services groupés, ce qui pourrait directement entraver notre capacité de préserver notre rendement en ce qui a trait au PMU et avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.

Les entreprises de câblodistribution ont procédé à un vif déploiement de leurs réseaux Internet en offrant de plus hautes vitesses à leurs clients, nous forçant ainsi à engager d'importantes dépenses en immobilisations afin d'être également en mesure d'offrir de plus hautes vitesses sur nos réseaux. L'incapacité d'effectuer des investissements constants dans nos réseaux Internet pour nous permettre d'offrir des services Internet à plus hautes vitesses à nos clients ainsi que notre incapacité à offrir une gamme différente de produits et services par rapport à nos concurrents pourraient avoir une incidence négative sur la fixation des prix de nos produits et services et sur nos résultats d'exploitation. De plus, la pénétration du marché des services Internet à large bande au Canada atteignant des niveaux plus élevés, la possibilité d'acquérir une nouvelle clientèle dépend de plus en plus de notre capacité à attirer les clients de nos concurrents. Toutefois, le fait que les clients choisissent de plus en plus de regrouper leurs services a également une incidence négative sur notre capacité à attirer les clients de nos concurrents.

Les services d'électricité municipaux continuent de développer et de commercialiser des services se trouvant directement en concurrence avec les services d'accès Internet de Bell. Les activités de développement dans les services sans fil sur large bande sont également susceptibles d'aviver la concurrence dans certaines régions géographiques. Le rendement financier de nos activités dans le domaine des services d'accès Internet pourrait en être négativement touché.

Dans le marché des services d'accès Internet haute vitesse, nous affrontons la concurrence des grandes entreprises de câblodistribution, notamment Rogers Cable, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard; Vidéotron, au Québec; Cogeco Câble, en Ontario et au Québec; Eastlink, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard; Persona Communications Inc., laquelle a été acquise par Eastlink en 2007, dans toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

Du côté du service par réseau commuté, nous affrontons la concurrence d'America Online, Inc., de Primus et d'environ 200 fournisseurs de services d'accès Internet.

Services vidéo

La concurrence auprès des abonnés repose sur le nombre et le type de canaux offerts, la qualité du signal, les caractéristiques

du décodeur, la disponibilité des services en région, les tarifs et le service à la clientèle. Bell Télé est en concurrence directe avec Star Choice Television Network Inc., un autre fournisseur de services de télévision par SRD, et avec des sociétés de câblodistribution dans tout le Canada. La plupart de ces entreprises de câblodistribution continuent de perfectionner leurs réseaux, leurs systèmes d'exploitation et leurs services, ce qui renforcera leur compétitivité. Cela pourrait avoir un effet négatif sur notre rendement financier.

Bell Canada est titulaire de licences de distribution de radio-diffusion pour les grands centres en Ontario et au Québec, lui permettant d'offrir des services vidéo sur fil. Bell Canada et Bell Télé offrent des services vidéo par l'intermédiaire de leur service de télévision par SRD et au moyen de la technologie VDSL et de la fibre coaxiale hybride. Bell Canada offre aussi actuellement des services de télévision IP, à petite échelle toutefois.

Bell Télé continue d'affronter la concurrence exercée par les services de télévision par SRD américains non réglementés qui sont vendus illégalement au Canada. Réagissant à cette situation, nous sommes partie prenante dans des actions en justice qui contestent la vente d'équipements SRD américains au Canada. Cette concurrence, de même que l'issue des actions en justice connexes, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation de Bell Télé. Les concurrents de Bell Télé et de Bell Canada comprennent aussi des entreprises de câblodistribution canadiennes, notamment Rogers Cable, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve; Vidéotron, au Québec; Cogeco Câble, en Ontario et au Québec; Shaw, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et dans le nord-ouest de l'Ontario; Eastlink, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard; Persona Communications Inc., dans toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. En plus de ces concurrents traditionnels dans le marché des services vidéo, certaines entreprises de téléphonie traditionnelles ont récemment lancé ou envisagent de lancer des services de télévision IP qui pourraient faire concurrence aux services offerts par Bell Télé dans certains marchés.

En plus des entreprises de distribution de radiodiffusion titulaires d'une licence dont il a été question précédemment, de nouveaux services vidéo et d'autres offres de services non réglementés accessibles au moyen d'une connexion Internet haute vitesse commencent à faire concurrence aux services de télévision traditionnels. La croissance continue de ces services pourrait négativement toucher le rendement financier de Bell Télé et de Bell Canada.

Services de gros

Les principaux concurrents dans nos activités de gros sont les entreprises traditionnelles et les entreprises émergentes. Les concurrents traditionnels comprennent Allstream et TELUS, qui peuvent vendre en gros une partie ou la totalité des mêmes produits et services que Bell Canada. Les concurrents non traditionnels comprennent des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité, des câblodistributeurs, des ESLC nationales et des fournisseurs situés aux États-Unis pour certains services. Malgré l'âpre concurrence qui sévit, les marchés pour nos nouveaux produits et pour nos services non réglementés continuent de se développer. Par contre, la croissance de technologies d'usager, comme la voix sur IP, continue d'accentuer la pression exercée sur certaines gammes traditionnelles de produits.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette rubrique décrit les lois qui régissent nos activités et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et démarches réglementaires et aux récentes consultations gouvernementales qui nous touchent. Bell Canada, Bell Aliant et plusieurs des filiales directes et indirectes et sociétés sous influence notable de Bell Canada, dont NorthernTel, Société en commandite (NorthernTel), Télébec, Société en commandite (Télébec), Northwestel, Bell Mobilité et Bell Télé, sont régies par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et la *Loi sur Bell Canada*. Nos activités sont touchées par les décisions rendues par divers organismes de réglementation, dont le CRTC. Le CRTC, un organisme indépendant du gouvernement du Canada, est chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada. D'autres aspects des activités de ces sociétés sont assujettis à diverses réglementations par des ministères du gouvernement fédéral, particulièrement par Industrie Canada.

Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives à ces objectifs. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes de Bell Canada, notamment Bell Canada, Bell Mobilité, Bell Aliant, NorthernTel, Northwestel et Télébec.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, toutes les entreprises de télécommunications doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les tarifs proposés de services de télécommunications, à moins que les services en question ne fassent l'objet d'une exemption de la réglementation ou qu'ils ne soient pas réglementés. Le CRTC peut exempter toute une catégorie d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications.

La *Loi sur les télécommunications* comporte les exigences suivantes sur la propriété que doivent respecter les entreprises comme Bell Canada, Bell Aliant et Bell Mobilité, qui exercent des activités à titre d'entreprises de télécommunications :

- elles doivent être admissibles à exploiter leur entreprise à titre d'entreprise canadienne;
- elles doivent être la propriété de Canadiens et être sous contrôle canadien. Au moins 80 % de leurs actions avec droit de vote doivent être la propriété directe de Canadiens et, dans le cas de la propriété indirecte comme la participation indirecte de BCE Inc., au moins 66²/₃ % de leurs actions avec droit de vote doivent être la propriété indirecte de Canadiens;
- elles ne doivent pas être contrôlées par des non-Canadiens;
- au moins 80 % des membres de leur conseil d'administration doivent être des Canadiens.

BCE Inc. surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des non-Canadiens et fait rapport régulièrement à ce sujet.

Modifications de la stratégie du gouvernement à l'égard de la réglementation

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, les services de télécommunications sont réglementés, sauf si le CRTC décide de les soustraire à la réglementation. Le CRTC peut décider de ne pas réglementer la totalité ou une partie de certains services ou

catégories de services de télécommunications s'il juge que la concurrence est suffisante pour protéger l'intérêt des utilisateurs. Dans les années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la *Loi sur les télécommunications*, la majeure partie des produits d'exploitation de Bell Canada provenaient des services assujettis à l'approbation réglementaire. Depuis l'avènement de la concurrence dans les marchés des télécommunications au Canada, des règles et des règlements ont été appliqués aux entreprises de téléphone titulaires afin de faciliter l'émergence de la concurrence. Ces dernières années, la concurrence s'est intensifiée, mais ces règles et règlements, détaillés et prescriptifs, ont continué de nuire à notre compétitivité.

Le gouvernement du Canada et le CRTC ont toutefois pris un certain nombre de mesures et de décisions récemment en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, qui tiennent davantage compte des changements importants survenant dans ce secteur et reconnaissent la vigueur de la concurrence dans ces marchés.

En mars 2006, le groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications, constitué d'experts nommés par le ministre de l'Industrie, a produit un rapport exhaustif qui réclame d'importants changements quant aux politiques et à la réglementation des télécommunications au Canada. Selon ce rapport, l'état de la concurrence a progressé à un point tel, au Canada, que le CRTC devrait lever la plupart de ses règlements en vigueur portant sur l'économie et plutôt s'appuyer sur les forces du marché. En décembre 2006, le Cabinet fédéral a adopté l'une des recommandations du groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications et a transmis au CRTC des instructions en matière de politique l'invitant à « miser sur le libre jeu du marché autant que possible » et à adopter des règlements « qui ne font obstacle au libre jeu du marché concurrentiel que dans la mesure minimale nécessaire ».

Le 4 avril 2007, conformément aux instructions en matière de politique et dans l'intention de favoriser la concurrence, le Cabinet fédéral a publié une modification à la Décision de télécom 2006-15, qui établissait le cadre de déréglementation des services locaux offerts par les entreprises de téléphone titulaires dans leurs territoires et simplifiait les critères et le processus d'abstention de la réglementation dans les marchés des services de téléphonie locale. La modification a également accru la compétitivité des entreprises de téléphone titulaires en abolissant les restrictions en matière de reconquête et les restrictions relatives aux promotions visant les services locaux dans les zones réglementées et déréglementées. Depuis août 2007, le CRTC a accordé à Bell Canada l'abstention de la réglementation à l'égard des services téléphoniques locaux résidentiels dans 218 régions géographiques et l'abstention de la réglementation à l'égard des services téléphoniques locaux d'affaires dans 59 régions géographiques, ce qui représente plus de 90 % et de 80 % des lignes d'accès résidentielles et d'affaires, respectivement, de Bell Canada en Ontario et au Québec. Depuis juillet 2007, le CRTC a accordé à Bell Aliant l'abstention de la réglementation à l'égard des services téléphoniques locaux résidentiels dans 157 régions géographiques et l'abstention de la réglementation à l'égard des services téléphoniques locaux d'affaires dans 41 régions géographiques de son territoire.

Bell Canada a obtenu l'abstention de la réglementation pour son service haute vitesse dans les zones métropolitaines de Montréal, Ottawa et Toronto et pour ses lignes SAR numériques haute vitesse dans 31 centres d'interconnexion, et le CRTC a également accordé l'abstention de la réglementation pour l'offre de la technologie de fibre noire, permettant une plus grande souplesse à l'égard des modalités en vertu desquelles ces services d'affaires sont offerts.

Le 30 avril 2007, le CRTC a publié la Décision de télécom 2007-27, dans laquelle il a établi les règles qui régissent les tarifs que Bell Canada et d'autres entreprises de téléphone titulaires demandent en échange de leurs services locaux résidentiels et d'affaires qui sont toujours réglementés, leur offrant une plus grande souplesse de tarification pour répondre aux besoins de chaque client. En outre, depuis la publication des instructions en matière de politique, le CRTC a éliminé la règle relative à la reconquête des clients du service Internet haute vitesse et l'exigence relative aux services fournis à titre d'essais de marché, a assoupli ses règles sur le groupement, a simplifié son processus d'approbation pour le traitement des dépôts tarifaires concernant les services de détail et le retrait de services, et a considérablement réduit les exigences en matière de rapport sur la qualité du service de détail et éliminé le plan de rajustement tarifaire associé aux résultats inférieurs à la norme.

Le CRTC a engagé d'autres instances pour examiner ses mesures réglementaires à la lumière des instructions en matière de politique.

Bien que l'évolution récente du contexte réglementaire ait donné à Bell Canada et à Bell Aliant une plus grande souplesse pour soutenir la concurrence, de futures décisions du CRTC relativement aux services réglementés, en particulier les modalités de l'accès par les concurrents aux installations des entreprises de téléphone titulaires, pourraient avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats financiers.

Principales questions de réglementation

La présente rubrique décrit les principales questions de réglementation qui sont actuellement abordées ou qui l'ont été au cours des dernières années, et qui touchent ou ont touché nos activités et pourraient continuer de toucher notre capacité de soutenir la concurrence du marché.

ENGAGEMENTS EN VERTU DU MÉCANISME DU COMPTE DE REPORT DU CRTC

Au 31 décembre 2006, l'engagement cumulé du compte de report de Bell Canada était estimé à 479 millions \$, montant qui a été augmenté à 488 millions \$ par suite d'autres décisions du CRTC en 2007. L'utilisation des fonds du compte de report est assujettie à l'approbation du CRTC.

Le 16 février 2006, le CRTC a publié la Décision de télécom 2006-9 dans laquelle il établit les moyens que doivent prendre les entreprises de téléphone titulaires pour régler les soldes cumulés de leur compte de report. Le 1^{er} septembre 2006, Bell Canada et Bell Aliant ont présenté leurs propositions portant sur le règlement des soldes cumulés de leur compte de report, proposant d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications et d'offrir un accès à large bande à 264 collectivités en Ontario et au Québec, où ce service ne serait pas autrement disponible sur une base commerciale.

Le 28 décembre 2007, le CRTC a approuvé l'utilisation de 37 millions \$ provenant des fonds du compte de report afin d'étendre notre service à large bande à 16 communautés proposées par Bell Canada.

En 2008, le CRTC a publié les Décisions de télécom 2008-1 et 2008-21 approuvant l'utilisation des fonds des comptes de report pour étendre le service à large bande à 86 communautés additionnelles au Québec et en Ontario. Comme cette expansion du service à large bande est non rentable, les actifs font l'objet d'une moins-value; ainsi, nous avons comptabilisé un montant de

236 millions \$ dans les frais de restructuration et autres afin de refléter le coût de cette expansion aux communautés additionnelles. Au total, nous avons comptabilisé un montant de 273 millions \$ dans les autres passifs à long terme pour les 102 communautés approuvées. Le CRTC a également indiqué que 22 communautés additionnelles sont toujours susceptibles de faire l'objet d'un examen approfondi. Dans la Décision 2008-1, le CRTC a approuvé les initiatives proposées par Bell Canada visant l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications, lesquelles se chiffrent à 24 millions \$. Finalement, le CRTC a ordonné à Bell Canada de remettre tout solde résiduel dans son compte de report aux abonnés des services résidentiels des zones urbaines autres que les zones de desserte à coût élevé situées dans les zones de desserte de l'Ontario et du Québec de Bell Canada et de Bell Aliant, et de déposer des propositions visant à remettre ces fonds.

Au 31 décembre 2008, l'engagement cumulé en vertu du compte de report de Bell Canada était estimé à 152 millions \$. Cette estimation tient compte du prélèvement estimatif du compte de report lié au programme d'extension des services à large bande approuvé par le CRTC et aux initiatives visant l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de communications. Le montant récurrent annualisé dans le compte de report de Bell Canada est estimé à 16,3 millions \$. Le 30 octobre 2008, afin d'éliminer le montant récurrent annualisé de Bell Canada, le CRTC a publié l'Ordonnance de télécom 2008-305 qui enjoint Bell Canada et Bell Aliant de mettre en œuvre des réductions tarifaires avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2008 pour les services d'accès téléphonique locaux résidentiels autonomes au sein de certaines parties des zones de desserte de l'Ontario et du Québec. Le 1^{er} décembre 2008, Bell Canada a déposé une demande de révision et de modification de l'Ordonnance de télécom 2008-305, soutenant que son obligation est limitée à un montant de 11,7 millions \$. Une décision du CRTC concernant le montant et le calendrier des réductions tarifaires liées au compte de report devrait être rendue au cours du premier semestre de 2009. Au 31 décembre 2008, Bell Aliant ne présentait aucun solde cumulé dans son compte de report et elle n'avait pas d'engagement futur annualisé estimatif.

La question des rabais et celle de l'expansion du service à large bande en utilisant les fonds des comptes de report ont été soumises à la Cour d'appel fédérale relativement aux deux appels distincts interjetés par Bell Canada et par certains groupes de consommateurs. Bell Canada a contesté la légalité de la compétence du CRTC d'ordonner des rabais rétroactifs, en interjetant un appel sur cet aspect, tandis que les groupes de consommateurs ont interjeté appel de la décision de permettre l'utilisation de fonds des comptes de report pour étendre le service à large bande.

Selon l'ordonnance de la Cour d'appel fédérale, la Décision de télécom 2006-9 a été suspendue, ce qui suspend effectivement la disposition des fonds des comptes de report, sauf en ce qui concerne les fonds relatifs à l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de communications.

En mars 2008, la Cour d'appel fédérale a rejeté les appels de Bell Canada ainsi que des groupes de consommateurs. En mai 2008, Bell Canada et TELUS ont demandé à la Cour suprême du Canada l'autorisation d'appeler de la décision de la Cour d'appel fédérale au sujet des rabais. Également en mai 2008, les groupes de consommateurs ont demandé à la Cour suprême du Canada l'autorisation d'appeler de la décision de la Cour d'appel fédérale de permettre l'utilisation de fonds des comptes de report pour l'expansion du service à large bande.

Le 25 septembre 2008, la Cour suprême du Canada a approuvé chacune des demandes d'autorisation d'appel présentées par Bell Canada, les groupes de consommateurs et TELUS. La Cour suprême a également approuvé le maintien de la suspension de la Décision de télécom 2006-9 en ce qui a trait à l'utilisation de fonds des comptes de report pour l'expansion du service à large bande et aux rabais, jusqu'au prononcé de la décision finale sur tout appel qu'elle a accepté d'entendre. Les appels devraient être entendus le 26 mars 2009.

En raison de la nature et du nombre des incertitudes restantes concernant la disposition des fonds qui sont toujours dans le compte de report de Bell Canada, nous sommes dans l'incapacité d'estimer l'incidence sur nos résultats financiers de la Décision de télécom 2008-1 et des instances en cours pour le moment.

EXAMEN DU CADRE DE RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES SERVICES DE GROS

Comme l'exigent les instructions en matière de politique du Cabinet fédéral, le 9 novembre 2006, le CRTC a publié l'Avis public de télécom 2006-14 dans lequel il amorce une instance pour revoir en profondeur le cadre de réglementation qui oblige les entreprises de téléphone titulaires à fournir aux concurrents un accès aux services de gros relativement à certains services de télécommunications. Dans le cadre de cet examen, le CRTC s'est penché sur la définition appropriée des services essentiels et les principes de tarification applicables à de tels services. Par ailleurs, la réglementation appliquée aux services non essentiels a également été étudiée.

Le 3 mars 2008, le CRTC a publié la Décision de télécom 2008-17 en vertu de laquelle il révisé la définition de service essentiel, classe les services de gros en six catégories distinctes, établit les principes de tarification pour chacune de ces catégories et définit des périodes de transition menant à une abstention à l'égard de certains services.

Dans une série de demandes présentées le 15 mai 2008, Bell Canada, Bell Aliant, Télébec et Saskatchewan Telecommunications ont demandé au CRTC de réviser et de modifier certaines parties de la Décision de télécom 2008-17. Ces entreprises ont demandé que le CRTC supprime l'exigence d'établir un nouveau service d'accès par ligne numérique à paires asymétriques (LNPA) de gros, reclasse leurs services de facturation et de perception, modifie le traitement tarifaire de certains services et permette de négocier des ententes hors tarifs pour la prestation de catégories spécifiques de services de gros. Ces entreprises ont également déposé, le 15 mai 2008, un projet de cadre d'abstention à l'égard de tous les nouveaux services de gros non essentiels, sauf les services non essentiels que le CRTC détermine comme étant de bien public ou d'interconnexion. Le 21 mai 2008, MTS Allstream Inc. a demandé au CRTC de réviser et de modifier certaines parties de la Décision de télécom 2008-17 relativement à la classification des services DSL et Ethernet de gros. Le 19 juin 2008, Cybersurf Corp. a demandé au CRTC d'exiger que les entreprises titulaires fournissent les services DSL de gros à des vitesses correspondant à celles de tous leurs services Internet sur fil de détail, ou alors de déterminer les conditions suivant lesquelles ces services devraient être fournis aux concurrents. Le 27 août 2008, Bell Canada et Bell Aliant ont déposé une demande d'abstention visant les fonctions et les services locaux de gros.

Le 11 décembre 2008, le CRTC a publié quatre décisions portant sur les services de gros. Le CRTC a rejeté la demande de Bell Canada, Bell Aliant, Télébec et Saskatchewan Telecommunications visant à reclasser leurs services de facturation et de perception et leur demande visant un projet de cadre d'abstention à l'égard

de tous les nouveaux services de gros non essentiels. Le CRTC a également rejeté la demande de MTS Allstream Inc. visant à reclasser les services Ethernet et, dans la Décision de télécom 2008-117, a approuvé en partie la demande de Cybersurf Corp. exigeant que les entreprises de téléphone titulaires fournissent les services DSL de gros à des vitesses correspondant à leurs services Internet sur fil de détail là où la concurrence en fait la demande. Nous avons avancé que cette exigence se limitait aux services fournis entièrement au moyen d'installations de lignes de cuivre et qu'elle ne s'appliquait pas aux services offerts grâce à notre réseau de fibre optique jusqu'aux nœuds. Le 13 janvier 2009, Cybersurf Corp. a déposé une demande visant à obtenir une ordonnance qui exigerait que les entreprises de téléphone titulaires offrent des services DSL de gros à des vitesses correspondant à celles de tous leurs services Internet sur fil de détail, y compris ceux dotés d'une composante de fibre optique. Le 3 mars 2009, le CRTC a publié l'Ordonnance de télécom 2009-111 dans laquelle il statuait que l'exigence s'applique à tous les services Internet sur fil de détail fournis par une voie qui comprend des installations de cuivre. Par conséquent, l'exigence s'applique à notre réseau de fibre optique jusqu'aux nœuds. Le 11 mars 2009, Bell Canada et Bell Aliant ont déposé devant le gouverneur en conseil une requête visant l'annulation de l'Ordonnance de télécom 2009-111 et la modification de la Décision de télécom 2008-117.

Le 19 janvier 2009, le CRTC a accepté la proposition de Bell Canada, Bell Aliant, Télébec et Saskatchewan Telecommunications visant à permettre la négociation d'ententes hors tarifs pour les services de gros essentiels conditionnels et les services de gros non essentiels obligatoires et conditionnels. Le 26 janvier 2009, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom 2009-34 dans laquelle elle approuvait la demande de Bell Canada, Bell Aliant, Télébec et Saskatchewan Telecommunications de supprimer l'exigence d'établir un nouveau service d'accès LNPA de gros. Le CRTC a également rejeté la demande de MTS Allstream Inc. de reclasser les services DSL de gros et a amorcé une instance visant à examiner les questions à l'égard de la configuration appropriée, du classement et de la faisabilité d'un service d'accès LNPA non groupé aux fins d'utilisation par les concurrents. Le 16 février 2009, le CRTC a rejeté la demande de Bell Canada et de Bell Aliant visant à obtenir une abstention de réglementation pour les fonctions et services locaux de gros. Le 23 février 2009, Bell Canada et Bell Aliant ont déposé auprès du CRTC des demandes qui visent à se désengager de leurs fonctions et services locaux de gros, dans lesquelles ils proposent de ne plus offrir les services à de nouveaux clients de gros mais de permettre aux clients actuels de conserver ces services conformément aux tarifs approuvés.

DEMANDE EN VERTU DE LA PARTIE VII DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES FOURNISSEURS INTERNET (ACFI)

L'utilisation d'Internet sur notre réseau continue de s'intensifier considérablement, surtout du fait de la popularité des applications poste-à-poste et de vidéo en continu, ce qui crée des pressions sur la capacité lors des heures de grande utilisation. Par conséquent, au cours de l'automne 2007, afin d'améliorer l'expérience générale des clients, Bell Canada a commencé à appliquer des contrôles de gestion du réseau (soit une mise en forme de trafic) visant les applications poste-à-poste de ses clients des services de détail pendant les heures de grande utilisation. Bell Canada ralentit, sans toutefois bloquer, le débit des applications poste-à-poste, ce qui atténue la congestion du réseau et permet d'accélérer le débit d'autres applications comme le courriel, la navigation sur le Web et la vidéo en continu. En

En mars 2008, Bell Canada a commencé à exercer de tels contrôles à l'égard de ses clients de gros fournisseurs de service Internet qui achètent son service d'accès par passerelle (SAP), un service DSL de gros obligatoire que Bell Canada fournit à ces clients selon les conditions prescrites par le CRTC. Le SAP est offert sur le même réseau que le service Internet de détail et il fait maintenant l'objet des mêmes contrôles de gestion du réseau. Le 3 avril 2008, l'ACFI a déposé auprès du CRTC une demande en vue d'obtenir une ordonnance provisoire enjoignant à Bell Canada de cesser immédiatement de contrôler l'utilisation de la bande passante à l'égard du SAP pendant que le CRTC examine la question. L'ACFI a également tenté d'obtenir une ordonnance permanente qui aurait pour effet d'empêcher Bell Canada, dorénavant, d'appliquer ces contrôles à l'égard de son SAP. Le 14 mai 2008, le CRTC a rejeté la demande de l'ACFI en vue d'obtenir une ordonnance provisoire enjoignant à Bell Canada de cesser immédiatement de contrôler l'utilisation de la bande passante à l'égard de son SAP au motif que l'ACFI n'avait pas démontré que ses membres subiraient un préjudice irréparable si l'ordonnance n'était pas accordée. Le 20 novembre 2008, le CRTC a publié la Décision de télécom 2008-108, dans laquelle il rejetait la demande de l'ACFI.

EXAMEN DES PRATIQUES DE CONTRÔLE DE L'UTILISATION DE LA BANDE PASSANTE À L'ÉGARD DU SERVICE INTERNET DES FOURNISSEURS DE SERVICE INTERNET

Le 20 novembre 2008, le CRTC a publié l'Avis public de télécom 2008-19 par lequel il a amorcé une instance visant à examiner les pratiques de gestion du trafic Internet pour les services Internet de détail et de gros. Le CRTC demande des commentaires, avec justification à l'appui, sur les modifications de la consommation de la bande passante qui peuvent mener à une congestion des réseaux, sur les solutions techniques ou les modèles de gestion relatifs aux pratiques de gestion du trafic Internet qui sont actuellement offerts ou qui pourraient être élaborés dans l'avenir, ainsi que sur l'incidence de ces pratiques sur les utilisateurs finals. De plus, le CRTC examinera la pertinence de la mise en œuvre de mesures réglementaires liées à la gestion du trafic Internet par les fournisseurs de services Internet. Les observations devaient être soumises le 23 février 2009 et l'audience publique devrait commencer le 6 juillet 2009. Toute décision du CRTC d'imposer des restrictions en ce qui a trait aux activités de gestion des réseaux de Bell Canada pourrait avoir un effet négatif sur nos activités et nos résultats financiers.

CONSULTATION DU CRTC SUR L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DE RADIODIFFUSION

Le 10 juin 2008, le CRTC a publié l'Avis d'audience publique de radiodiffusion 2008-8 et l'Avis public de télécom 2008-8 dans lesquels il amorce une instance pour régler les questions concernant l'accessibilité des services de télécommunication et de radiodiffusion pour les personnes handicapées. Le CRTC a sollicité des observations sur la manière d'améliorer, le cas échéant, ses projets actuels, ainsi que des observations, avec justification à l'appui, sur les propositions visant à améliorer autrement l'accessibilité des services de télécommunication et de radiodiffusion, dont ceux offerts par Internet et au moyen des appareils mobiles. Les observations ont été présentées le 24 juillet 2008 et l'audience publique s'est terminée le 26 novembre 2008. Toute décision du CRTC d'imposer des obligations additionnelles aux fournisseurs de services de télécommunication et aux entreprises de radiodiffusion pourrait avoir un effet négatif sur nos activités et nos résultats financiers.

Loi sur la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la *Loi sur la radiodiffusion* consistent :

- à protéger et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;
- à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion du CRTC. Le CRTC peut lever certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences pour les entreprises de radiodiffusion s'il est d'avis que le respect de ces exigences n'aura pas d'incidence importante sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion, elle doit satisfaire aux exigences suivantes en matière de propriété :

- elle doit être la propriété de Canadiens et être sous contrôle canadien. Au moins 80 % des actions avec droit de vote émises et en circulation et au moins 80 % des droits de vote doivent être détenus en propriété effective par des Canadiens;
- elle ne doit pas être autrement contrôlée par des non-Canadiens;
- le premier dirigeant et au moins 80 % des membres du conseil d'administration doivent être des Canadiens;
- des intérêts canadiens doivent détenir, directement ou indirectement, la propriété effective et le contrôle d'au moins 66²/₃ % des actions avec droit de vote émises et en circulation et au moins 66²/₃ % des droits de vote de la société mère d'une telle société.

Si moins de 80 % des administrateurs siégeant au conseil d'administration de la société mère d'un titulaire de licence de radiodiffusion sont des Canadiens, si le premier dirigeant est un non-Canadien ou si la propriété canadienne est inférieure à 80 %, la société mère doit démontrer au CRTC que ni cette société mère ni ses administrateurs n'exercent le contrôle ou n'influencent les décisions de programmation du titulaire d'une licence de radiodiffusion. Le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC. Ce dernier peut imposer certaines exigences, notamment le paiement de certaines prestations, à titre de condition du transfert.

Bell Canada est titulaire de licences de distribution de radiodiffusion pour les grands centres en Ontario et au Québec, lui permettant d'offrir des services vidéo sur fil. En outre, Bell Télé, Bell Aliant, Northwestel et Cablevision du Nord du Québec Inc., une filiale de Télébec, sont titulaires de licences de distribution de radiodiffusion qui leur permettent d'offrir des services. Bell Télé peut offrir des services à l'échelle nationale. La licence de Bell Aliant lui permet d'offrir des services à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick; Télébec, quant à elle, peut offrir ses services dans des régions déterminées de l'Ontario et du Québec, et Northwestel peut offrir des services dans des régions déterminées des Territoires du Nord-Ouest.

Bell Télé

Bell Télé est assujettie à des exigences en matière de programmation et de distribution aux termes de la réglementation du CRTC. Toute modification aux règlements qui régissent la radiodiffusion pourrait avoir des répercussions négatives sur la position concurrentielle de Bell Télé ou sur les coûts qu'elle doit engager pour fournir ses services. La licence de Bell Télé pour ses

services par SRD a été renouvelée en mars 2004 et arrive à échéance le 31 août 2010. Bien que nous prévoyions que cette licence sera renouvelée à l'échéance, rien ne garantit que cela se produira.

En juillet 2007, le CRTC a amorcé une instance publique visant à examiner les cadres réglementaires des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs. Le 30 octobre 2008, le CRTC a publié l'Avis public de radiodiffusion 2008-100 dans lequel il établit les cadres réglementaires des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs et présente ses politiques relatives à la distribution de signaux et aux signaux éloignés. La majorité des conclusions du CRTC seront mises en œuvre le 31 août 2011 et, à certains égards, fourniront à Bell Télé une mesure de souplesse accrue en ce qui a trait aux forfaits de services.

Le CRTC a rejeté la proposition de tarifs de distribution des radiodiffuseurs en direct, laquelle aurait obligé les exploitants de services par câble et par satellite à payer pour le droit de transmettre leurs signaux locaux. Toutefois, le CRTC a établi que les exploitants de services par câble et par satellite devront contribuer pour 1 % de leurs produits d'exploitation annuels à un nouveau fonds pour la programmation locale administré par un tiers indépendant choisi par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR). La nouvelle contribution de 1 % s'ajoute à celle de 5 % des produits d'exploitation annuels que les exploitants de services par câble et par satellite versent actuellement aux fonds de production. Le CRTC a l'intention de mettre en œuvre ce nouveau mécanisme de financement d'ici la fin de 2009.

Le CRTC a également modifié ses politiques en matière de distribution de signaux éloignés ou hors marché. Les exploitants de services par câble et par satellite peuvent continuer à distribuer ces signaux sans consentement ni rétribution dans la province d'origine, mais devront obtenir le consentement des radiodiffuseurs pour distribuer les signaux aux abonnés des autres provinces. Le CRTC a déterminé que les radiodiffuseurs et les exploitants de services par câble et par satellite devraient négocier entre eux les modalités de distribution des signaux, mais qu'il agirait à titre d'arbitre du différend si les parties n'arrivaient pas à conclure une entente mutuellement satisfaisante.

Le CRTC a diffusé trois consultations de suivi dans lesquelles il demande des commentaires sur les cadres réglementaires proposés pour les entreprises de vidéo sur demande et la vente de la publicité commerciale dans les disponibilités locales des services non canadiens, ainsi que des commentaires sur les conditions de licence proposées pour les services spécialisés concurrents consacrés aux genres d'intérêt général comme les sports et les nouvelles nationales.

Le 28 avril 2008, la Cour d'appel fédérale a infirmé le jugement de décembre 2006 de la Cour fédérale du Canada, laquelle avait décidé que les droits de licence en vertu de la Partie II imposés par le CRTC aux termes de la *Loi sur la radiodiffusion* afin de récupérer les coûts d'Industrie Canada associés à la gestion du spectre de radiodiffusion et payés par les radiodiffuseurs et distributeurs constituaient une taxe illégale. Dans son jugement, la Cour d'appel fédérale a essentiellement déclaré que la portion des règles en matière de droits de licence de radiodiffusion qui porte sur les droits de licence en vertu de la Partie II était valide et en vigueur. Le gouvernement du Canada, qui contestait la déclaration selon laquelle les droits de licence en vertu de la Partie II constituaient une taxe illégale, et l'ACR, qui contestait la conclusion selon laquelle ses membres n'avaient pas droit à un

remboursement des droits payés jusqu'à maintenant, avaient interjeté appel de cette décision de la Cour fédérale du Canada. Vidéotron et l'ACR ont déposé des demandes d'autorisation d'appel de la décision de la Cour d'appel fédérale auprès de la Cour suprême du Canada, et l'autorisation d'appel a été accordée le 18 décembre 2008. Le 29 novembre 2007, Bell Télé a entamé une poursuite civile contre le gouvernement du Canada, réclamant le remboursement des droits de licence en vertu de la Partie II payés au cours des six dernières années (la période maximale permise en vertu du délai de prescription applicable). Cette poursuite a été suspendue sur consentement, le temps que la Cour suprême du Canada rende une décision à l'égard des appels de l'ACR et de Vidéotron. Les droits en question représentent à chaque exercice 1,365 % des produits d'exploitation annuels de Bell Télé.

Consultation du CRTC sur la radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias

Le 15 octobre 2008, le CRTC a publié l'Avis d'audience publique de radiodiffusion 2008-11 dans lequel il amorce une instance pour examiner les questions relatives à la radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias. Par radiodiffusion dans les nouveaux médias, le CRTC entend la diffusion de contenu audio ou vidéo au moyen de nouvelles technologies comme Internet ou des appareils mobiles. En 1999, le CRTC avait exempté la radiodiffusion offerte ou accessible par Internet de la réglementation, estimant que son incidence sur la radio et la télévision conventionnelles était négligeable et que la réglementation était inutile pour atteindre les objectifs énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion*. Plus récemment, il avait exempté de la même manière la radiodiffusion offerte au moyen des appareils mobiles.

Le CRTC a demandé aux parties intéressées de répondre à des questions et de fournir des observations, avec justifications et preuves à l'appui, sur les aspects suivants :

- la définition de la radiodiffusion par les nouveaux médias
- la place de la radiodiffusion dans les nouveaux médias et son incidence sur le système de radiodiffusion canadien
- la question de savoir s'il est nécessaire ou souhaitable d'appliquer des mesures incitatives ou réglementaires pour favoriser la création et la promotion d'un contenu canadien de radiodiffusion par les nouveaux médias, y compris la prise en considération d'imposer éventuellement des contributions financières directes aux agrégateurs de contenu, aux fournisseurs de services Internet et aux exploitants de portails
- l'existence éventuelle de problèmes concernant l'accès au contenu de radiodiffusion par les nouveaux médias
- les autres objectifs de la politique de radiodiffusion ou de la politique publique devant être considérés
- la pertinence des ordonnances d'exemption pour les entreprises de radiodiffusion par les nouveaux médias et les entreprises de radiodiffusion par la télévision mobile.

Des commentaires ont été présentés le 5 décembre 2008 et une audience publique s'est conclue le 11 mars 2009. Dans leurs commentaires conjoints, Bell Canada et Bell Aliant recommandaient que les exemptions réglementaires actuelles visant la radiodiffusion par les nouveaux médias devraient être maintenues. Toute décision du CRTC d'obliger les agrégateurs de contenu, les fournisseurs de services Internet et les exploitants de portails à subventionner le contenu canadien de radiodiffusion par les nouveaux médias pourrait avoir un effet négatif sur nos activités et nos résultats financiers.

Loi sur la radiocommunication

Industrie Canada réglemente l'utilisation du spectre radio par Bell Canada, Bell Mobilité et d'autres fournisseurs de services sans fil en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*. Aux termes de la *Loi sur la radiocommunication*, Industrie Canada assure :

- le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada
- l'établissement et la modification ordonnée des stations de radiocommunication.

Le ministre de l'Industrie a le pouvoir :

- de délivrer et de modifier des licences radio
- de fixer les normes techniques à l'égard des appareils radio
- d'établir les conditions d'octroi de licences
- de décider de l'attribution et de l'utilisation du spectre radio-électrique.

Conformément au *Règlement sur la radiocommunication*, les entreprises admissibles à des licences radio, comme Bell Canada et Bell Mobilité, doivent se soumettre aux mêmes exigences sur la propriété que celles qui s'appliquent aux sociétés en vertu de la *Loi sur les télécommunications*.

Les dispositions de la *Loi sur la radiocommunication* interdisent la fabrication, la mise en vente ou la vente de tout dispositif permettant de décoder des signaux d'abonnements relativement à la réception non autorisée de signaux reçus par satellite. Bell Télé, Bell Canada, l'ACR et les membres du milieu de la production de radiodiffusion au Canada continuent d'encourager le gouvernement du Canada à resserrer la *Loi sur la radiocommunication* afin de contrer le marché noir du piratage des signaux.

Licences d'utilisation du spectre

Les entreprises doivent obtenir une licence d'utilisation du spectre pour exploiter des réseaux sans fil au Canada. Le ministre de l'Industrie octroie des licences d'utilisation du spectre par le truchement de diverses méthodes, à son gré, en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*. Bien que nous prévoyions que les licences détenues en vertu desquelles nous fournissons des services cellulaires et des services de communications personnelles (SCP) seront renouvelées à l'échéance, rien ne garantit que cela se produira. Dans sa décision du 28 novembre 2007 concernant la politique sur l'attribution des licences et la vente aux enchères à l'égard des services sans fil évolués, Industrie Canada a indiqué qu'une consultation imminente sur le processus de renouvellement pourrait toucher le renouvellement des licences d'utilisation du spectre actuelles pour les services cellulaires et de SCP ainsi que des licences pour les services sans fil évolués. Industrie Canada peut révoquer une licence à tout moment si l'entreprise ne se conforme pas aux conditions de sa licence. Qui plus est, dans sa décision à l'égard des services sans fil évolués, Industrie Canada a indiqué que même si toutes les conditions d'une licence sont respectées, la licence pouvait être retirée sur la base des circonstances observées au moment du renouvellement. Bien que nous soyons d'avis que nous respectons les conditions de nos licences, rien ne garantit qu'Industrie Canada sera de cet avis. Un éventuel désaccord pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Par suite d'une décision qu'Industrie Canada a prise en 2003, les licences de service cellulaire et de SCP, en vertu desquelles nous fournissons des services, et qui auraient expiré le 31 mars 2006, expireront dorénavant en 2011. Les licences SCP qui ont été octroyées lors de la vente aux enchères SCP de 2001 expireront le 29 novembre 2011. En conséquence, nos licences de service

cellulaire et de SCP font maintenant partie de la catégorie des licences d'utilisation du spectre, soit les licences octroyées en fonction du critère géographique plutôt que selon chaque site hertzien individuel, d'une durée standard de 10 ans.

Consultation concernant le renouvellement des licences d'utilisation du spectre

Le 28 mars 2008, Industrie Canada a amorcé une consultation visant l'examen, entre autres choses, du renouvellement des licences d'utilisation du spectre dans les bandes de fréquences de 24 GHz et de 38 GHz. Ces licences d'utilisation du spectre, délivrées en 1999, étaient les premières licences radio au Canada à être attribuées au moyen d'une vente aux enchères de fréquences par concurrence. Bell Canada détient un certain nombre de licences dans la bande de 24 GHz qui sont utilisées pour les services sans fil fixes, c'est-à-dire non mobiles. Industrie Canada a indiqué son intention de procéder plus tard cette année à une consultation générale sur la question du renouvellement des licences d'utilisation du spectre par vente aux enchères de fréquences; les licences des bandes de 24 GHz et de 38 GHz représentent les premières licences attribuées par vente aux enchères qui doivent être renouvelées. Un aspect important de cette consultation, entre autres, est la proposition d'Industrie Canada d'appliquer des droits pour les licences au moment du renouvellement, advenant que ces licences soient renouvelées. Dans sa consultation, Industrie Canada indique les droits proposés et l'analyse qui sous-tend la conclusion à l'égard de ces droits. Le 19 juin 2008, Bell Mobilité a présenté ses commentaires à la suite de la consultation et a proposé, entre autres choses, que tout droit au moment du renouvellement soit limité aux coûts associés à la gestion du spectre en question.

Pylônes de transmission sans fil et de radiodiffusion

En février 2005, Industrie Canada a publié un rapport portant sur ses procédures en matière d'approbation et d'emplacement des pylônes de transmission sans fil et de radiodiffusion au Canada, qui comprend l'explication du rôle des autorités municipales dans le processus d'approbation. Ce rapport recommande entre autres que la responsabilité d'autoriser les emplacements d'antennes et des bâtis continue de relever exclusivement du gouvernement du Canada. En juin 2007, Industrie Canada a publié sa politique révisée sur le choix d'emplacements d'antennes et les autorisations connexes. Cette nouvelle politique soutient que la responsabilité d'autoriser les emplacements d'antennes et des bâtis au Canada continue de relever exclusivement du gouvernement fédéral. Cette nouvelle politique, qui est entrée en vigueur en janvier 2008, impose d'autres processus de notification du public en vue de la construction de nouveaux pylônes, ce qui peut nécessiter une participation accrue de la collectivité. La politique révisée prévoit également des lignes directrices et un calendrier en matière de résolution des litiges, ce qui peut faciliter le choix des emplacements de nouveaux pylônes dans certains cas.

Dans sa décision du 28 novembre 2007 à l'égard des services sans fil évolués, Industrie Canada a adopté une nouvelle politique qui ordonne le partage des pylônes et des stations cellulaires selon les tarifs commerciaux, lorsque cela est techniquement possible, et interdit les arrangements d'exclusivité conclus avec les propriétaires concernant les antennes de toit. Industrie Canada a également lancé une consultation publique visant à examiner certains problèmes particuliers de mise en application ainsi que la modification des conditions des licences d'utilisation du spectre actuelles et des licences d'utilisation du spectre pour

les services sans fil évolués, consultation rendue nécessaire à la suite de l'adoption de la nouvelle politique sur le partage des pylônes. Le 29 février 2008, Industrie Canada a publié ses conditions de licence visant à rendre obligatoires l'itinérance et le partage des emplacements et des pylônes d'antennes ainsi qu'à interdire les ententes exclusives en matière d'emplacement. Le 21 novembre 2008, les conditions de licence sont entrées en vigueur, incluant les règles et procédures d'arbitrage publiées le même jour. Comme l'a indiqué Industrie Canada, les conditions de licence révisées ont pour but de faciliter l'arrivée de concurrents sur le marché canadien des services sans fil et, prises collectivement, d'augmenter la concurrence. Le 17 février 2009, Industrie Canada a amorcé une consultation accélérée qui vise, entre autres questions, à établir l'échéancier concernant l'offre d'un accès aux pylônes et aux stations cellulaires des entreprises titulaires par les nouveaux concurrents. Les commentaires devaient être présentés avant le 6 mars 2009 et Industrie Canada prévoit publier ses lignes directrices concernant le processus après l'examen des commentaires présentés par les parties. En raison de la nature et du nombre d'incertitudes qui demeurent concernant le partage des pylônes obligatoire, nous sommes incapables d'estimer l'incidence potentielle des conditions de licence révisées sur nos activités à l'heure actuelle.

Spectre pour les services sans fil évolués

Comme il est mentionné précédemment, le 28 novembre 2007, Industrie Canada a fait connaître sa décision concernant la politique et les règles qui régissent l'attribution des licences de service mobile supplémentaires pour les services sans fil évolués dans les bandes 1,7 GHz et 2,1 GHz. Dans le cadre de ce processus d'attribution de licences, 10 MHz du spectre supplémentaires sont rendus disponibles pour les SCP dans la bande 1,9 GHz, et 5 MHz, dans la bande 1,6 GHz. Au total, 105 MHz du spectre, dont une part de 90 MHz pour les services sans fil évolués, étaient disponibles dans le cadre du processus d'attribution de licences au moyen d'une vente aux enchères de fréquences par concurrence, dont la phase de soumissions s'est terminée le 21 juillet 2008. Dans sa décision sur les services sans fil évolués, Industrie Canada a mis de côté une tranche de 40 MHz, sur les 90 MHz disponibles pour les services sans fil évolués, qui était réservée exclusivement aux nouveaux concurrents. Les soumissions à l'égard de la tranche restante des 50 MHz disponibles pour les services sans fil évolués pouvaient être présentées par des entreprises titulaires aussi bien que par des nouveaux concurrents. Afin de pouvoir étendre les technologies de prochaine génération et les services futurs, nous avons acquis de nouvelles licences pour les services sans fil lors de la vente aux enchères de licences du spectre pour les services sans fil évolués. Nous avons acquis 20 MHz de spectre en Ontario (y compris Toronto et sa périphérie), dans les provinces du Canada atlantique et dans le Nord canadien, ainsi que 10 MHz au Québec et dans l'Ouest canadien, pour un investissement total de 741 millions \$.

Les politiques d'Industrie Canada relativement à la vente aux enchères et à l'attribution de licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil évolués ont favorisé l'accès des nouveaux concurrents sur le marché canadien des services sans fil et se sont traduites, lors de la vente aux enchères, par l'obtention de blocs de spectre par plusieurs nouveaux concurrents potentiels, la plupart étant des concurrents régionaux. Dans la mesure où certains ou la totalité de ces nouveaux concurrents potentiels commenceront à exercer leurs activités, l'intensité de la concurrence dans le secteur des services sans fil au Canada augmentera probablement, à tout le moins à l'échelle régionale. Toutefois,

nous sommes d'avis que cette situation constituera également un catalyseur qui conduira à l'adoption et à la croissance accrues des services sans fil. Le nombre et la viabilité des nouveaux concurrents demeureront inconnus jusqu'à ce qu'ils commencent à exercer leurs activités ou fassent des annonces précises à cet effet.

Loi sur Bell Canada

Aux termes de la *Loi sur Bell Canada*, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE Inc., à moins que, par suite de cette vente ou cession, BCE Inc. ne continue de détenir au moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, le CRTC doit également approuver la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada.

HYPOTHÈSES ET RISQUES SUSCEPTIBLES DE TOUCHER NOS ACTIVITÉS ET NOS RÉSULTATS

Hypothèses formulées pour préparer les déclarations prospectives

Les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2008 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, reposent sur un certain nombre d'hypothèses que nous jugeons raisonnables le jour où elles ont été faites. Cette rubrique présente certaines hypothèses que nous avons formulées pour 2009 en plus de celles qui sont indiquées dans la rubrique *Perspectives commerciales* et dans d'autres rubriques du présent rapport de gestion. Se reporter à la rubrique *Perspectives commerciales* pour obtenir plus de détails sur ces hypothèses, notamment sur les hypothèses relatives au marché canadien. Si nos hypothèses s'avéraient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

- le PIB du Canada diminuera d'environ 1 %, en accord avec les estimations des six principales banques canadiennes
- le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada demeurera relativement stable à environ 1 %
- l'indice des prix à la consommation estimé par Statistique Canada diminuera par rapport aux niveaux de 2008, variant entre 1,0 % et 1,5 %

Hypothèses relatives aux résultats opérationnels et financiers

Les hypothèses relatives aux résultats opérationnels et financiers en 2009 concernant Bell (excluant Bell Aliant) comprennent les éléments suivants :

- les pertes de lignes SAR résidentielles diminueront comparativement à 2008
- les perspectives de résultats financiers ont été établies dans le contexte d'une économie en déclin
- la charge nette totale au titre des avantages sociaux de Bell augmenterait par suite de la baisse importante des rendements des actifs des régimes de retraite
- la capitalisation des régimes d'avantages sociaux de Bell devrait augmenter principalement par suite de la baisse importante des rendements des actifs des régimes de retraite, en tenant compte d'un amortissement sur 10 ans des déficits de solvabilité des régimes de retraite qui ont été enregistrés en 2008

- l'intensité du capital de Bell devrait atteindre des niveaux légèrement inférieurs à ceux de 2008
- Bell continuera d'investir dans l'expansion de son réseau de fibre optique afin de desservir des foyers supplémentaires, renforçant ainsi sa position concurrentielle par rapport aux entreprises de câblodistribution
- le plan de 100 jours de Bell ainsi que d'autres occasions de réduction des coûts déterminées devraient générer des économies de coûts annualisées additionnelles comparativement à celles qui ont été réalisées en 2008.

Les hypothèses relatives aux résultats financiers de 2009 concernant BCE comprennent les éléments suivants :

- les frais de restructuration et autres atteindraient des niveaux similaires à ceux de 2008
- l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels devrait demeurer stable par rapport à 2008
- le taux d'imposition effectif de BCE diminuerait par rapport à celui de 2008
- des impôts en espèces relativement stables, en raison de l'utilisation accélérée des crédits d'impôt à l'investissement de Bell pouvant être reportés en avant
- le bénéfice par action subirait l'incidence favorable de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités annoncée précédemment.

Hypothèses relatives aux transactions

- BCE Inc. rachèterait jusqu'à concurrence de 5 % de ses actions ordinaires en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités annoncée précédemment
- la dette à long terme arrivant à échéance en 2009 serait remboursée définitivement.

Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats

Si la croissance économique de même que l'activité au détail et commerciale ralentissent, ou si les conditions financières des marchés du crédit s'avèrent défavorables, la demande pour nos produits et services pourrait baisser, ce qui pourrait éventuellement réduire notre rentabilité et altérer la capacité de nos clients d'effectuer les paiements requis.

Nos activités subissent l'influence de la conjoncture économique et des conditions financières générales, de la confiance et des dépenses des consommateurs, de la demande de produits et de services ainsi que des prix de ceux-ci. Si la croissance économique de même que l'activité au détail et commerciale ralentissent, ou si les conditions financières des marchés du crédit sont défavorables, comme c'est actuellement le cas en raison de la crise mondiale du crédit, la demande pour nos produits et services pourrait diminuer. Pendant ces périodes, il est possible que les clients reportent l'achat de nos produits et services, ou alors réduisent ou interrompent leur consommation de ces produits ou services. Les conditions économiques et financières défavorables pourraient avoir pour effet de diminuer notre rentabilité et nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Elles pourraient aussi avoir une incidence négative sur la situation financière de nos clients et sur leur solvabilité, ce qui pourrait accroître l'incertitude au sujet de notre capacité de recouvrer nos créances et possiblement augmenter nos créances douteuses. Nos résultats d'exploitation pourraient en être négativement touchés.

Les perspectives commerciales de BCE pour 2009 supposent, plus particulièrement, que bon nombre de nos lignes d'affaires résisteront bien au ralentissement économique actuel. Toutefois,

les conditions économiques défavorables actuelles entraînent une plus grande incertitude à l'égard des perspectives commerciales de BCE et, par conséquent, elles pourraient ne pas se réaliser. Il est impossible de prévoir avec certitude l'incidence que le ralentissement économique et la crise du crédit actuels auront sur les habitudes de consommation futures des clients résidentiels et d'affaires.

Si nous ne sommes pas en mesure d'atteindre nos objectifs d'affaires, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rendement financier et nos perspectives de croissance.

Nous cherchons toujours à atteindre notre objectif, qui est d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada, en concentrant nos efforts sur la réalisation de nos cinq impératifs stratégiques.

L'exécution de ces impératifs nécessite des modifications en ce qui a trait aux compétences des membres du personnel, des investissements de capitaux pour mettre en œuvre nos stratégies et nos priorités en matière d'exploitation, ainsi que la réalisation de réductions de coûts ciblées. Si notre direction, nos processus ou nos employés ne peuvent s'adapter à ces changements ou si le capital nécessaire ne peut être obtenu à des conditions favorables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs d'affaires, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre rendement financier et nos perspectives de croissance.

Nos stratégies nous obligent également à continuer de transformer notre structure de coûts. Par conséquent, nous continuons de mettre en œuvre plusieurs initiatives visant la réduction des coûts, tout en limitant nos dépenses en immobilisations.

Nos objectifs de réductions des coûts ciblées demeurent audacieux et rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès. Pour fidéliser la clientèle, accroître le PMU et recruter de nouveaux clients, il est essentiel d'améliorer le service à la clientèle ainsi que la perception qu'ont les clients actuels et éventuels des gammes de services de Bell Canada.

Il existe un risque que l'éventuelle amélioration du service à la clientèle ne se traduise pas nécessairement par l'amélioration de la perception des gammes de services de Bell Canada par le public ou par l'atteinte de nos objectifs en matière de fidélisation de la clientèle. Si nous ne sommes pas en mesure d'atteindre ces objectifs, en totalité ou en partie, cela pourrait avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Nous pourrions éventuellement être obligés d'augmenter les contributions à nos régimes d'avantages sociaux, en fonction de divers facteurs, y compris les rendements des actifs des régimes, les taux d'intérêt à long terme et les modifications des règlements sur les pensions, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre situation de trésorerie et nos résultats d'exploitation.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages sociaux, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes et les règlements sur les pensions. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à devoir éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages sociaux, ce qui, conséquemment, pourrait avoir une incidence négative sur notre situation de trésorerie et nos résultats.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu de nos régimes de retraite pourra être réalisé. Une tranche importante des actifs de nos régimes est investie dans des titres de participation de sociétés ouvertes. Par conséquent, la capacité de nos régimes de retraite d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité et pourraient donc également avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en espèces.

En outre, nos besoins de capitalisation estimatifs pour 2009 sont fondés sur des calculs provisoires et sont assujettis au dépôt d'évaluations auprès des organismes de réglementation pertinents. Ils supposent également l'adoption de la loi sur les mesures d'allègement au titre de la capitalisation temporaire proposées par le gouvernement fédéral canadien en novembre 2008 qui permettent l'amortissement sur une période de 10 ans, plutôt que sur la période habituelle de cinq ans, des déficits de solvabilité qui ont été enregistrés en 2008, sous réserve de certains critères.

Nos besoins de capitalisation pour 2009 pourraient être supérieurs aux estimations si les modifications actuelles aux règlements sur les pensions ne sont pas adoptées ou si les résultats de nos évaluations actuarielles diffèrent considérablement et négativement de nos calculs préliminaires.

Nous devons prévoir les changements technologiques et investir dans les nouvelles technologies et les nouveaux produits et services, ou en développer. Si nous ne réussissons pas à commercialiser de nouveaux produits, services ou technologies dans un délai raisonnable, ou si le champ d'application de la réglementation est élargi, retardant ainsi le développement de nouvelles technologies, cela pourrait avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Nous exerçons nos activités dans des marchés qui sont touchés par des changements constants relatifs à la technologie et aux normes de l'industrie, par les besoins changeants des clients, par les lancements fréquents de nouveaux produits et services et par les courts cycles de vie des produits. Investir dans les nouvelles technologies et les nouveaux produits et services pour être en mesure de lancer en temps opportun ces nouveaux produits, services et technologies est essentiel à la croissance de notre nombre d'abonnés et à l'atteinte de nos cibles de rendement financier.

Nous pourrions être exposés à d'autres risques tandis que nous développons de nouveaux produits, services et technologies et que nous mettons à niveau nos réseaux afin de demeurer concurrentiels. Des technologies nouvelles, par exemple, pourraient tomber rapidement en désuétude ou nécessiter plus de capitaux que prévu. Le développement pourrait aussi être retardé pour des raisons indépendantes de notre volonté. Il faut généralement injecter des fonds considérables avant que les technologies nouvelles ne prouvent leur viabilité commerciale. Il existe aussi le risque que le champ d'application de la réglementation actuelle soit élargi pour inclure les nouvelles technologies, ce qui pourrait retarder le lancement de nos nouveaux services.

Rien ne garantit que nous réussirons à développer, à mettre en œuvre ou à commercialiser de nouveaux produits, services, technologies ou améliorations dans un délai raisonnable, ou que ces derniers obtiendront la faveur du marché. Les nouveaux produits ou services reposant sur des technologies nouvelles ou en évolution pourraient faire diminuer la demande pour nos produits

et services actuels ou entraîner un recul de leurs prix. Si nous ne réussissons pas à développer, à mettre en œuvre ou à commercialiser de nouveaux produits, services, technologies ou améliorations dans un délai raisonnable, cela pourrait avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

La bonne marche de nos activités dépend de notre capacité à protéger, à maintenir et à remplacer nos réseaux, notre équipement et nos systèmes et logiciels de TI.

La bonne marche de nos activités dépend de notre capacité à protéger nos réseaux, notre équipement, nos systèmes et logiciels de TI ainsi que l'information répertoriée dans nos centres informatiques contre les dommages dus aux incendies, aux catastrophes naturelles, aux pannes de courant, aux intrusions informatiques, aux virus informatiques, aux dispositifs nuisibles, aux actes de guerre ou de terrorisme, au vandalisme et à d'autres situations du même ordre. La bonne marche de nos activités dépend également du remplacement, de la maintenance et de la mise à niveau, en temps utile, de nos réseaux, de notre équipement et de nos systèmes et logiciels de TI. L'un ou l'autre de ces événements ainsi que différentes autres circonstances pourraient entraîner des défaillances de nos réseaux, des erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle. Nos activités dépendent également de notre capacité à protéger contre le vol l'information répertoriée dans nos centres informatiques. Le vol de cette information pourrait avoir une incidence défavorable sur nos relations avec la clientèle et nous exposer au risque de réclamations en dommages-intérêts par des clients.

Nos réseaux sont reliés aux réseaux d'autres entreprises de télécommunications sur lesquels repose la prestation de certains de nos services. Tout événement mentionné ci-dessus, de même que des grèves ou autres interruptions de travail, des faillites ou d'autres démarches d'insolvabilité, des difficultés techniques ou d'autres événements ayant une incidence sur les réseaux de ces entreprises pourraient aussi nuire à nos activités et à nos relations avec la clientèle.

Nous dépendons d'importants fournisseurs de tierce partie qui offrent des produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités.

Nous dépendons d'importants fournisseurs de tierce partie sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui offrent certains produits et services essentiels à la bonne marche de nos activités. Ces produits et services peuvent n'être offerts que par un nombre limité de fournisseurs.

Si, à un certain moment, les fournisseurs ne peuvent nous offrir des produits et services, y compris, sans s'y limiter, de l'équipement de télécommunications, des logiciels et des services de maintenance, qui respectent les normes de télécommunications en évolution ou qui sont compatibles avec notre équipement et nos systèmes et logiciels de TI, nos activités et nos résultats d'exploitation pourraient être négativement touchés. De plus, si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir des produits ou des services qui sont essentiels à la bonne marche de nos activités en temps opportun et à un coût acceptable, notre capacité d'offrir nos produits et services et de déployer nos services avancés ainsi que la qualité de nos réseaux pourraient en souffrir, le développement et l'expansion de nos réseaux pourraient être freinés et nos activités, notre stratégie et nos résultats d'exploitation pourraient être négativement touchés. Ces fournisseurs pourraient faire l'objet de litiges liés à une technologie dont nous dépendons

pour offrir nos services. De plus, les affaires et les activités de nos fournisseurs ainsi que leur capacité de continuer à nous offrir des produits et services pourraient subir l'incidence défavorable de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, la conjoncture économique et les conditions du marché du crédit, l'intensité de l'activité de nos concurrents, les interruptions de travail, la disponibilité et l'accessibilité du capital, la faillite ou d'autres démarches d'insolvabilité, ainsi que les modifications des normes technologiques.

La renégociation des conventions collectives avec nos employés pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre ainsi que des interruptions du travail.

Environ 47 % de nos employés sont représentés par des syndicats et visés par des conventions collectives. La renégociation des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre ainsi que des interruptions de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail. Rien ne garantit que le déclenchement éventuel d'une grève ou d'une interruption de travail ne perturberait pas le service fourni à nos clients. Par ailleurs, des interruptions de travail chez nos fournisseurs de services, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail attribuables à des grèves, pourraient avoir des répercussions sur nos activités, notamment sur nos relations avec nos clients et sur nos résultats d'exploitation.

La convention collective entre le SCEP et Bell Canada, qui vise 7 922 membres du personnel de bureau et employés connexes, arrivera à échéance le 31 mai 2009.

L'augmentation importante de la demande pour la large bande pourrait avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Compte tenu de la croissance rapide des applications vidéo et autres applications Internet ou sur appareils mobiles qui exigent beaucoup de bande passante, nous pourrions devoir engager des dépenses en immobilisations importantes pour fournir une capacité supplémentaire sur nos réseaux Internet et sans fil. Nous pourrions être éventuellement incapables de récupérer ces coûts auprès des abonnés à cause des tarifs à court terme pratiqués par nos concurrents pour des services équivalents. Il existe également le risque que les efforts que nous déployons pour optimiser la performance du réseau dans la foulée de l'augmentation de la demande pour la large bande, au moyen du déploiement de notre technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds, de la gestion du trafic et de la modification des tarifs de nos forfaits, ne soient pas couronnés de succès ou qu'ils génèrent de la publicité négative; dans cette éventualité, le taux de désabonnement pourrait s'accroître à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles ou une nouvelle réglementation pourrait être adoptée et compromettre ainsi nos efforts pour attirer de nouveaux clients. Cette situation pourrait avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Des événements touchant les activités de nos fournisseurs de services exerçant leurs activités à l'extérieur du Canada pourraient avoir un effet négatif sur nos niveaux de service.

Nous avons imparti certains services à des fournisseurs exerçant leurs activités à l'extérieur du Canada. Même si nous disposons de systèmes de redondance et de surveillance du réseau, une catastrophe naturelle majeure touchant la région dans laquelle nos fournisseurs de services exercent leurs activités, d'autres situations du même ordre touchant négativement l'entreprise ou

les activités de ces fournisseurs de services ou encore notre incapacité à avoir accès à leurs services pourraient avoir un effet négatif sur nos niveaux de service et nos activités.

Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire, nous devrions peut-être réduire nos dépenses en immobilisations ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs.

Comme il a été présenté à la section *Liquidité* de la rubrique *Gestion financière et des capitaux*, nous devons disposer d'importantes liquidités pour mettre en œuvre notre plan d'affaires. Nos besoins de liquidités peuvent être négativement touchés par les risques liés à nos éventualités, à nos arrangements hors bilan et aux hypothèses formulées dans notre plan d'affaires. Notre capacité de faire face à nos obligations financières et de soutenir la croissance planifiée dépend de notre accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité de générer des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, lesquels fluctuent en fonction de la conjoncture économique, du marché, de la concurrence, de la réglementation et d'autres facteurs de risque décrits dans le présent document, dont plusieurs échappent à notre contrôle.

En général, nous finançons nos besoins en capital par l'encaisse découlant de nos activités d'exploitation ou de nos placements, par des emprunts auprès de banques commerciales, par des émissions de titres d'emprunt et de participation sur les marchés financiers ou encore par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs (y compris la cession de créances). Le niveau du fonds de roulement disponible pour exercer nos activités et notre capacité d'atteindre nos objectifs à l'égard de ce fonds de roulement sont tributaires de la qualité des débiteurs et de notre succès ou de notre insuccès au chapitre de leur recouvrement par le truchement de nos employés, de nos systèmes et de la technologie.

Notre capacité d'obtenir du financement par emprunts dépend de notre capacité d'accéder aux marchés des titres d'emprunt publics et de la dette bancaire. Le coût et l'ampleur du financement dépendent pour une grande part des conditions des marchés et des perspectives pour notre entreprise ainsi que des cotes de crédit au moment de la mobilisation des capitaux. L'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos cotes de crédit, augmenter nos coûts d'emprunt et réduire le montant de financement à notre disposition. Les acquisitions d'entreprises pourraient également nuire à nos cotes de crédit et avoir des conséquences défavorables similaires. De plus, les participants des marchés des titres d'emprunt publics et de la dette bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à tout emprunteur, groupe d'emprunteurs ou secteur d'activité donné, ou à y investir.

Les conditions défavorables qui sévissent actuellement dans les marchés des titres d'emprunt publics et de la dette bancaire pourraient avoir une incidence négative sur notre capacité d'accéder à ces marchés en ce moment. Nous disposons de facilités de crédit conclues avec diverses institutions financières, notamment des facilités de crédit sur lesquelles reposent nos programmes de papier commercial et qui viendront à échéance en août 2009. Bien que nous ayons l'intention de renouveler ces facilités de crédit, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables.

Si nous ne pouvons mobiliser à des conditions acceptables les capitaux dont nous avons besoin pour mettre en œuvre notre plan d'affaires, nous pourrions devoir limiter nos dépenses en immobilisations courantes, limiter nos investissements dans de

nouvelles activités ou tenter de mobiliser des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces possibilités pourrait avoir un effet négatif sur nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et nos perspectives de croissance.

Nous ne pourrions peut-être pas supprimer certains services dans la mesure nécessaire pour améliorer la productivité du capital et l'efficacité de l'exploitation.

Nous procédons actuellement à la migration du trafic de notre infrastructure à circuits vers la technologie IP. Dans le cadre de cette migration, nous avons entrepris d'abandonner certains services offerts au moyen de l'infrastructure à circuits. Il s'agit d'une mesure essentielle en vue de l'amélioration de la productivité du capital et de l'efficacité de l'exploitation. Dans certains cas, cette initiative pourrait être retardée ou entravée par des clients ou par des mesures réglementaires. S'il nous était impossible de supprimer ces services de la manière prévue, nous ne serions pas en mesure de réaliser les améliorations de la productivité et de l'efficacité escomptées.

Des initiatives ou des démarches réglementaires, des litiges en cours ou futurs de même que des modifications aux lois ou aux règlements pourraient avoir un effet négatif sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Nos activités sont touchées par les décisions rendues par divers organismes de réglementation, dont le CRTC. Les décisions du CRTC pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation. De plus, nous nous trouvons mêlés à divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités ou des opérations que nous effectuons. Les litiges en cours ou futurs, y compris une hausse du nombre de recours collectifs, pourraient avoir un effet négatif sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements pourraient avoir un effet négatif sur nous. Cela comprend les modifications apportées aux lois fiscales ou l'adoption de nouvelles lois fiscales entraînant une majoration des taux d'imposition ou l'adoption de nouvelles taxes. Cela comprend également les récentes modifications apportées aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières, lesquelles prévoient des sanctions civiles en cas d'information trompeuse dans l'information continue.

Nous sommes d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tous les impôts sur les bénéfices et toutes les taxes à la consommation en nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement. Dans bien des cas, toutefois, pour calculer les impôts sur les bénéfices et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve d'un jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet de vérifications gouvernementales, ce qui pourrait donner lieu à une importante modification du montant des actifs et passifs d'impôts exigibles et futurs et des autres passifs et pourrait, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Pour obtenir une description des principales initiatives et démarches réglementaires nous touchant, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée *Cadre réglementaire*. Pour obtenir une description des principaux litiges dans lesquels nous sommes engagés, veuillez vous reporter à la notice annuelle 2008 de BCE, sous la rubrique intitulée *Litiges*.

Les satellites utilisés par Bell Télé sont exposés à d'importants risques opérationnels et des retards pourraient survenir en ce qui a trait à la construction et au lancement des satellites non encore construits de Bell Télé, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses activités et ses résultats financiers.

Parallèlement à la vente par BCE Inc. de sa filiale Télésat le 31 octobre 2007, une série d'ententes commerciales ont été établies entre Télésat et Bell Télé qui fournissent à cette dernière un accès à la capacité actuelle et élargie des installations par satellite. En vertu de ces ententes commerciales, Bell Télé utilise actuellement quatre satellites. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation.

Les satellites exploitent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défauts et d'autres types de problèmes techniques, habituellement désignés sous le terme « défaillance », qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé par Bell Télé. Les satellites utilisés par Bell Télé peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires, et des débris spatiaux ou des micrométéorites.

Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de l'infrastructure de radiodiffusion terrestre de Bell Télé ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourraient avoir des répercussions négatives sur les activités et les résultats d'exploitation de Bell Télé et faire en sorte que de nombreux clients annulent leur abonnement au service de télévision par SRD de Bell Télé.

De plus, il existe certains risques liés à la construction et au lancement de nouveaux satellites. Les retards liés au lancement peuvent être occasionnés par des délais dans la construction des satellites et des véhicules de lancement, par la non-disponibilité périodique d'occasions de lancement fiables, par les retards éventuels dans l'obtention des approbations réglementaires requises et par les échecs au moment des lancements. Si les calendriers de construction des satellites ne sont pas respectés, il est possible qu'une occasion de lancement ne soit pas disponible au moment où le satellite est prêt à être lancé. Les véhicules de lancement peuvent flancher, occasionnant des retards importants dans la mise en service des satellites en raison de la nécessité de construire des satellites de remplacement, ce qui prend habituellement jusqu'à 30 mois ou davantage, et d'obtenir un autre véhicule de lancement. Des délais aussi considérables pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de Bell Télé de lancer de nouveaux services et réduire la compétitivité de ses services de télévision.

Le vol de nos services de télévision par satellite pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation de Bell Télé.

Bell Télé est exposée au risque de perte de produits d'exploitation résultant du vol de ses services. En 2008, Bell Télé a lancé et conclu l'échange d'une carte à puce pour ses récepteurs numériques autorisés conçue pour bloquer la réception non autorisée de ses signaux. Toutefois, comme c'est le cas pour tout dispositif de sécurité s'appuyant sur la technologie, il est impossible de parer avec une certitude absolue à l'éventualité d'une atteinte à la sécurité du système. À l'instar des autres fournisseurs de services de télévision, Bell Télé continue de composer avec les tentatives

constantes qui visent à voler ses services en compromettant l'intégrité de ses systèmes de sécurité des transmissions. Le vol des services de Bell Télé pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

BCE Inc. dépend de la capacité de ses filiales de lui verser des dividendes ou de lui faire toute autre distribution.

BCE Inc. n'a pas de sources de revenus ni d'actifs importants hormis les participations qu'elle détient dans ses filiales, coentreprises et autres sociétés, y compris sa participation indirecte dans les actions de Bell Canada. Les flux de trésorerie de BCE Inc. et, en conséquence, sa capacité d'assurer le service de sa dette et de payer des dividendes sur ses titres de participation dépendent donc de la capacité des filiales, coentreprises et autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation de lui verser des dividendes ou de lui faire toute autre distribution.

Les filiales, coentreprises et autres sociétés dans lesquelles BCE Inc. détient une participation sont des entités juridiques séparées et elles n'ont aucune obligation, conditionnelle ou non, de verser des dividendes ni de faire d'autres distributions à BCE Inc. Par ailleurs, tout droit de BCE Inc. de recevoir des actifs des filiales, coentreprises et autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation au moment de leur liquidation ou de leur réorganisation sera structurellement subordonné aux créances prioritaires des créanciers de ces filiales, coentreprises et autres sociétés.

Il est impossible de garantir que la politique en matière de dividendes de BCE Inc. sera maintenue.

Le 10 février 2009, le conseil d'administration de BCE Inc. a adopté une nouvelle politique en matière de dividendes sur actions ordinaires, laquelle prévoit un ratio de distribution cible se situant entre 65 % et 75 % du bénéfice par action ajusté, à la discrétion du conseil d'administration de BCE Inc. Cependant, compte tenu de l'évolution de l'environnement économique, concurrentiel et technologique, de notre capacité à mobiliser les capitaux dont nous avons besoin et d'autres facteurs de risque, il est impossible de garantir que la politique en matière de dividendes de BCE Inc. sera maintenue. Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée *Environnement concurrentiel* mentionnée précédemment, aux risques décrits dans la présente rubrique qui se rapportent à la nécessité de prévoir les changements technologiques et d'investir dans les nouvelles technologies ainsi qu'à notre capacité de mobiliser des capitaux et, de façon plus générale, à tous les autres risques décrits dans la présente rubrique pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et sur leur incidence éventuelle sur les activités, les produits d'exploitation, les flux de trésorerie et les dépenses en immobilisations de BCE, lesquels pourraient à leur tour faire en sorte que la capacité de BCE Inc. de maintenir sa politique en matière de dividendes soit négativement touchée.

Une importante baisse du cours du marché des titres de BCE Inc. pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité de mobiliser des capitaux, d'émettre des titres d'emprunt, de retenir les employés, de procéder à des acquisitions stratégiques ou encore de conclure des ententes de coentreprises.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE Inc. et les prévisions publiées par des analystes financiers peuvent contribuer à la volatilité des titres de BCE Inc. Un recul important des marchés financiers en général, ou un ajustement

du cours ou du volume des opérations sur les titres de BCE Inc., pourrait avoir une incidence négative sur notre capacité de mobiliser des capitaux, d'émettre des titres d'emprunt, de retenir les employés, de procéder à des acquisitions stratégiques ou encore de conclure des ententes de coentreprises.

Nous pourrions ne pas recevoir de distributions de Bell Aliant en raison de l'incertitude au sujet du rendement de Bell Aliant ou des modifications apportées au traitement fiscal des fiducies.

Même si Bell Aliant a l'intention, sous réserve de l'approbation des fiduciaires de Bell Aliant, de verser des distributions en espèces à ses porteurs de parts, y compris BCE Inc. et Bell Canada, il est impossible de garantir les montants de ces distributions en espèces, qui peuvent varier selon le rendement de Bell Aliant. Bell Aliant peut également, à sa discrétion, établir des disponibilités de caisse pour assurer la bonne marche de ses activités. Le fait d'ajouter à ces disponibilités au cours d'un exercice donné réduirait l'encaisse disponible pour les distributions de cet exercice. Par conséquent, nous ne pouvons garantir à quel niveau s'établiront réellement les distributions de Bell Aliant. Les modifications du traitement fiscal des fiducies de revenu par le gouvernement du Canada, annoncées le 31 octobre 2006, ont obtenu la sanction royale et ont été promulguées le 22 juin 2007 (les règles relatives aux entités intermédiaires de placement déterminées, ou « règles relatives aux EIPD »). Avec prise d'effet en 2011, les fiducies de revenu qui étaient cotées en Bourse avant novembre 2006, comme Bell Aliant, devront verser des impôts aux taux d'imposition des sociétés, et certaines distributions aux porteurs de parts seront imposées à titre de dividendes reçus d'une société. Toutes choses étant égales, l'imposition des fiducies de revenu aux taux d'imposition des sociétés entraînera probablement une diminution de l'encaisse disponible aux fins de versement de distributions par Bell Aliant. Le gouvernement du Canada a précisé que bien qu'il n'avait aucune intention d'empêcher la croissance normale des fiducies de revenu existantes au cours de la période de transition, toute expansion injustifiée d'une fiducie de revenu existante avant 2011 entraînerait la prise d'effet immédiate des nouvelles règles. Afin d'être admissible à l'application différée des règles relatives aux EIPD, Bell Aliant doit suivre les indications du gouvernement sur la croissance normale concernant les capitaux propres qui ont été formulées le 15 décembre 2006, ainsi que les modifications qui y sont apportées à l'occasion. En particulier, les capitaux propres de Bell Aliant peuvent s'accroître seulement selon le montant annuel prescrit, jusque et y compris l'année civile 2010. En décembre 2008, le ministre des Finances a publié des notes explicatives concernant l'avis de motion de voies et moyens du 28 novembre 2008, lequel réviserait les indications sur la croissance normale de manière à accélérer la disponibilité des montants établis pour 2009 et 2010 en vertu des dispositions refuges afin qu'ils puissent servir immédiatement. De façon générale, ce changement permettrait à une fiducie comme Bell Aliant d'utiliser les possibilités de croissance résiduelles au cours d'une seule année plutôt que des les utiliser progressivement en 2009 et en 2010. Comme l'interprétation de ces indications suscite encore de l'incertitude, de même que l'interprétation de la nature de la croissance dans certaines situations, il est impossible de garantir que Bell Aliant sera en mesure de continuer de reporter l'application des règles relatives aux EIPD. Toute réduction des distributions de Bell Aliant pourrait avoir une incidence défavorable sur nos flux de trésorerie et nos résultats d'exploitation.

Les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils sans fil ainsi que les épidémies et autres risques liés à la santé pourraient avoir une incidence négative sur nos activités.

Il a été avancé que certaines émissions de radiofréquences par des téléphones cellulaires pouvaient être liées à des troubles médicaux. Certains groupes d'intérêts ont également demandé que des enquêtes soient faites sur les allégations voulant que les transmissions numériques en provenance de combinés utilisés avec des technologies sans fil numériques présentent un risque pour la santé et interfèrent avec les prothèses auditives et d'autres appareils médicaux. Les préoccupations croissantes relatives à l'utilisation de téléphones cellulaires et aux possibles risques connexes liés à la santé devraient exercer une pression additionnelle sur l'industrie des communications sans fil pour qu'elle démontre que leur utilisation est sécuritaire et pourraient donner lieu à une législation gouvernementale supplémentaire, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités. Par surcroît, les risques pour la santé liés aux appareils de communications sans fil, qu'ils soient réels ou perçus, pourraient entraîner la baisse du nombre de nouveaux abonnés au réseau, une diminution de l'utilisation du réseau par abonné, l'augmentation du taux de désabonnement, des poursuites en responsabilité relativement à un produit, ou un tarissement du financement externe pour l'industrie des communications sans fil. Nous comptons sur nos fournisseurs pour qu'ils s'assurent que l'équipement réseau et l'équipement à l'intention des clients qui nous sont fournis respectent toutes les exigences applicables en matière de sécurité. Des épidémies, des pandémies et d'autres risques liés à la santé pourraient également survenir, lesquels pourraient avoir une incidence négative sur notre capacité de maintenir le fonctionnement de nos réseaux et de fournir des services à nos clients. L'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

L'échéancier, l'achèvement et les avantages prévus de la superposition de la technologie HSPA à notre réseau sans fil sont assujettis à divers risques et incertitudes.

Le 10 octobre 2008, nous avons annoncé une initiative stratégique visant à superposer à notre réseau national sans fil 3G AMRC/EVDO existant la technologie réseau HSPA. Cette superposition de la technologie HSPA devrait être achevée au début de 2010. Les risques et incertitudes susceptibles d'avoir des incidences négatives sur l'échéancier et l'achèvement prévus de cette superposition au réseau ainsi que sur les avantages qui devraient en découler comprennent : le choix des fournisseurs et les problèmes relatifs à la conclusion définitive d'ententes avec ces fournisseurs; l'insuffisance des approvisionnements, les défauts des produits et la responsabilité associée aux produits; l'augmentation des coûts ou l'occurrence de problèmes à l'égard de l'achèvement de la construction du réseau ou de la mise en œuvre de l'arrangement sur le partage du réseau conclu avec Société TELUS Communications; notre capacité de réaliser toutes les possibilités d'efficacité ainsi que toutes les économies découlant de la nouvelle technologie et de l'arrangement sur le partage du réseau conclu avec Société TELUS Communications; le niveau de difficulté pour ce qui est de la transition des services ou de la technologie; la disponibilité des actifs liés au spectre des fréquences nécessaires pour déployer la technologie HSPA; les événements touchant la fonctionnalité de nos réseaux et de nos systèmes et logiciels de TI ainsi que notre capacité de les protéger et de les maintenir; les revendications de droits de propriété intellectuelle ou autres

litiges relativement à la technologie HSPA (ou à des éléments relatifs au réseau); d'autres coûts et charges, prévus ou non, ainsi que d'autres facteurs de risque nous touchant, ou touchant Société TELUS Communications ou les fournisseurs retenus.

L'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée par Bell Canada de la quasi-totalité des actifs du détaillant national de produits électroniques La Source par Circuit City sont assujettis à des conditions de clôture et à d'autres risques et incertitudes.

L'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée par Bell Canada de la quasi-totalité des actifs du détaillant national de produits électroniques *La Source par Circuit City* sont assujettis à des conditions de clôture et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'approbation du tribunal, les consentements de tiers et toute approbation réglementaire exigée ou l'expiration de tout délai d'attente réglementaire exigé. Par conséquent, rien ne garantit que l'acquisition proposée par Bell Canada sera conclue, ou qu'elle sera conclue conformément au calendrier qui est actuellement envisagé. Également, rien ne garantit que les avantages stratégiques et les efficacités liées aux coûts et à la concurrence qui devraient découler de l'opération seront réalisés.

La bonne marche de nos activités dépend du rendement de nos hauts dirigeants et de notre capacité de les retenir.

La bonne marche de nos activités dépend des efforts, des compétences et de l'expertise de nos hauts dirigeants. Ces personnes sont importantes pour notre succès, car elles ont largement contribué à l'établissement de notre orientation stratégique, à l'exercice de nos activités, à la sélection, au recrutement et à la formation de membres du personnel clés ainsi qu'au repérage des occasions d'affaires. La perte de l'une ou de plusieurs de ces personnes importantes pourrait nuire à nos activités et à notre développement jusqu'à ce que nous trouvions des personnes qualifiées pour les remplacer. Nous ne pouvons garantir que ces personnes pourraient être remplacées rapidement par des personnes dont l'expérience et les compétences sont équivalentes. Bien que nous ayons mis en place des plans de maintien en fonctions et des contrats d'emploi avec certains de ces individus, nous ne pouvons les empêcher de mettre fin à leur emploi chez nous.

Pratiques de gestion des risques

La responsabilité de la surveillance de nos processus de gestion des risques relève du comité de vérification de BCE Inc. Ces processus sont conçus pour gérer, plutôt qu'éliminer, le risque d'échec quant à l'atteinte de nos objectifs d'affaires. Le comité de vérification tient aussi compte des questions sociales, environnementales et éthiques importantes liées à nos activités et il procède à l'examen annuel de notre programme de responsabilité sociale de l'entreprise.

Nous avons des processus de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, lesquels comprennent les cadres de contrôle interne et de gestion des risques d'entreprise fournis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). L'évaluation des risques est une partie importante du cycle annuel de planification des affaires. En établissant leurs plans annuels, les unités d'affaires de BCE définissent et évaluent les risques importants liés à l'atteinte de leurs objectifs d'affaires et, au besoin, établissent des plans d'atténuation. L'information sur les risques générée est examinée avec la haute direction et le conseil d'administration de BCE Inc. au moment de l'évaluation des plans d'affaires pour chacune des unités d'affaires et la

société dans son ensemble. Le groupe de vérification interne planifie ses activités annuelles en utilisant un examen fondé sur les risques des processus de contrôle interne de la société. Tout au long de l'année, le groupe de vérification interne effectue des évaluations constantes de la qualité des contrôles et il présente au comité de vérification des rapports trimestriels sur le respect de nos politiques de contrôle interne et sur les améliorations précises à apporter dans certains secteurs. Le groupe de vérification interne encourage également la gestion des risques efficace dans nos secteurs d'exploitation.

Le comité de vérification évalue l'efficacité de nos procédures de contrôle interne en examinant les rapports du groupe de vérification interne et des vérificateurs externes de BCE Inc. Le comité de vérification présente ses conclusions au conseil d'administration de BCE Inc.

NOS CONVENTIONS COMPTABLES

La présente rubrique traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos conventions comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons dressé nos états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada. D'autres principales conventions comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette rubrique sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Les estimations liées aux produits, aux provisions pour créances douteuses, à la durée de vie utile des immobilisations, aux moins-values d'actifs, aux réserves de stocks, aux régimes d'avantages sociaux des employés, à l'évaluation des conditions minimales des baux en vertu de contrats de location-exploitation et aux regroupements d'entreprises exigent que l'on exerce des jugements difficiles sur des questions complexes qui sont souvent assujettis à de nombreuses sources de directives faisant autorité. Les estimations que nous avons faites au cours des trois derniers exercices n'ont subi aucune modification importante. Veuillez vous reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements sur les conventions comptables que nous suivons pour préparer nos états financiers.

Estimations comptables critiques

Comme l'exigent les PCGR du Canada, nous faisons des estimations lorsque nous comptabilisons et déclarons des actifs, des passifs, des produits et des charges et que nous présentons des actifs et des passifs éventuels dans nos états financiers. Nous sommes également tenus d'évaluer régulièrement les estimations que nous faisons.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que nous pourrions prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables selon les informations dont nous disposons à ce moment. En raison de l'incertitude inhérente des estimations, les résultats réels des périodes futures pourraient différer.

Nous considérons que les estimations décrites dans cette rubrique jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au

moment où l'estimation est faite, et que des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur nos états financiers.

Notre haute direction a discuté de l'élaboration et du choix des estimations comptables critiques décrites dans cette rubrique avec le comité de vérification de notre conseil d'administration. Le comité de vérification a passé en revue ces estimations comptables critiques.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette rubrique doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Régimes d'avantages sociaux

Nous offrons des régimes à prestations déterminées qui assurent à la plupart de nos employés des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi. Les montants présentés dans les états financiers relativement à ces prestations sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nous effectuons une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des prestations de retraite et des autres avantages de retraite constitués. Cette évaluation repose sur les hypothèses de la direction quant au taux d'actualisation, au taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime, au taux d'augmentation de la rémunération, à la tendance des coûts des soins de santé et à la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet important sur les obligations au titre des prestations à verser aux employés et la charge nette future au titre des avantages sociaux.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus en constatant les écarts dans les obligations au titre des prestations et le rendement des régimes sur le nombre moyen estimatif d'années de service des employés qui participent aux régimes.

Les deux hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer la charge nette au titre des avantages sociaux sont le taux d'actualisation et le taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime. Chacun de nos secteurs d'exploitation est touché par ces hypothèses.

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des prestations à verser aux employés. Ce taux est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des entreprises de grande qualité, avec concordance des échéances et des flux de trésorerie estimatifs du régime.

Nous déterminons le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque exercice. Notre taux d'actualisation était de 7,0 % au 31 décembre 2008, une augmentation par rapport à 5,6 % au 31 décembre 2007. Le tableau suivant indique l'incidence d'une augmentation de 0,5 % et d'une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation sur la charge nette au titre des avantages sociaux pour 2009 et sur l'actif au titre des prestations constituées au 31 décembre 2009.

	INCIDENCE SUR LA CHARGE NETTE AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX POUR 2009 AUGMENTATION/ (DIMINUTION)	INCIDENCE SUR L'ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009 AUGMENTATION/ (DIMINUTION)
Taux d'actualisation augmenté à 7,5 %		
Services sur fil de Bell	(40)	40
Services sans fil de Bell	(1)	1
Bell Aliant	(18)	18
Total	(59)	59
Taux d'actualisation diminué à 6,5 %		
Services sur fil de Bell	56	(56)
Services sans fil de Bell	1	(1)
Bell Aliant	18	(18)
Total	75	(75)

Même en l'absence d'un effet immédiat sur notre bilan, un taux d'actualisation inférieur entraîne une hausse des obligations au titre des prestations constituées et du déficit au titre du régime de retraite.

TAUX DE RENDEMENT À LONG TERME PRÉVU

Le taux de rendement à long terme prévu est un taux moyen pondéré de nos prévisions quant aux rendements à long terme de chacune des catégories d'actifs de nos régimes.

Nous déterminons le taux de rendement à long terme prévu approprié à la fin de chaque exercice. Nous avons supposé un taux de rendement à long terme prévu de l'actif des régimes de 7,25 % en 2008, comparativement à 7,5 % en 2007. Le tableau suivant indique l'incidence d'une augmentation de 0,5 % et d'une diminution de 0,5 % du taux de rendement prévu de l'actif des régimes sur la charge nette au titre des avantages sociaux pour 2009 et sur l'actif au titre des prestations constituées au 31 décembre 2009.

	INCIDENCE SUR LA CHARGE NETTE AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX POUR 2009 AUGMENTATION/ (DIMINUTION)	INCIDENCE SUR L'ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009 AUGMENTATION/ (DIMINUTION)
Taux de rendement prévu augmenté à 7,75 %		
Services sur fil de Bell	(50)	50
Services sans fil de Bell	(1)	1
Bell Aliant	(12)	12
Total	(63)	63
Taux de rendement prévu diminué à 6,75 %		
Services sur fil de Bell	50	(50)
Services sans fil de Bell	1	(1)
Bell Aliant	12	(12)
Total	63	(63)

Même en l'absence d'un effet immédiat sur notre bilan, un faible rendement de la caisse de retraite entraîne une baisse de la juste valeur de l'actif et une hausse du déficit au titre du régime de retraite. Cela signifie que nous pourrions être obligés d'augmenter les cotisations requises à la caisse de retraite.

Durée de vie utile des immobilisations corporelles

Nous révisons périodiquement les estimations de la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les ajustons sur une base prospective, au besoin.

Une importante proportion de notre actif total se compose d'immobilisations corporelles. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs ainsi que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels pourraient donner lieu à une variation de la durée de vie utile estimative de ces actifs.

Nous effectuons des études internes afin d'évaluer la pertinence de la durée d'amortissement des immobilisations corporelles. Ces études utilisent des modèles, lesquels tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure, l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie, afin de calculer la durée de vie restante de nos actifs. Lorsque ces facteurs indiquent que la durée de vie utile des actifs est différente de l'évaluation initiale, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée de vie utile estimative ajustée.

Dépréciation de l'écart d'acquisition

Nous évaluons la valeur de l'écart d'acquisition de toutes les unités d'exploitation au quatrième trimestre de chaque exercice et lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent la possibilité que cet écart d'acquisition peut avoir subi une perte de valeur.

Nous évaluons la valeur de l'écart d'acquisition en deux étapes :

- nous ciblons toute dépréciation possible en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. La juste valeur est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. Lorsque la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, il faut déterminer la juste valeur de tous ses actifs et passifs identifiables. La juste valeur de l'écart d'acquisition correspond à l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur le total des montants attribués à ses actifs et à ses passifs.
- si la valeur comptable de l'écart d'acquisition excède sa juste valeur, une charge pour perte de valeur est déduite du bénéfice.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations importantes lorsque nous calculons la juste valeur à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie, le taux d'actualisation et d'autres éléments.

Nous croyons que toutes nos estimations sont raisonnables. Elles sont conformes à notre planification interne et reflètent nos meilleures estimations, mais comportent des incertitudes inhérentes que la direction peut ne pas être en mesure de contrôler.

Toute modification apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence importante sur le calcul de la juste valeur et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre rendement financier dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Aucune charge pour perte de valeur n'a été comptabilisée en 2008, en 2007 ni en 2006.

Perte de valeur des immobilisations

Par suite du ralentissement économique prononcé survenu au quatrième trimestre de 2008, nous avons soumis toutes nos immobilisations à un test de dépréciation.

Pour évaluer la perte de valeur, il faut comparer le total des flux de trésorerie futurs non actualisés à la valeur comptable de l'actif.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations importantes lorsque nous calculons la juste valeur à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie, le taux d'actualisation et d'autres éléments.

Nous croyons que toutes nos estimations sont raisonnables. Elles sont conformes à notre planification interne et reflètent nos meilleures estimations, mais comportent des incertitudes inhérentes que la direction peut ne pas être en mesure de contrôler.

Toute modification apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence importante sur le calcul de la juste valeur et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre rendement financier dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Comme les flux de trésorerie futurs à l'égard de la totalité des classes d'immobilisations soumises aux tests étaient supérieurs à la valeur comptable, aucune charge pour perte de valeur n'a été comptabilisée en 2008.

Éventualités

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et questions réglementaires dans le cours de nos activités, et chacun de nos secteurs d'activité peut en être touché. Les litiges en cours, les initiatives réglementaires ou les démarches réglementaires sont susceptibles de nous faire subir des pertes financières.

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'elle peut être estimée de manière raisonnable. Nous fondons notre décision sur l'information alors disponible. Nous estimons le montant de la perte en consultant les conseillers juridiques externes qui s'occupent de notre défense. Il faut alors analyser l'issue éventuelle et considérer diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligerait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions importantes sur nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie et notre situation financière dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait. Toute charge serait imputée au bénéfice d'exploitation et incluse au poste *Créditeurs et charges à payer* ou au poste *Autres passifs à long terme*, et tout règlement en espèces serait retranché des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Au 31 décembre 2008, aucun de nos secteurs d'activité n'avait comptabilisé de provisions importantes attribuables à des litiges en cours, à des initiatives réglementaires ou à des démarches réglementaires. Nous n'avons apporté aucune révision importante à nos estimations au cours des deux derniers exercices.

Impôts sur les bénéfices

La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible. En outre, pour calculer la charge d'impôts, il faut souvent faire preuve d'un jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux qui sont constamment modifiés. Chacun de nos secteurs d'activité peut en être touché.

Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des vérifications dont l'issue peut modifier de façon importante le montant des actifs et des passifs d'impôts exigibles et futurs. Toute modification serait comptabilisée à titre de charge ou de crédit de la charge d'impôts. Tout paiement en espèces effectué ou reçu serait inclus dans les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Il n'y a eu aucune modification importante apportée à nos estimations au cours des deux derniers exercices.

Récentes modifications de normes comptables

Normes générales de présentation des états financiers

Le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a modifié le chapitre 1400, intitulé *Normes générales de présentation des états financiers*, en y ajoutant une exigence selon laquelle la direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation lors de l'établissement des états financiers. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et n'ont pas eu d'incidence sur nos états financiers.

Informations à fournir concernant le capital

Le CNC a publié le chapitre 1535, intitulé *Informations à fournir concernant le capital*, qui établit des normes pour la fourniture d'informations qualitatives et quantitatives sur le capital d'une entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et sont présentées à la note 20, intitulée *Gestion financière et des capitaux*.

Stocks

Le CNC a publié le chapitre 3031, intitulé *Stocks*, qui donne des commentaires sur la détermination du coût des stocks et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. Il donne également des commentaires sur les méthodes de détermination du coût qui sont utilisées pour imputer les coûts aux stocks. Cette modification a pris effet le 1^{er} janvier 2008 et l'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence importante.

Instruments financiers

Le CNC a publié le chapitre 3862, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, intitulé *Instruments financiers – présentation*.

Le chapitre 3862 établit les exigences en matière d'informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs d'évaluer :

- l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité;
- la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée au cours de la période et à la date de clôture, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques.

Le chapitre 3863 établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Il traite du classement des instruments financiers, par leur émetteur, dans les passifs ou dans les capitaux propres, du classement des intérêts, dividendes, pertes et gains correspondants, et des circonstances dans lesquelles on opère compensation entre des actifs financiers et des passifs financiers.

Ces deux chapitres sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2008, remplaçant le chapitre 3861, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Ces modifications sont présentées à la note 20, intitulée *Gestion financière et des capitaux*.

Le CNC a également modifié le chapitre 3855, intitulé *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, le chapitre 3862, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, intitulé *Instruments financiers – présentation*, afin de permettre le reclassement d'un actif financier hors des catégories des instruments détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente dans des circonstances précises. Ces modifications, y compris les exigences connexes en matière d'informations à fournir, s'appliquent aux reclassements effectués à compter du 1^{er} juillet 2008. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur nos états financiers.

Futures modifications de normes comptables

Écart d'acquisition et actifs incorporels

Le CNC a publié le chapitre 3064, intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux actifs incorporels. Les normes sur l'écart d'acquisition demeurent inchangées par rapport à celles énoncées dans le chapitre 3062. Le chapitre 3064, qui remplace les chapitres 3062 et 3450, intitulés respectivement *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* et *Frais de recherche et de développement*, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009. L'incidence de l'adoption de ce chapitre ne devrait pas être importante.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le CNC a établi que le 1^{er} janvier 2011 serait la date à laquelle les IFRS remplaceront les PCGR du Canada actuels pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, y compris les émetteurs assujettis du Canada. L'information financière présentée conformément aux IFRS diffère de celle présentée conformément aux PCGR du Canada à un certain nombre d'égards, dont certains sont importants. Les IFRS en vigueur à la date d'adoption sont aussi susceptibles de différer des IFRS actuels en raison des nouvelles prises de position et normes IFRS qui devraient être publiées avant la date de basculement. Nous prévoyons dresser nos états financiers conformément aux IFRS pour les périodes débutant à compter du 1^{er} janvier 2011.

L'information qui suit est présentée conformément aux recommandations d'octobre 2008 du Conseil canadien de l'information sur la performance portant sur la communication d'informations sur la conversion aux IFRS avant 2011, et conformément à l'Avis 52-320 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, intitulé *Information sur les modifications prévues aux conventions comptables découlant du passage aux Normes internationales d'information financière*. Cette information est présentée pour permettre aux investisseurs et à d'autres parties d'obtenir une meilleure compréhension de notre plan de conversion aux IFRS et de ses incidences possibles sur, par exemple, nos états financiers et nos mesures du rendement d'exploitation. Le lecteur est toutefois prié de tenir compte du fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Cette information reflète également nos plus récentes hypothèses et attentes; des circonstances particulières, comme les changements des IFRS, de la réglementation et de la conjoncture économique, pourraient faire en sorte que ces hypothèses et attentes soient modifiées.

Plan de conversion aux IFRS

Nous avons élaboré un plan détaillé pour notre conversion aux IFRS qui se compose de trois phases liées :

- Examen et évaluation
- Conception
- Mise en œuvre.

PHASE 1 : PHASE D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION

L'objectif de cette phase consiste à cibler les modifications nécessaires de nos conventions et pratiques comptables qui découlent de la conversion aux IFRS afin de délimiter l'étendue des travaux exigés pour les phases de conception et de mise en œuvre. La phase 1 implique :

- un examen détaillé de toutes les normes IFRS pertinentes afin de repérer les différences avec nos conventions et pratiques comptables actuelles
- la prise en compte de façon distincte des solutions non récurrentes liées aux conventions comptables qui doivent être traitées à la date de basculement, ainsi que des choix de conventions comptables qui seront appliquées de façon continue dans les périodes qui suivent la conversion aux IFRS
- l'établissement des priorités liées aux différences qui pourraient avoir une incidence plus que sans conséquence sur nos états financiers, nos processus d'affaires ou nos systèmes de TI
- l'identification des parties intéressées internes et des secteurs d'activité qui pourraient être touchés par la conversion.

PHASE 2 : PHASE DE CONCEPTION

La phase 2 donnera lieu à la conception et à l'élaboration de solutions détaillées visant à traiter les différences repérées à la première phase de notre plan de conversion. Ces solutions se traduiront par certains changements nécessaires de nos processus d'affaires et systèmes financiers internes afin de nous conformer aux exigences comptables et de présentation de l'information aux termes des IFRS. Les activités de la phase 2 comprennent ce qui suit :

- l'évaluation des solutions liées aux conventions comptables
- la recherche, l'élaboration et la documentation de solutions pour résoudre les différences ciblées à la phase 1, en tenant compte des modifications de conventions et pratiques comptables, de processus d'affaires, de systèmes de TI et de contrôles internes existants
- la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des changements pour traiter les besoins en information et en formation des parties intéressées internes et externes.

PHASE 3 : PHASE DE MISE EN ŒUVRE

Dans la troisième et dernière phase de notre plan de conversion, nous mettrons en œuvre les modifications des conventions et pratiques comptables, des processus d'affaires, des systèmes et des contrôles internes touchés. Ces modifications seront évaluées avant l'entrée en vigueur des exigences de présentation de l'information officielles aux termes des IFRS afin de s'assurer que toutes les différences importantes soient traitées adéquatement et en temps utile pour la conversion.

Progression de la réalisation de notre plan de conversion aux IFRS

Nous avons achevé la phase 1 de notre plan de conversion et avons repéré les différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui ont une incidence sur nos états financiers. Notre analyse détaillée a permis de cibler un certain nombre de différences comptables et de solutions liées aux conventions aux termes des IFRS par rapport aux PCGR du Canada. Toutefois, nous avons également constaté que nos conventions comptables sont essentiellement conformes aux exigences des IFRS dans plusieurs secteurs clés.

Les travaux de la phase 2 ont débuté et nous avons commencé à évaluer l'incidence des différences et à concevoir des solutions pour les traiter, concentrant d'abord nos efforts sur les différences qui pourraient exiger que des changements soient apportés à nos systèmes financiers ou qui sont plus complexes à résoudre ou demandent plus de temps.

Les ressources appropriées ont été obtenues pour réaliser la conversion en temps opportun conformément aux étapes importantes de notre plan. Nous nous sommes également assurés que les besoins en formation seront satisfaits et continueront de l'être tout au long de la période de conversion.

Nous avons mis en place des plans détaillés du projet et des rapports de progression afin de soutenir la conversion et d'en communiquer les éléments. Le tableau qui suit présente un sommaire de la progression de la réalisation des principales activités liées à notre plan de conversion aux IFRS au 31 décembre 2008. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de quantifier l'incidence que l'adoption future des IFRS aura sur nos états financiers et sur nos mesures de rendement d'exploitation; toutefois, cette incidence pourrait être importante. Des renseignements supplémentaires seront fournis à mesure que nous approchons de la date de basculement.

Progression de la réalisation de notre plan de conversion aux IFRS

	PRINCIPALES ACTIVITÉS	ÉTAPES IMPORTANTES/ ÉCHÉANCES	PROGRESSION À CE JOUR
Préparation des états financiers	<p>Cibler les différences pertinentes entre les IFRS et nos conventions et pratiques comptables et concevoir et mettre en œuvre des solutions</p> <p>Évaluer et choisir des solutions non récurrentes et continues liées aux conventions comptables</p> <p>Comparer nos conclusions avec celles de sociétés homologues</p> <p>Préparer des états financiers et des notes complémentaires conformément aux IFRS</p> <p>Quantifier les effets de la conversion aux IFRS</p>	<p>Évaluation et quantification des effets importants de la conversion terminées d'ici le troisième trimestre de 2010 environ</p> <p>Choix final des solutions liées aux conventions comptables avant la date de basculement</p>	<p>Repérage des différences des IFRS terminé</p> <p>Évaluation et conception des solutions pour résoudre les différences commencées</p> <p>Évaluation et choix des solutions liées aux conventions comptables en cours</p>
Formation et communication	<p>Offrir de la formation aux employés touchés dans les unités d'exploitation, à la direction ainsi qu'au conseil d'administration et à ses comités pertinents, notamment le conseil de vérification</p> <p>Engager des spécialistes en la matière afin de faciliter la transition</p> <p>Communiquer la progression du plan de conversion aux parties intéressées internes et externes</p>	<p>Formation offerte en temps opportun conformément à l'échéancier des travaux de conversion – formation terminée d'ici le milieu de 2010</p> <p>Communiquer les effets de la conversion à temps pour le processus de planification financière de 2011, soit avant le troisième trimestre de 2010</p>	<p>Achèvement de la formation détaillée pour les ressources engagées dans la conversion et de la formation de sensibilisation pour un groupe plus large d'employés des finances</p> <p>Communication interne et externe régulière d'informations sur notre progression</p> <p>Experts en la matière engagés afin de faciliter la transition</p>
Systèmes de TI	<p>Cibler et traiter les différences des IFRS qui exigent des modifications des systèmes financiers</p> <p>Évaluer et choisir des méthodes pour satisfaire aux besoins en matière de tenue de livres double en 2010 (c.-à-d. aux termes des IFRS et des PCGR du Canada) aux fins de comparaison, de budgétisation et de planification pour 2011</p>	<p>Modifications des systèmes importants et processus de tenue de livres double terminés à temps pour le premier trimestre de 2010</p>	<p>Différences des IFRS et incidences sur les systèmes repérées et conception des solutions en cours</p> <p>Solutions de tenue de livres double ciblées et en cours d'examen</p>
Arrangements contractuels et rémunération	<p>Établir l'incidence de la conversion sur les arrangements contractuels, y compris les contrats avec des clients et des fournisseurs, les clauses restrictives financières et les régimes de rémunération des employés</p> <p>Apporter toute modification nécessaire aux arrangements et aux régimes</p>	<p>Modifications terminées avant le troisième trimestre de 2010</p>	<p>Différences des IFRS et incidences potentielles sur les arrangements contractuels et les régimes de rémunération repérées</p>
Contrôles internes Contrôles internes à l'égard de l'information financière	<p>Réviser les processus et procédures de contrôle interne actuels afin de traiter les modifications importantes de conventions et pratiques comptables existantes, notamment la nécessité d'effectuer une tenue de livres double en 2010</p> <p>Conception et mise en œuvre de contrôles internes à l'égard des ajustements non récurrents liés à la conversion et des communications connexes</p>	<p>Modifications terminées avant le premier trimestre de 2010</p> <p>Effectuer une évaluation de la direction des contrôles nouveaux ou révisés tout au long de 2010</p> <p>Mettre à jour le processus de certification du chef de la direction et du chef des affaires financières avant le quatrième trimestre de 2010</p>	<p>Suivi de la conception de solutions pour traiter les différences des IFRS afin de permettre une conception ou une révision parallèle et mise en œuvre des contrôles internes nécessaires</p>
Contrôles internes Contrôles et procédures de communication de l'information	<p>Pour les modifications de conventions et pratiques comptables ciblées, évaluer la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et leur efficacité</p>	<p>Voir les dates d'échéance pour les contrôles internes à l'égard de l'information financière présentées ci-dessus</p>	<p>La présentation d'information dans les rapports de gestion a commencé</p> <p>Un comité directeur du projet, y compris pour les relations avec les investisseurs, a été formé et a commencé à exercer ses activités</p>

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Évaluation des contrôles et procédures en matière de présentation de l'information

Nos contrôles et procédures en matière de présentation de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu des lois canadiennes et américaines en matière de valeurs mobilières et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction, au vice-président exécutif ainsi qu'au chef des affaires financières de BCE Inc., afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2008, une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de présentation de l'information, au sens du règlement 13a-15(e) de la loi américaine intitulée Securities Exchange Act of 1934 et du Règlement 52-109, a été exécutée par la direction sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières, et avec leur participation. Selon les résultats de cette évaluation, le président et chef de la direction ainsi que le vice-président et chef des affaires financières ont conclu que la conception et l'exécution des contrôles et procédures en matière de présentation de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2008.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13a-15(f) de la loi américaine intitulée Securities Exchange Act of 1934 et du Règlement 52-109. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus qui vise à fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux PCGR. La direction a évalué la conception et l'exécution de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008, en se fondant sur le cadre et les critères établis dans le guide *Internal Control – Integrated Framework* publié par le COSO, et elle a conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. Aucune faiblesse importante n'a été décelée par la direction.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu sur lui une incidence importante ou susceptible d'avoir sur lui une incidence importante.

MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR

La présente rubrique décrit les mesures financières non définies par les PCGR que nous utilisons dans le rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR avec les mesures financières selon les PCGR du Canada les plus comparables.

BAIIA

Le terme BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels) n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation moins le coût des ventes et les frais de vente, généraux et administratifs, c'est-à-dire comme le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et les frais de restructuration et autres.

Nous utilisons le BAIIA, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et des frais de restructuration et autres. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Nous excluons l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, étant donné que cet élément est principalement fonction des méthodes comptables et des hypothèses utilisées par une société, ainsi que de facteurs hors exploitation comme le coût historique des immobilisations. Le fait d'exclure les frais de restructuration et autres ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le BAIIA nous permet de comparer notre rendement d'exploitation de manière constante. Nous estimons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications.

La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice d'exploitation. Les tableaux ci-après présentent un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du BAIIA, sur une base consolidée, pour BCE et Bell.

BCE	2008	2007	2006
Bénéfice d'exploitation	2 864	3 479	3 314
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	3 269	3 184	3 122
Frais de restructuration et autres	871	331	354
BAIIA	7 004	6 994	6 790

BELL	2008	2007	2006
Bénéfice d'exploitation	2 143	2 652	2 507
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	2 685	2 559	2 482
Frais de restructuration et autres	810	308	299
BAIIA	5 638	5 519	5 288

Les tableaux ci-après présentent un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du BAIIA, sur une base consolidée, pour Bell et pour nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell pour le quatrième trimestre de 2008.

BELL	T4 2008	T4 2007
Bénéfice d'exploitation	520	557
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	715	643
Frais de restructuration et autres	146	141
BAIIA	1 381	1 341

SERVICES SUR FIL DE BELL	T4 2008	T4 2007
Bénéfice d'exploitation	226	274
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	580	538
Frais de restructuration et autres	131	138
BAIIA	937	950

SERVICES SANS FIL DE BELL	T4 2008	T4 2007
Bénéfice d'exploitation	294	283
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	135	105
Frais de restructuration et autres	15	3
BAIIA	444	391

Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres

Le terme « bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous utilisons le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence des frais de restructuration et autres. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Le fait d'exclure les frais de restructuration et autres ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice d'exploitation. Les tableaux ci-après présentent un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres, sur une base consolidée, pour BCE et Bell et pour nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell.

BCE	2008	2007	2006
Bénéfice d'exploitation	2 864	3 479	3 314
Frais de restructuration et autres	871	331	354
Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres	3 735	3 810	3 668

BELL	2008	2007	2006
Bénéfice d'exploitation	2 143	2 652	2 507
Frais de restructuration et autres	810	308	299
Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres	2 953	2 960	2 806

SERVICES SUR FIL DE BELL	2008	2007	2006
Bénéfice d'exploitation	902	1 454	1 523
Frais de restructuration et autres	773	304	296
Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres	1 675	1 758	1 819

SERVICES SANS FIL DE BELL	2008	2007	2006
Bénéfice d'exploitation	1 241	1 198	984
Frais de restructuration et autres	37	4	3
Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres	1 278	1 202	987

Bénéfice net ajusté

Le terme « bénéfice net ajusté » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net avant frais de restructuration et autres, pertes nettes (gains nets) sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence après impôts des frais de restructuration et autres, des pertes nettes (gains nets) sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et du bénéfice net ajusté, sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE Inc.

	2008		2007		2006	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	819	1,02	3 926	4,88	1 937	2,25
Frais de restructuration et autres ⁽¹⁾	572	0,71	206	0,25	222	0,26
Pertes nettes (gains nets) sur placements ⁽²⁾	420	0,52	(2 248)	(2,79)	(525)	(0,61)
Autres coûts engagés pour former Bell Aliant ⁽³⁾	—	—	—	—	42	0,05
Bénéfice net ajusté	1 811	2,25	1 884	2,34	1 676	1,95

(1) Inclut les coûts de transaction associés à la formation de Bell Aliant. Ces coûts sont principalement liés aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil. En 2006, nos coûts de transaction se sont élevés à 138 millions \$ (77 millions \$ après impôts et part des actionnaires sans contrôle).

(2) Les montants inscrits pour 2006 comprennent la constatation d'un actif d'impôts futurs de 434 millions \$, qui représente un montant tenant compte de l'incidence fiscale d'environ 2 341 millions \$ de reports prospectifs de pertes en capital qui n'avaient pas été constatés auparavant.

(3) Coût de la prime engagé par Bell Aliant lors du remboursement anticipé de la dette à long terme par suite de la formation de Bell Aliant. En 2006, nous avons engagé 122 millions \$ (42 millions \$ après impôts et part des actionnaires sans contrôle).

Flux de trésorerie disponibles

Le terme « flux de trésorerie disponibles » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les distributions reçues de Bell Aliant, moins les dépenses en immobilisations, les dividendes sur actions privilégiées, les dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle, les autres activités d'investissement et les flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et du rendement de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous présentons les flux de trésorerie disponibles de manière uniforme d'une période à l'autre, ce qui nous permet de comparer notre rendement financier de manière constante.

Nous estimons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont la mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable. Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	2008	2007	2006
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 912	5 733	5 357
Distributions de Bell Aliant à BCE	290	282	309
Dépenses en immobilisations	(2 988)	(3 144)	(3 121)
Autres activités d'investissement	(726)	14	(3)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(129)	(124)	(84)
Dividendes/distributions payés par les filiales aux actionnaires sans contrôle	(366)	(404)	(293)
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	(304)	(399)	(383)
Flux de trésorerie disponibles de Télésat	—	2	28
Flux de trésorerie disponibles	1 689	1 960	1 810

Rapports sur le contrôle interne

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus qui vise à fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux principes comptables généralement reconnus.

En raison de ses limitations inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun. Par ailleurs, l'extrapolation de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière implique le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou que le degré de conformité avec les politiques ou les procédures se détériore.

La direction a évalué la conception et l'exécution du contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE au 31 décembre 2008, en se fondant sur le cadre et les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), et elle a conclu que ce contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. Aucune faiblesse importante n'a été décelée par la direction.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE au 31 décembre 2008 a été vérifié par Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés inscrits indépendants, qui ont aussi vérifié les états financiers consolidés de BCE pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Deloitte & Touche a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction

(signé) Siim A. Vanaselja
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Karyn A. Brooks
Première vice-présidente et contrôleur

Le 11 mars 2009

RAPPORT DES COMPTABLES AGRÉÉS INSCRITS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration et aux actionnaires de BCE Inc.

Nous avons vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. et ses filiales (la « société ») au 31 décembre 2008, en nous fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. La direction de la société a la responsabilité de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et d'évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons mené notre vérification conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification comprenait l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque qu'une faiblesse importante existe, des tests et l'évaluation de la conception et de l'efficacité de fonctionnement du contrôle interne fondée sur le risque évalué et l'exécution de toute autre procédure que nous considérons nécessaire dans les circonstances. Nous croyons que notre vérification fournit une base raisonnable pour exprimer notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu ou supervisé par le chef de la direction et les agents financiers supérieurs de la société, ou des personnes occupant des fonctions similaires, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de la société pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers pour des besoins externes conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui (1) ont trait à la gestion de documents comptables qui, avec un niveau de détail raisonnable, reflètent avec exactitude et justesse les opérations et les cessions d'actifs de la société; (2) fournissent l'assurance

raisonnable que les opérations sont enregistrées conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les dépenses de la société sont effectués uniquement selon les modalités autorisées par la direction et les administrateurs de la société; (3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection en temps opportun de l'acquisition, de l'utilisation ou de la cession non autorisée d'actifs de la société qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers.

Étant donné les limitations inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou le risque que la direction passe outre aux contrôles, il est possible que des inexactitudes importantes dues à des erreurs ou à des activités frauduleuses ne puissent être prévenues ou détectées en temps opportun. De plus, l'extrapolation à des périodes futures de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière est assujettie au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou que le degré de conformité avec les politiques ou les procédures se détériore.

À notre avis, la société a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008 d'après les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Nous avons aussi vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date, et notre rapport daté du 11 mars 2009 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers.

(signé) Deloitte & Touche s.r.l.⁽¹⁾
Comptables agréés inscrits indépendants

Montréal, Canada
Le 11 mars 2009

(1) Comptable agréé auditeur permis n° 13633

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport annuel.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport annuel, incombe à la direction de BCE Inc.; ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés inscrits indépendants.

La direction a dressé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes complémentaires. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour assurer la justesse et le caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Conçu pour fournir une assurance raisonnable, ce système est soutenu par la fonction de vérification interne qui relève du comité de vérification, et comprend la communication aux employés des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité de vérification formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité de vérification comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport annuel et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité de vérification figure à la page 126 du présent rapport annuel. Les vérificateurs internes et les vérificateurs désignés par les actionnaires peuvent en toute liberté et en toute indépendance rencontrer le comité de vérification.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction

(signé) Siim A. Vanaselja
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Karyn A. Brooks
Première vice-présidente et contrôleur

Le 11 mars 2009

RAPPORT DES COMPTABLES AGRÉÉS INSCRITS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration et aux actionnaires de BCE Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la « société ») aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, du déficit et des flux de trésorerie connexes pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2008. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de BCE Inc. et de ses filiales aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2008 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008, en fonction des critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 11 mars 2009 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.

(signé) Deloitte & Touche s.r.l.⁽¹⁾
Comptables agréés inscrits indépendants

Montréal, Canada
Le 11 mars 2009

(1) Comptable agréé auditeur permis n° 13633

États consolidés des résultats

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (en millions \$, sauf les montants liés aux actions)	NOTE	2008	2007	2006
Produits d'exploitation		17 698	17 752	17 554
Coût des ventes, déduction faite de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels		(4 428)	(4 095)	(3 965)
Frais de vente, généraux et administratifs		(6 266)	(6 663)	(6 799)
Amortissement des immobilisations corporelles	12	(2 537)	(2 547)	(2 504)
Amortissement des actifs incorporels	12	(732)	(637)	(618)
Frais de restructuration et autres	4	(871)	(331)	(354)
Total des charges d'exploitation		(14 834)	(14 273)	(14 240)
Bénéfice d'exploitation		2 864	3 479	3 314
Autres (charges) produits	5	(253)	2 405	(187)
Intérêts débiteurs	6	(791)	(859)	(940)
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices		1 820	5 025	2 187
Impôts sur les bénéfices	7	(469)	(735)	(75)
Part des actionnaires sans contrôle		(320)	(331)	(219)
Bénéfice provenant des activités poursuivies		1 031	3 959	1 893
Activités abandonnées	8	(88)	98	114
Bénéfice net		943	4 057	2 007
Dividendes sur actions privilégiées		(124)	(131)	(70)
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires		819	3 926	1 937
Bénéfice net par action ordinaire – de base	9			
Activités poursuivies		1,13	4,76	2,12
Activités abandonnées		(0,11)	0,12	0,13
Bénéfice net		1,02	4,88	2,25
Bénéfice net par action ordinaire – dilué	9			
Activités poursuivies		1,12	4,75	2,12
Activités abandonnées		(0,11)	0,12	0,13
Bénéfice net		1,01	4,87	2,25
Dividendes par action ordinaire		0,73	1,46	1,32
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		805,8	804,8	861,4

États consolidés du résultat étendu

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (en millions \$)	NOTE	2008	2007	2006
Bénéfice net		943	4 057	2 007
Autres éléments du résultat étendu – déduction faite des impôts sur les bénéfices et de la part des actionnaires sans contrôle				
Variation nette des (pertes) gains non réalisé(e)s sur les actifs financiers disponibles à la vente	1, 23	(33)	49	–
Variation nette des gains non réalisés sur les dérivés désignés à titre d'instruments de couverture des flux de trésorerie	1, 23	2	16	–
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s découlant de l'écart de conversion	1, 23	2	(2)	71
Autres éléments du résultat étendu		(29)	63	71
Résultat étendu		914	4 120	2 078

États consolidés du déficit

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (en millions \$)	NOTE	2008	2007	2006
Solde au début		(1 679)	(4 343)	(4 763)
Ajustements du déficit à l'adoption de nouvelles normes comptables liées aux instruments financiers le 1 ^{er} janvier 2007	1	–	4	–
Bénéfice net		943	4 057	2 007
Dividendes déclarés sur actions privilégiées		(124)	(131)	(70)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	20	(588)	(1 172)	(1 132)
Excédent du prix d'achat sur le capital déclaré des actions ordinaires annulées et le surplus d'apport connexe	21	(20)	(95)	(384)
Autres		–	1	(1)
Solde à la fin		(1 468)	(1 679)	(4 343)

Bilans consolidés

AUX 31 DÉCEMBRE (en millions \$)	NOTE	2008	2007
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 059	2 652
Débiteurs	10	1 837	1 902
Impôts futurs	7	86	71
Stocks	11	272	264
Charges payées d'avance et autres charges		304	274
Actifs à court terme liés aux activités abandonnées	8	20	61
Total de l'actif à court terme		5 578	5 224
Immobilisations			
Immobilisations corporelles		19 407	18 593
Actifs incorporels ayant une durée de vie limitée		2 697	2 475
Actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie		3 697	2 913
Total des immobilisations	12	25 801	23 981
Autres actifs à long terme	13	2 613	3 080
Écart d'acquisition	14	5 659	5 855
Actifs à long terme liés aux activités abandonnées	8	12	90
Total de l'actif		39 663	38 230
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	15	3 538	3 254
Intérêts à payer		139	145
Dividendes à verser		337	337
Dette à court terme	16	2 201	721
Passifs à court terme liés aux activités abandonnées	8	12	40
Total du passif à court terme		6 227	4 497
Dette à long terme	17	10 099	10 766
Autres passifs à long terme	18	4 946	4 630
Passifs à long terme liés aux activités abandonnées	8	-	2
Total du passif		21 272	19 895
Part des actionnaires sans contrôle	19	1 080	1 103
Engagements et éventualités	25		
CAPITAUX PROPRES			
Actions privilégiées			
	21	2 770	2 770
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	21	13 525	13 536
Actions rachetées	21	(86)	-
Surplus d'apport	21	2 531	2 537
Cumul des autres éléments du résultat étendu	1, 23	39	68
Déficit		(1 468)	(1 679)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		14 541	14 462
Total des capitaux propres		17 311	17 232
Total du passif et des capitaux propres		39 663	38 230

Au nom du conseil d'administration,

(signé) Thomas C. O'Neill
Administrateur

(signé) Victor L. Young
Administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (en millions \$)	NOTE	2008	2007	2006
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Bénéfice net		943	4 057	2 007
Moins : (Perte) bénéfice provenant des activités abandonnées, déduction faite des impôts sur les bénéfices et de la part des actionnaires sans contrôle		(88)	98	114
Bénéfice provenant des activités poursuivies		1 031	3 959	1 893
Rapprochement du bénéfice provenant des activités poursuivies et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	3, 12	3 269	3 184	3 122
Charge nette au titre des avantages sociaux	24	250	410	511
Frais de restructuration et autres	3, 4	871	331	354
Pertes (gains) sur placements	5	308	(2 414)	26
Impôts futurs		129	413	(13)
Part des actionnaires sans contrôle		320	331	219
Cotisations aux régimes de retraite du personnel	24	(232)	(265)	(172)
Autres paiements liés aux avantages sociaux du personnel	24	(96)	(96)	(96)
Paiements liés à la restructuration et autres		(305)	(118)	(225)
Actifs et passifs d'exploitation	27	367	(2)	(262)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		5 912	5 733	5 357
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement				
Dépenses en immobilisations	3	(2 988)	(3 144)	(3 121)
Acquisitions d'entreprises	14	(56)	(163)	(65)
Cessions d'entreprises	14	(10)	3 123	–
Formation de Bell Aliant	5	–	(7)	(255)
Frais de transformation en société fermée	2	(163)	(49)	–
Augmentation des placements		(8)	(27)	(304)
Diminution des placements		1	192	64
Autres activités d'investissement	12	(726)	14	(3)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(3 950)	(61)	(3 684)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement				
Augmentation (diminution) des effets à payer et des avances bancaires		1	211	(57)
Émission de titres d'emprunt à long terme		50	1 071	4 392
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(502)	(3 048)	(4 767)
Émission d'actions ordinaires	21	50	153	29
Rachat d'actions ordinaires	21	(92)	(227)	(1 241)
Rachat de titres de participation par des filiales auprès des actionnaires sans contrôle		–	(333)	(305)
Émission de titres de participation par des filiales auprès des actionnaires sans contrôle		1	–	13
Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires	20	(587)	(1 147)	(1 169)
Dividendes en espèces versés sur actions privilégiées		(129)	(124)	(84)
Dividendes/distributions en espèces versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle		(366)	(404)	(293)
Autres activités de financement		15	(66)	(157)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(1 559)	(3 914)	(3 639)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités poursuivies		403	1 758	(1 966)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'exploitation abandonnées		(25)	(26)	19
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement abandonnées		29	345	1 456
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement abandonnées		(2)	–	627
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		405	2 077	136
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		2 658	581	445
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		3 063	2 658	581
Comprenant :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies		3 059	2 652	563
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités abandonnées	8	4	6	18
Total		3 063	2 658	581
Impôts sur les bénéfices payés (déduction faite des recouvrements)		112	36	187
Intérêts payés		787	880	941

Notes complémentaires

Cette section de notre rapport annuel comprend les états financiers consolidés vérifiés de BCE Inc. et les notes complémentaires détaillées qui présentent des explications et d'autres renseignements.

Les états financiers présentent nos résultats ainsi que les données financières historiques des trois derniers exercices. Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre nos résultats financiers. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants et expliquent certains postes des états financiers. En outre, les notes comprennent

des détails sur nos résultats financiers qui ne figurent pas dans les états financiers eux-mêmes.

Dans les notes complémentaires, les expressions nous, notre/ nous et BCE désignent BCE Inc., ses filiales et ses coentreprises. Les références faites à Bell Aliant se rapportent aux questions relatives à Aliant Inc. et ses entités affiliées et aux mesures prises par ces dernières avant le 7 juillet 2006, et aux questions relatives au Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et ses entités affiliées et aux mesures prises par ces derniers à cette date ou après.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

NOTE 1 : PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Nous avons dressé les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Règles de consolidation

Nous consolidons les états financiers de toutes les entreprises que nous contrôlons de même que notre quote-part des états financiers de nos coentreprises. Les opérations et soldes intersociétés ont tous été éliminés dans la consolidation.

Chiffres correspondants

Nous avons reclassé certains montants des périodes antérieures dans les états financiers consolidés afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Nous avons retraité l'information financière des périodes antérieures afin de refléter nos décisions prises en 2008 de cesser les activités de certaines de nos unités d'affaires ou d'en vendre certaines autres, notamment Expertech Network Installation (U.S.) Inc. (Expertech US). Nous avons également retraité l'information financière des périodes antérieures afin de refléter la vente de notre placement dans Aliant Directory Services (ADS) et la quasi-totalité de notre placement dans CTVglobemedia Inc. (CTVglobemedia). Ces unités d'affaires sont maintenant toutes présentées à titre d'activités abandonnées.

TéléSAT Canada (TéléSAT) a été vendue le 31 octobre 2007 et nous avons maintenu des ententes commerciales entre TéléSAT et Bell ExpressVu, société en commandite (Bell Télé) qui fournissent à Bell Télé un accès constant à la capacité actuelle et élargie des installations par satellite. Par suite de ces ententes, nous n'avons pas comptabilisé TéléSAT à titre d'activité abandonnée.

Utilisation d'estimations

Lorsqu'elle dresse des états financiers selon les PCGR, la direction fait des estimations et pose des hypothèses relatives aux éléments suivants :

- les montants déclarés au titre des produits et des charges
- les montants déclarés au titre des actifs et des passifs
- la divulgation des actifs et des passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les résultats réels pourraient être différents. Plus particulièrement, nous utilisons des estimations pour comptabiliser certains éléments comme les produits, la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations, les moins-values d'actifs, les éventualités de nature juridique et fiscale, les régimes de rémunération, les régimes d'avantages sociaux, les droits conservés sur les créances titrisées, les impôts sur les bénéfices et la perte de valeur de l'écart d'acquisition. Nous utilisons également des estimations lorsque nous comptabilisons les justes valeurs des actifs acquis et des passifs pris en charge à la suite d'un regroupement d'entreprises.

Constatation des produits

Nous constatons les produits lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- les services ont été rendus ou les produits ont été livrés aux clients
- il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord
- les montants sont déterminés ou déterminables
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Plus précisément, nous constatons :

- les frais des services interurbains et sans fil à mesure que les services sont rendus
- d'autres frais, comme les frais d'accès au réseau, les droits de licence, les frais d'hébergement, les frais de maintenance et les droits d'usage, sur la durée du contrat
- les produits tirés des abonnés lorsque le service a été fourni aux clients
- les produits des ventes d'équipements lorsque l'équipement est livré au client et accepté par celui-ci
- les produits tirés de contrats à long terme, soit lorsque les services sont fournis et que l'équipement est livré et accepté, soit lorsque les étapes clés des contrats ont été franchies
- les remises et les ristournes consenties aux clients en diminution des produits.

Les produits excluent les taxes de vente et autres taxes que nous percevons de nos clients.

Accords à volets multiples

Nous concluons des accords pouvant comprendre la vente d'un certain nombre de produits et de services, notamment dans nos gammes de produits sans fil et vidéo et dans notre portefeuille d'entreprises. Dans tous ces cas, nous comptabilisons chaque produit ou service séparément, selon les méthodes décrites précédemment lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- le produit ou le service, pris isolément, comporte une valeur en soi pour notre client
- il existe une preuve objective et fiable de la juste valeur de tout produit non livré ou service non fourni
- si la vente comprend un droit de retour général lié à un produit livré ou à un service fourni, la livraison ou l'exécution liée à tout produit non livré ou service non fourni est jugée probable et dépend de nous pour l'essentiel.

Lorsqu'il existe une preuve objective et fiable de la juste valeur de tous les produits et services visés par une vente, le prix total pour le client est réparti entre chacun des produits et services en fonction de leur juste valeur relative. Sinon, nous attribuons d'abord une tranche du prix total aux produits et services non fournis en fonction de leur juste valeur, et le reliquat aux produits et services qui ont été fournis.

Si les conditions nécessaires pour comptabiliser séparément chaque produit ou service ne sont pas réunies, nous constatons les produits de façon proportionnelle sur la durée du contrat de vente.

Services sous-traités

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants fournissent des services à la clientèle. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous constatons les produits en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous constatons dans les produits le montant net que nous conservons.

Retours sur ventes

Nous constatons un montant estimé en fonction des données historiques relatif aux retours sur ventes quand les produits sont constatés.

Produits reportés

Nous constatons les paiements reçus d'avance, y compris les paiements reçus d'avance non remboursables, à titre de produits reportés jusqu'à ce que les services soient rendus ou que les produits soient livrés. Les produits reportés comprennent également les montants facturés en vertu de contrats de vente à volets multiples lorsque les conditions pour comptabiliser séparément chaque produit ou service vendu n'ont pas été réunies. Les produits reportés sont présentés au poste *Créditeurs et charges à payer* ou au poste *Autres passifs à long terme* du bilan.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste *Trésorerie et équivalents de trésorerie* se compose essentiellement des placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition.

Titrisation de créances

Nous jugeons que les cessions de créances constituent des ventes lorsque nous cédon le contrôle des créances en contrepartie du produit reçu autre que les droits de bénéficiaire conservés sur ces créances.

Nous déterminons la juste valeur des créances cédées en nous basant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, établie à l'aide des meilleures estimations de la direction quant aux taux d'actualisation, à la durée moyenne pondérée des créances, aux ratios des pertes sur créances et à d'autres hypothèses clés. Nous constatons les pertes sur titrisation, qui sont inscrites au poste *Autres (charges) produits*. Les pertes sont calculées en fonction de la valeur comptable des créances cédées et sont réparties entre les créances vendues et nos droits conservés, selon leurs justes valeurs relatives le jour de la cession.

Nous constatons un passif au titre des services de gestion à la date de cession des créances lorsque nous continuons d'effectuer la gestion des créances après la cession. Nous amortissons ce passif par imputation aux résultats sur la durée prévue des créances cédées.

Stocks

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à leur emplacement et leur état actuels. Nous établissons le coût au moyen de la méthode du coût réel d'entrée pour le matériel principal destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres éléments de stocks. Nous maintenons des provisions pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui sont désuets, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

Immobilisations

Nous comptabilisons les immobilisations au coût, moins l'amortissement cumulé. La plupart de nos immobilisations liées aux télécommunications sont amorties à l'aide de la méthode de l'amortissement par classes homogènes. Dans le cours normal de nos activités, lorsque nous mettons ces actifs hors service, nous en imputons le coût initial à l'amortissement cumulé. Nous utilisons généralement la méthode linéaire pour amortir les immobilisations en fonction de leur durée de vie utile estimative. Nous révisons périodiquement la durée de vie utile estimative des actifs et, si nécessaire, nous l'ajustons de façon prospective.

	DURÉE DE VIE UTILE ESTIMATIVE
Actifs liés aux télécommunications	3 à 50 ans
Machines et équipement	2 à 20 ans
Bâtiments	10 à 40 ans
Satellites	2 à 15 ans
Actifs incorporels ayant une durée de vie limitée	
Logiciels	2 à 7 ans
Relations-clients	5 à 30 ans

Nous capitalisons les coûts de construction, la main-d'œuvre et les frais généraux, de même que les intérêts liés aux actifs que nous bâtissons ou que nous développons lorsque les coûts du projet sont importants.

Nous capitalisons certains des coûts engagés pour le développement ou l'acquisition de logiciels destinés à un usage interne. Nous passons en charges les coûts d'entretien et de formation liés aux logiciels lorsqu'ils sont engagés. La charge est comprise au poste *Frais de vente, généraux et administratifs* de l'état des résultats.

Dans un premier temps, nous évaluons et comptabilisons les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à leur juste valeur, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, subséquemment rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie estimatifs initiaux. Nous capitalisons les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations, puis les amortissons par imputation aux résultats au fil du temps. Nous augmentons également l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation comptabilisée et comptabilisons un montant correspondant dans les résultats pour refléter le passage du temps.

Nous évaluons la perte de valeur des immobilisations lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il se peut que nous ne puissions pas recouvrer leur valeur comptable. Nous calculons la perte de valeur en déduisant la juste valeur des actifs, basée sur les flux de trésorerie actualisés attendus de leur utilisation et de leur cession, de leur valeur comptable. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable, l'écart est imputé aux résultats.

Nous comptabilisons les baux en vertu desquels presque tous les avantages et les risques inhérents à la détention d'un actif nous sont transférés à titre de contrats de location-acquisition. Nous comptabilisons un actif ainsi qu'une obligation à long terme connexe lorsque nous concluons un contrat de location-acquisition. Les paiements exigibles en vertu des contrats de location-exploitation sont passés en charges à mesure qu'ils sont effectués.

Actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie

Nos actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie comprennent principalement la marque de commerce Bell et les licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil. Nous évaluons la perte de valeur de ces actifs chaque année et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'un actif pourrait avoir perdu de la valeur.

Nous évaluons la perte de valeur en comparant la juste valeur de l'actif, basée sur une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs ou à l'aide d'autres méthodes d'évaluation, à sa valeur comptable. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable, l'écart est imputé aux résultats.

Actifs financiers disponibles à la vente

Nous désignons généralement comme disponibles à la vente nos placements de portefeuille dans des titres. Ils sont classés dans notre bilan au poste *Autres actifs à long terme*. Ces titres sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, plus les coûts de transaction connexes. Les placements dans des titres cotés en Bourse sont ensuite ajustés à la juste valeur à chaque date de bilan. Les gains et pertes non réalisés correspondants sont comptabilisés dans notre état du résultat étendu et sont reclassés au poste *Autres (charges) produits* dans

l'état des résultats lorsqu'ils sont réalisés ou lorsque la direction évalue qu'une baisse de la juste valeur est durable. Les placements dans des titres de sociétés fermées sont comptabilisés au coût, car leur juste valeur ne peut être évaluée avec fiabilité. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans notre état des résultats lorsqu'ils sont réalisés ou lorsque la direction évalue que la baisse de la juste valeur par rapport au coût est durable. La détermination d'un gain ou d'une perte est fondée sur une évaluation en règle des activités. D'autres produits découlant de placements sont également comptabilisés au poste *Autres (charges) produits* dans l'état des résultats.

Frais liés à l'émission de la dette et des capitaux propres

Les frais relatifs à l'émission de la dette sont inclus dans la dette à long terme et sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins que la dette ne soit comptabilisée à la juste valeur dans le cadre d'une relation de couverture. Les frais liés à l'émission des capitaux propres sont présentés dans l'état du déficit.

Écart d'acquisition

Nous évaluons la valeur de l'écart d'acquisition de chaque unité d'exploitation au quatrième trimestre de chaque exercice et lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent la possibilité que cet écart d'acquisition puisse avoir subi une perte de valeur.

Nous évaluons la valeur de l'écart d'acquisition en deux étapes :

- nous ciblons toute dépréciation possible en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. La juste valeur est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. Lorsque la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, il faut déterminer la juste valeur de tous ses actifs et passifs identifiables. La juste valeur de l'écart d'acquisition correspond à l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur le total des montants attribués à ses actifs et à ses passifs.
- si la valeur comptable de l'écart d'acquisition excède sa juste valeur, une charge pour perte de valeur est déduite du bénéfice.

Instruments financiers dérivés

Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés aux fins de spéculation ni de négociation. Nous avons recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques suivants :

- le risque d'intérêt
- le risque de taux de change
- le risque lié aux fluctuations du cours de l'action ordinaire de BCE Inc. liées aux montants compensatoires spéciaux (MCS) et des unités d'actions à dividende différé.

Nous documentons toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif de gestion du risque et la stratégie qui sous-tendent l'utilisation d'instruments de couverture. Ce processus comprend l'établissement d'un lien entre chacun des dérivés et :

- un actif ou un passif précis, ou
- un engagement ferme précis, ou
- une opération prévue.

Nous évaluons l'efficacité d'un dérivé à gérer un risque précis lorsque la comptabilité de couverture est initialement appliquée, et de façon continue par la suite. Si une couverture devient

inefficace, nous cessons d'utiliser la comptabilité de couverture. Toute prime versée à l'égard d'instruments dérivés utilisés dans le cadre de relations de couverture est reportée et imputée aux résultats au cours de la période visée par le contrat. Toute prime ou escompte à terme sur contrat de change à terme utilisé à titre de couverture de la dette à long terme libellée en devises est amorti dans les intérêts débiteurs au cours de la période visée par le contrat à terme.

Couvertures de juste valeur

Nos couvertures de juste valeur se composent principalement de swaps de taux d'intérêt servant à gérer l'incidence des variations des taux d'intérêt liés à la dette à long terme à taux fixe. Ces swaps comportent habituellement l'échange de paiements d'intérêts sans qu'il y ait échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont basés. Nous inscrivons les échanges de paiements à titre d'ajustements des intérêts débiteurs de la dette couverte. Nous incluons le montant net connexe à recevoir des contreparties ou à verser à ces dernières dans le poste *Charges payées d'avance et autres charges* ou le poste *Créditeurs et charges à payer* pour les swaps dont la durée est de un an ou moins, et dans le poste *Autres actifs à long terme* ou le poste *Autres passifs à long terme* pour les swaps dont la durée est supérieure à un an. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette à long terme connexe sont comptabilisées au poste *Autres (charges) produits* dans l'état des résultats et se compensent, à l'exception de toute partie inefficace de la relation de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie

Nos couvertures de flux de trésorerie sont utilisées pour atténuer le risque de change lié à certains instruments de créance à long terme et à certains contrats d'approvisionnement. Nous utilisons des swaps de devises pour couvrir le risque lié aux engagements fermes à acquitter les intérêts ou à rembourser le capital en devises. Nous utilisons des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition au risque lié aux opérations prévues libellées en devises. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont constatées dans notre état du résultat étendu, à l'exception de toute partie inefficace, laquelle est immédiatement constatée dans les résultats. Les gains et pertes réalisés inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans l'état des résultats des mêmes périodes que celles pour lesquelles les éléments couverts correspondants sont constatés dans les résultats. Les couvertures de flux de trésorerie dont la durée est de un an ou moins sont incluses dans le poste *Charges payées d'avance et autres charges* ou le poste *Créditeurs et charges à payer*, tandis que les couvertures dont la durée est de plus de un an sont incluses dans le poste *Autres actifs à long terme* ou le poste *Autres passifs à long terme*.

Couvertures économiques

Les dérivés procurant une couverture économique mais qui ne sont pas admissibles aux fins de la comptabilité de couverture sont constatés à leur juste valeur. Nous comptabilisons les variations de la juste valeur de ces dérivés au poste *Autres (charges) produits* dans l'état des résultats.

CONTRATS À TERME SUR ACTIONS

Nous utilisons des contrats à terme sur actions afin de gérer les fluctuations du cours de l'action ordinaire de BCE Inc. liées aux MCS et aux unités d'actions à dividende différé. Nous constatons les gains et les pertes sur ces contrats de la même façon que la charge de rémunération liée à l'élément couvert. Les gains et les pertes non réalisés sont inclus dans les postes *Autres actifs à long terme* ou *Autres passifs à long terme*.

Régimes d'avantages sociaux

Régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi

Nous offrons des régimes à prestations déterminées qui assurent des prestations de retraite à la plupart de nos employés. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux de salaire moyen au cours des cinq années de service d'affilée les mieux rémunérées. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Ces régimes assurent des prestations de retraite croissantes afin de protéger une tranche du revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de veiller à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite à prestations déterminées. Nous versons des contributions dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul des coûts autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les contributions reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des investissements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures.

Nous offrons aussi d'autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi à certains de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. La prestation de ces avantages fait l'objet d'un abandon graduel sur une période de dix ans se terminant le 31 décembre 2016. Nous ne capitalisons pas la plupart de ces autres régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi.
- d'autres avantages, y compris divers régimes d'invalidité, d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur de l'actif des régimes. Le coût des prestations de retraite et des autres avantages de retraite est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de haute qualité dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes
- les meilleures estimations de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés et aux coûts des soins de santé prévus.

Nous évaluons l'actif des régimes de retraite à sa juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles. Nous utilisons une méthode fondée sur la valeur liée au marché afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes. Cette valeur est basée sur la juste valeur moyenne pondérée sur quatre ans de l'actif des régimes de retraite.

Nous amortissons les coûts au titre des services passés découlant de la modification des régimes selon la méthode linéaire sur la durée de service moyenne restante des employés actifs à la date de modification. Cette durée représente la période au cours de laquelle nous prévoyons tirer des avantages économiques de la modification.

Les actifs et les obligations transitoires qui découlent de l'application de nouvelles normes comptables relatives aux avantages sociaux futurs des employés sont amortis sur une base linéaire sur la durée de service moyenne restante des employés qui devraient recevoir des avantages en vertu des régimes.

Nous utilisons la méthode dite du « couloir » pour imputer les gains et les pertes actuariels aux résultats. Nous déduisons 10 % de la valeur la plus grande entre l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché des actifs des régimes du gain actuariel net non amorti ou de la perte actuarielle nette non amortie en fonction de la valeur liée au marché. Tout excédent est amorti sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. À la fin de 2008, cette durée s'échelonnait de 9 ans à 13 ans, pour une période moyenne pondérée de 10,4 ans.

La date de mesure de nos régimes d'avantages sociaux est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite et des autres avantages de retraite constitués. L'évaluation la plus récente de la plupart de nos régimes de retraite a eu lieu le 31 décembre 2007.

Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux donne lieu à la fois à une compression et à un règlement des obligations, nous comptabilisons la compression avant le règlement.

Régimes à cotisations déterminées

Nous maintenons également des régimes à cotisations déterminées qui fournissent des prestations de retraite à certains employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur le salaire de cet employé.

Nous constatons une charge au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en espèces sont versées.

Habituellement, les nouveaux employés ne peuvent participer qu'au régime de retraite à cotisations déterminées.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts exigibles reflètent les impôts sur les bénéfices estimatifs exigibles pour l'exercice courant après tout recouvrement ou l'utilisation de pertes subies au cours d'exercices antérieurs.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts futurs. Les impôts futurs reflètent :

- les écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs
- l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées dont la réalisation est plus probable qu'improbable et qui sont reportées aux exercices futurs pour réduire les impôts sur les bénéfices.

Nous calculons les impôts futurs en fonction des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est reflétée dans les résultats de la période pendant laquelle la modification entre pratiquement en vigueur.

Crédits d'impôt à l'investissement

Nous constatons les crédits d'impôt à l'investissement lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils soient réalisés et ils sont présentés aux postes *Débiteurs* et *Autres actifs à long terme* dans le bilan. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour les comptabiliser, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel le crédit d'impôt à l'investissement se rapporte.

Coûts liés à l'acquisition de clientèle

Nous passons en charges les coûts liés à l'acquisition de clientèle au moment des mises en service connexes.

Régimes de rémunération à base d'actions

Les régimes de rémunération à base d'actions de BCE Inc. comprennent les régimes d'options sur actions, les régimes d'unités d'actions restreintes, les unités d'actions à dividende différé et les régimes d'épargne des employés (REE). Avant 2000, les régimes d'intéressement à long terme comprenaient souvent des MCS.

Options sur actions

Nous utilisons la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions des salariés attribuées depuis le 1^{er} janvier 2002 et nous utilisons le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes pour mesurer la charge de rémunération liée aux options.

Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge liée aux options sur actions comptabilisée au cours de la période d'acquisition. À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital-actions la somme versée par les employés ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

Unités d'actions restreintes

Pour chacune des unités d'actions restreintes octroyées, nous inscrivons une charge de rémunération d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE Inc. à la date d'octroi au prorata de la période d'acquisition des droits.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de la valeur de marché de l'action ordinaire de BCE Inc. ainsi que de l'estimation, par la direction, du nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits pourraient être acquis. L'incidence cumulative de toute variation de la valeur est constatée au cours de la période où elle se produit. Les unités d'actions restreintes acquises sont réglées sous la forme d'actions ordinaires de BCE Inc. achetées sur le marché libre, en espèces, sous la forme d'unités d'actions à dividende différé ou au moyen d'une combinaison de chacune de ses options, au gré du détenteur.

Unités d'actions à dividende différé

Pour chacune des unités d'actions à dividende différé octroyées, nous inscrivons une charge de rémunération d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE Inc. à la date d'octroi. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de la valeur de marché de l'action ordinaire de BCE Inc. Les unités d'actions à dividende différé sont réglées sous la forme d'actions ordinaires de BCE Inc. achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi d'un participant ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil.

REE et MCS

Nous constatons nos contributions faites en vertu des REE à titre de charge de rémunération. Nous constatons aussi une charge ou un crédit de rémunération relativement aux MCS. Les passifs correspondants sont comptabilisés au poste *Créditeurs et charges à payer*.

Réglementation de l'industrie des télécommunications

Certaines de nos filiales, comme Bell Canada et Bell Aliant, sont réglementées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en vertu de la *Loi sur les télécommunications*. Bien que la majorité de nos services soient exemptés de la réglementation économique, nos activités sont touchées par les décisions du CRTC relativement aux prix que nous facturons pour des services précis qui font l'objet d'une réglementation économique et d'autres exigences en matière d'exploitation.

Récentes modifications de conventions et de normes comptables

Normes générales de présentation des états financiers

Le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a modifié le chapitre 1400, intitulé *Normes générales de présentation des états financiers*, en y ajoutant une exigence selon laquelle la direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation lors de l'établissement des états financiers. Cette modification a pris effet le 1^{er} janvier 2008 et n'a pas eu d'incidence sur nos états financiers.

Informations à fournir concernant le capital

Le CNC a publié le chapitre 1535, intitulé *Informations à fournir concernant le capital*, qui établit des normes pour la fourniture d'informations qualitatives et quantitatives sur le capital d'une entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et sont présentées à la note 20, intitulée *Gestion financière et des capitaux*.

Stocks

Le CNC a publié le chapitre 3031, intitulé *Stocks*, qui donne des commentaires sur la détermination du coût des stocks et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. Il donne également

des commentaires sur les méthodes de détermination du coût qui sont utilisées pour imputer les coûts aux stocks. Cette modification a pris effet le 1^{er} janvier 2008 et l'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence importante.

Instruments financiers

Le CNC a publié le chapitre 3862, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, intitulé *Instruments financiers – présentation*.

Le chapitre 3862 impose de fournir des informations de façon à permettre aux utilisateurs d'évaluer :

- l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité; et
- la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée au cours de la période et à la date de clôture, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques.

Le chapitre 3863 établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Il traite du classement des instruments financiers, par leur émetteur, dans les passifs ou dans les capitaux propres, du classement des intérêts, dividendes, pertes et gains correspondants, et des circonstances dans lesquelles on opère compensation entre des actifs financiers et des passifs financiers.

Ces deux chapitres sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2008; ils remplacent le chapitre 3861, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Ces modifications sont présentées à la note 20, intitulée *Gestion financière et des capitaux*.

Le CNC a également modifié le chapitre 3855, intitulé *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, le chapitre 3862, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, intitulé *Instruments financiers – présentation*, afin de permettre le reclassement d'un actif financier hors des catégories des instruments détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente dans des circonstances précises. Ces modifications, y compris les exigences connexes en matière d'informations à fournir, s'appliquent aux reclassements effectués à compter du 1^{er} juillet 2008. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur nos états financiers.

Futures modifications de normes comptables

Écart d'acquisition et actifs incorporels

Le CNC a publié le chapitre 3064, intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux actifs incorporels. Les normes sur l'écart d'acquisition demeurent inchangées par rapport à celles énoncées dans le chapitre 3062. Le chapitre 3064 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et remplacera le chapitre 3062, intitulé *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, ainsi que le chapitre 3450, intitulé *Frais de recherche et de développement*. L'adoption de ce chapitre ne devrait pas avoir d'incidence importante.

NOTE 2 : OPÉRATION DE TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ FERMÉE

Le 29 juin 2007, BCE Inc. a conclu une entente définitive, modifiée par la suite (l'entente définitive), visant son acquisition par une société (l'acquéreur) détenue par un groupe d'investisseurs dirigé par Teachers' Private Capital, la division d'investissement privé du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, et des sociétés affiliées de Providence Equity Partners Inc., Madison Dearborn Partners, LLC et Merrill Lynch Global Private Equity. L'opération devait être conclue dans le cadre d'un plan d'arrangement, au plus tard le 11 décembre 2008.

La clôture de l'opération de transformation en société fermée (la transformation en société fermée) était conditionnelle au respect de plusieurs conditions, y compris, conformément à l'alinéa 8.1 f) de l'entente définitive, la réception à l'heure de la prise d'effet d'une opinion positive de KPMG s.r.l. (KPMG) sur la solvabilité.

Le 11 décembre 2008, BCE Inc. annonçait qu'elle avait reçu de l'acquéreur, le 10 décembre 2008, un avis prétendant résilier

l'entente définitive. BCE Inc. allègue que l'acquéreur n'avait pas le droit de mettre fin à l'entente définitive le 10 décembre 2008, cet avis ayant été livré prématurément, avant la date limite prévue de clôture de l'opération, et que cet avis est par conséquent invalide. Également le 11 décembre 2008, BCE Inc. a annoncé qu'elle avait reçu la confirmation que KPMG ne serait pas en mesure d'émettre une opinion selon laquelle BCE Inc. satisferait, après l'opération, aux tests de solvabilité présentés dans l'entente définitive. Toutes les conditions de la clôture avaient été satisfaites par BCE Inc., sauf celle qui se rapporte à l'opinion sur la solvabilité, une condition de clôture qui devait être satisfaite, par sa nature, à l'heure de prise d'effet.

Compte tenu de ces faits nouveaux, BCE Inc. a résilié l'entente définitive conformément à ses modalités le 12 décembre 2008.

NOTE 3 : INFORMATION SECTORIELLE

Les conventions comptables utilisées par les secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 1, *Principales conventions comptables*. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la rentabilité de chacun de nos secteurs en fonction de leur bénéfice d'exploitation avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels (BAIIA). Aux fins de la présentation de l'information financière, nous répartissons l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et les frais de restructuration et autres entre les secteurs afin de calculer le bénéfice d'exploitation par secteur.

Nos activités, y compris la plupart de nos produits d'exploitation, de nos immobilisations et de nos écarts d'acquisition, sont situées au Canada.

Nos résultats d'exploitation sont présentés selon quatre secteurs : *Services sur fil de Bell*, *Services sans fil de Bell*, *Bell Aliant* et *TéléSAT*. Notre structure de présentation des résultats reflète la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. La quasi-totalité de nos intérêts débiteurs, de nos autres (charges) produits, de nos impôts sur les bénéfices et de notre part des actionnaires sans contrôle sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels. Les éliminations des produits intersectoriels éliminent toute opération intersociété comprise dans les résultats de chaque secteur. Au cours du troisième trimestre de 2008, certains éléments de nos secteurs d'exploitation ont été réaménagés pour tenir compte des changements apportés quant à la responsabilité de la direction en ce qui a trait à l'exploitation. Nos secteurs isolables n'ont pas changé.

Le secteur Services sur fil de Bell fournit des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données (notamment des services d'accès Internet), des services vidéo et d'autres services aux clients résidentiels de Bell Canada et aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux grandes entreprises clientes de Bell Canada, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec. Les services vidéo sont offerts d'un bout à l'autre du pays. Ce secteur comprend également nos activités de gros, qui fournissent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, ou achètent de ces derniers ce genre de services.

Le secteur Services sans fil de Bell fournit des produits et services de téléphonie et de téléavertissement sans fil aux clients résidentiels de Bell Canada et aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux grandes entreprises clientes de Bell Canada partout au Canada.

Le secteur Bell Aliant offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services d'accès Internet, des services de données, des services sans fil et d'autres solutions de technologie de l'information et des communications aux clients résidentiels et d'affaires dans la région des provinces de l'Atlantique et dans les zones rurales en Ontario et au Québec.

TéléSAT offre des services de télécommunications par satellite et de gestion de systèmes, en plus de services conseils en matière d'établissement, d'exploitation et de mise à niveau de systèmes par satellite dans le monde entier. Le 31 octobre 2007, nous avons vendu TéléSAT, laquelle représente la totalité de notre secteur TéléSAT. Nous avons maintenu des ententes commerciales entre TéléSAT et Bell Télé qui fournissent à Bell Télé un accès constant à la capacité actuelle et élargie des installations par satellite. Par suite de ces ententes, nous n'avons pas comptabilisé TéléSAT à titre d'activité abandonnée.

Information sectorielle

	SERVICES SUR FIL DE BELL	SERVICES SANS FIL DE BELL	ÉLIMINA- TIONS DES PRODUITS INTERSEC- TORIELS	BELL	BELL ALIANTE	TÉLÉSAT	ÉLIMINA- TIONS DES PRODUITS INTERSEC- TORIELS	DONNÉES CONSO- LIDÉES
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008								
Produits d'exploitation								
Clients externes	10 272	4 435	-	14 707	2 991	-	-	17 698
Produits intersectoriels	368	46	(248)	166	341	-	(507)	-
Total des produits d'exploitation	10 640	4 481	(248)	14 873	3 332	-	(507)	17 698
Charges d'exploitation	(6 772)	(2 711)	248	(9 235)	(1 966)	-	507	(10 694)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	(2 193)	(492)	-	(2 685)	(584)	-	-	(3 269)
Frais de restructuration et autres	(773)	(37)	-	(810)	(61)	-	-	(871)
Bénéfice d'exploitation	902	1 241	-	2 143	721	-	-	2 864
Autres charges								(253)
Intérêts débiteurs								(791)
Impôts sur les bénéfices								(469)
Part des actionnaires sans contrôle								(320)
Bénéfice provenant des activités poursuivies								1 031
Actifs sectoriels	25 838	7 821	-	33 659	6 306	-	(302)	39 663
Dépenses en immobilisations	1 966	493	-	2 459	529	-	-	2 988
Licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil évolués	-	741	-	741	-	-	-	741
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007								
Produits d'exploitation								
Clients externes	10 379	4 105	-	14 484	2 949	319	-	17 752
Produits intersectoriels	340	59	(227)	172	398	139	(709)	-
Total des produits d'exploitation	10 719	4 164	(227)	14 656	3 347	458	(709)	17 752
Charges d'exploitation	(6 840)	(2 524)	227	(9 137)	(2 048)	(195)	622	(10 758)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	(2 121)	(438)	-	(2 559)	(562)	(106)	43	(3 184)
Frais de restructuration et autres	(304)	(4)	-	(308)	(23)	-	-	(331)
Bénéfice d'exploitation	1 454	1 198	-	2 652	714	157	(44)	3 479
Autres produits								2 405
Intérêts débiteurs								(859)
Impôts sur les bénéfices								(735)
Part des actionnaires sans contrôle								(331)
Bénéfice provenant des activités poursuivies								3 959
Actifs sectoriels	25 447	6 878	-	32 325	6 292	-	(387)	38 230
Dépenses en immobilisations	1 960	455	-	2 415	541	188	-	3 144

Information sectorielle

	SERVICES SUR FIL DE BELL	SERVICES SANS FIL DE BELL	ÉLIMINA- TIONS DES PRODUITS INTERSEC- TORIELS	BELL	BELL ALIAANT	TÉLÉSAT	ÉLIMINA- TIONS DES PRODUITS INTERSEC- TORIELS	DONNÉES CONSO- LIDÉES
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006								
Produits d'exploitation								
Clients externes	10 474	3 797	-	14 271	2 940	343	-	17 554
Produits intersectoriels	356	52	(240)	168	361	136	(665)	-
Total des produits d'exploitation	10 830	3 849	(240)	14 439	3 301	479	(665)	17 554
Charges d'exploitation	(6 967)	(2 424)	240	(9 151)	(1 968)	(216)	571	(10 764)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	(2 044)	(438)	-	(2 482)	(579)	(121)	60	(3 122)
Frais de restructuration et autres	(296)	(3)	-	(299)	(55)	-	-	(354)
Bénéfice d'exploitation	1 523	984	-	2 507	699	142	(34)	3 314
Autres charges								(187)
Intérêts débiteurs								(940)
Impôts sur les bénéfices								(75)
Part des actionnaires sans contrôle								(219)
Bénéfice provenant des activités poursuivies								1 893
Dépenses en immobilisations	1 901	498	-	2 399	517	205	-	3 121

Produits d'exploitation par gammes de produits

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2008	2007	2006
Produits			
Services locaux et d'accès	3 360	3 617	3 785
Services interurbains	1 165	1 219	1 327
Services de données	3 721	3 574	3 521
Services sans fil	4 058	3 773	3 464
Services vidéo	1 450	1 317	1 150
Équipements et autres	953	984	1 024
Total des produits externes	14 707	14 484	14 271
Produits intersectoriels	166	172	168
Bell	14 873	14 656	14 439
Bell Aliant	3 332	3 347	3 301
Télesat	-	458	479
Éliminations des produits intersectoriels	(507)	(709)	(665)
BCE	17 698	17 752	17 554

NOTE 4 : FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2008	2007	2006
Coûts liés au personnel			
Bell	(274)	(63)	(81)
Bell Aliant	(54)	(23)	(11)
Coûts liés aux locaux			
Bell	(81)	(77)	(72)
Bell Aliant	(7)	(4)	–
Total des frais de restructuration	(416)	(167)	(164)
Autres frais	(455)	(164)	(190)
Total des frais de restructuration et autres	(871)	(331)	(354)

Le passif lié aux frais de restructuration au 31 décembre 2008 s'établissait comme suit :

	BELL	BELL ALIANTE	DONNÉES CONSO- LIDÉES
Solde au 31 décembre 2007	127	23	150
Frais de restructuration pour 2008 ⁽¹⁾	264	54	318
Coûts liés aux locaux	81	7	88
Moins : Versements en espèces	(267)	(18)	(285)
Solde au 31 décembre 2008	205	66	271

(1) Exclut les montants liés à la charge nette au titre des avantages sociaux (6 millions \$), à la paie de vacances (3 millions \$) et aux primes spéciales (1 million \$) pour Bell.

Frais de restructuration

Les frais de restructuration chez Bell se composent des éléments suivants :

- des charges de cessation d'emploi relatives à des mesures de réduction de la main-d'œuvre découlant du départ involontaire d'environ 2 770 employés en 2008, du départ volontaire et involontaire d'environ 900 employés en 2007, ainsi que du départ involontaire d'environ 1 780 employés en 2006. La charge de 63 millions \$ en 2007 comprenait des charges de 26 millions \$ relatives à un régime de retraite anticipée volontaire accepté par environ 250 employés. Sur ces 250 employés, 202 ont immédiatement reçu des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi et, parmi ceux-ci, 190 ont également reçu des prestations de retraite garanties additionnelles payables jusqu'à l'âge de 65 ans. Les 48 employés restants ont reçu une allocation spéciale en espèces. Le programme est terminé.
- des coûts liés aux locaux relatifs à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite des mesures de réduction de la main-d'œuvre, des charges liées à la réinstallation et à l'inutilisation de locaux, ainsi que des frais de résiliation de baux relatifs à notre intention de réinstaller des employés dans des bureaux périphériques de Calgary, Toronto et Montréal. Nos charges cumulatives depuis 2004 découlant des mesures de réduction de la main-d'œuvre s'établissent à 218 millions \$ et, depuis 2007, nos charges cumulatives liées aux déménagements dans des bureaux périphériques s'établissent à 65 millions \$. Les coûts liés aux locaux de 81 millions \$ en 2008 comprenaient des charges de 32 millions \$ relatives aux mesures de réduction de la main-d'œuvre et des charges de 49 millions \$ relatives à notre intention de réinstaller des employés dans des bureaux périphériques.

Nous prévoyons engager des coûts d'environ 41 millions \$ pour la réinstallation d'employés et la fermeture de locaux additionnels en raison des mesures de réduction de la main-d'œuvre, montants qui seront passés en charges dans notre secteur Services sur fil de Bell au fur et à mesure qu'ils seront engagés. Nous prévoyons également affecter environ 13 millions \$ aux charges liées à la réinstallation et 38 millions \$ aux frais liés à l'inutilisation de locaux et aux frais de résiliation de baux dans le cadre de la réinstallation dans des bureaux périphériques. Ces coûts seront comptabilisés dans notre secteur Services sur fil de Bell et les paiements seront effectués jusqu'en 2024. Les coûts liés aux locaux de 77 millions \$ en 2007 comprenaient des charges de 61 millions \$ relatives aux mesures de réduction de la main-d'œuvre et des charges de 16 millions \$ relatives à notre intention de réinstaller des employés dans des bureaux périphériques.

Les frais de restructuration chez Bell Aliant se composent principalement des charges de cessation d'emploi relatives à des mesures de réduction de la main-d'œuvre. Les charges de cessation d'emploi en 2008 découlaient du départ involontaire d'employés.

Autres frais

En 2008, nous avons comptabilisé d'autres frais de 455 millions \$, lesquels se rapportent principalement à un montant de 236 millions \$ comptabilisé dans les autres passifs à long terme relativement à la décision prise par le CRTC au premier trimestre de 2008 concernant l'utilisation des fonds des comptes de report pour l'expansion non rentable des services à large bande (se reporter à la note 25, intitulée *Engagements et éventualités*), à un montant de 187 millions \$ lié au maintien en poste d'employés (se reporter à la note 22, intitulée *Régimes de rémunération à base d'actions*), à d'autres coûts associés à la transformation en société fermée (se reporter à la note 2, intitulée *Opération de transformation en société fermée*) ainsi qu'à des coûts liés à la nouvelle image de Bell. Une tranche de 178 millions \$ du total des autres frais a été payée en 2008.

Nous avons comptabilisé d'autres frais de 164 millions \$ en 2007, lesquels se rapportent principalement aux coûts de transaction liés à la transformation en société fermée (se reporter à la note 2 intitulée *Opération de transformation en société fermée*), aux coûts de maintien du personnel (se reporter à la note 22 intitulée *Régimes de rémunération à base d'actions*), ainsi qu'une charge au titre de l'expansion non rentable des services à large bande approuvée par le CRTC (se reporter à la note 25 intitulée *Engagements et éventualités*). Les coûts de transaction sont principalement liés aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil. Une tranche de 63 millions \$ du total des autres frais a été payée en 2007.

Nous avons comptabilisé d'autres frais de 190 millions \$ en 2006, lesquels se rapportent principalement aux coûts de transaction découlant de la formation de Bell Aliant. Ces coûts de transaction se rapportent principalement aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil. Du total des coûts de transaction, une tranche de 133 millions \$ a été payée en 2006, laquelle est présentée à titre de flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement dans l'état des flux de trésorerie.

NOTE 5 : AUTRES (CHARGES) PRODUITS

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2008	2007	2006
(Pertes) gains sur placements	13	(308)	2 414	(26)
Intérêts créditeurs		97	47	57
Pertes au titre de la titrisation	10	(52)	(64)	(57)
Prime au remboursement anticipé de la dette de Bell Aliant		–	–	(148)
Gains (pertes) de change		19	(31)	(4)
Autres		(9)	39	(9)
Total des autres (charges) produits		(253)	2 405	(187)

(Pertes) gains sur placements

En 2008, les pertes sur placements de 308 millions \$ découlaient des réductions de valeur de nos placements disponibles à la vente. La diminution de la juste valeur de ces placements a été évaluée comme étant durable. Les réductions de valeur ont été fondées sur des évaluations commerciales ou sur les cours du marché. Se reporter à la note 13, intitulée *Autres actifs à long terme*.

Les gains sur placements de 2 414 millions \$ en 2007 découlaient principalement de ce qui suit :

- un gain de 2 300 millions \$ à la vente de Télésat, notre filiale de services par satellite, le 31 octobre 2007
- un gain sur dilution de 92 millions \$ découlant de la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq au premier trimestre de 2007.

En 2006, les pertes sur placements de 26 millions \$ comprenaient une perte de 36 millions \$ découlant de notre décision d'abandonner une branche d'activité, compensée en partie par un gain de 9 millions \$ à l'acquisition de certaines actions par la caisse de retraite de Bell Canada.

Prime au remboursement anticipé de la dette de Bell Aliant

En 2006, Bell Aliant a enregistré une charge de 148 millions \$ pour une prime au remboursement anticipé de sa dette. La charge totale pour l'exercice comprenait une prime d'un montant de 122 millions \$ à la suite de la formation de Bell Aliant, laquelle a été payée en totalité en 2006 et est présentée à titre de flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement dans l'état des flux de trésorerie :

- 40 millions \$ engagés le 30 juin 2006 relativement au remboursement anticipé de la totalité de ses obligations hypothécaires de premier rang à 10,75 % de série T en circulation et, le 4 juillet 2006, au remboursement anticipé de la totalité de ses obligations hypothécaires de premier rang à 11,4 % de série V en circulation
- 82 millions \$ engagés le 4 juillet 2006, date à laquelle Bell Aliant a racheté la totalité des effets en circulation suivants : débetures à 8,30 % de série 2; débetures à 9,70 % de série 4; débetures à 9,05 % de série 5; obligations hypothécaires de premier rang à 10,6 % de série T; obligations hypothécaires de premier rang à 11,15 % de série U; obligations hypothécaires de premier rang à 9,77 % de série V et obligations hypothécaires de premier rang à 8,76 % de série W.

NOTE 6 : INTÉRÊTS DÉBITEURS

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2008	2007	2006
Intérêts débiteurs sur la dette à long terme		(755)	(812)	(909)
Intérêts débiteurs sur les autres dettes		(36)	(56)	(43)
Intérêts capitalisés	12	–	9	12
Total des intérêts débiteurs		(791)	(859)	(940)

Les intérêts débiteurs sur la dette à long terme comprennent les intérêts sur des contrats de location-acquisition de 99 millions \$ en 2008, de 61 millions \$ en 2007 et de 54 millions \$ en 2006. La vente de Télésat s'est traduite par la constatation d'intérêts débiteurs sur les contrats de location-acquisition liés aux satellites utilisés par Bell Télé.

NOTE 7 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le tableau suivant présente un rapprochement de la charge d'impôts aux taux prévus par la loi au Canada, soit 32,6 % en 2008 et 34,7 % en 2007 et 2006, et de la charge d'impôts inscrite dans les états des résultats.

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2008	2007	2006
Charge d'impôts aux taux prévus par la loi	(593)	(1 744)	(759)
Tranche non imposable des (pertes) gains sur placements	(97)	420	(19)
Tranche non imposable du bénéfice de Bell Aliant	109	111	53
Résolution de positions fiscales incertaines ⁽¹⁾	70	348	153
Constatation de reports prospectifs de pertes en capital et autres qu'en capital qui n'avaient pas été constatés auparavant ⁽²⁾	17	–	434
Incidence des fluctuations des taux d'imposition futurs sur les écarts temporaires	4	87	56
Impôts des grandes sociétés	–	–	19
Autres	21	43	(12)
Total de la charge d'impôts	(469)	(735)	(75)

(1) Ce montant pour 2007 tient compte des règlements avec les autorités fiscales portant sur des positions fiscales incertaines relatives à la vente d'un placement au cours d'un exercice antérieur ainsi que d'autres questions de vérification.

(2) En 2006, nous avons constaté un actif d'impôts futurs de 434 millions \$ représentant l'incidence fiscale d'un montant d'environ 2 341 millions \$ de reports prospectifs de pertes en capital qui n'avaient pas été constatés auparavant, puisqu'il était plus probable qu'improbable que les reports prospectifs de pertes se réalisent, en raison du gain anticipé à la vente de TéléSAT.

Les éléments importants de la charge d'impôts attribuable au bénéfice provenant des activités poursuivies sont présentés dans le tableau suivant.

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2008	2007	2006
Impôts exigibles	(340)	(322)	(88)
Impôts futurs			
Constatation et utilisation de reports prospectifs de pertes	(61)	(478)	244
Résolution de positions fiscales incertaines	70	348	153
Incidence des fluctuations des taux d'imposition futurs sur les écarts temporaires	4	87	56
Variation des écarts temporaires et autres	(142)	(370)	(440)
Total de la charge d'impôts	(469)	(735)	(75)

Le tableau qui suit présente les impôts futurs qui découlent des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, de même que les reports prospectifs de pertes fiscales.

	NOTE	2008	2007
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital		215	276
Régimes d'avantages sociaux		104	120
Immobilisations corporelles et actifs incorporels ayant une durée de vie limitée		(794)	(602)
Actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie		(426)	(402)
Crédits d'impôt à l'investissement		(240)	(213)
Report du bénéfice des sociétés en commandite ⁽¹⁾		(116)	(183)
Autres		(574)	(709)
Total des impôts futurs		(1 831)	(1 713)

Les impôts futurs comprennent les éléments suivants :

Actif d'impôts futurs – tranche à court terme		86	71
Actif d'impôts futurs – tranche à long terme	13	78	126
Passif d'impôts futurs – tranche à court terme	15	(87)	(71)
Passif d'impôts futurs – tranche à long terme	18	(1 908)	(1 839)
Total des impôts futurs		(1 831)	(1 713)

(1) La fin de l'exercice de certaines sociétés qui sont des filiales de Bell Aliant diffère de la fin de l'exercice de leur société en commandite. Cela se traduit par un report du bénéfice de la société en commandite à des fins fiscales.

Au 31 décembre 2008, BCE avait des reports prospectifs de pertes autres qu'en capital d'un montant de 798 millions \$:

- nous avons constaté un actif d'impôts futurs de 215 millions \$, dont une tranche de 168 millions \$ découlait de Bell Aliant, aux fins de l'information financière, pour un montant d'environ 661 millions \$ de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital. Du total des reports prospectifs de pertes autres qu'en capital, une tranche de 57 millions \$ vient à échéance en montants annuels variables jusqu'à la fin de 2018. Le solde vient à échéance en montants annuels variables de 2019 à 2028.

NOTE 8 : ACTIVITÉS ABANDONNÉES

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2008	2007	2006
Expertech US	(43)	(3)	(2)
ADS	(5)	114	11
Bell Canada International Inc. (BCI)	–	25	52
CTVglobemedia	–	2	7
Groupe CGI Inc. (CGI)	–	–	63
Autres ⁽¹⁾	(40)	(40)	(17)
(Perte nette) gain net découlant des activités abandonnées	(88)	98	114

(1) Découle principalement des dépréciations d'actifs relatives à nos décisions de cesser les activités de certaines de nos unités d'affaires ou d'en vendre certaines autres.

Le tableau suivant présente un sommaire des états des résultats relatifs aux activités abandonnées.

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2008	2007	2006
Produits	89	135	1 147
(Perte) bénéfice découlant des activités abandonnées	(38)	(35)	96
(Perte) gain découlant des activités abandonnées	(55)	338	106
Économie (charge) d'impôts sur (la perte) le bénéfice d'exploitation	–	5	(42)
Charge d'impôts sur le gain	–	(56)	(14)
Part des actionnaires sans contrôle	5	(154)	(32)
(Perte nette) gain net découlant des activités abandonnées	(88)	98	114

Expertech US

Au cours du quatrième trimestre de 2008, nous avons décidé de vendre notre placement dans Expertech US. Par conséquent, nous avons comptabilisé Expertech US à titre d'activité abandonnée et nous avons cessé de consolider ses résultats financiers. La perte prévue à la vente d'Expertech US se chiffre à 15 millions \$ et a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2008. Expertech US était auparavant incluse dans le secteur Services sur fil de Bell.

ADS

En février 2007, Groupe Pages Jaunes (GPJ), par l'intermédiaire du Fonds de Revenu Pages Jaunes, et Bell Aliant ont annoncé qu'ils avaient signé une entente visant l'acquisition par GPJ des actifs d'ADS, une société dans laquelle Bell Aliant détenait une participation de 87,14 % et GPJ, la participation résiduelle. Au

- nous n'avons pas constaté d'actif d'impôts futurs aux fins de l'information financière relativement à un montant d'environ 137 millions \$ de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à échéance en montants annuels variables de 2019 à 2028.

Au 31 décembre 2008, BCE avait des reports prospectifs de pertes en capital non constatés d'un montant de 972 millions \$ qui peut être reporté de façon prospective indéfiniment.

31 mars 2007, nous avons comptabilisé ADS à titre d'activité abandonnée et nous avons cessé de consolider proportionnellement ses résultats financiers. ADS était auparavant incluse dans le secteur Bell Aliant.

Le 30 avril 2007, l'opération a été conclue et nous avons réalisé un produit net de 327 millions \$. Le gain découlant de la cession s'est établi à environ 110 millions \$.

BCI

En juin 2007, nous avons comptabilisé un remboursement de capital de 25 millions \$ versé par BCI, lequel constituait la distribution finale dans le cadre du plan d'arrangement de BCI.

En 2006, dans le cadre de son processus de liquidation, BCE a reçu de BCI un remboursement de capital de 156 millions \$, sur lequel nous avons enregistré un gain de 52 millions \$.

CTVglobemedia

Le 30 août 2006, nous avons réduit notre participation dans CTVglobemedia en la faisant passer de 68,5 % à 20 % et nous avons reçu un produit net d'environ 665 millions \$. Le produit a été contrebalancé par la déconsolidation de l'encaisse disponible de CTVglobemedia de 35 millions \$. La perte nette sur cession s'élevait à 4 millions \$. L'actif net vendu comprenait un écart d'acquisition de 1 920 millions \$. En janvier 2006, nous avons reçu un remboursement de capital de 607 millions \$ découlant de la recapitalisation de CTVglobemedia.

En septembre 2006, CTVglobemedia a clos son offre publique d'achat visant CHUM Limitée. Par suite de l'opération, notre participation dans CTVglobemedia a été réduite à 15 %. Notre placement résiduel dans CTVglobemedia est comptabilisé selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

CGI

Le 12 janvier 2006, CGI a acheté 100 millions de ses actions de catégorie A que nous détenions, et nous avons réalisé un produit net total de 849 millions \$. Le produit a été contrebalancé par la déconsolidation de l'encaisse disponible de CGI de 81 millions \$. Le gain découlant de la cession s'est établi à 79 millions \$. L'actif net vendu comprenait un écart d'acquisition de 674 millions \$.

À la clôture de l'opération, notre contrat d'impartition actuel visant les services de systèmes d'information et de technologie de l'information avec CGI a été prorogé de quatre ans, soit jusqu'en juin 2016.

Le 6 avril 2006, nous avons procédé à l'exercice de nos bons de souscription de CGI afin d'acquérir des actions de catégorie A au coût de 21 millions \$. De plus, nous avons enregistré une perte de 17 millions \$ au deuxième trimestre de 2006, ce qui représente une réduction de la valeur de notre placement résiduel dans CGI, lequel était disponible à la vente à la juste valeur de marché selon le cours de l'action de CGI au 30 juin 2006.

Par suite de l'acquisition par la caisse de retraite de Bell Canada de nos 31,4 millions d'actions résiduelles de CGI, une perte de 1 million \$, représentant une autre réduction de valeur de notre placement dans CGI, est reflétée dans le gain net découlant des activités abandonnées de 2006.

NOTE 9 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau suivant présente un rapprochement des composantes utilisées dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire ayant trait au bénéfice provenant des activités poursuivies.

	2008	2007	2006
Bénéfice provenant des activités poursuivies			
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 031	3 959	1 893
Dividendes sur actions privilégiées	(124)	(131)	(70)
Bénéfice provenant des activités poursuivies – de base	907	3 828	1 823
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	805,8	804,8	861,4
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	1,4	2,1	0,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	807,2	806,9	861,6

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions prend en compte l'incidence du coût de rémunération futur moyen non constaté des options ayant un effet dilutif. Il exclut toutes les options dont l'effet est antidilutif, soit les options qui ne seraient pas exercées puisque leur prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE Inc. Le nombre d'options exclues totalisait 4 646 531 en 2008, 5 278 529 en 2007 et 18 479 608 en 2006.

NOTE 10 : DÉBITEURS

AUX 31 DÉCEMBRE	2008	2007
Comptes clients	1 405	1 403
Provision pour créances douteuses	(132)	(127)
Provision au titre des ajustements de produits	(82)	(91)
Impôts à recouvrer	63	124
Crédits d'impôt à l'investissement	408	427
Autres débiteurs	175	166
Total des débiteurs	1 837	1 902

Titrisation de créances

Au 31 décembre 2008, une participation dans des créances de Bell Canada totalisant 1 140 millions \$ avait été vendue à une fiducie de titrisation contre des espèces (1 112 millions \$ en espèces au 31 décembre 2007) en vertu d'une convention de cession de créances à rechargement qui viendra à échéance le 31 décembre 2011. Au 31 décembre 2008, Bell Canada avait conservé des droits de 130 millions \$ dans ce groupe de créances (149 millions \$ au 31 décembre 2007), montant qui correspond au montant du surdimensionnement des créances cédées.

Au 31 décembre 2008, une participation dans des créances de Bell Aliant totalisant 165 millions \$ avait été vendue à une fiducie de titrisation contre des espèces (220 millions \$ en espèces au 31 décembre 2007) en vertu d'une convention de cession de créances à rechargement qui viendra à échéance le 7 juillet 2011. Au 31 décembre 2008, Bell Aliant avait conservé des droits de 44 millions \$ dans ce groupe de créances (61 millions \$ au 31 décembre 2007).

Bell Canada et Bell Aliant continuent d'assurer la gestion de ces créances. Le droit des acheteurs à l'égard du recouvrement de ces créances a priorité de rang sur celui de Bell Canada et de Bell Aliant, ce qui veut dire que Bell Canada et Bell Aliant sont exposées à certains risques de non-paiement à l'égard du montant titrisé. Elles ont fourni diverses améliorations des termes de crédit comme le surdimensionnement et la subordination de leurs droits conservés.

Les acheteurs réinvestiront les montants perçus en achetant des droits additionnels dans les créances de Bell Canada et de Bell Aliant jusqu'à l'expiration des conventions. Les acheteurs et leurs investisseurs n'ont aucun autre recours quant aux autres actifs de Bell Canada et de Bell Aliant dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

En 2008, nous avons constaté une perte de 52 millions \$ sur les cessions de créances à rechargement pour l'ensemble des titrisations, comparativement à des pertes de 64 millions \$ en 2007 et de 57 millions \$ en 2006.

Le tableau suivant présente les soldes de l'ensemble des titrisations au 31 décembre 2008 ainsi que les hypothèses utilisées dans le modèle à la date de cession et au 31 décembre 2008. Des variations défavorables de 10 % ou de 20 % de chacune de ces hypothèses n'auraient pas d'effet important sur la juste valeur courante des droits conservés.

	FOURCHETTE POUR 2008	2008	2007
Droits sur les créances titrisées		1 305	1 332
Droits conservés		174	210
Passif au titre des services de gestion		2	2
Moyenne des créances gérées		2 091	2 040
Hypothèses			
Coût de financement	4,05 %–4,93 %	4,05 %	4,74 %
Ratio moyen de délinquance	11,60 %–12,97 %	11,60 %	12,10 %
Ratio moyen des pertes nettes sur créances	0,96 %–1,14 %	0,96 %	1,06 %
Durée moyenne pondérée (en jours)	37	37	36
Passif au titre des services de gestion	2,00 %	2,00 %	2,00 %

Le tableau suivant présente un sommaire de certains flux de trésorerie reçus des fiduciaires ou versés à celles-ci au cours de l'exercice.

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2008	2007
Fonds tirés de la perception réinvestis dans les cessions de créances à rechargement	18 374	18 579
Diminution du produit des cessions	(27)	(6)

NOTE 11 : STOCKS

AUX 31 DÉCEMBRE	2008	2007
Stocks		
Produits en cours	54	68
Produits finis	236	218
Provision	(18)	(22)
Total des stocks	272	264

Le montant total des stocks passés en charges se chiffrait à 1 344 millions \$ en 2008, à 1 313 millions \$ en 2007 et à 1 217 millions \$ en 2006.

NOTE 12 : IMMOBILISATIONS

AUX 31 DÉCEMBRE	2008			2007		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE
Immobilisations corporelles						
Immobilisations liées aux télécommunications						
À l'intérieur des installations	21 408	15 782	5 626	20 818	14 987	5 831
À l'extérieur des installations	16 401	10 754	5 647	15 492	10 306	5 186
Matériel de station	3 322	1 728	1 594	3 070	1 563	1 507
Machines et équipement	7 009	4 567	2 442	6 451	4 072	2 379
Bâtiments	3 459	1 570	1 889	3 171	1 527	1 644
Installations en construction	1 099	–	1 099	1 305	–	1 305
Satellites	1 395	562	833	849	482	367
Terrains	77	–	77	76	–	76
Autres immobilisations	333	133	200	370	72	298
Total des immobilisations corporelles	54 503	35 096	19 407	51 602	33 009	18 593
Actifs incorporels ayant une durée de vie limitée						
Logiciels	4 840	2 865	1 975	4 507	2 540	1 967
Relations-clients	874	169	705	625	120	505
Autres	33	16	17	12	9	3
Total des actifs incorporels ayant une durée de vie limitée	5 747	3 050	2 697	5 144	2 669	2 475
Actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie						
Marque de commerce	2 014	–	2 014	1 986	–	1 986
Licences d'utilisation du spectre	1 667	–	1 667	911	–	911
Licences de câblodistribution	16	–	16	16	–	16
Total des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie	3 697	–	3 697	2 913	–	2 913
Total des immobilisations	63 947	38 146	25 801	59 659	35 678	23 981

Le coût des actifs détenus en vertu des contrats de location-acquisition s'établissait à 3 396 millions \$ au 31 décembre 2008 et à 2 508 millions \$ au 31 décembre 2007. Les ajouts aux actifs détenus en vertu des contrats de location-acquisition se sont chiffrés à 935 millions \$ en 2008, montant essentiellement attribuable aux contrats de location-acquisition liés au nouveau satellite entré en service en 2008 ainsi qu'à nos mesures de réinstallation dans des bureaux périphériques, et à 251 millions \$ en 2007. La valeur comptable nette de ces actifs se chiffrait à 2 218 millions \$ au 31 décembre 2008 et à 1 531 millions \$ au 31 décembre 2007. En 2007, la vente de Télésat a donné lieu à la constatation de contrats de location-acquisition visant les satellites utilisés par Bell Télé (se reporter à la note 14 intitulée *Écart d'acquisition*).

L'amortissement des immobilisations corporelles s'est élevé à 2 537 millions \$ en 2008, à 2 547 millions \$ en 2007 et à 2 504 millions \$ en 2006. L'amortissement des actifs incorporels ayant une durée de vie limitée s'est établi à 731 millions \$ en 2008, à 634 millions \$ en 2007 et à 615 millions \$ en 2006. L'amortissement

des immobilisations corporelles comprend l'amortissement des contrats de location-acquisition d'un montant de 257 millions \$ en 2008, de 143 millions \$ en 2007 et de 132 millions \$ en 2006.

Nous n'avons pas capitalisé de frais d'intérêts en 2008 (9 millions \$ en 2007 et 12 millions \$ en 2006).

Les acquisitions d'actifs incorporels ayant une durée de vie limitée se sont chiffrées à 486 millions \$ en 2008 et à 526 millions \$ en 2007. La charge d'amortissement annuelle future liée aux actifs incorporels à durée de vie limitée, calculée en fonction de la valeur des actifs au 31 décembre 2008, s'établit comme suit :

EXERCICES SE TERMINANT LES 31 DÉCEMBRE	
2009	(700)
2010	(495)
2011	(327)
2012	(200)
2013	(102)
Total de la charge d'amortissement estimative	(1 824)

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS À LONG TERME

AUX 31 DÉCEMBRE	NOTE	2008	2007
Actif au titre des prestations constituées	24	1 636	1 524
Impôts futurs	7	78	126
Titres cotés en Bourse et de sociétés fermées disponibles à la vente		275	666
Crédits d'impôt à l'investissement ⁽¹⁾		130	239
Effets et autres débiteurs à long terme		151	234
Autres		343	291
Total des autres actifs à long terme		2 613	3 080

(1) Nos crédits d'impôt à l'investissement viennent à échéance en montants annuels variables jusqu'à la fin de 2028.

L'amortissement des frais reportés s'est élevé à 1 million \$ en 2008, à 3 millions \$ en 2007 et à 3 millions \$ en 2006.

NOTE 14 : ÉCART D'ACQUISITION

Les états consolidés des résultats comprennent les résultats des entreprises acquises à compter de leur date d'acquisition. Nous cessons d'inclure les résultats des entreprises cédées à la date à laquelle elles sont vendues. Le tableau suivant présente les détails portant sur les variations de la valeur comptable de l'écart d'acquisition pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007.

	SERVICES SUR FIL DE BELL	SERVICES SANS FIL DE BELL	BELL ALIANTE	TÉLÉSAT	DONNÉES CONSO- LIDÉES
Solde au 31 décembre 2006	2 451	2 175	700	97	5 423
Acquisitions de 2007	18	–	438	–	456
Contrepartie conditionnelle versée relativement à une acquisition au cours de l'exercice précédent	2	–	–	–	2
Émission de parts par Bell Aliant	–	–	(36)	–	(36)
Rachat de parts de Bell Aliant	–	–	107	–	107
Vente de Télésat	–	–	–	(97)	(97)
Solde au 31 décembre 2007	2 471	2 175	1 209	–	5 855
Acquisitions de 2008	29	11	9	–	49
Contrepartie conditionnelle versée relativement à une acquisition au cours de l'exercice précédent	3	–	–	–	3
Ajustements découlant de l'achèvement de la répartition du prix d'achat de l'exercice précédent	(3)	–	(194)	–	(197)
Rachat de parts de Bell Aliant	–	–	(48)	–	(48)
Autres	(3)	–	–	–	(3)
Solde au 31 décembre 2008	2 497	2 186	976	–	5 659

Vente de Télésat

Le 31 octobre 2007, nous avons vendu Télésat, notre filiale de services par satellite, qui constitue notre secteur Télésat. Nous avons réalisé un produit en espèces net de 3 123 millions \$ et le gain à la cession s'est chiffré à approximativement 1 893 millions \$, déduction faite des impôts de 407 millions \$.

Fonds de revenu Bell Nordiq

En janvier 2007, Bell Aliant a acquis la participation restante de 36,7 % qu'elle ne détenait pas déjà dans NorthernTel, Société en commandite et Télébec, Société en commandite (Télébec), soit les sociétés en commandite en exploitation du Fonds de revenu Bell Nordiq, laquelle est détenue par l'intermédiaire du Groupe Bell Nordiq Inc. (Bell Nordiq). L'écart d'acquisition a été constaté sur l'opération, car la valeur de l'actif net était inférieure aux bénéfices futurs potentiels. Aucune tranche de l'écart d'acquisition n'est déductible aux fins fiscales.

Immédiatement avant l'acquisition, les porteurs de parts du Fonds de revenu Bell Nordiq ont reçu une distribution spéciale en espèces de 4,00 \$ par part et, le 30 janvier 2007, ils ont reçu 0,4113 part de Bell Aliant pour chaque part du Fonds de revenu Bell Nordiq détenue. Par conséquent, notre part des actionnaires sans contrôle a augmenté de 156 millions \$.

En 2008, Bell Aliant a achevé la répartition du prix d'achat relative à cette acquisition.

Rachat de parts de Bell Aliant

En 2007, Bell Aliant a racheté 10,6 millions de parts en circulation pour un décaissement total de 330 millions \$ dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Aucune autre part n'a été rachetée en 2008 et l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a pris fin le 27 février 2008.

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2007 de Bell Aliant, à laquelle nous n'avons pas participé, a donné lieu à une augmentation de 2 % de notre participation dans Bell Aliant, laquelle nous avons comptabilisé comme une augmentation de 107 millions \$ de notre écart d'acquisition. En 2008, nous avons achevé la répartition de l'écart d'acquisition, ce qui a eu l'incidence suivante sur notre bilan :

- diminution de 48 millions \$ de l'écart d'acquisition
- augmentation de 4 millions \$ des immobilisations corporelles
- augmentation de 63 millions \$ des actifs incorporels ayant une durée de vie limitée
- augmentation de 19 millions \$ des autres passifs à long terme.

Répartitions du prix d'achat

Les répartitions du prix d'achat pour toutes les acquisitions de 2008 tiennent compte de certaines estimations. La répartition du prix d'achat finale pour chaque acquisition d'entreprise sera achevée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs des trois derniers exercices.

Regroupements d'entreprises de 2008

Toutes les acquisitions de 2008, prises individuellement, étaient négligeables.

	TOTAL
Contrepartie versée	
Espèces	53
Prix d'acquisition	53
Immobilisations corporelles	11
Actifs incorporels ayant une durée de vie limitée ⁽¹⁾	
Relations-clients	6
Actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie	
Marque de commerce	1
Licences	1
Part des actionnaires sans contrôle	(15)
Juste valeur des actifs nets acquis	4
Écart d'acquisition ⁽²⁾	49

(1) Les relations-clients sont amorties sur une durée moyenne pondérée de dix-sept ans.

(2) Un montant de 9 millions \$ est déductible aux fins fiscales.

Regroupements d'entreprises de 2007

	BELL NORDIQ	AUTRES	TOTAL
Contrepartie versée			
Espèces	135	24	159
Coûts d'acquisition	4	–	4
Contrepartie autre qu'en espèces	394	(2)	392
Prix d'acquisition	533	22	555
Immobilisations corporelles	37	2	39
Actifs incorporels ayant une durée de vie limitée ⁽¹⁾			
Relations-clients	186	3	189
Conventions d'itinérance	4	–	4
Actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie			
Marque de commerce	27	–	27
Licences	14	–	14
Dettes à long terme	(3)	–	(3)
Autres passifs à long terme	(71)	–	(71)
Part des actionnaires sans contrôle	95	2	97
Juste valeur des actifs nets acquis	289	7	296
Écart d'acquisition ⁽²⁾	244	15	259

(1) Les relations-clients et les conventions d'itinérance sont amorties sur une durée moyenne pondérée de vingt-trois ans et de quatre ans, respectivement.

(2) Un montant de 8 millions \$ est déductible aux fins fiscales.

Regroupements d'entreprises de 2006

Toutes les acquisitions de 2006, prises individuellement, étaient négligeables.

	TOTAL
Contrepartie versée	
Espèces	66
Coûts d'acquisition	2
Contrepartie autre qu'en espèces	1
Prix d'acquisition	69
Fonds de roulement hors trésorerie	4
Immobilisations corporelles	2
Actifs incorporels ayant une durée de vie limitée ⁽¹⁾	
Relations-clients	15
Licences	4
Autres actifs à long terme	2
Dettes à long terme	(2)
Autres passifs à long terme	(4)
Part des actionnaires sans contrôle	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26
Juste valeur des actifs nets acquis	29
Écart d'acquisition ⁽²⁾	40

(1) Les relations-clients et les licences sont amorties sur une durée moyenne pondérée de six ans.

(2) Un montant de 6 millions \$ est déductible aux fins fiscales.

NOTE 15 : CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

AUX 31 DÉCEMBRE	NOTE	2008	2007
Comptes fournisseurs et autres charges à payer		1 735	1 432
Rémunération à payer		502	592
Produits reportés		540	497
Impôts à payer		161	227
Frais de restructuration à payer		194	68
Impôts futurs	7	87	71
Autres passifs à court terme		319	367
Total des créditeurs et charges à payer		3 538	3 254

NOTE 16 : DETTE À COURT TERME

AUX 31 DÉCEMBRE	NOTE	Taux d'intérêt moyen pondéré	Échéance moyenne pondérée	2008	2007
Avances bancaires		2,59 %	s.o.	217	214
Effets à payer		4,75 %	30 jours	29	40
Total des avances bancaires et des effets à payer				246	254
Tranche à court terme de la dette à long terme					
BCE Inc.				650	–
Bell Canada				1 189	405
Bell Aliant				116	62
				1 955	467
Prime non amortie				7	8
Frais d'émission des titres d'emprunt non amortis				(7)	(8)
Total de la tranche à court terme de la dette à long terme	17			1 955	467
Total de la dette à court terme				2 201	721

s.o. : sans objet

Restrictions

Certaines des conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis
- exigent que nous maintenions un certain niveau d'actions avec droit de vote de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions.

Facilités de crédit

La dette à court terme comprend un montant de 324 millions \$ utilisé en vertu de nos facilités de crédit engagées et un montant additionnel de 51 millions \$ est inclus dans la dette à long terme. Ces montants n'incluent pas les lettres de crédit de 585 millions \$. Le montant total disponible en vertu de ces facilités de crédit engagées et de nos programmes d'emprunts sous forme de papier

commercial, y compris le montant déjà utilisé, s'établissait à 2 835 millions \$ au 31 décembre 2008. Les facilités de crédit sous forme de papier commercial actuelles de BCE Inc. et de Bell Canada viennent à échéance en août 2009 et les facilités de crédit sous forme de papier commercial actuelles de Bell Aliant viennent à échéance en juillet 2011.

BCE Inc., Bell Canada et Bell Aliant peuvent émettre, en vertu de leurs programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, des effets jusqu'à concurrence du montant des marges de crédit engagées les appuyant. Le montant total en vertu de ces marges de crédit engagées disponibles, déduction faite des lettres de crédit, s'élevait à 1 677 millions \$ au 31 décembre 2008. BCE Inc., Bell Canada et Bell Aliant n'avaient aucun papier commercial en cours au 31 décembre 2008.

NOTE 17 : DETTE À LONG TERME

AUX 31 DÉCEMBRE	NOTE	Taux d'intérêt MOYEN PONDERÉ	Échéance	2008	2007
BCE Inc. ^(a)		7,35 %	2009	650	650
Bell Canada ^(b)					
Débitures					
Acte de fiducie de 1997		6,14 %	2009–2035	4 400	4 400
Acte de fiducie de 1976		9,78 %	2009–2054	1 770	1 722
Débitures subordonnées		8,21 %	2026–2031	275	275
Contrats de location-acquisition		6,95 %	2009–2047	2 129	1 487
Autres dettes				230	101
Total – Bell Canada				8 804	7 985
Bell Aliant ^(c)					
Facilité à terme non renouvelable		Variable	2009	100	100
Débitures, effets et obligations		5,29 %	2009–2037	2 395	2 447
Autres dettes				81	33
Total – Bell Aliant				2 576	2 580
Total de la dette				12 030	11 215
Prime non amortie ^(d)				66	72
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis				(42)	(54)
Moins : Tranche à court terme	16			(1 955)	(467)
Total de la dette à long terme				10 099	10 766

Restrictions

Certaines des conventions de titres d'emprunt :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis
- comprennent des clauses restrictives et prévoient des tests de maintenance et de nouvelle émission
- exigent que nous maintenions un certain niveau d'actions avec droit de vote de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions.

(a) BCE Inc.

La totalité de la dette est non garantie.

(b) Bell Canada

Toutes les débitures sont non garanties. Elles comprennent un montant de 200 millions \$ US échéant en 2010, qui a fait l'objet d'un swap en dollars canadiens.

(c) Bell Aliant

Tous les effets, débitures et obligations sont émis en vertu d'actes de fiducie et sont non garantis, à l'exception des débitures de Télébec d'un montant de 100 millions \$ qui sont garanties par une hypothèque sur un bien situé dans la province de Québec. Au 31 décembre 2008, la valeur comptable de ce bien se chiffrait à 12 millions \$. Tous les effets, obligations et débitures sont émis en séries et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Aliant avant l'échéance au prix, au moment et aux conditions précisées pour chaque série.

(d) Prime non amortie

Ce montant représente le prix d'achat non amorti attribué à la dette à long terme découlant du rachat par BCE de la participation de 20 % de SBC Communications Inc. dans La Société de portefeuille Bell Canada Inc.

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS À LONG TERME

AUX 31 DÉCEMBRE	NOTE	2008	2007
Impôts futurs	7	1 908	1 839
Passif au titre des prestations constituées	24	2 090	2 032
Engagement en vertu du compte de report	4	273	–
Produits reportés sur les contrats à long terme		178	177
Paiements reportés sur contrats		89	130
Frais de restructuration à payer		77	82
Autres		331	370
Total des autres passifs à long terme		4 946	4 630

NOTE 19 : PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE

AUX 31 DÉCEMBRE	2008	2007
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales		
Bell Aliant	1 061	1 102
Autres	19	1
Total de la part des actionnaires sans contrôle	1 080	1 103

NOTE 20 : GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX**Gestion financière**

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE Inc. et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action. Afin de réduire au minimum notre exposition, nous avons recours à des instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action. Nous n'utilisons aucun instrument dérivé à des fins de spéculation.

Dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de taux d'intérêt et de change et notre risque à l'égard de la fluctuation du cours des actions ordinaires de BCE Inc. qui peuvent être émises en vertu de nos régimes de rémunération à base d'actions (MCS et unités d'actions à dividende différé). Nous n'utilisons aucun instrument dérivé à des fins de spéculation; par conséquent, nous ne sommes pas exposés aux importants risques d'illiquidité qui en découlent.

Les instruments dérivés suivants étaient non réglés au 31 décembre 2008 :

- des swaps de taux d'intérêt utilisés à titre de couverture du risque de taux d'intérêt sur une tranche de notre dette à long terme
- des swaps de devises et des contrats de change à terme utilisés à titre de couverture du risque de change sur une tranche de notre dette à long terme
- des contrats de change à terme qui couvrent certains contrats d'approvisionnement
- des contrats à terme sur les actions ordinaires de BCE Inc. utilisés à titre de couverture du risque lié à la juste valeur dans le cas des MCS et des unités d'actions à dividende différé.

Au 31 décembre 2008, le montant au titre des couvertures inefficaces comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans l'état des résultats était négligeable.

En janvier 2009, nous avons conclu des instruments dérivés de 162 millions \$ utilisés à titre de couverture de notre obligation au titre des unités d'actions restreintes. Se reporter à la note 22, intitulée *Régimes de rémunération à base d'actions*, pour obtenir des détails sur notre programme d'unités d'actions restreintes.

Risque de crédit

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites au bilan.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos débiteurs et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. La concentration du risque de crédit à l'égard de nos clients est diminuée en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque. Au 31 décembre 2008, le risque de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions dont la cote de solvabilité est élevée et, par conséquent, nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses liée aux comptes clients.

Solde au 31 décembre 2007	(127)
Ajouts	(66)
Utilisation	61
Solde au 31 décembre 2008	(132)

Pour bon nombre de nos clients, les débiteurs sont radiés et transférés directement dans les créances irrécouvrables si le débiteur n'a pas été recouvré après une période de temps prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les comptes clients en souffrance mais pour lesquels aucune provision n'a été établie.

AUX 31 DÉCEMBRE	2008	2007
Comptes clients non en souffrance	945	931
Comptes clients en souffrance pour lesquels aucune provision n'a été établie		
Moins de 60 jours	105	81
De 60 à 120 jours	138	133
Plus de 120 jours	85	131
Comptes clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 273	1 276

Risque d'illiquidité

Nous générons assez de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Nous avons suffisamment de facilités de crédit engagées en place si nos besoins de liquidités devaient excéder les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation.

Les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins ont été classés à titre de passifs à court terme et présentés ainsi dans le bilan. Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs financiers dont la durée est supérieure à un an, y compris les contrats de location-acquisition, pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite :

	2009	2010	2011	2012	2013	PAR LA SUITE	TOTAL
Dettes à long terme	1 626	1 039	1 006	511	86	5 608	9 876
Effets à payer et avances bancaires	246	–	–	–	–	–	246
Contrats de location-acquisition ⁽¹⁾	475	299	333	207	246	1 849	3 409
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et les avances bancaires	617	511	457	392	379	5 712	8 068
Encaissements nets d'intérêts sur dérivés	(7)	(9)	(14)	(14)	(14)	(50)	(108)
Total	2 957	1 840	1 782	1 096	697	13 119	21 491

(1) Les intérêts théoriques inclus dans les contrats de location-acquisition totalisent 1 255 millions \$.

Risque de marché

POSITION DE CHANGE

Nous utilisons des swaps de devises et des contrats à terme pour couvrir la dette libellée en devises. Nous utilisons aussi des contrats de change à terme à titre de couverture du risque de change sur les opérations prévues, y compris certains contrats d'approvisionnement.

Au 31 décembre 2008, le montant à recevoir en vertu des contrats de change était de 405 millions \$ US, alors que le montant à payer était de 510 millions \$. Au 31 décembre 2007, le montant à recevoir en vertu des contrats de change était de 982 millions \$ US, alors que le montant à payer était de 1 051 millions \$.

L'incidence sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain n'est pas importante.

Le tableau suivant fournit d'autres détails sur nos swaps de devises et nos contrats à terme en cours aux 31 décembre 2008 et 2007.

	MONNAIE D'ACHAT	MONTANTS À RECEVOIR EN \$ US	MONNAIE DE VENTE	MONTANTS À PAYER EN \$ CA	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Au 31 décembre 2008	\$ US	200	\$ CA	269	2010	Dettes à long terme
	\$ US	75	\$ CA	111	2013	Dettes à long terme
	\$ US	60	\$ CA	60	2009	Engagements d'achat
	\$ US	58	\$ CA	57	2009	Engagements d'achat
	\$ US	12	\$ CA	13	2009	Engagements d'achat
Au 31 décembre 2007	\$ US	312	\$ CA	295	2008	Engagements d'achat
	\$ US	226	\$ CA	212	2008	Engagements d'achat
	\$ US	200	\$ CA	269	2010	Dettes à long terme
	\$ US	162	\$ CA	154	2008	Engagements d'achat
	\$ US	82	\$ CA	121	2013	Dettes à long terme

POSITION DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt afin de gérer l'ensemble des taux d'intérêt fixes et variables liés à notre dette. L'incidence sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu d'une augmentation ou d'une diminution d'un point de pourcentage des taux d'intérêt n'est pas considérable. Le tableau suivant présente les swaps de taux d'intérêt en cours aux 31 décembre 2008 et 2007.

	MONTANT NOMINAL	TAUX D'INTÉRÊT À RECEVOIR	TAUX D'INTÉRÊT À PAYER	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Au 31 décembre 2008	700	5,00 %	Taux CDOR pour 3 mois ⁽¹⁾ + 0,42 %	2017	Dettes à long terme
	200 \$ US	9,50 %	Taux CDOR pour 3 mois + 5,34 %	2010	Dettes à long terme
	100	Taux CDOR pour 3 mois	4,9775 %	2010	Dettes à court terme
	100	Taux CDOR pour 3 mois	4,9775 %	2010	Dettes à court terme
	50	Taux CDOR pour 3 mois	3,7500 %	2010	Dettes à court terme
Au 31 décembre 2007	700	5,00 %	Taux CDOR pour 3 mois + 0,42 %	2017	Dettes à long terme
	200 \$ US	9,50 %	Taux CDOR pour 3 mois + 5,34 %	2010	Dettes à long terme
	100	Taux CDOR pour 3 mois	4,9775 %	2010	Dettes à court terme
	100	Taux CDOR pour 3 mois	4,9775 %	2010	Dettes à court terme

(1) Canadian dollar offered rate (taux CDOR)

AUTRES POSITIONS LIÉES AU MARCHÉ

Un risque de marché découle de notre programme d'unités d'actions restreintes. Les unités d'actions restreintes en cours sont classées à titre de passifs et la charge de rémunération est égale à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE Inc. à la date d'octroi au prorata de la période d'acquisition des droits. La charge de rémunération est ajustée, au cours de la période du changement, pour tenir compte de toute variation subséquente de la valeur de marché de l'action ordinaire de BCE Inc.

Au 31 décembre 2008, l'incidence sur le bénéfice net d'une variation de 10 pourcent du cours du marché de l'action ordinaire de BCE Inc. était négligeable.

Juste valeur

La juste valeur correspond au montant auquel un instrument financier pourrait être échangé entre parties consentantes, d'après les données courantes des marchés pour des instruments dont le risque, le capital et la durée restante sont les mêmes.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échéonnement des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés

de risque. Les impôts sur les bénéfices et autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas nécessairement aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la plupart de nos instruments financiers correspond approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Les autres instruments financiers sont évalués comme suit :

- les titres cotés en Bourse disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur en fonction des cours du marché d'instruments identiques enregistrés dans des marchés actifs à la date de clôture
- les titres d'emprunt à long terme cotés en Bourse, lesquels comprennent essentiellement les débetures de premier rang et subordonnées, sont comptabilisés au coût après amortissement et leur juste valeur est calculée en fonction du cours du marché à la date de clôture
- les instruments financiers dérivés, comme les contrats de change, les swaps de taux d'intérêt et les contrats à terme sur actions, sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de données observables sur le marché telles que les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

Le tableau suivant présente une comparaison entre la valeur comptable et la juste valeur de notre dette à long terme et de nos instruments financiers dérivés.

AUX 31 DÉCEMBRE	NOTE	2008		2007	
		VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Tranche à court terme de la dette à long terme	16	1 955	1 984	467	467
Dettes à long terme	17	10 099	9 393	10 766	10 735
Instruments financiers dérivés, actif (passif) net					
Contrats à terme – actions de BCE Inc.		(10)	(10)	20	20
Contrats de change		(3)	(3)	(85)	(85)
Swaps de taux d'intérêt		116	116	(5)	(5)

Gestion des capitaux

Pour atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, procédures et processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement des capitaux propres, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition des capitaux inclut les capitaux propres, les capitaux empruntés ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Afin d'atteindre nos objectifs, nous surveillons notre structure du capital et apportons des ajustements, y compris à notre politique en matière de dividendes, au besoin. BCE Inc. n'a versé aucun dividende sur ses actions ordinaires pour les deuxième et troisième trimestres, en attendant la conclusion de la transformation en société fermée (se reporter à la note 2, intitulée *Opération de transformation en société fermée*), mais elle a continué à verser des dividendes sur ses actions privilégiées. BCE Inc. a annoncé le rétablissement du dividende sur actions ordinaires à compter du quatrième trimestre de 2008, ainsi que son intention de racheter un maximum de 5 % de ses actions ordinaires en circulation au moyen d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. À l'exception d'une augmentation du dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE Inc. de 5 %, ou

1,54 \$ par action ordinaire, approuvée par le conseil d'administration de BCE Inc. en février 2009, il n'y a eu aucune autre modification de notre stratégie, de la conjoncture économique ou des risques liés à notre structure du capital entre le 31 décembre 2008 et la date de ces états financiers.

Le tableau suivant présente un sommaire de certains de nos ratios clés utilisés pour surveiller et gérer la structure du capital de Bell Canada.

AUX 31 DÉCEMBRE	2008 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾
Dettes nettes/BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels), y compris les distributions de Bell Aliant à Bell ^{(2),(3)}	1,75	1,72
BAIIA, y compris les distributions de Bell Aliant à Bell/intérêts, frais de titrisation et dividendes sur actions privilégiées, montant net	8,33	6,69

(1) Les ratios présentés ci-dessus sont calculés pour BCE, en excluant Bell Aliant.

(2) Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme, la titrisation de créances et les actions privilégiées moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(3) Le terme « BAIIA » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation moins le coût des ventes et les frais de vente, généraux et administratifs. La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice d'exploitation.

NOTE 21 : CAPITAL-ACTIONS

Actions privilégiées

Les statuts de BCE Inc. prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE Inc. à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant donne un résumé des principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE Inc. Au 31 décembre 2008, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts modifiés de BCE Inc.

SÉRIE	TAUX DE DIVIDENDE ANNUEL	CONVERTIBLE EN	DATE DE CONVERSION	DATE DE RACHAT	PRIX DE RACHAT	NOMBRE D'ACTIONS		CAPITAL DÉCLARÉ		
						AUTORISÉES	ÉMISES ET EN CIRCULATION	AUX 31 DÉCEMBRE		
								2008	2007	2006
Q	variable	Série R	1 ^{er} décembre 2015	En tout temps	25,50 \$	8 000 000	–	–	–	–
R	4,54 %	Série Q	1 ^{er} décembre 2010	1 ^{er} décembre 2010	25,00 \$	8 000 000	8 000 000	200	200	200
S	variable	Série T	1 ^{er} novembre 2011	En tout temps	25,50 \$	8 000 000	2 279 791	57	57	57
T	4,502 %	Série S	1 ^{er} novembre 2011	1 ^{er} novembre 2011	25,00 \$	8 000 000	5 720 209	143	143	143
Y	variable	Série Z	1 ^{er} décembre 2012	En tout temps	25,50 \$	10 000 000	8 126 330	203	203	29
Z	4,331 %	Série Y	1 ^{er} décembre 2012	1 ^{er} décembre 2012	25,00 \$	10 000 000	1 873 670	47	47	221
AA	4,80 %	Série AB	1 ^{er} septembre 2012	1 ^{er} septembre 2012	25,00 \$	20 000 000	10 081 586	257	257	510
AB	variable	Série AA	1 ^{er} septembre 2012	En tout temps	25,50 \$	20 000 000	9 918 414	253	253	–
AC	4,60 %	Série AD	1 ^{er} mars 2013	1 ^{er} mars 2013	25,00 \$	20 000 000	9 244 555	236	510	510
AD	variable	Série AC	1 ^{er} mars 2013	En tout temps	25,50 \$	20 000 000	10 755 445	274	–	–
A E	variable	Série A F	1 ^{er} février 2010	En tout temps	25,50 \$	24 000 000	1 914 218	48	48	–
A F	4,40 %	Série A E	1 ^{er} février 2010	1 ^{er} février 2010	25,00 \$	24 000 000	14 085 782	352	352	–
A G	4,35 %	Série A H	1 ^{er} mai 2011	1 ^{er} mai 2011	25,00 \$	22 000 000	10 051 751	251	251	–
A H	variable	Série A G	1 ^{er} mai 2011	En tout temps	25,50 \$	22 000 000	3 948 249	99	99	–
A I	4,65 %	Série A J	1 ^{er} août 2011	1 ^{er} août 2011	25,00 \$	22 000 000	14 000 000	350	350	–
A J	variable	Série A I	1 ^{er} août 2016	En tout temps	25,50 \$	22 000 000	–	–	–	–
								2 770	2 770	1 670

Plan d'arrangement de Bell Canada

Le 25 janvier 2007, les statuts de BCE Inc. ont été modifiés pour créer six nouvelles séries d'actions privilégiées de premier rang. Ces nouvelles séries d'actions privilégiées ont été créées à la suite du plan d'arrangement de Bell Canada selon lequel toutes les séries d'actions privilégiées de catégorie A de Bell Canada émises et en circulation ou autorisées, soit les séries 15, 16, 17, 18, 19 et 20, dont le capital déclaré se chiffrait à 1 100 millions \$ au 31 décembre 2006, ont été échangées contre les séries correspondantes d'actions privilégiées de premier rang de BCE Inc., soit les séries AE, AF, AG, AH, AI et AJ. L'incidence sur notre bilan s'est traduite par un reclassement d'un montant de 1 100 millions \$ de notre part des actionnaires sans contrôle aux actions privilégiées. Le plan d'arrangement de Bell Canada est entré en vigueur le 31 janvier 2007. Les caractéristiques des actions privilégiées de BCE Inc. sont décrites ci-après.

Droits de vote

Au 31 décembre 2008, toutes les actions privilégiées émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions des séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG et AI ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividendes variable sur ces actions est calculé tous les cinq ans, conformément aux statuts modifiés de BCE Inc.

Les porteurs d'actions des séries S, Y, AB, AD, AE et AH ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividendes variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts modifiés de BCE Inc.

Si les actions des séries Q et AJ sont émises, leurs porteurs auront droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables.

Modalités de conversion

Toutes les actions privilégiées émises et en circulation au 31 décembre 2008 étaient convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées à raison de une action contre une conformément aux modalités énoncées dans les statuts modifiés de BCE Inc.

Modalités de rachat

Les actions de chacune des séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG et AI sont rachetables par BCE Inc. au prix de 25,00 \$ l'action à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.

BCE Inc. peut racheter les actions des séries S, Y, AB, AD, AE et AH en tout temps au prix de 25,50 \$ l'action.

Si les actions de séries Q et AJ sont émises, elles pourront être rachetées par BCE Inc. en tout temps au prix de 25,50 \$ l'action.

Conversion des actions privilégiées

Le 21 février 2008, BCE Inc. a annoncé que 10 755 445 de ses 20 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AC (actions privilégiées de série AC), ont été remises aux fins de conversion, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AD (actions privilégiées de série AD). Par conséquent, le 1^{er} mars 2008, BCE Inc. a émis 10 755 445 nouvelles actions privilégiées de série AD. Le reste des actions privilégiées de série AC demeurent en circulation.

Le 20 novembre 2007, BCE Inc. a annoncé que 6 991 775 de ses 8 852 620 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série Z (actions privilégiées de série Z) ont été remises aux fins de conversion, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série Y (actions privilégiées de série Y). De plus, 12 825 de ses 1 147 380 actions privilégiées de série Y ont été remises aux fins de conversion, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de série Z.

Le 23 août 2007, BCE Inc. a annoncé que 9 918 414 de ses 20 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AA (actions privilégiées de série AA), ont été remises aux fins de conversion, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AB (actions privilégiées de série AB). Par conséquent, le 1^{er} septembre 2007, BCE Inc. a émis 9 918 414 nouvelles actions privilégiées de série AB. Le reste des actions privilégiées de série AA demeurent en circulation.

Actions ordinaires et actions de catégorie B

Les statuts de BCE Inc. prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au versement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE Inc., après les paiements dus aux actionnaires privilégiés.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE Inc. Aucune action de catégorie B n'était en circulation aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006.

NOTE	2008		2007		2006	
	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ
En circulation au début	805 264 816	13 536	807 643 941	13 487	927 318 916	16 806
Actions émises en vertu des régimes d'options sur actions des employés ⁽¹⁾	22 1 785 142	56	4 994 073	172	1 246 932	35
Actions rachetées et annulées	(3 993 000)	(67)	(7 373 198)	(123)	(45 151 666)	(805)
Diminution d'actions ⁽²⁾	-	-	-	-	(75 770 241)	(2 549)
En circulation à la fin	803 056 958	13 525	805 264 816	13 536	807 643 941	13 487

(1) Comprend un reclassement de 6 millions \$ (19 millions \$ en 2007 et 6 millions \$ en 2006) du surplus d'apport relatif à l'exercice d'options sur actions des employés. Les sorties de fonds liées au régime d'options sur actions des employés se sont chiffrées à 50 millions \$ en 2008, à 153 millions \$ en 2007 et à 29 millions \$ en 2006.

(2) Il s'agit de la diminution du nombre d'actions ordinaires en circulation de BCE Inc., concurremment avec la distribution de parts de fiducie de Bell Aliant, par la voie d'un remboursement de capital, aux détenteurs d'actions ordinaires de BCE Inc.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2008

Le 12 décembre 2008, BCE Inc. a annoncé son intention de racheter un maximum de 5 % de ses actions ordinaires en circulation par l'intermédiaire d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le 19 décembre 2008, la Bourse de Toronto a approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2008. Au 31 décembre 2008, BCE Inc. avait racheté un total de 7,5 millions d'actions ordinaires, ce qui représente environ 19 % de la totalité des actions ordinaires visées par l'offre de rachat, pour un décaissement total de 178 millions \$.

Une tranche de 4,0 millions d'actions, parmi les actions rachetées, a été annulée pour un coût total de 92 millions \$. Une tranche de 67 millions \$ du coût total représente le capital déclaré et a réduit la valeur totale des actions ordinaires, et une tranche de 5 millions \$ a réduit le surplus d'apport attribuable à ces actions ordinaires. La tranche restante de 20 millions \$ a été imputée au déficit.

Les 3,5 millions d'actions ordinaires restantes, qui ont été rachetées pour un total de 86 millions \$, ont été comptabilisées à titre d'actions rachetées puisqu'elles n'avaient pas été annulées au 31 décembre 2008.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2007

En décembre 2006, BCE Inc. a annoncé son intention de renouveler pour une période additionnelle de 12 mois son programme de rachat d'actions visant le rachat d'un maximum de 5 % de ses actions ordinaires en circulation par l'intermédiaire d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les achats d'actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ont été interrompus au deuxième trimestre de 2007. Avant l'interruption, BCE Inc. a racheté un total de 7,4 millions d'actions ordinaires en 2007, ce qui représente environ 18 % de la totalité des actions ordinaires visées par l'offre de rachat, pour un décaissement total de 227 millions \$.

Une tranche de 123 millions \$ du décaissement total représente le capital déclaré et a réduit la valeur totale des actions ordinaires, et une tranche de 9 millions \$ a réduit le surplus d'apport

attribuable à ces actions ordinaires. La tranche restante de 95 millions \$ a été imputée au déficit.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2006

Au 31 décembre 2006, BCE Inc. avait racheté et annulé un total de 45 millions d'actions ordinaires en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente. Du décaissement total de 1 241 millions \$, une tranche de 805 millions \$ représentait le capital déclaré et a réduit la valeur totale des actions ordinaires, tandis qu'une tranche de 52 millions \$ a réduit le surplus d'apport attribuable à ces actions ordinaires. La tranche restante de 384 millions \$ a été imputée au déficit.

Régime de réinvestissement des dividendes

Le régime de réinvestissement des dividendes permet à des actionnaires ordinaires admissibles d'utiliser leurs dividendes pour acheter des actions ordinaires additionnelles. Un fiduciaire achète des actions ordinaires de BCE Inc. au nom des participants sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou sur le capital autorisé. BCE Inc. choisit la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Au total, 882 438 actions ordinaires ont été achetées sur le marché libre dans le cadre de ce régime en 2008, pour une valeur de 33 millions \$. Au total, 1 823 652 actions ordinaires ont été achetées sur le marché libre dans le cadre de ce régime en 2007, pour une valeur de 66 millions \$.

Surplus d'apport

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde du surplus d'apport au cours de l'exercice.

	2008	2007	2006
Solde aux 1 ^{er} janvier	2 537	2 555	1 081
Gain à la distribution de parts de Bell Aliant	-	-	1 547
Rachat d'actions ordinaires – Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(5)	(9)	(52)
Autres	(1)	(9)	(21)
Solde aux 31 décembre	2 531	2 537	2 555

NOTE 22 : RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Les montants suivants liés à la rémunération à base d'actions sont inclus dans les états consolidés des résultats à titre de frais de vente, généraux et administratifs⁽¹⁾.

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2008	2007	2006
Régimes d'épargne des employés	(39)	(42)	(46)
Options sur actions	(6)	(10)	(8)
Unités d'actions restreintes ⁽¹⁾	(36)	(95)	(45)
Montants compensatoires spéciaux ⁽²⁾	–	–	3
Unités d'actions à dividende différé	–	–	(1)
Régime d'unités à dividende différé – Bell Aliant	(13)	(8)	(3)
Total de la rémunération à base d'actions ⁽³⁾	(94)	(155)	(100)
Économie d'impôts découlant de la rémunération à base d'actions	28	48	31
	(66)	(107)	(69)

(1) La charge totale de 2008 comprend un montant additionnel de 44 millions \$ comptabilisé dans les frais de restructuration et autres.

(2) Comprend un recouvrement de charges liées aux MCS, qui découle des extinctions de MCS.

(3) Les sorties de fonds relatives aux régimes de rémunération à base d'actions se sont chiffrées 212 millions \$ en 2008, à 65 millions \$ en 2007 et à 121 millions \$ en 2006. Du montant total payé en 2008, une tranche de 79 millions \$ a été comptabilisée à titre de frais de transformation en société fermée.

Description des régimes

REE

Les REE ont été conçus afin d'encourager les employés de BCE Inc. et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE Inc. Les employés peuvent choisir, chaque année, d'acheter des actions ordinaires de BCE Inc. au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre un certain pourcentage de leurs gains annuels. Dans certains cas, des contributions de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximal des gains annuels de l'employé.

Le pourcentage maximal est fixé par chaque entreprise participante. Dans le cas de Bell Canada, les employés peuvent verser jusqu'à concurrence de 12 % de leurs gains annuels. Bell Canada verse jusqu'à 2 %.

Les actions ordinaires de BCE Inc. sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire des REE sur le marché libre, par achat privé ou sur le capital autorisé. BCE Inc. choisit la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Au 31 décembre 2008, 26 381 employés participaient aux régimes. Le nombre total d'actions ordinaires achetées pour le compte des employés a été de 4 058 498 en 2008 et de 4 518 245 en 2007. Au 31 décembre 2008, 13 513 812 actions ordinaires étaient réservées en vue de leur émission aux termes des REE.

Options sur actions

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE Inc., cette dernière peut octroyer des options aux employés clés pour l'achat d'actions ordinaires de BCE Inc. Avant 2008, le prix de souscription équivalait au cours du marché des actions le dernier jour de séance précédant la date de prise d'effet de l'octroi. Afin de se conformer aux exigences de la Bourse de Toronto, le prix de souscription pour l'octroi de 2008 est fondé sur le plus élevé des montants suivants : (1) la moyenne pondérée en fonction du volume du cours du marché le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'octroi et (2) la moyenne pondérée en fonction du volume du cours du marché pour les cinq derniers jours de Bourse consécutifs se terminant le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'octroi. Au 31 décembre 2008, 26 766 816 actions ordinaires avaient été autorisées en vue de leur émission aux termes de ces régimes.

En ce qui a trait à la plupart des options octroyées du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2006, le droit d'exercer des options s'acquerrait après deux et trois ans de service continu à partir de la date d'octroi et si un objectif de rendement précis à l'échelle de l'entreprise avait été atteint. Les options étaient susceptibles d'exercice lorsque les droits étaient acquis et pour une période pouvant atteindre six ans après la date d'octroi. Le 7 mars 2007, il a été établi que l'objectif de rendement n'avait pas été atteint, et toutes ces options sur actions ont été éteintes.

En ce qui a trait à la plupart des options octroyées en mars 2007, en général, la méthode d'acquisition des droits est progressive et le droit d'exercer des options s'acquiert ou augmente à raison de 25 % par année sur une période de quatre ans de service continu à partir de la date d'octroi, sauf si une période spéciale d'acquisition de ce droit s'applique. Les options octroyées en décembre 2008 seront acquises entièrement après deux ans de service continu à partir de la date d'octroi. Toutes les options peuvent être exercées une fois acquises, généralement au cours d'une période n'excédant pas six ans à compter de la date d'octroi.

Des modalités d'acquisition spéciales peuvent s'appliquer :

- s'il y a un changement de contrôle de BCE Inc. et que le titulaire perd son emploi
- dans le cas d'un titulaire employé d'une filiale désignée de BCE Inc. si BCE Inc. cesse de détenir le pourcentage de participation dans cette filiale précisé dans le régime.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours de BCE Inc. au 31 décembre 2008.

	NOTE	NOMBRE D'OPTIONS			JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE À LA DATE D'OCTROI (\$)		PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)		
		NON ACQUISES	ACQUISES	TOTAL	NON ACQUISES	ACQUISES	NON ACQUISES	ACQUISES	TOTAL
En cours au 1 ^{er} janvier 2008		6 195 100	11 502 280	17 697 380	4 \$	7 \$	30 \$	35 \$	33 \$
Octroyées		790 000	–	790 000	3 \$	–	23 \$	–	23 \$
Exercées ⁽¹⁾	21	–	(1 785 142)	(1 785 142)	–	6 \$	–	28 \$	28 \$
Acquises		(2 380 400)	2 380 400	–	3 \$	3 \$	30 \$	30 \$	–
Échues/éteintes		(1 128 450)	(546 900)	(1 675 350)	4 \$	7 \$	31 \$	41 \$	34 \$
En cours au 31 décembre 2008 ⁽²⁾		3 476 250	11 550 638	15 026 888	4 \$	6 \$	29 \$	34 \$	33 \$

(1) La valeur intrinsèque totale des options exercées s'est chiffrée à 16 millions \$.

(2) La valeur intrinsèque totale des options en cours s'est chiffrée à 2 millions \$ pour les options dont les droits n'ont pas été acquis, et à 1 million \$ pour les options dont les droits ont été acquis.

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE Inc. au 31 décembre 2008.

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS SUR ACTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES			OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS		
	NOMBRE	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)	NOMBRE	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
Moins de 20 \$	116 323	0,5	17 \$	116 323	0,5	17 \$
20 \$–29 \$	2 517 703	4,0	28 \$	3 320 203	4,5	26 \$
30 \$–39 \$	5 203 510	3,2	33 \$	7 877 260	3,6	32 \$
Plus de 40 \$	3 713 102	1,7	41 \$	3 713 102	1,7	41 \$
	11 550 638	2,9	34 \$	15 026 888	3,3	33 \$

Au 31 décembre 2008, le coût de rémunération non constaté lié aux options sur actions dont les droits n'ont pas été acquis se chiffrait à 4 millions \$, montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 1,5 an.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours aux 31 décembre 2007 et 2006.

	NOTE	2007		2006	
		NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En cours aux 1 ^{er} janvier		24 241 848	33 \$	27 342 735	32 \$
Octroyées		5 739 106	31 \$	485 372	27 \$
Exercées ⁽¹⁾	21	(4 994 073)	31 \$	(1 246 932)	23 \$
Échues/éteintes		(7 289 501)	32 \$	(2 339 327)	32 \$
En cours aux 31 décembre		17 697 380	33 \$	24 241 848	33 \$
Pouvant être exercées aux 31 décembre		11 502 280	35 \$	16 648 952	35 \$

(1) La valeur intrinsèque totale des options exercées s'est chiffrée à 31 millions \$ et à 8 millions \$ en 2007 et en 2006, respectivement.

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE MODÈLE DE FIXATION DU PRIX DES OPTIONS

Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour établir la charge liée à la rémunération à base d'actions à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes.

	2008	2007	2006
Juste valeur moyenne pondérée par option octroyée (en \$)	3	4	2
Rendement des actions	6,5 %	4,4 %	4,4 %
Volatilité prévue	30 %	20 %	17 %
Taux d'intérêt sans risque	1,9 %	4,0 %	4,1 %
Durée prévue (en années)	3,5	4,5	3,9

Unités d'actions restreintes

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions restreintes en cours.

	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS RESTREINTES			2007	2006
	2008				
	ACQUISES	NON ACQUISES	TOTAL		
En cours aux 1 ^{er} janvier	235 773	397 370	633 143	2 985 035	2 520 781
Octroyées	–	5 033 924	5 033 924	56 465	3 090 144
Dividendes crédités	2 262	3 812	6 074	118 329	89 773
Paiements	(561 859)	–	(561 859)	(141 983)	(2 542 451)
Acquises	323 824	(323 824)	–	–	–
Éteintes	–	(77 358)	(77 358)	(97 248)	(173 212)
Annulées dans le cadre de l'opération de transformation en société fermée	–	–	–	(2 287 455)	–
En cours aux 31 décembre	–	5 033 924	5 033 924	633 143	2 985 035

Depuis 2004, BCE Inc. octroie des unités d'actions restreintes à des cadres supérieurs et à d'autres employés clés. La valeur d'une unité d'action restreinte est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE Inc. Des dividendes sous la forme d'unités d'actions restreintes additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes versés sur les actions ordinaires de BCE Inc. Les cadres supérieurs et autres employés clés reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'unités d'actions restreintes en fonction du poste occupé et du niveau de contribution. Avant 2008, la plupart des unités d'actions restreintes étaient acquises à la fin d'une période de service donnée si les objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil, étaient atteints, ou elles étaient éteintes.

Les unités d'actions restreintes de 2009-2010 seront acquises le 21 décembre 2010, pourvu que leur porteur soit à l'emploi de Bell Canada ou de l'une de ses filiales à ce moment. Les unités d'actions restreintes acquises sont acquittées sous la forme d'actions ordinaires de BCE Inc. achetées sur le marché libre, en espèces, sous la forme d'unités d'actions à dividende différé ou au moyen d'une combinaison de chacune de ces options au gré du détenteur, tant que les exigences de détention d'actions individuelles sont respectées. Des modalités d'acquisition spéciales s'appliquent s'il y a un changement de contrôle. Au 31 décembre 2008, le coût de rémunération non constaté lié aux unités d'actions restreintes se chiffrait à 115 millions \$, montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 2 ans.

Par suite de l'opération proposée de transformation en société fermée, en 2007, le conseil d'administration a approuvé la mise en œuvre d'une politique de maintien du personnel qui remplace le régime d'unités d'actions restreintes. Les unités d'actions restreintes détenues par des cadres supérieurs qui sont devenus admissibles à un paiement de maintien ont été éteintes en 2007. Des paiements de maintien ont été versés en 2008 et étaient supérieurs aux unités d'actions restreintes initiales. L'écart entre ce qui aurait été payé en vertu du régime d'unités d'actions restreintes initial et ce qui a été payé en vertu de la politique de maintien du personnel a été passé en charges dans les frais de restructuration et autres sur la période de maintien.

MCS

Avant 2000, au moment de l'octroi d'une option par BCE Inc., les cadres supérieurs et les autres employés clés recevaient également souvent des droits à des MCS. Les MCS sont des paiements en espèces équivalant à l'excédent de la valeur de marché des actions à la date d'exercice des options qui s'y rattachent sur le prix d'exercice de ces options.

Par suite de la distribution des actions ordinaires de Nortel Networks Inc. (Nortel), en 2000, les options alors en cours ont été annulées et remplacées par des options sur actions ordinaires de BCE Inc. et par des options sur actions ordinaires de Nortel. Les MCS correspondants ont fait l'objet des rajustements appropriés.

Pour chaque droit à un MCS détenu avant la distribution, les détenteurs de droits ont maintenant des droits liés aux actions ordinaires de BCE Inc. et de Nortel.

Au 31 décembre 2008, le nombre de MCS en cours était de :

- 110 850 relativement aux actions ordinaires de BCE Inc.
- 112 165 relativement aux actions ordinaires de Nortel.

Tous les MCS en cours visent le même nombre d'actions que les options auxquelles ils sont associés. Leur paiement demeure la responsabilité de l'employeur.

Unités d'actions à dividende différé

Des primes admissibles peuvent être versées sous la forme d'unités d'actions à dividende différé lorsque des cadres supérieurs ou autres employés clés choisissent ou sont tenus de participer au régime. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'unités d'actions à dividende différé jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée, ou au gré des administrateurs par la suite.

La valeur d'une unité d'action à dividende différé est toujours égale à la valeur de une action ordinaire de BCE Inc. Des dividendes sous la forme d'unités d'actions à dividende différé additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes versés aux actionnaires ordinaires de BCE Inc.

Les unités d'actions à dividende différé sont acquittées sous la forme d'actions ordinaires de BCE Inc. achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi d'un participant ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil.

Le tableau suivant résume la situation des unités d'actions à dividende différé.

	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS À DIVIDENDE DIFFÉRÉ		
	2008 ⁽¹⁾	2007	2006
En cours aux 1 ^{er} janvier	1 538 640	1 287 422	984 648
Octroyées	72 880	408 341	358 993
Dividendes crédités	29 946	58 543	54 597
Paiements	(542 488)	(215 666)	(110 816)
En cours aux 31 décembre	1 098 978	1 538 640	1 287 422

(1) Tous les droits des unités d'actions à dividende différé avaient été acquis au 31 décembre 2008.

NOTE 23 : CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le tableau suivant résume les variations du solde de chaque poste du cumul des autres éléments du résultat étendu.

	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	DÉRIVÉS DÉSIGNÉS À TITRE D'INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCART DE CONVERSION	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU
Retraitement de l'écart de conversion constaté précédemment à l'adoption de nouvelles normes comptables liées aux instruments financiers le 1 ^{er} janvier 2007	–	–	(2)	(2)
Ajustements au solde d'ouverture dans le cumul des autres éléments du résultat étendu à l'adoption de nouvelles normes comptables liées aux instruments financiers le 1 ^{er} janvier 2007	25	(18)	–	7
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} janvier 2007	25	(18)	(2)	5
Autres éléments du résultat étendu (déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle)				
Gains non réalisés	130	–	–	130
Impôts sur les (gains) pertes non réalisé(e)s	(48)	1	(1)	(48)
Ajustements de reclassement inclus dans les résultats	(33)	22	(2)	(13)
Impôts sur les ajustements de reclassement inclus dans les résultats	–	(7)	1	(6)
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007	49	16	(2)	63
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 décembre 2007	74	(2)	(4)	68
Autres éléments du résultat étendu (déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle)				
(Pertes) gains non réalisé(e)s	(159)	16	2	(141)
Impôts sur les gains non réalisés	–	(1)	–	(1)
Ajustements de reclassement inclus dans les résultats	74	(15)	–	59
Impôts sur les ajustements de reclassement inclus dans les résultats	52	2	–	54
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008	(33)	2	2	(29)
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 décembre 2008	41	–	(2)	39

En 2007, nous avons reçu un produit de 173 millions \$ à la cession d'actifs financiers disponibles à la vente et nous avons réalisé un gain avant impôts de 22 millions \$. Nous avons utilisé la méthode du coût moyen pour calculer le gain.

NOTE 24 : RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi à presque tous nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées.

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2008	2007	2006
Prestations de retraite			
Charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	(102)	(263)	(318)
Charge au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées	(45)	(38)	(28)
Autres avantages sociaux futurs	(103)	(109)	(165)
Charge nette au titre des avantages sociaux ⁽¹⁾	(250)	(410)	(511)

(1) La charge nette au titre des avantages sociaux est comprise dans les frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats.

Composantes de la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées

Le tableau suivant présente la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées compte non tenu et compte tenu de sa nature à long terme. La charge nette au titre des avantages sociaux constatée reflète le montant présenté dans nos états des résultats et est calculée selon notre convention comptable.

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES DE RETRAITE			AUTRES RÉGIMES		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	(252)	(278)	(266)	(11)	(11)	(28)
Frais d'intérêts liés à l'obligation au titre des prestations constituées	(864)	(858)	(851)	(99)	(97)	(111)
Rendement réel de l'actif des régimes	(2 610)	566	1 723	(6)	3	17
Crédits (coûts) au titre des services passés pour l'exercice	–	58	(38)	–	345	55
Gain actuariel (perte actuarielle) sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 295	741	9	323	56	(79)
Éléments de la charge au titre des avantages sociaux futurs, avant la prise en compte de sa nature à long terme	(1 431)	229	577	207	296	(146)
Insuffisance (excédent) du rendement réel par rapport au rendement prévu ⁽¹⁾	3 634	462	(737)	18	9	(5)
Report des montants au cours de l'exercice						
(Crédits) coûts au titre des services passés	–	(58)	38	–	(345)	(55)
(Gain actuariel) perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées	(2 295)	(741)	(9)	(323)	(56)	79
Amortissement des montants reportés précédemment						
(Coûts) crédits au titre des services passés, montant net	(5)	(13)	(12)	28	27	5
(Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets	(29)	(120)	(167)	(32)	(38)	(19)
Actif (obligation) transitoire	3	6	6	(1)	(2)	(24)
Ajustements visant à tenir compte de la nature à long terme de la charge au titre des avantages sociaux futurs	1 308	(464)	(881)	(310)	(405)	(19)
Diminution (augmentation) de la provision pour moins-value	19	(28)	(12)	–	–	–
Autres	2	–	(2)	–	–	–
Coût au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, montant constaté	(102)	(263)	(318)	(103)	(109)	(165)

(1) Le rendement prévu de l'actif des régimes pour un exercice donné est calculé en fonction de la valeur liée au marché de l'actif des régimes au début de cet exercice. La valeur liée au marché de l'actif des régimes se chiffrait à 14 775 millions \$ au 1^{er} janvier 2008, à 14 269 millions \$ au 1^{er} janvier 2007 et à 13 192 millions \$ au 1^{er} janvier 2006.

Composantes de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées

Le tableau suivant présente les variations des obligations découlant des régimes, les variations de la juste valeur de l'actif ainsi que la capitalisation des régimes à prestations déterminées.

AUX 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES RÉGIMES	
	2008	2007	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées au début	(15 690)	(16 404)	(1 827)	(2 230)
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	(252)	(278)	(11)	(11)
Coût financier lié à l'obligation au titre des prestations constituées	(864)	(858)	(99)	(97)
Gains actuariels (pertes actuarielles)	2 295	741	323	56
Prestations versées	915	905	96	96
Cotisations des employés	(6)	(8)	–	–
Coûts spéciaux au titre des cessations d'emploi	–	(10)	–	(2)
Modification de régime ⁽¹⁾	–	58	–	345
Regroupements d'entreprises/dessaisissement	–	164	–	16
Autres	–	–	–	–
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	(13 602)	(15 690)	(1 518)	(1 827)
Juste valeur de l'actif des régimes au début	14 841	15 114	169	166
Rendement réel de l'actif des régimes	(2 610)	566	(6)	3
Prestations versées	(915)	(905)	(96)	(96)
Cotisations de l'employeur	189	232	96	96
Cotisations des employés	6	8	–	–
Transferts à des régimes de retraite à cotisations déterminées	(1)	(1)	–	–
Regroupements d'entreprises/dessaisissement	–	(177)	–	–
Autres	–	4	–	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin	11 510	14 841	163	169
(Déficit) surplus des régimes	(2 092)	(849)	(1 355)	(1 658)
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) non amorti(e)s	3 153	1 867	72	412
Coûts (crédits) au titre des services passés non amortis	62	66	(163)	(191)
(Actif) obligation transitoire non amorti(e)	(1)	(7)	3	5
Provision pour moins-value	(133)	(153)	–	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin	989	924	(1 443)	(1 432)
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres actifs à long terme	1 636	1 524	–	–
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres passifs à long terme	(647)	(600)	(1 443)	(1 432)

(1) Au premier trimestre de 2007, nous avons annoncé l'abandon graduel des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi pour les futurs retraités des dix prochains exercices, sans aucun changement pour les cinq prochains exercices. Cette modification de régime réduit l'obligation transitoire non amortie et augmente les crédits des services passés, lesquels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des employés touchés.

Pour les régimes de retraite à prestations déterminées dont l'obligation au titre des prestations constituées était supérieure à la valeur de l'actif :

- l'obligation au titre des prestations constituées se chiffrait à 13 455 millions \$ au 31 décembre 2008 et à 15 151 millions \$ au 31 décembre 2007
- la juste valeur de l'actif du régime était de 11 276 millions \$ au 31 décembre 2008 et de 14 153 millions \$ au 31 décembre 2007.

Pour les régimes de retraite à prestations déterminées dont l'obligation au titre des prestations constituées était inférieure à la valeur de l'actif :

- l'obligation au titre des prestations constituées se chiffrait à 147 millions \$ au 31 décembre 2008 et à 539 millions \$ au 31 décembre 2007
- la juste valeur de l'actif du régime était de 234 millions \$ au 31 décembre 2008 et de 688 millions \$ au 31 décembre 2007.

Hypothèses importantes

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge nette au titre des avantages sociaux pour les régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes qui fournissent d'autres avantages sociaux futurs aux employés. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages sociaux.

	RÉGIMES DE RETRAITE			AUTRES RÉGIMES		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Aux 31 décembre						
Obligation au titre des prestations constituées						
Taux d'actualisation à la fin	7,0 %	5,6 %	5,3 %	7,0 %	5,6 %	5,3 %
Taux d'augmentation de la rémunération à la fin	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Pour les exercices terminés les 31 décembre						
Charge nette au titre des avantages sociaux						
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice précédent	5,6 %	5,3 %	5,4 %	5,6 %	5,3 %	5,4 %
Rendement prévu de l'actif des régimes à la fin de l'exercice précédent	7,25 %	7,5 %	7,5 %	7,25 %	7,5 %	7,5 %
Taux d'augmentation de la rémunération à la fin de l'exercice précédent	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %

Les tendances des coûts des soins de santé présumées sont les suivantes :

- un taux d'augmentation annuel de 4,5 % du coût par personne des avantages au titre des soins de santé couverts pour 2008 et pour l'avenir rapproché
- un taux d'augmentation annuel de 10,0 % du coût des médicaments pour 2008, ce taux diminuant progressivement à 4,5 % sur une période de six ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées ont une incidence importante sur les montants déclarés au titre des régimes de soins de santé. Le tableau suivant, par exemple, présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

	AUGMENTATION DE 1 %	DIMINUTION DE 1 %
Incidence sur les autres régimes – total du coût des prestations au titre des services et du coût financier	10	(9)
Incidence sur les autres régimes – obligation au titre des prestations constituées	126	(109)

Actif des régimes de retraite

Pour les principaux régimes de retraite, la stratégie de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs, constitué de manière prudente afin de préserver la sécurité des fonds tout en maximisant le rendement à l'intérieur des balises que nous avons établies. L'hypothèse relative au taux de rendement prévu est fondée sur notre politique de répartition des actifs visée et sur les taux de rendement futurs prévus de ces actifs. Le tableau suivant présente la répartition de l'actif de nos régimes de retraite aux 31 décembre 2008 et 2007, les répartitions cibles pour 2008 et le rendement à long terme prévu par catégorie d'actif.

CATÉGORIE D'ACTIF	MOYENNE PONDÉRÉE DE LA RÉPARTITION CIBLE	POURCENTAGE DE L'ACTIF DES RÉGIMES AUX 31 DÉCEMBRE		MOYENNE PONDÉRÉE DU RENDEMENT À LONG TERME PRÉVU
	2008	2008	2007	2008
Titres de participation	45 %-65 %	56 %	58 %	9,0 %
Titres de créance	35 %-55 %	44 %	42 %	5,1 %
Total/moyenne		100 %	100 %	7,2 %

Les titres de participation comprenaient environ 43 millions \$ en actions ordinaires de BCE Inc. et en parts de Bell Aliant, ou 0,4 % de l'actif total des régimes de retraite, au 31 décembre 2008, et environ 70 millions \$ en actions ordinaires de BCE Inc. et en parts de Bell Aliant, ou 0,5 % de l'actif total des régimes de retraite, au 31 décembre 2007.

Les titres de créance comprenaient environ 5 millions \$ de débetures de BCE Inc. et de sociétés liées, ou 0,1 % de l'actif total des régimes de retraite, au 31 décembre 2008, et incluaient environ 7 millions \$ de débetures de BCE Inc. et de sociétés liées, ou 0,1 % de l'actif total des régimes de retraite, au 31 décembre 2007.

Paiements futurs estimatifs au titre des avantages sociaux

Le tableau suivant présente, en date du 31 décembre 2008, les paiements futurs estimatifs aux retraités pour les 10 prochaines années.

	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
2009	(941)	(110)
2010	(962)	(116)
2011	(983)	(122)
2012	(1 005)	(128)
2013	(1 028)	(133)
2014-2018	(5 512)	(760)
Total des paiements futurs estimatifs au titre des avantages sociaux	(10 431)	(1 369)

Flux de trésorerie

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite à prestations déterminées. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul des coûts autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des

placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures.

Nous contribuons aux régimes de retraite à cotisations déterminées au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Nos cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des autres régimes d'avantages sociaux futurs du personnel sont présentés dans le tableau suivant.

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES DE RETRAITE			AUTRES RÉGIMES		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Bell Canada	(120)	(168)	(42)	(89)	(89)	(89)
Bell Aliant	(112)	(97)	(116)	(7)	(7)	(7)
BCE Inc.	–	–	(8)	–	–	–
TéléSAT	–	–	(6)	–	–	–
Total	(232)	(265)	(172)	(96)	(96)	(96)
Comprenant les éléments suivants :						
Cotisations aux régimes à prestations déterminées	(189)	(232)	(147)	(96)	(96)	(96)
Cotisations aux régimes à cotisations déterminées	(43)	(33)	(25)	–	–	–

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 515 millions \$ à nos régimes de retraite à prestations déterminées en 2009, sous réserve d'évaluations actuarielles en voie d'être finalisées. Nous prévoyons verser environ 110 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des autres régimes d'avantages sociaux des employés en 2009. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 50 millions \$ aux régimes de retraite à cotisations déterminées en 2009.

NOTE 25 : ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2008, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2009	2010	2011	2012	2013	PAR LA SUIITE	TOTAL
Contrats de location-exploitation	181	163	142	116	109	684	1 395
Engagements à l'égard de dépenses en immobilisations	113	92	87	86	86	809	1 273
Obligations d'achats	1 112	664	496	207	169	465	3 113
Autres passifs à long terme (y compris la tranche à court terme)	41	43	46	–	–	–	130
Total	1 447	962	771	409	364	1 958	5 911

En plus de ce qui est présenté ci-dessus, au quatrième trimestre de 2008, nous avons conclu une entente de partage de réseau avec Société TELUS Communications, selon laquelle chaque société mettra en œuvre sa part de la superposition de la technologie d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets (la technologie HSPA) au réseau national sans fil de troisième génération AMRC/EVDO existant. Cette superposition de la technologie HSPA devrait être achevée au début de 2010.

Les loyers versés relativement aux contrats de location-exploitation ont été de 234 millions \$ en 2008, de 261 millions \$ en 2007 et de 273 millions \$ en 2006.

Les obligations d'achats comprennent principalement les obligations contractuelles en vertu de contrats de service. Nos engagements en matière de dépenses en immobilisations comprennent des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux, de même que la satisfaction de la demande des clients.

Se reporter à la note 4, intitulée *Frais de restructuration et autres*, pour connaître nos engagements visant à réinstaller des employés dans des bureaux périphériques.

Les autres passifs à long terme présentés dans le tableau se rapportent aux paiements futurs de Bell Canada pendant la durée résiduelle de son contrat avec Amdocs Canadian Managed Services, Inc., pour le développement du système de facturation de Bell Canada. Le montant total s'établissait à 130 millions \$ au 31 décembre 2008.

En date du 31 décembre 2008, nous avions d'autres passifs à long terme qui ne sont pas inclus dans le tableau, y compris une obligation au titre des prestations constituées, des passifs d'impôts futurs, des produits et gains reportés sur actifs, et divers autres passifs à long terme.

L'obligation au titre des prestations constituées et les passifs d'impôts futurs sont exclus puisque nous ne pouvons pas déterminer avec certitude le moment ni les besoins de liquidités comme :

- les cotisations futures aux régimes de retraite, qui dépendent principalement de la situation de capitalisation de ces régimes, laquelle varie en fonction des résultats des évaluations actuarielles effectuées périodiquement, ainsi que du rendement de placement des actifs de la caisse de retraite
- les paiements futurs d'impôts, qui dépendent du montant du bénéfice imposable et de l'existence de reports de pertes fiscales pouvant servir à diminuer les passifs d'impôts futurs.

Les produits reportés ont été exclus, car ils ne représentent pas des paiements futurs en espèces.

Engagements en vertu du mécanisme du compte de report du CRTC

Au 31 décembre 2008, l'engagement cumulé en vertu du compte de report de Bell Canada était estimé à 152 millions \$. Cette estimation tient compte du prélèvement estimatif du compte de report lié au programme d'extension des services à large bande approuvé par le CRTC et aux initiatives visant l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de communications. Le montant récurrent annualisé dans le compte de report de Bell Canada est estimé à 16,3 millions \$. Au 31 décembre 2008, Bell Aliant ne présentait aucun solde cumulé dans son compte de report et elle n'avait pas d'engagement futur annualisé estimatif.

Litiges

Nous nous trouvons mêlés à divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités et des opérations que nous effectuons. La présente rubrique décrit les actions en justice importantes. Même s'il est impossible de prédire l'issue des réclamations et litiges décrits ci-après ni de ceux qui étaient en cours au 31 décembre 2008, selon les renseignements dont elle dispose actuellement et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges, la direction est d'avis que le dénouement de ces litiges et réclamations n'aura aucune incidence défavorable importante sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés. Selon les renseignements dont nous disposons actuellement, nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement notre position.

Poursuite du consortium de prêteurs de Téléglobe

Le 12 juillet 2002, des membres du consortium de prêteurs de Téléglobe Inc. et de Teleglobe Holdings (U.S.) Corporation (collectivement « Téléglobe ») ont déposé une poursuite contre BCE Inc. devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. La poursuite comprend plusieurs allégations, notamment que BCE Inc. et sa direction auraient pris un engagement juridique à rembourser les avances consenties par les demandeurs dans le cadre du consortium de prêteurs et que le tribunal devrait faire abstraction de Téléglobe Inc. à titre de personne morale et tenir BCE Inc. responsable du remboursement des avances à titre d'*alter ego* de Téléglobe.

Le 2 novembre 2004, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et Canadian Imperial Bank of Commerce, N.Y. Agency se sont retirées de la poursuite. Le 3 mai 2005, BNP Paribas

(Canada) s'est également retirée de cette poursuite. BNP Paribas (Canada), qui avait avancé 50 millions \$ US à Téléglobe, intente actuellement une action distincte contre BCE Inc. et d'anciens administrateurs et dirigeants de Téléglobe. Les demandeurs qui restent réclament 1,04 milliard \$ US, plus les intérêts et les coûts. Ces dommages-intérêts représentent environ 83 % du montant de 1,25 milliard \$ US avancé par le consortium de prêteurs à Téléglobe.

Poursuite de Kroll Restructuring

En février 2003, une poursuite a été intentée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario par Kroll Restructuring Ltd., à titre de séquestre intérimaire de Téléglobe Inc., contre cinq anciens administrateurs de Téléglobe Inc. Cette poursuite a été intentée relativement au rachat par Téléglobe Inc. de ses actions privilégiées de troisième série en avril 2001 et au rachat au gré des porteurs de ses actions privilégiées de cinquième série en mars 2001.

Le demandeur cherche à obtenir un jugement déclaratoire établissant que lesdits rachats étaient interdits aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et que les cinq anciens administrateurs devraient être tenus conjointement et solidairement responsables de remettre à Téléglobe Inc. toutes les sommes payées ou distribuées dans le cadre de ces rachats, ce qui représente une somme globale d'environ 661 millions \$, plus les intérêts.

Le 26 février 2007, les cinq anciens administrateurs ont déposé une procédure de mise en cause devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre les anciens porteurs d'actions privilégiées de troisième série de Téléglobe Inc. En vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la mise en cause cherche à recouvrer de ces anciens porteurs d'actions privilégiées de troisième série tout montant que les anciens administrateurs pourraient avoir à rendre à Téléglobe Inc. par suite de cette poursuite, au titre du rachat des actions privilégiées de troisième série.

Même si BCE Inc. n'est pas un défendeur dans cette poursuite, Téléglobe Inc. était à l'époque une filiale de BCE Inc. Conformément aux règles standards et sous réserve des lois applicables, les cinq anciens administrateurs de Téléglobe Inc. sont en droit de chercher à être indemnisés par BCE Inc. relativement à cette poursuite.

Poursuite intentée par des créanciers non garantis de Téléglobe Inc.

Le 26 mai 2004, une poursuite a été déposée auprès de la United States Bankruptcy Court for the District of Delaware. Par la suite, la United States District Court for the District of Delaware a retiré la référence de la Bankruptcy Court et la cause est maintenant en instance devant la District Court for the District of Delaware. La poursuite a été déposée contre BCE Inc. et 10 anciens administrateurs et dirigeants de Téléglobe Inc. et de certaines de ses filiales. Les demandeurs comprennent la Corporation Téléglobe Communications, certains de ses débiteurs et débiteurs en possession affiliés, et le comité officiel des créanciers non garantis de ces débiteurs. Cette poursuite allègue un manquement à un présumé engagement de financement de BCE Inc. envers les débiteurs, la préclusion promissoire, de fausses déclarations de BCE Inc. et un manquement, ainsi que l'aide et l'encouragement à des manquements à leur obligation fiduciaire par les défendeurs. Les demandeurs réclament auprès des défendeurs un montant de dommages non précisé.

Poursuite relative à l'administratrice du plan de Téléglobe Inc.

Le 16 novembre 2005, Mme Kathy Morgan, à titre d'administratrice du plan de Téléglobe Inc., a déposé une poursuite devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre BCE Inc. et sept anciens administrateurs de Téléglobe Inc. La demanderesse cherche à obtenir un jugement déclaratoire établissant que Téléglobe Inc. et ses créanciers ont été brimés par les anciens administrateurs de Téléglobe Inc. et par BCE Inc. au sens de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La demanderesse cherche également à obtenir un jugement déclaratoire établissant que les anciens administrateurs de Téléglobe Inc. ont manqué à leur obligation fiduciaire envers Téléglobe Inc. et à leurs devoirs tels qu'ils sont prescrits dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

La demanderesse cherche à obtenir un dédommagement de 3 milliards \$ relativement à des allégations d'oppression et des dommages-intérêts pour manquement à l'obligation fiduciaire de 3 milliards \$, dans chaque cas, intérêts et dépens en sus.

Recours collectif relativement aux frais pour paiement tardif facturés par Bell Canada et Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité)

Le 27 juin 2006, une requête visant à obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif dans la province de Québec a été signifiée à Bell Canada et à Bell Mobilité dans le district de Québec de la Cour supérieure. La poursuite a été déposée au nom de toutes les personnes physiques et sociétés au Canada auxquelles

ont été facturés des frais pour paiement tardif, malgré le fait que ces parties allèguent avoir payé les sommes dues à Bell Canada et à Bell Mobilité en respectant la date d'échéance indiquée sur leur facture. Le 28 septembre 2007, Bell Canada et Bell Mobilité ont reçu une requête modifiée visant à obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif, aux termes de laquelle le demandeur a indiqué qu'il avait l'intention de représenter seulement les clients de la province de Québec.

Le 10 janvier 2008, la Cour supérieure du Québec a émis un jugement accueillant la requête du demandeur et autorisant l'exercice d'un recours collectif contre Bell Canada et Bell Mobilité. Les membres des recours sont tous des personnes physiques et des sociétés du Québec, de 50 employés ou moins, auxquelles ont été facturés des frais pour paiement tardif depuis le 21 juin 2003, alléguant qu'elles avaient payé les sommes totales dues à Bell Canada et/ou à Bell Mobilité auprès d'une institution financière et/ou, pour les clients de Bell Mobilité seulement, par chèque en respectant la date d'échéance indiquée sur leur facture. Par ce recours collectif, les demandeurs cherchent à obtenir une ordonnance établissant que Bell Canada et Bell Mobilité doivent rembourser aux membres des recours collectifs tous les frais pour paiement tardif. En plus du remboursement de ces montants, les demandeurs chercheront également par le recours collectif à obtenir de Bell Canada et de Bell Mobilité le paiement de dommages-intérêts exemplaires.

Le 11 avril 2008, à la suite du jugement d'autorisation de la Cour supérieure du Québec, le demandeur a déposé une requête à cet effet.

NOTE 26 : GARANTIES

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient une indemnisation et accordent des garanties à des contreparties; ces conventions pourraient nous obliger à effectuer des paiements en raison de coûts engagés et de pertes subies relativement à divers types d'opérations. Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Bien que certaines conventions limitent le montant maximal

que nous pourrions avoir à verser, plusieurs de ces engagements ne fixent pas de plafond quant au montant ni de limite quant à la durée. En outre, ces sommes dépendent de l'issue d'événements et de situations futurs qui ne peut être déterminée actuellement. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces conventions d'indemnisation et de garantie.

Le tableau suivant représente les garanties conclues par BCE comportant un plafond fixe pour ce qui est des engagements éventuels, ainsi que leur durée respective. BCE a également accordé des garanties pour lesquelles aucun montant maximal n'est précisé.

	2009	2010	2011	2012	2013+	PAR LA SUITE	TOTAL
Ventes d'actifs et d'entreprises	19	–	15	–	4	1 660	1 698
Ventes de services	61	–	–	–	55	5	121
Acquisitions et développement d'actifs	–	1	6	–	–	4	11
Autres opérations	5	7	2	2	7	–	23
Total	85	8	23	2	66	1 669	1 853

Ventes d'actifs et d'entreprises

Dans le cadre de certaines opérations qui comprennent des cessions d'entreprises et des ventes d'actifs, nous pourrions être obligés d'effectuer des paiements auprès de contreparties relativement à des frais engagés et des pertes subies par suite de violations de déclarations et garanties, de pertes ou dommages causés à la propriété, de responsabilités environnementales, de changements aux règlements et aux lois (y compris à la législation fiscale) ou à l'interprétation de ces règlements et lois, d'écarts de valeur, de clauses d'indexation sur les bénéfices futurs pouvant

être invoquées si une entreprise vendue n'atteint pas des objectifs d'exploitation précis, du règlement de passifs éventuels de l'entreprise vendue, ou du redressement de déclarations fiscales antérieures de l'entité exerçant les activités de l'entreprise.

Au 31 décembre 2008, un montant minime avait été constaté dans le bilan consolidé relativement à ce type de conventions d'indemnisation et de garantie. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ce type de conventions d'indemnisation et de garantie.

Ventes de services

Dans le cadre de certaines opérations qui comprennent des ventes de services, nous pourrions être obligés d'effectuer des paiements auprès de contreparties relativement à des frais engagés et des pertes subies par suite de violations de déclarations et garanties, ou de changements aux règlements et aux lois (y compris à la législation fiscale) ou à l'interprétation de ces règlements et lois.

Au 31 décembre 2008, aucun montant n'avait été constaté dans le bilan consolidé relativement à ce type de conventions d'indemnisation et de garantie. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces conventions d'indemnisation et de garantie.

Acquisitions et développement d'actifs

Dans le cadre de certaines opérations qui comprennent des acquisitions et le développement d'actifs, nous pourrions être obligés d'effectuer des paiements auprès de contreparties relativement à des frais engagés et des pertes subies par suite de violations de déclarations et garanties, de pertes ou dommages causés à la propriété, ou de changements aux règlements et aux lois (y compris à la législation fiscale) ou à l'interprétation de ces règlements et lois.

Au 31 décembre 2008, aucun montant n'avait été constaté dans le bilan consolidé relativement à ce type de conventions d'indemnisation et de garantie. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces conventions d'indemnisation et de garantie.

Autres opérations

Dans le cadre d'autres opérations, comme des ententes de titrisation et des contrats de location-exploitation, nous pourrions être obligés d'effectuer des paiements auprès de contreparties relativement à des frais engagés et des pertes subies par suite de violations de déclarations et garanties, de pertes ou dommages causés à la propriété, ou de changements aux règlements et aux lois (y compris à la législation fiscale) ou à l'interprétation de ces règlements et lois.

Au 31 décembre 2008, un montant minime avait été constaté dans le bilan consolidé relativement à ce type de conventions d'indemnisation et de garantie. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces conventions d'indemnisation et de garantie.

NOTE 27 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2008	2007	2006
Trésorerie liée aux actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie			
Débiteurs	49	57	(84)
Stocks	(40)	52	(6)
Charges payées d'avances et autres charges	26	(78)	(44)
Autres actifs à long terme	85	(75)	(24)
Créditeurs et charges à payer	268	127	(275)
Intérêts à payer	(6)	(23)	(6)
Autres passifs à long terme	(29)	(16)	(9)
Autres	14	(46)	186
Total de la trésorerie affectée aux actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie	367	(2)	(262)

BAIIA

Nous définissons le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels) comme les produits d'exploitation moins le coût des ventes et les frais de vente, généraux et administratifs, c'est-à-dire comme le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et les frais de restructuration et autres.

Bénéfice par action ajusté

Le bénéfice par action ajusté correspond au bénéfice par action avant les frais de restructuration et autres et les pertes nettes (gains nets) sur placements.

Capitalisation boursière

La capitalisation boursière correspond au cours de l'action de BCE Inc. à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Compression

Une compression est une réduction importante des avantages d'un régime pouvant se produire lorsqu'un régime de retraite à prestations déterminées est modifié ou restructuré. Parmi les types de compressions, on retrouve la réduction du nombre prévu d'années de service futures des employés actifs ou l'abandon du droit d'acquiescer des prestations déterminées pour une partie ou la totalité de la durée de service future des employés.

Coût d'acquisition

Le coût d'acquisition, également désigné par l'expression coûts d'acquisition d'abonnés, est exprimé par activation brute. Cette mesure inclut les coûts liés à l'acquisition d'un client, comme les subventions de matériel et les frais de commercialisation et de distribution.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition peut découler de nos acquisitions d'entreprises. Il est calculé en déduisant la juste valeur des actifs nets acquis du montant payé et représente la valeur des facteurs qui contribuent à un rendement supérieur, comme une bonne réputation, la fidélité de la clientèle ou le capital intellectuel.

Flux de trésorerie disponibles

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les distributions reçues de Bell Aliant moins les dépenses en immobilisations, les dividendes sur actions privilégiées, les dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle, les autres activités d'investissement et les flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant.

Intensité du capital

L'intensité du capital correspond aux dépenses en immobilisations divisé par les produits d'exploitation.

Marge bénéficiaire

La marge bénéficiaire correspond au bénéfice d'exploitation divisé par les produits d'exploitation.

Marge du BAIIA

La marge du BAIIA correspond au BAIIA divisé par les produits d'exploitation.

Modèle d'évaluation des options de Black et Scholes

Le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes est un modèle financier que nous utilisons pour calculer la juste valeur moyenne pondérée d'une option sur actions octroyée à l'aide de quatre hypothèses clés : le rendement en dividendes de l'action, la volatilité prévue de l'action, le taux d'intérêt sans risque et la durée prévue de l'option sur actions.

PMU et PMA

Le PMU et le PMA représentent le produit moyen par unité et le produit moyen généré par chaque unité, ou abonné, exprimé sous forme de montant mensuel, sur l'exercice.

Ratio cours/bénéfice

Le ratio cours/bénéfice correspond au cours de l'action de BCE Inc. à la fin de l'exercice divisé par le bénéfice par action.

Ratio cours/flux de trésorerie

Le ratio cours/flux de trésorerie correspond au cours de l'action de BCE Inc. à la fin de l'exercice divisé par les flux de trésorerie par action. Les flux de trésorerie par action correspondent aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation moins les dépenses en immobilisations divisé par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ratio cours/valeur comptable

Le ratio cours/valeur comptable correspond au cours de l'action de BCE Inc. à la fin de l'exercice divisé par la valeur comptable par action.

Ratio de distribution sur actions ordinaires

Le ratio de distribution sur actions ordinaires correspond aux dividendes versés sur les actions ordinaires divisé par le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires.

Ratio dette à long terme/total des capitaux propres

Le ratio dette à long terme/capitaux propres correspond à la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme) divisé par les capitaux propres.

Ratio total de la dette/total de l'actif

Le ratio total de la dette/total de l'actif correspond au total de la dette à long terme (y compris la tranche à court terme) divisé par le total de l'actif.

Règlement

Une société effectue un règlement lorsqu'elle règle la totalité ou une grande partie de son obligation au titre des prestations constituées, par exemple en versant une somme forfaitaire en espèces à des employés en contrepartie de leurs droits à des prestations futures.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires représente le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires, en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Rendement du dividende sur actions ordinaires

Le rendement des dividendes ordinaires correspond aux dividendes versés sur les actions ordinaires divisé par le cours de l'action de BCE Inc. à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Taux de désabonnement

Le taux de désabonnement correspond au pourcentage d'annulation d'abonnement aux services par les abonnés. Ce taux correspond au nombre d'abonnés débranchés divisé par le nombre moyen d'abonnés.

Valeur comptable par action

La valeur comptable par action correspond aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Conseil d'administration

En date du 11 mars 2009

Thomas C. O'Neill, FCA
Toronto (Ontario)
Président du Conseil,
BCE Inc. et Bell Canada
Administrateur
depuis janvier 2003

André Bérard, O.C.
Montréal (Québec)
Administrateur de sociétés
Administrateur
depuis janvier 2003

Ronald A. Brenneman
Calgary (Alberta)
Président et chef
de la direction,
Petro-Canada
Administrateur
depuis novembre 2003

George A. Cope
Toronto (Ontario)
Président et chef
de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada
Administrateur
depuis juillet 2008

Anthony S. Fell, O.C.
Toronto (Ontario)
Administrateur de sociétés
Administrateur
depuis janvier 2002

Donna Soble Kaufman
Toronto (Ontario)
Administratrice de
sociétés et avocate
Administratrice
depuis juin 1998

Brian M. Levitt
Montréal (Québec)
Associé et coprésident,
Osler, Hoskin &
Harcourt S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Administrateur
depuis mai 1998

L'honorable
Edward C. Lumley, C.P.
South Lancaster (Ontario)
Vice-président du Conseil,
BMO Nesbitt Burns Inc.
Administrateur
depuis janvier 2003

James A. Pattison, O.C., O.B.C.
Vancouver
(Colombie-Britannique)
Président du Conseil et
chef de la direction,
The Jim Pattison Group
Administrateur
depuis février 2005

Paul M. Tellier, C.P., C.C., C.R.
Montréal (Québec)
Administrateur de sociétés
Administrateur
depuis avril 1999

Victor L. Young, O.C.
St. John's
(Terre-Neuve-et-Labrador)
Administrateur de sociétés
Administrateur
depuis mai 1995

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres des comités du conseil d'administration

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

T.C. O'Neill (président), A. Bérard, A.S. Fell, V.L. Young

Ce comité aide le conseil à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE Inc. et de l'information connexe
- le respect par BCE Inc. des exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination du vérificateur externe
- la performance des vérificateurs aussi bien externes qu'internes
- la responsabilité de la direction quant aux rapports sur les contrôles internes et la gestion des risques.

LE COMITÉ DE LA CAISSE DE RETRAITE

V.L. Young (président intérimaire), R.A. Brenneman, B.M. Levitt, P.M. Tellier

Ce comité aide le conseil à superviser :

- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et de la caisse de retraite de BCE Inc.
- le fonds commun unitaire parrainé par BCE pour le placement collectif de la caisse de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

LE COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE

D. Soble Kaufman (présidente), A. Bérard, E.C. Lumley, J.A. Pattison

Ce comité aide le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les lignes directrices de BCE Inc. en matière de régie d'entreprise
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membres du conseil d'administration
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- déterminer la rémunération des administrateurs pour leurs services au sein du conseil et des comités
- élaborer et superviser un processus pour évaluer le président du conseil, le conseil, les comités du conseil, les présidents des comités et les administrateurs
- examiner et recommander à l'approbation du conseil les politiques de BCE Inc. relatives à la conduite, à l'éthique, à la divulgation au public d'information importante et à d'autres sujets.

LE COMITÉ DES RESSOURCES EN CADRES ET DE RÉMUNÉRATION

P.M. Tellier (président), R.A. Brenneman, A.S. Fell

Ce comité aide le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des dirigeants et autres cadres
- les politiques et les pratiques en matière de santé et sécurité.

Haute direction

En date du 11 mars 2009

George A. Cope
*Président et chef
de la direction de BCE Inc.
et de Bell Canada*

J. Trevor Anderson
*Vice-président exécutif –
réseau, Bell Canada*

Stéphane Boisvert
*Président – grandes entreprises,
Bell Canada*

Charles W. Brown
*Président – petites et
moyennes entreprises
et Bell West,
Bell Canada*

Michael Cole
*Vice-président exécutif
et chef de l'information,
Bell Canada*

Kevin W. Crull
*Président – services
résidentiels,
Bell Canada*

Wade Oosterman
*Président – Bell Mobilité
et chef de la gestion
de la marque,
Bell Canada*

John Sweeney
*Président – services de gros,
Bell Canada*

Mary Ann Turcke
*Vice-présidente exécutive –
services extérieurs,
Bell Canada*

Martine Turcotte
*Vice-présidente exécutive
et chef des affaires
juridiques et des questions
de réglementation,
BCE Inc. et Bell Canada*

Siim A. Vanaselja
*Vice-président exécutif
et chef des affaires
financières, BCE Inc.
et Bell Canada*

David D. Wells
*Vice-président exécutif –
services généraux,
BCE Inc. et Bell Canada*

Renseignements aux actionnaires

INFORMATION BOURSIÈRE

SYMBOLE

BCE

INSCRIPTIONS

Bourses de Toronto (TSX) et de New York (NYSE)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de régie d'entreprise et celles de la Bourse de New York dans la section « Régie d'entreprise » de notre site Web à l'adresse www.bce.ca.

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

803 056 958 au 31 décembre 2008

DIVIDENDE TRIMESTRIEL*

0,385 \$ par action ordinaire

CALENDRIER DES DIVIDENDES 2009*

<i>Date d'inscription</i>	<i>Date de paiement</i>
16 mars 2009	15 avril 2009
15 juin 2009	15 juillet 2009
15 septembre 2009	15 octobre 2009
15 décembre 2009	15 janvier 2010

*Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration

RENSEIGNEMENTS FISCAUX

DIVIDENDES ET GAINS EN CAPITAL SUR VOS ACTIONS

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues. Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, communiquez avec le groupe Relations avec les investisseurs de BCE Inc. pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales sur votre coût ou visitez notre site Web à l'adresse www.bce.ca.

Depuis le 1^{er} janvier 2006 et ce à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Depuis le 24 mars 2006 et ce à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

INVESTISSEURS ÉTRANGERS

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôt de 15 %.

INVESTISSEURS AMÉRICAINS

Nous devons exiger de certains investisseurs américains qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable (NIC) et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec le groupe Relations avec les investisseurs de BCE Inc. ou avec l'agent des transferts, la Société de fiducie Computershare du Canada.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 19 décembre 2008, BCE Inc. a reçu de la Bourse de Toronto (TSX) l'acceptation de son avis d'intention relatif à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le dépôt de cet avis permet à BCE Inc. de racheter à des fins d'annulation, entre le 23 décembre 2008 et le 22 décembre 2009, jusqu'à 40 000 000 de ses actions ordinaires, ce qui représente environ 5 % des 807 049 958 actions ordinaires émises et en circulation de BCE Inc. au 5 décembre 2008. Les rachats peuvent être effectués par l'intermédiaire de la TSX et de la Bourse de New York (NYSE), ainsi que par tout autre moyen que pourraient permettre la TSX et la NYSE, notamment par des opérations croisées prédéterminées, des offres franches, des conventions de gré à gré conclues au terme d'une dispense de l'offre publique de rachat délivrée par un organisme de réglementation en valeurs mobilières et des achats en bloc conformément aux politiques de la TSX. Si BCE Inc. rachète des actions ordinaires au moyen d'opérations croisées prédéterminées, d'offres franches ou de conventions de gré à gré, il est possible que le prix de rachat des actions ordinaires diffère de leur cours au moment de l'acquisition. Une copie de l'avis d'intention est disponible sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov. Vous pouvez aussi en obtenir une copie sur demande, sans frais, auprès du groupe Relations avec les investisseurs de BCE Inc.

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D'ACTIONS

Ce régime est un moyen pratique pour les porteurs admissibles d'actions ordinaires de réinvestir leurs dividendes et de faire des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage.

SERVICE DE VIREMENT AUTOMATIQUE DES DIVIDENDES

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

SERVICE DE DIFFUSION ÉLECTRONIQUE

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport annuel ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevrez vos documents plus rapidement et vous aiderez l'entreprise à réduire ses coûts d'impression et d'affranchissement.

GÉREZ VOTRE COMPTE D'ACTIONNAIRE

Inscrivez-vous au Centre des investisseurs à l'adresse www.computershare.com et profitez d'une vaste gamme d'outils libre-service pour effectuer le suivi et la gestion de vos actions.

ENVOIS MULTIPLES

Aidez-nous à contrôler les coûts et à éliminer les envois multiples en regroupant vos comptes.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

RENSEIGNEMENTS

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, changement d'adresse, certificats perdus, formulaires d'impôt), communiquez avec :

Société de fiducie Computershare du Canada
9th Floor, 100 University Avenue
Toronto, Ontario M5J 2Y1

courriel bce@computershare.com
tél. 514 982-7555 ou 1 800 561-0934
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

télééc. 416 263-9394 ou 1 888 453-0330
(sans frais au Canada et aux États-Unis)
ou visitez son site Web à l'adresse
www.computershare.com.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Tour A, 6^e étage
1, Carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun (Québec) H3E 3B3

courriel relations.investisseurs@bce.ca
tél. 1 800 339-6353
télééc. 514 786-3970
ou visitez la section Investisseurs de notre site Web
à l'adresse www.bce.ca.

Marques de commerce : Voici la liste de nos marques de commerce citées et utilisées dans le présent rapport annuel. Aliant et xwave sont des marques de commerce de Bell Aliant Communications régionales, Société en commandite; BCE est une marque de commerce de BCE Inc.; Bell, Bell Canada, Bell Internet, Bell Mobilité, Bell Nordiq, Bell Télé et Sympatico sont des marques de commerce de Bell Canada; Expertech est une marque de commerce d'Expertech Bâtitseur de réseaux inc.; Solo est une marque de commerce de Bell Mobilité Inc.; Télébec est une marque de commerce de Télébec, Société en commandite; La Source par Circuit City est une marque de commerce de Circuit City Stores West Coast, Inc.; Virgin est une marque de commerce de Virgin Enterprises Limited. Nous estimons que nos marques de commerce et noms de domaine sont très importants pour notre succès. Nos droits exclusifs sur nos marques de commerce sont perpétuels, sous réserve du renouvellement de leur enregistrement dans les délais prescrits et de l'utilisation de nos marques à des fins commerciales par nous ou nos détenteurs de licence. Nous prenons les mesures nécessaires pour protéger, renouveler et défendre nos marques de commerce. Nous consacrons aussi énormément de temps et de ressources à surveiller, enregistrer, renouveler, octroyer sous licence et protéger nos marques de commerce et noms de domaine, ainsi qu'à poursuivre ceux qui les enfreignent. Nous prenons également grand soin de ne pas enfreindre la propriété intellectuelle et les marques de commerce d'autres entreprises. Toutes les autres marques de commerce, raisons sociales, appellations commerciales et tous les noms de domaine utilisés dans le présent rapport appartiennent à leur propriétaire respectif, y compris ceux qui suivent. BlackBerry ainsi que les marques de commerce, noms et logos associés, sont la propriété de Research In Motion Limited et sont déposés et/ou utilisés aux États-Unis et dans d'autres pays du monde – ces marques de commerce, noms et logos associés de Research In Motion Limited sont utilisés sous licence; CGI est une marque de commerce de Groupe CGI inc.; CTVglobemedia est une marque de commerce de CTV Inc.; FSC est une marque de commerce de Forest Stewardship Council, A.C.; GSM est une marque de commerce de GSM MOU Association; Microsoft, MSN et Windows Mobile sont soit des marques de commerce déposées, soit des marques de commerce de Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays; LNH est une marque de commerce déposée de la Ligue nationale de hockey; Nimiq est une marque de commerce de Téléat Canada; TELUS est une marque de commerce de TELUS Corporation; COVAN et Jeux d'hiver de 2010 sont des marques de commerce du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver; WWF est une marque de commerce du Fonds mondial pour la nature.

This document is available in English. Le rapport annuel de BCE est imprimé au moyen d'encre végétale et est recyclable.

© Bell Canada, 2009. Tous droits réservés.



Sources Mixtes

Groupe de produits issu de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou fibres recyclés.
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-005437
© 1996 Forest Stewardship Council

IMPRIMÉ AU CANADA

BCE